

**LA  
LIBRAIRIE**  
GUIDE 2010  
DU SYNDICAT  
DE LA LIBRAIRIE  
FRANÇAISE



Syndicat de la Librairie Française

Avec les solutions **ePagine**  
proposez à vos clients  
l'ensemble de l'offre numérique des éditeurs  
en magasin et sur Internet

## En magasin

Créez un rayon numérique via une borne tactile.

Disposez d'une fonction commande-clients  
via vos postes de travail.

## Sur site Internet

Intégrez un espace livres numériques à votre site Internet.

Installez un site clé en main dédié à l'offre numérique.

## Sur site internet mutualisé

Adhérez à [epagine.fr](http://epagine.fr), un premier site mutualisé  
sur lequel les lecteurs achètent leurs livres numériques  
à des libraires.

### Pour les libraires, nos services incluent :

- ➔ Une base de données de l'ensemble de l'offre des éditeurs
- ➔ Une interface unique avec les différents entrepôts distributeurs
- ➔ La diffusion des PLV numériques des diffuseurs  
(outils de feuilletage, extraits à télécharger...)
- ➔ La fabrication et l'animation d'outils de promotions libraires  
(extraits et dossiers epub à télécharger...)
- ➔ Un SAV complet pour le libraire et son client  
(formats et supports de lectures Sony, Bookeen, Ipad...)

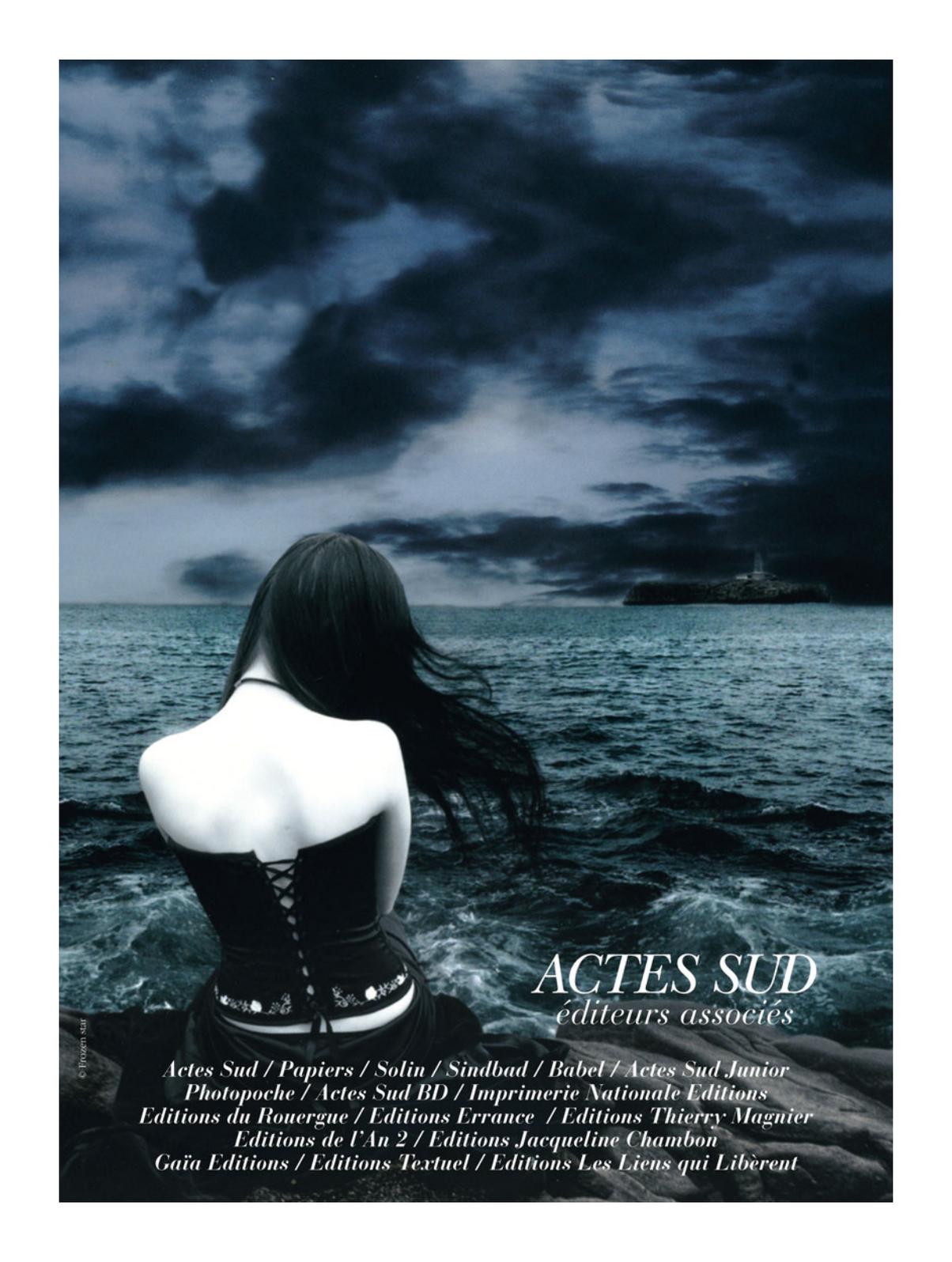


Solution ventes : [commercial@epagine.fr](mailto:commercial@epagine.fr)

Fabrication de PLV numérique : [fabrication@epagine.fr](mailto:fabrication@epagine.fr)

**LA  
LIBRAIRIE**  
GUIDE 2010  
DU SYNDICAT  
DE LA LIBRAIRIE  
FRANÇAISE

La distribution numérique gratuite du Guide 2010 du Syndicat de la Librairie Française est assurée par ePage.  
La fab ePage a participé à l'enrichissement numérique de cette version du Guide.  
Si vous souhaitez disposer d'un enrichissement supplémentaire en terme de navigation dans ce format PDF,  
n'hésitez pas à nous en faire part à l'adresse suivante : [fabrication@epage.fr](mailto:fabrication@epage.fr) .



*ACTES SUD*  
*éditeurs associés*

*Actes Sud / Papiers / Solin / Sindbad / Babel / Actes Sud Junior*  
*Photopoche / Actes Sud BD / Imprimerie Nationale Editions*  
*Editions du Rouergue / Editions Errance / Editions Thierry Magnier*  
*Editions de l'An 2 / Editions Jacqueline Chambon*  
*Gaïa Editions / Editions Textuel / Editions Les Liens qui Libèrent*

# Édito

Après le succès rencontré par le premier millésime du *Guide de la librairie*, le Syndicat de la Librairie Française publie en 2010, en partenariat avec le Centre national du livre, une version enrichie et intégralement mise à jour. Les libraires, ainsi que leurs partenaires de la chaîne du livre ou des organismes publics, y trouveront une présentation des enjeux propres à ce secteur. Le guide rassemble également les chiffres clés de la librairie, les informations professionnelles et juridiques, les contacts des partenaires des libraires ainsi que des adhérents du SLF.

*Le Guide de la librairie* rend visible la mobilisation d'une profession autour de la reconnaissance du métier de libraire et des actions à conduire pour consolider l'économie des librairies et construire leur avenir. On peut ainsi se réjouir de plusieurs initiatives récentes ou en cours allant dans ce sens comme, par exemple, le lancement du label LIR par le ministère de la Culture et de la Communication, le renforcement de la loi de 1981 relative au prix du livre à l'issue de la mission conduite par Hervé Gaymard, l'exemption du secteur du livre du raccourcissement des délais de paiement qui menaçait directement les librairies, la réduction des coûts de transport grâce au nouveau "plan transport" déployé au niveau national, la mise en place d'une nouvelle classification des emplois en librairie qui permettra une meilleure reconnaissance des compétences et facilitera le déroulement des carrières en librairie...

2010 verra le lancement du "portail" collectif des libraires sur Internet. Il bénéficiera du soutien du ministère de la Culture annoncé par Frédéric Mitterrand. Ce dispositif donnera la possibilité à des centaines de libraires de participer, grâce à la mutualisation des investissements et à l'animation d'un nouveau réseau sur Internet, au nouveau marché du numérique. Il ne s'agit pas pour ces libraires de changer de métier mais, bien au contraire, de continuer à exercer leurs compétences sans être marginalisés sur le plan économique ainsi qu'aux yeux de leurs clients.

Ces actions, parmi beaucoup d'autres décrites dans le présent guide, mettent en lumière la mission "d'utilité publique" remplie par les libraires au service de la création et du lecteur. Cette "qualité des services rendus en faveur de la diffusion du livre", telle que l'exprime la loi de 1981, doit être mieux reconnue par les éditeurs et les diffuseurs au moment où le marché du livre connaît des tensions inquiétantes. Elle est également à la source du partenariat ancien et renforcé avec les pouvoirs publics, au niveau national et local. *Le Guide de la librairie*, fruit d'une coopération entre le SLF et le CNL, en est à cet égard une illustration supplémentaire.

Cet ouvrage est publié avec le concours du Centre national du livre.

**La librairie - Guide 2010 du Syndicat de la Librairie Française** est une publication du Syndicat de la Librairie Française. Directeur de la publication : Guillaume Husson. Chargée de projet : Caroline Vautrot. Conception graphique : ★ Bronx agence (Paris) - Tél. : 01 47 70 70 00 - [www.bronx.fr](http://www.bronx.fr). Responsable de projet : Marie Moy. Directeur artistique : Fred Machefer. Directeur photo : Laurent Edeline. Maquette : Sandra Girollet. Régie publicitaire : Tome 2. Impression : Imprimerie Y. Masson (Paris). N° ISBN : 978-2-9523239-1-8. N° EAN : 9782952323918. Les textes n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

**Merci à** Cathy Arlot, Thierry Auger, Renny Aupetit, Annie Brissiaud, Chloé Bourret, Yannick Burtin, Danielle Cillien-Sabatier, Anne Coulon, Martine Dantin, Henri Gay, Georges-Marc Habib, Émilie Hache, Marie-Thérèse Kaspar, Natacha Kubiak, François Maillot, Stéphanie Meissonnier, Yannick Poirier, Hervé Renard, Catherine Ruggeri, Véronique Trinh-Muller.

# Sommaire

8

## Le Syndicat de la Librairie Française

- 10 Repères historiques : le syndicalisme en librairie
- 12 Représenter et défendre : les missions du SLF
- 14 Structures, composition et fonctionnement
- 18 Internet : les sites du SLF
- 21 Contacts

24

## L'actualité de la librairie

- 26 2009-2010 : les actions du SLF
- 29 Le rapport Gaymard conforte le prix unique du livre
- 36 La librairie échappe au raccourcissement des délais de paiement
- 39 La nouvelle classification des emplois en librairie
- 45 Le label LIR
- 48 Les libraires, acteurs du numérique, défendent une régulation de ce nouveau marché
- 52 2010 : le portail de la librairie française sur Internet

56

## Les ressources

- 58 Les chiffres clés
- 72 Le rôle de la librairie
- 75 Les formations
- 81 Les publications
- 84 Les rendez-vous 2010-2011

86

## Les repères juridiques

- 88 Le prix du livre
- 97 La fiscalité

100

## Les aides aux librairies

- 102 Les aides nationales
- 110 Les dispositifs généraux d'aide aux entreprises
- 114 Les aides régionales

126

## Les annuaires

- 128 Les partenaires de la librairie
- 131 Les associations et groupements de libraires
- 138 Les adhérents du SLF

190

## Les annexes : textes applicables

- 192 Le prix du livre
- 200 Les usages commerciaux
- 205 La définition fiscale du livre
- 208 Les délais de paiement



# I. Le Syndicat de la Librairie Française

- 10** Repères historiques : le syndicalisme en librairie
- 12** Représenter et défendre : les missions du SLF
- 14** Structures, composition et fonctionnement
- 18** Internet : les sites du SLF
- 21** Contacts

# 1.

## REPÈRES HISTORIQUES : LE SYNDICALISME EN LIBRAIRIE

Le SLF a fêté ses dix ans d'existence en 2009. Il s'inscrit dans une longue tradition syndicale qui s'appuie sur la spécificité du métier de libraire ainsi que sur son rôle social et culturel. La réglementation du prix de vente du livre, la juste rémunération des libraires par leurs fournisseurs en reconnaissance du travail de qualité qu'ils accomplissent, l'organisation sociale de la branche, le transport du livre et la formation ont, depuis l'origine, constitué des axes d'actions prioritaires des organisations syndicales.

### A. L'après-guerre

Les divisions nées des prises de position des organisations de libraires durant la Seconde Guerre mondiale entraînent la création, aux côtés de la Chambre syndicale des libraires de France, du Syndicat national des libraires de France. Ces deux syndicats finissent par se réunir, en mars 1959, au sein de la Fédération Française des Syndicats de Libraires (FFSL) qui regroupe alors toutes les organisations syndicales - y compris les syndicats régionaux ou de spécialité.

### B. Les années 60-70

L'activité syndicale est marquée, à cette époque, par les actions en faveur d'une professionnalisation du métier de libraire, la mise en place d'outils collectifs au service des libraires, l'affirmation de positions fermes par rapport aux éditeurs mais également la déstabilisation engendrée par les modifications du métier de libraire et du marché du livre lui-même avec, notamment, l'arrivée de nouveaux concurrents (France Loisirs, Fnac...). C'est d'ailleurs les débuts de la Fnac et la systématisation du "discount" qui avivent en 1974 les tensions au sein de la FFSL autour de la question de la réglementation du prix de vente du livre. La Fédération défend finalement l'instauration du "prix net", introduit par l'arrêté du 23 février 1979 du Ministre des Finances de l'époque, René Monory, et qui supprime toute référence à un prix public de vente tel que cela existait précédemment à travers le "prix conseillé".



## C. Le tournant de 1981

La position adoptée par la FFSL entraîne le départ de nombreux libraires et la création d'organisations syndicales concurrentes qui militent contre le prix net, notamment l'Union des libraires de France qui deviendra plus tard l'Union syndicale des libraires de France. Ces libraires rejoignent l'Association pour le prix unique du livre qui, à l'initiative de Jérôme Lindon, responsable des Éditions de Minuit, regroupe éditeurs et libraires. Après l'instauration du prix unique du livre par la loi du 10 août 1981, le paysage syndical est de plus en plus éclaté avec la création de

syndicats concurrents et d'associations de libraires. En 1991, six syndicats se regroupent au sein de l'Union des Libraires de France (ULF). Mais de nouvelles divisions et scissions se font jour. Elles donnent naissance en 1997 au Syndicat National des Libraires de France (SNLF) qui regroupe majoritairement des librairies générales et de littérature. Les tentatives visant à faire évoluer la FFSL et à permettre une réunification des organisations syndicales ayant échoué, l'ULF et le SNLF décident de fusionner. Le 7 juin 1999, naît le Syndicat de la Librairie Française (SLF).

## 2.

# REPRÉSENTER ET DÉFENDRE : LES MISSIONS DU SLF

Le Syndicat de la Librairie Française regroupe aujourd’hui près de 600 librairies de toutes tailles, généralistes ou spécialisées dont la vente de livres au détail constitue l’activité principale. Il est aujourd’hui considéré par les autres professions du livre, comme par les pouvoirs publics, comme le syndicat représentatif du secteur de la librairie.

### A. Les valeurs

Outre sa fonction de représentation de la profession, le SLF a pour mission de défendre les intérêts moraux et matériels de ses adhérents. Son action s’appuie sur les valeurs d’indépendance et de promotion de la diversité culturelle ainsi que sur la valorisation du travail des libraires qui doit conjuguer le service aux clients, l’offre d’un assortiment varié et de qualité et un rôle d’animation sociale et culturelle lié à l’ancrage dans un territoire.

Au cœur de ses missions figure la défense de la loi du 10 août 1981 relative au prix du livre qui a permis au marché du livre de se développer grâce à des réseaux de diffusion à la fois denses et variés. Cette diversité des canaux de diffusion offre la garantie d’une création éditoriale plurielle et favorise son accès auprès d’un large public sur l’ensemble du territoire et dans le temps.

### B. Les champs d’action

#### a. Social

Le SLF pilote l’organisation de la profession sur le plan social : négociation et application de la convention collective, des accords-cadres en matière de salaires, de définition des métiers, de prévoyance ou de formation professionnelle. Il est agréé par le ministère de l’Emploi et de la Solidarité pour siéger dans les instances paritaires de la Convention collective nationale n°3252, actuellement en vigueur, ou de toute convention collective nationale dont relèveraient les entreprises adhérentes.

## b. Commercial et transport

Le SLF intervient dans le champ des relations commerciales en représentant les libraires dans les négociations avec les éditeurs et les diffuseurs ou en œuvrant, avec les autres professions du livre, à l'amélioration de la distribution du livre, particulièrement au niveau du transport. Il est représenté au sein de la CLIL par quatre de ses élus.

## c. Numérique

Le SLF a pour fonction de favoriser l'adaptation de la profession de libraire au développement de l'économie du numérique, qu'il s'agisse de la vente de livres sur Internet ou de la commercialisation de contenus dématérialisés. Pour la grande majorité des

libraires, cette adaptation passe par l'intégration dans un projet collectif, les investissements nécessaires étant trop lourds s'ils sont réalisés à titre individuel.

## d. Communication

Le rôle rempli par les librairies, la spécificité du métier de libraire et la nécessité du prix unique du livre doivent être mieux connus des responsables politiques et du public. C'est la raison pour laquelle le SLF développe des supports d'information à leur attention, notamment à travers son site Internet ([www.syndicat-librairie.fr](http://www.syndicat-librairie.fr)). Naturellement, cette action de communication couvre également l'information des adhérents sur l'évolution des dossiers de la profession.



# 3.

## STRUCTURES, COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT

Le fonctionnement collégial du Syndicat de la Librairie Française se structure autour d'une assemblée générale, d'un conseil d'administration et d'un directoire. Les priorités de l'action du SLF se retrouvent dans le travail de ses commissions, ouvertes à tout adhérent du syndicat qui souhaite y prendre part.

### A. Les organes du SLF

L'Assemblée générale du SLF se réunit au moins une fois par an. Elle élit le Conseil d'administration et fixe les grandes orientations du syndicat permettant de définir la politique professionnelle et syndicale conduite par le Conseil d'administration vis-à-vis des pouvoirs publics ainsi que des partenaires professionnels et sociaux. Le Conseil d'administration du syndicat est composé de 16 à 26 membres, dont des représentants de l'Institut National de Formation des Libraires (INFL) et d'associations de librairies de spécialité. Le Conseil d'administration élit un président du Directoire parmi ses membres puis procède à l'élection des neuf autres membres du Directoire. Le président du Directoire devient statutairement, au nom du Directoire, le président du syndicat. Le Directoire est chargé de préparer et de mettre en œuvre les décisions du Conseil d'administration. Ses membres sont solidaires, chacun agissant vis-à-vis des tiers au nom de tous. Ils forment la direction collégiale du syndicat.

#### Composition du Directoire

Benoît Bougerol, président (La Maison du Livre - Rodez)  
Françoise Charriau, vice-présidente (Passages - Lyon)  
Mathieu de Montchalin, vice-président (L'Armitière - Rouen)  
Jean-Marie Sevestre, vice-président (Sauramps - Montpellier)  
Christian Gautier, trésorier (Le Passage - Alençon)  
Philippe Authier, trésorier adjoint (L'Écriture - Vauresson)  
Françoise Rymer, secrétaire (Direct group France - Pôle librairie)  
Georges-Marc Habib, secrétaire adjoint (L'Atelier - Paris)  
Christian Thorel (Ombres Blanches - Toulouse)

## **Autres membres du Conseil d'administration**

Michel Bazin (Lucioles - Venne)  
Cécile Bory (Georges - Talence)  
François Céard (Librairie Alpine - Gap)  
Michel Clair (Maison de la BD - Creil ;  
Groupement des Libraires  
de Bande-Dessinée - GLBD)  
Jérôme Cuvelier (La Manœuvre - Paris)  
Martine Dantin (librairies L'Arbre  
à lettres - Paris)  
Jérôme Dayre (Atout-livres - Paris)  
Gilles de la Porte (La Galerne - Le Havre)  
Catherine Dincq (Le Lotus - Rouen ;  
Association des Librairies Ésotériques  
de France - ALEF)  
Joël Hafkin (La Boîte à livres - Tours)  
Charles Kermarec (Dialogues - Brest)  
Sylvie Maillet (Librairie Fontaine  
Victor-Hugo - Paris)  
Jean-Christian Omer-Decugis  
(La Procure - Boulogne ; Syndicat  
des Libraires de Littérature Religieuse - SLLR)  
Jean-Marie Ozanne (Folies d'encre - Montreuil)  
Michel Paolasso (Librairie Lorguaise - Lorgues)  
Raymond Tamisier (L'Alinéa - Martigues)  
Ariane Tapinos (Comptines Bordeaux ;  
Association des Librairies Spécialisées  
Jeunesse - ALSJ)

## **B. Les commissions du SLF**

### **a. Commission sociale**

La Commission sociale du SLF pilote les discussions relatives aux négociations de branche et particulièrement celles en cours sur la nouvelle convention collective. Elle suit également toute autre question liée à ce domaine et travaille avec l'INFL sur la formation professionnelle.

#### **Composition**

Matthieu de Montchalin, président  
(L'Armitière - Rouen ; vice-président du SLF)  
Philippe Authier (L'Écriture - Vaucresson ;  
trésorier adjoint du SLF)

Marc Bourscheidt (librairies Decitre)  
Olivier Campredon (Gibert Jeune - Paris)  
Gérard Cormy (membre de la FFSL)  
Pascale Cousin (Direct group France)  
Pascal Duranton (Gibert Joseph - Paris)  
Sylvie Giberay (Mollat)  
Mariannick Lecuer (Librairie Lavoisier - Paris)  
Françoise Rymer (Direct group France - Pôle  
librairie ; secrétaire adjointe du SLF)

### **b. Commission commerciale**

La Commission commerciale gère l'ensemble des questions ayant trait aux relations commerciales des libraires avec leurs fournisseurs. Son action est fortement inscrite dans les questions liées à la défense et à l'application de la loi du 10 août 1981 relative au prix du livre, notamment en ce qui concerne les dispositions de cette loi sur la rémunération du travail qualitatif du libraire, inégalement appliquées.

La Commission commerciale a copiloté l'étude sur la situation économique de la librairie indépendante rendue publique en 2007. Sur cette base, elle a proposé de renouveler en profondeur le protocole des usages commerciaux entre l'édition et la librairie (voir Annexes p. 200). Cette initiative est à l'origine d'un nouveau texte signé par le SLF, le Syndicat de l'Édition (SNE) et le Syndicat des Distributeurs de Loisirs Culturels (SDLC) en juin 2008. Dans le prolongement de cette négociation, la Commission commerciale travaille sur des sujets laissés en suspens dans le protocole des usages commerciaux : encadrement des offices dits "exceptionnels", marquage des prix, particulièrement dans les secteurs de la BD et du poche, PLV... La Commission commerciale renforce son travail autour des outils permettant d'assurer une meilleure maîtrise par le libraire des flux en librairie (régulation des offices, gestion des retours...) et de la question des conditions commerciales. Pour ce faire, elle associe à ses travaux des librairies de petite taille pour lesquelles ces questions constituent des priorités. Elle a lancé en avril 2010, en

collaboration avec la fédération des associations régionales, une enquête auprès des librairies dont le CA est inférieur à 1 M€ pour mieux connaître leurs conditions commerciales et leurs appréciations sur les relations commerciales avec leurs fournisseurs.

En liaison avec la Commission numérique ALIRE-SLF, la Commission commerciale s'est engagée dans les négociations avec les éditeurs et diffuseurs au sujet de la commercialisation de contenus numériques. Au sein du groupe de travail interprofessionnel mis en place, le SLF a rappelé les principes essentiels qu'il entend défendre :

- l'importance, pour la librairie comme pour l'édition et la création, de lutter contre les monopoles de distribution sur Internet et de garder un réseau diversifié de détaillants ;
- la nécessité de permettre, grâce à une loi sur le prix unique du livre numérique dont le périmètre est actuellement en cours de discussion, aux éditeurs de conserver la maîtrise de la fixation des prix de vente au public des contenus numériques ;
- favoriser l'interopérabilité afin de permettre aux libraires et au public d'accéder facilement à l'ensemble des contenus disponibles ;
- mener une réflexion sur la répartition des marges au sein de la nouvelle chaîne de l'économie numérique en analysant, sur la base d'études que doit lancer l'interprofession, les coûts à supporter pour chacun, sans oublier le travail qualitatif apporté par les libraires, comme dans l'univers "physique".

### Composition

**Georges-Marc Habib**, président  
(L'Atelier - Paris ; membre du CA du SLF)  
**Philippe Authier**, vice-président (L'Écriture -  
Vaucresson ; trésorier adjoint du SLF)  
**Richard Dubois** (Gibert Joseph)  
**Michel Paolasso** (Librairie Lorguaise -  
Lorgues)  
**François Céard** (Librairie Alpine - Gap)  
**Agnès Vinarnic** (librairies Decitre)



### c. Commission numérique

Créée en 2007 conjointement avec l'ALIRE (Association des Librairies Informatisées et Utilisatrices des Réseaux Électroniques), la Commission numérique du SLF a été rejointe en 2009 par le SDLC (Syndicat des distributeurs de loisirs culturels) pour devenir la commission ALIRE-SLF-SDLC. Depuis ses débuts, elle poursuit ses travaux de veille et de réflexion sur les enjeux de la dématérialisation des contenus et ses conséquences dans l'univers de la librairie pour laquelle elle apporte une expertise technique. Faisant suite au rapport *Accueillir le numérique ?* (Les Cahiers de la librairie, SLF, numéro spécial, mai 2007), la Commission numérique publie en 2010, avec le concours du MOTif, un *Vademecum de l'action et du rôle de la librairie traditionnelle dans la chaîne du numérique*, afin de permettre aux libraires de connaître les opérations à mettre en œuvre pour créer, gérer et animer une plateforme de vente en ligne de livres papier et numériques. Outre sa production éditoriale, la commission joue un rôle d'interlocutrice privilégiée auprès d'autres instances syndicales et professionnelles telles que la Commission numérique du SNE ou les SSII. Parmi les priorités défendues par la Commission

numérique, figurent la mise en place rapide par les pouvoirs publics d'un prix unique du livre homothétique, la constitution d'une plateforme interprofessionnelle facilitant la gestion et les échanges des données bibliographiques et commerciales pour les ebooks, ainsi qu'une veille accrue sur les conditions contractuelles de commercialisation du livre numérique et le service après vente qui en découle.

### Composition

**François Maillot**, président de la CN ALIRE-SLF-SDLC (La Procure)  
**Éric Hardin** (Le Pavé dans la Mare et Le Pavé du Canal)  
**Hélène Clemente** (librairie Dialogues - Brest)  
**Olivier Hugon-Nicolas** (SDLC)  
**Thierry Lecompte** (L'Appel du livre)  
**François Milliet** (Lamartine)  
**Tony Morcet** (Gibert Joseph)  
**Bruno Fermier** (GLBD - Canal BD)  
**Guillaume Husson** (SLF)  
**Jean-Noël Orengo** (SLF)  
Membre associé : **Vincent Marty** (Dilicom)

### ALIRE

Contact : François Maillot  
et Sophie Saint-Marc  
Courriel : [alire@alire.asso.fr](mailto:alire@alire.asso.fr)  
Site : [www.alire.asso.fr](http://www.alire.asso.fr)

### SLF

Contact : Jean-Noël Orengo  
Courriel : [jeannoel-orengo@syndicat-librairie.fr](mailto:jeannoel-orengo@syndicat-librairie.fr)  
Site : [www.syndicat-librairie.fr](http://www.syndicat-librairie.fr)

## d. Collège "libraires" au sein de la CLIL

La Commission de liaison interprofessionnelle du livre (CLIL) est une commission interprofessionnelle qui réunit des représentants des éditeurs, des distributeurs, des libraires et des grandes surfaces spécialisées. Les libraires présents au nom du SLF ou en leur nom propre au sein de la CLIL assument au quotidien l'équivalent du travail d'une commission spécialisée transport-distribution.

Par ailleurs, le groupe de travail sur le transport de nuit à Paris qui réunit libraires, distributeurs et transporteurs constitue pour sa part une entité qui sera appelée à réfléchir plus globalement sur l'évolution du transport et de la distribution sur Paris et l'Île-de-France.

### Libraires représentant le SLF au sein de la CLIL

**Renny Aupetit** (Le Comptoir des Mots - Paris ; secrétaire du SLF ; membre du groupe de travail sur la livraison de nuit à Paris)  
**Michel Bazin** (Lucioles - Vienne ; membre du CA du SLF)  
**Françoise Charriau** (Passages - Lyon ; vice-présidente du SLF)  
**Christian Gautier**, (Le Passage - Alençon ; trésorier du SLF)

### Autres libraires présents à la CLIL

**François-Gilles Le Quément**, vice-président (Dialogues - Brest)  
**Raphaël Bonaert** (Librairie du Midi - Bruxelles ; Association des Libraires Francophones de Belgique)  
**Jean-Luc Dewas** (Italiques - Helemmes ; FFSL)  
**Pierre Richer** (Richer - Angers ; librairies Ensemble)  
**Emmanuelle Robillard** (Mollat - Bordeaux)

# 4.

## INTERNET : LES SITES DU SLF

### A. [www.syndicat-librairie.fr](http://www.syndicat-librairie.fr)

Depuis 2009, le site du SLF est devenu un pôle de ressource en ligne permettant de répondre non seulement aux besoins de ses adhérents, mais aussi de tous ceux - étudiants, professionnels du livre ou particuliers - qui s'intéressent à l'univers de la librairie indépendante.

À travers des dossiers techniques, des publications thématiques et un travail de veille permanent, il accompagne la pratique professionnelle des libraires et futurs libraires et donne un accès immédiat à l'actualité économique, juridique, numérique et sociale de la librairie française.

Les grandes rubriques du site sont les suivantes :

- Le SLF : histoire, missions, organisation, statut, charte
- Actions : juridique, sociale, relations commerciales, transport distribution, numérique
- Ressources : réglementations, rapports, études
- Publications : Guide de la librairie française, archives (lettres du SLF, cahiers de la librairie...)
- Manifestations
- Devenir libraire : se former, créer et reprendre, annonces de fonds de commerce à céder
- Espace presse : les communiqués

Un outil de veille de la presse en ligne et des blogs du secteur de l'édition électronique est également mis à la disposition de tous les internautes.



## B. www.melico.org

Le site mélico - mémoire de la librairie contemporaine - est un programme en ligne permettant la valorisation des archives documentaires de la librairie par le son, le texte et l'image. Mis en œuvre par le Syndicat de la Librairie Française, il interroge les personnes qui font ou ont fait vivre les lieux culturels du commerce du livre, questionnant les valeurs et les compétences associées aux métiers.

En observant l'évolution des rapports entre les hommes et les objets que sont les livres, mélico prête une attention particulière aux dispositifs mineurs, aux pratiques marginales qui apparaissent néanmoins décisifs, tant pour l'évolution de l'utilisation des savoirs que pour la mise en œuvre des projets d'organisation du commerce et de la circulation de l'écrit.

### a. Recherche

Un comité scientifique pluridisciplinaire promeut la circulation des travaux de recherche ayant comme objet principal le commerce du livre, valorisant ainsi les archives vivantes et privées de la librairie ainsi que les fonds déposés dans les institutions telles que l'Institut Mémoires de l'Édition Contemporaine (IMEC) ou les archives départementales. En partenariat avec les unités de recherche universitaires et le CNRS, cette section permet aussi aux étudiants et chercheurs de publier leurs travaux en cours.

### b. Anthropologie sonore nationale et internationale

mélico réalise et produit des radioscopies de libraires et d'acteurs de la librairie (monographies, récits de vie...). Plus largement, les rencontres et les entretiens permettent de confronter les faits "professionnels" et leur signification subjective chez les acteurs

impliqués. En 2010, mélico s'ouvre à l'international en partenariat avec l'AILF (Association Internationale des Libraires Francophones) afin de mieux connaître les acteurs de la vente du livre français à l'étranger et de poser la question de la présence de la francophonie dans le monde.

### c. Création contemporaine et carnets de terrain

Depuis 2009, mélico organise des résidences d'auteurs en ligne : un auteur développe sur plusieurs mois un travail de création en lien avec l'univers de la librairie. Par ailleurs, Pierre Cohen-Hadria met en ligne ses carnets de terrain, module expérimental d'enquêtes et de réflexions autour du commerce du livre et son ancrage urbain et territorial.

#### L'équipe de mélico

**Hélène Clemente**

(Librairie Dialogues - Brest)

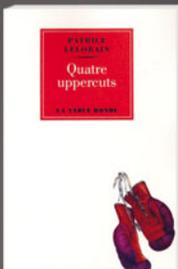
**Pierre Cohen-Hadria**, direction

de la rubrique Anthropologie sonore (sociologue - Études et qualité - Paris)

**Frédérique Leblanc**, direction scientifique

du département Recherche de mélico (membre de CRESPPA-GTM, CNRS - Universités Paris VIII et X)

Contact : **Jean-Noël Orengo** (SLF)



# ePagine.fr

les **LIVRES**  
**NUMÉRIQUES**  
chez les **LIBRAIRES**

« Je suis quelqu'un qui a *appris* de ces livres que vous voyez ici. Qui a appris de l'expérience des autres et de ce que j'ai découvert au-delà de Norska. (...)

Toi, tu n'as encore trahi rien ni personne. Tu apprends encore des livres, c'est dire. »

**Alain Damasio**

*La Horde du Contrevent*

Éditions la Volte



**ePagine**

[www.epagine.fr](http://www.epagine.fr) | [s.michalon@epagine.fr](mailto:s.michalon@epagine.fr) | 76, avenue Pierre Brosolette 92240 Malakoff

# 5. CONTACTS

## A. L'équipe

**Guillaume Husson**

Délégué général

Tél. : 01 53 62 23 10

Courriel : [g.husson@syndicat-librairie.fr](mailto:g.husson@syndicat-librairie.fr)

**Marie-Ange Chové** (jusqu'au 30 juin 2010)

Secrétariat, administration

Tél. : 01 53 62 23 10

Courriel : [ma.chove@syndicat-librairie.fr](mailto:ma.chove@syndicat-librairie.fr)

(à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2010 : **Anne Criulanscy**)

**Jean-Noël Orengo**

Chargé de mission numérique,  
communication, site du SLF, mélico

Tél. : 01 53 62 23 12

Courriel : [jeannoel.orengo@syndicat-librairie.fr](mailto:jeannoel.orengo@syndicat-librairie.fr)

**Anne-Lise Signour**

Chargée de mission juridique, questions  
sociales, formation professionnelle

**NN**

Chargé de mission relations commerciales,  
transport

**Émilie Hache**

Chargée de mission

## B. Les coordonnées

Syndicat de la Librairie Française

Hôtel de Massa

38, rue du Faubourg Saint-Jacques

75014 Paris

Tél. : 01 53 62 23 10

Fax : 01 53 62 10 45

Site : [www.syndicat-librairie.fr](http://www.syndicat-librairie.fr)

Courriel : [contact@syndicat-librairie.fr](mailto:contact@syndicat-librairie.fr)

# LE CENTRE NATIONAL DU LIVRE, PARTENAIRE DU *GUIDE DE LA LIBRAIRIE*

Le Centre national du livre est un établissement public du ministère de la Culture et de la Communication. Il encourage la création et la diffusion d'ouvrages de qualité, à travers divers dispositifs de soutien aux acteurs de la chaîne du livre (auteurs, éditeurs, libraires, bibliothèques, organisateurs de manifestations littéraires). Il est également un lieu de rencontres, d'échanges et d'actions interprofessionnelles. Cette caractéristique lui confère une place particulière et originale dans l'organisation administrative : éditeurs, auteurs et traducteurs, bibliothécaires et libraires sont étroitement associés aux actions mises en œuvre par le CNL.

Présents au sein du Conseil d'administration, les professionnels interviennent dans la définition des grandes options de la politique du CNL. Les professionnels de la chaîne du livre sont également présents dans les commissions du CNL, organisées par disciplines littéraires et scientifiques ou par types d'intervention. Plus de 200 spécialistes (écrivains, universitaires, journalistes, chercheurs, traducteurs, critiques, éditeurs, libraires, conservateurs, animateurs de la vie littéraire, français et étrangers) composent ainsi les dix-neuf commissions qui se réunissent trois fois par an afin d'étudier les demandes et de donner un avis sur l'attribution des aides.

L'activité de ces commissions s'appuie également sur un vaste réseau de collaborateurs extérieurs - lecteurs et rapporteurs - qui compose le troisième cercle d'experts et contribue par son expérience et sa compétence à la qualité des travaux du CNL.

## Missions

Le Centre national du livre a pour mission de :

- soutenir et encourager l'activité littéraire des écrivains en langue française par des bourses,
- favoriser par des subventions ou des avances de

fonds l'édition ou la réédition d'œuvres littéraires dont il importe, dans leur diversité, d'assurer la publication,

- concourir à la diffusion, sous toutes ses formes, des œuvres littéraires en langue française,
- contribuer au maintien et à la qualité des réseaux de diffusion du livre (et notamment les librairies),
- favoriser la traduction d'œuvres étrangères en français et d'œuvres françaises en langues étrangères,
- accompagner les manifestations littéraires d'envergure organisées sur tout le territoire lorsqu'elles offrent au public de découvrir toutes les formes de littératures et de rencontrer des auteurs, favorisant ainsi la lecture et la vente d'ouvrages,
- intensifier les échanges littéraires internationaux en invitant des auteurs étrangers à rencontrer le public français et en encourageant les éditeurs français à traduire la littérature étrangère,
- favoriser les commandes par les bibliothèques, les établissements culturels et les librairies en France et à l'étranger, des ouvrages de langue française dont la diffusion présente un intérêt culturel, scientifique ou technique,
- favoriser l'innovation dans les formes du livre et les accès au texte, en particulier grâce aux outils et aux réseaux numériques,
- accompagner la modernisation du secteur du livre en soutenant le développement de l'économie numérique, notamment par la numérisation et la diffusion numérique des livres.

## Moyens financiers

Le CNL bénéficie de taxes fiscales qui lui sont affectées : une redevance de 3,25 % sur la vente du matériel de reproduction et d'impression et une redevance de 0,20 % sur le

chiffre d'affaires de l'édition, dont les éditeurs au CA inférieur à 76 000 € sont dispensés. Le montant global de ses interventions représente

un budget de 36 millions d'euros en 2009. En 2009, l'action du CNL en faveur de la librairie se répartit comme suit :

	Demandes 2009	Aides 2009	Montant 2009
Sites Internet collectifs	3	2	30 000 €
Librairies dans les salons	2	1	3 500 €
Catalogues thématiques	3	3	25 000 €
Création de fonds thématiques	14	7	12 000 €
Création de librairies	32	20	227 500 €
Valorisation des fonds en librairie	317	216	1 160 000 €
Prêts aux entreprises de librairie	27	16	488 000 €
Librairies à l'étranger	82	75	328 675 €
Total	480	340	2 274 675 €

Après la mise en œuvre d'un nouveau dispositif de soutien financier à "la mise en valeur des fonds" en 2008, les efforts du Centre national du livre se poursuivent, avec l'attribution du label LIR ("librairie indépendante de référence") pour le compte du ministère de la Culture et de la Communication. En 2009, et ce pour la première fois, 410 librairies sur 640 demandes ont ainsi été labellisées. Attribué pour trois ans, ce label ouvre la possibilité pour les établissements concernés :

- de bénéficier, sur décision des collectivités, d'une exonération des deux cotisations qui composent la Contribution économique territoriale, laquelle se substitue au 1er janvier 2010 à la taxe professionnelle,
- de solliciter une subvention pour la mise en valeur des fonds, dispositif qui vise à souligner et encourager la qualité et la diversité des actions initiées par les librairies dans la diffusion du livre,

- d'être mieux identifié et de pouvoir mieux valoriser leur action qualitative auprès de leur clientèle et de leurs différents partenaires.

En 2010, le CNL entend poursuivre et intensifier son soutien aux librairies, notamment par l'attribution d'un prêt exceptionnel de 500 000 € à taux zéro, au projet de plateforme des libraires indépendants. Ce futur site Internet marchand doit leur permettre de prendre leur part du commerce en ligne de livres physiques, mais aussi d'affirmer leur rôle dans la diffusion de livres numériques en proposant d'emblée l'offre la plus complète.

Centre national du livre  
Hôtel d'Avejan  
53, rue de Verneuil  
75343 Paris cedex 07  
Tél. : 01 49 54 68 68  
Fax : 01 45 49 10 21  
Site : [www.centrenationaldulivre.fr](http://www.centrenationaldulivre.fr)



## II. L'actualité de la librairie

- 26** 2009-2010 : les actions du SLF
- 29** Le rapport Gaymard conforte le prix unique du livre
- 36** La librairie échappe au raccourcissement des délais de paiement
- 39** La nouvelle classification des emplois en librairie
- 45** Le label LIR
- 48** Les libraires, acteurs du numérique, défendent une régulation de ce nouveau marché
- 52** 2010 : le portail de la librairie française sur Internet

# 1.

## 2009-2010 : LES ACTIONS DU SLF

Le SLF rassemble aujourd'hui près de 600 adhérents de toutes tailles, spécialisés et généralistes. Il est au quotidien aux côtés des libraires pour leur apporter assistance et informations. Il est également leur représentant auprès des autres professions du livre, des pouvoirs publics (ministères, Parlement, collectivités locales...) ou des relais d'informations (médias...).

### A. Les avancées

L'année 2009 a permis l'aboutissement de plusieurs dossiers majeurs défendus, au nom des libraires, par le SLF. Ils concernent notamment cinq sujets incontournables.

- **Confortation de la loi de 1981 sur le prix unique**

À la suite de la mobilisation initiée par le SLF en 2008 pour répondre aux attaques contre le prix unique du livre, le Ministre de la Culture et de la Communication a confié au député et ancien Ministre Hervé Gaymard la présidence d'une commission chargée de dresser le bilan de cette loi près de trente ans après son application. Cette commission, au sein de laquelle le SLF a été particulièrement actif, a rendu, dans son rapport, un avis très favorable sur le prix unique du livre. Après avoir été fortement menacée, la loi de 1981, indispensable à la pérennité de notre réseau, sort donc renforcée grâce à cette mobilisation.

- **Exemption du secteur de la librairie du raccourcissement des délais de paiement**

Depuis près de deux ans, le SLF travaille sans relâche pour éviter que le raccourcissement de délais de paiement à 45 jours maximum ne s'applique à la librairie. Il avait déjà obtenu en décembre 2008 une dérogation à la loi LME permettant d'appliquer progressivement la réduction des délais de paiement dans le secteur du livre. Mais le SLF a toujours défendu l'idée que la réduction des délais de paiement était structurellement inapplicable au secteur de la librairie et qu'une exemption totale était nécessaire. Il a profité de la mise en place de la commission d'évaluation de la loi sur le prix unique présidée par Hervé Gaymard pour le sensibiliser à ce sujet, ce qui a conduit au dépôt d'une proposition de loi aujourd'hui définitivement adoptée par le Parlement.



- **Élaboration d'une classification des emplois en librairie**

Dans le cadre de la négociation de la prochaine convention collective propre à la librairie, les partenaires sociaux (représentants des employeurs et représentants des salariés) de la branche de la librairie se sont mis d'accord sur l'application, dans les entreprises relevant de cette branche, d'une nouvelle classification des emplois commune à l'ensemble des salariés. Cette nouvelle classification constitue le cœur de la future convention collective. Elle va permettre aux librairies, quelle que soit leur taille, de disposer d'un référentiel commun et spécifique à leur métier pour gérer l'organisation des entreprises et l'évolution des carrières.

- **Nouveau plan transport pour faire baisser les coûts sans détériorer la qualité de service**

À la suite de l'étude générale conduite, en 2008 et en 2009, sur le schéma du transport

du livre à partir de la plateforme Prisme, un appel d'offres a été lancé auprès des transporteurs en vue d'optimiser les tarifs tout en maintenant, voire en améliorant, la qualité de service. Au sein de la CLIL, le SLF et le "collège libraires" ont activement participé à ces travaux qui ont pour objectif de soutenir l'activité économique des librairies. Fort de ces retombées positives pour de nombreux libraires, le SLF souhaite, en 2010, relancer une réflexion sur l'organisation et le coût du transport en Île-de-France.

- **Label LIR du ministère de la Culture et exonération fiscale**

Après la première attribution du label, le SLF a sollicité le ministère de la Culture afin que ce dispositif prenne mieux en compte la réalité de dizaines de librairies qui, sur le terrain, mènent un travail de grande qualité même si elles ne remplissent pas l'ensemble des critères du label. Sur cette base, un élargissement de son périmètre est actuellement à l'étude.

Parallèlement, le SLF a obtenu que l'exonération de taxe professionnelle pour les librairies labellisées soit transférée sur les nouvelles taxes (contribution économique territoriale - CET) qui se substituent à partir de 2010 à la taxe professionnelle.

## B. Les chantiers

Ces avancées sont très satisfaisantes et démontrent tout l'intérêt de l'action collective conduite par les libraires à travers le SLF. Néanmoins, les chantiers pour 2010 demeurent à la fois nombreux et essentiels.

- **Amélioration de la situation économique des librairies**, particulièrement des plus petites d'entre elles qui constituent la grande majorité des adhérents du syndicat. Ce travail passe par une bataille incessante et renforcée avec les éditeurs-diffuseurs (remises, offices, retours...).
- **Aboutissement de la convention collective de la librairie.**
- **Mise en place du nouveau plan transport** avec une réflexion sur le transport à Paris et en Île-de-France.
- **Extension du périmètre du label LIR** afin d'intégrer l'ensemble des librairies offrant un service de qualité.
- **Marchés publics** : le SLF a obtenu du ministère de la Culture qu'une réflexion soit relancée sur les modalités d'attribution des marchés publics afin d'enrayer la perte d'un nombre croissant de marchés par les libraires, d'une part, et de limiter l'inflation de services réclamés par les bibliothèques, d'autre part.
- **Formation** : mise en place d'une commission "Formation" au sein du SLF afin de réfléchir à l'évolution des besoins et de l'offre de formation dans le secteur de la librairie.
- **Numérique / portail de la librairie** : si le marché du livre numérique est encore balbutiant, c'est néanmoins aujourd'hui que se définissent les conditions qui permettront aux libraires d'être, à l'avenir, des acteurs de ce nouveau mode de diffusion des œuvres,



en complément de leur activité traditionnelle. C'est la raison pour laquelle le SLF mène actuellement une action volontariste en faveur de la mise en place d'un prix unique du livre numérique, d'une harmonisation des taux de T.V.A. ou d'une interface unique, du type de Dilicom, entre les libraires et les entrepôts de stockage et de distribution des fichiers numériques des éditeurs. Grâce au portail collectif des libraires sur Internet, dont le SLF accompagne le développement et qui verra le jour en 2010, ce sont des centaines de libraires qui pourront offrir cette nouvelle offre à leurs clients sans avoir à investir individuellement dans des dispositifs coûteux et complexes.

## 2.

# LE RAPPORT GAYMARD CONFORTE LE PRIX UNIQUE DU LIVRE

À l'occasion du Conseil du livre du 10 mars 2009, Hervé Gaymard, député de Savoie et ancien Ministre, a remis au Ministre de la Culture et de la Communication son rapport sur l'évaluation de la loi du 10 août 1981 relative au prix du livre. Le SLF se félicite que ce rapport confirme la modernité et la pertinence de cette législation.

### A. La synthèse

L'initiative de ce rapport faisait suite au débat suscité, dans le cadre de l'examen de la loi LME au Parlement, par le dépôt d'amendements proposant d'assouplir les règles encadrant les soldes de livres. À cette occasion, le SLF avait lancé une vaste mobilisation autour d'un "appel pour le livre" signé par des milliers de professionnels, d'écrivains, d'élus et de lecteurs, afin de convaincre les parlementaires que cette mesure était de nature à bouleverser l'ensemble des équilibres du marché du livre et à remettre en cause la viabilité du réseau des librairies indépendantes dont l'existence est déterminante pour le développement de l'édition de création.

À l'issue de travaux approfondis, notamment dans une perspective de comparaison internationale, et de très nombreuses auditions conduites par la commission dont il a assuré la présidence, Hervé Gaymard souligne la pertinence du prix unique du livre et son actualité, y compris à l'ère d'Internet. En affirmant que cette loi est une véritable loi de développement durable, sur le plan culturel, économique et territorial, il en dresse, au bout de vingt-huit ans d'application, un bilan très positif, ainsi, rappelle-t-il, que la quasi unanimité des professionnels du livre, et recommande de ne pas la modifier.

Le SLF, qui a pris une part active dans les travaux de cette commission, se félicite que ce rapport conforte son engagement quotidien pour faire respecter la loi de 1981 et, ainsi, continuer de défendre la diversité culturelle et l'accès le plus large du public au livre. Il se réjouit également qu'Hervé Gaymard se soit saisi, dans le cadre de cette commission, de l'épineuse question du raccourcissement des délais de paiement dans le secteur du livre, qui menaçait la capacité des libraires à conserver les ouvrages de fonds et de référence à la disposition du public et qui aurait conduit à annuler une large partie des effets positifs de la loi de 1981.

La prise en compte de cette question a conduit au dépôt par Hervé Gaymard - rejoint par des parlementaires de tous bords - d'une proposition de loi exemptant le secteur du livre du

# MON LIBRAIRE NE VEND PAS LES LIVRES AU POIDS.



## IL DONNE DU POIDS AUX LIVRES.

Le livre au même prix dans toutes les surfaces de vente.\*  
La Région Aquitaine et l'État s'engagent pour la défense  
des libraires indépendants.

\* La loi autorise 5% de remise maximum.



raccourcissement des délais de paiement. Cette proposition de loi a été adoptée, à l'unanimité, par le Parlement et s'applique désormais.

Enfin, ce rapport se fait également l'écho des difficultés rencontrées par les libraires pour maintenir leur présence sur les marchés publics de livres des bibliothèques face à des demandes de services souvent inadaptées aux besoins réels des bibliothèques et aux capacités de la majorité des fournisseurs. Ces dérives pourraient conduire à une concentration de ces marchés entre les mains de quelques opérateurs puissants, à un renforcement des difficultés économiques des librairies et à la dénaturation de la loi du 18 juin 2003 qui avait étendu le principe du prix unique du livre aux ventes aux bibliothèques afin d'éviter de telles dérives. Le suivi de cette question est assuré au sein d'un groupe de travail animé par le ministère de la Culture.

## B. La contribution du SLF au rapport Gaymard

Extraits de la contribution du Syndicat de la Librairie Française au rapport d'Hervé Gaymard sur l'économie du livre et son avenir (février 2009). La version intégrale est consultable sur le site du SLF.

» [www.syndicat-librairie.fr/fr/contribution\\_du\\_slf\\_au\\_rapport\\_gaymard](http://www.syndicat-librairie.fr/fr/contribution_du_slf_au_rapport_gaymard)

### a. La loi de 1981 : clé de voûte de la création éditoriale et de l'économie du livre

• **Les libraires tirent un bilan très positif de la loi du 10 août 1981 relative au prix du livre**

Sans cette loi, le réseau de librairies aurait en large partie disparu. Depuis 1981, il s'est au contraire non seulement maintenu (contrairement aux disquaires par exemple),

mais considérablement modernisé. Avec plus de 2 500 à 3 000 librairies aujourd'hui, c'est un réseau très vaste et vivant. On compte chaque année de nombreuses créations de librairies, beaucoup d'agrandissements...

La librairie représente aujourd'hui plus de 40 % des ventes au détail de livres et bien plus dans des secteurs comme les sciences humaines, la création littéraire, la jeunesse...

Si la loi n'avait pas existé, les librairies n'auraient pu faire face au discount sur les livres de grande diffusion pratiqué par les chaînes et la grande distribution.

Or, la librairie, qui a déjà une économie fragile (l'une des plus faibles rentabilités du commerce de détail) a besoin de ces ouvrages à rotation rapide pour financer les stocks d'ouvrages de rotation plus lente (nouvelautés ou fonds) qui nécessitent un temps d'exposition long pour trouver leur public.

### • **La librairie indépendante, relais privilégié de l'édition de création**

L'objectif de la loi de 1981 n'est pas, en tant que tel, de défendre la librairie. Son objectif premier est de soutenir la création éditoriale grâce au maintien d'un vaste réseau de points de vente ayant à cœur de porter cette création et cette diversité auprès du public.

C'est parce que la librairie "de création" est le relais de l'édition "de création" qu'elle est au centre de la loi : elle fait découvrir des auteurs et des œuvres en devenir et elle garde à disposition du public les ouvrages de référence. Cette double mission relaie celle des éditeurs de création qui découvrent et accompagnent le développement de nouvelles œuvres et les font vivre dans la durée à travers leurs catalogues.

### • **Le prix unique du livre, un système de régulation au service de la concurrence et de l'ensemble des acteurs du livre, de l'auteur au lecteur**

La loi, qui pouvait apparaître aux yeux de certains comme une entrave à la concurrence s'est avérée être, au contraire, la garantie

même de cette concurrence. Il existe une concurrence véritable et rude en amont entre les éditeurs (sur les auteurs, sur les prix des livres, sur l'exploration de nouveaux créneaux...). Il existe une concurrence entre détaillants sur la qualité des services ou sur la qualité et la variété de l'offre... Il existe une grande pluralité de circuits de vente : les libraires, les maisons de la presse, les grandes surfaces spécialisées, la grande distribution, les clubs de livres, Internet... Mais aucun circuit n'a écrasé ses concurrents. Cette variété de circuits de vente garantit en amont la variété de l'édition elle-même : il existe en France des centaines d'éditeurs indépendants et chaque type d'ouvrages peut trouver son public grâce aux circuits de vente qui lui sont le mieux adaptés.

Cette variété de l'édition et de la diffusion du livre bénéficie aux auteurs dont les ouvrages ont ainsi plus de chances d'être édités et de rencontrer leur public.

Le lecteur / consommateur est également gagnant car : il bénéficie de la richesse de l'offre ; son accès au livre est aisé sur la quasi-totalité du territoire ; il a le choix entre une multiplicité de circuits (librairies, Internet, GSS, grande distribution, clubs...) ; le prix unique a contenu l'évolution des prix (inférieure à l'inflation depuis plusieurs années) ; le livre n'est pas cher (le prix moyen se situe autour de 10 € et de 6 € pour le livre de poche qui représente le tiers des exemplaires vendus).

## b. La librairie : enjeux et propositions

### • Comment financer la qualité et la diversité ?

En imposant aux détaillants de respecter le prix de vente au public fixé par l'éditeur, la loi de 1981 ne rend pas possible la majoration de ce prix afin d'accroître la marge commerciale et de répercuter l'ensemble des coûts supportés par ces détaillants. C'est donc à l'intérieur de la marge commerciale déterminée essentiellement par la remise consentie par

l'éditeur-diffuseur que le libraire doit trouver les moyens de financer son activité. Conscient de cela, le législateur a créé, à travers l'article 2 de la loi, une sorte de "discrimination positive" à l'égard des points de vente les plus qualitatifs en prévoyant que la remise commerciale devait être calculée davantage en fonction de critères qualitatifs que de critères uniquement liés au "quantitatif", c'est-à-dire essentiellement au chiffre d'affaires. Ainsi, à partir du moment où le libraire ne pouvait répercuter les surcoûts de son travail qualitatif sur le prix de vente au public, c'est dans sa "rémunération" qu'il devait trouver les moyens de les financer.

Or, force est de constater aujourd'hui que la remise consentie par les éditeurs-diffuseurs aux libraires ne permet pas, dans de très nombreux cas, de financer les surcoûts liés à leur travail qualitatif (par rapport aux autres circuits de vente, du personnel plus qualifié et en nombre plus important, un assortiment plus large et plus diversifié, une présence au cœur des villes) surtout dans un contexte de forte hausse des charges non compensée par l'évolution des remises commerciales.

Ce constat a été validé par l'étude conduite en 2006 et 2007 sous l'égide de la commission des usages commerciaux qui réunit éditeurs et libraires et du ministère de la Culture. Cette étude montre notamment que le niveau de rentabilité des librairies demeure très faible (1,4 % du CA pour les plus grandes d'entre elles, 0,6 pour les plus petites, soit 2 000 € en moyenne !) alors que le poids des charges est très élevé (21 à 24 % du chiffre d'affaires, soit environ les deux tiers de la marge commerciale, sont absorbés par les frais de personnel, de loyer et de transport). À eux seuls, les frais de personnel qui s'élevaient en moyenne à près de 18 % du CA consomment plus de la moitié de la marge commerciale alors que, dans les autres circuits, cette marge commerciale moyenne est plus élevée et les frais de personnel notablement plus bas (10 à 12 % dans les grandes surfaces spécialisées, 6 à 8 % dans la grande distribution...). N'allons pas croire que le coût élevé de la masse

salariale reflète des salaires confortables. C'est tout le contraire : un libraire qualifié gagne aujourd'hui en moyenne 1 600 € bruts ! Au final, la marge de manœuvre des librairies est sans commune mesure avec celle des autres circuits et il faut tout l'engagement et la conviction des libraires pour continuer au quotidien de faire le choix de la diversité et de la qualité, quitte à en être "pénalisés" économiquement.

### • Orienter les dispositifs d'aide publique vers l'allègement des charges en librairie

Si les négociations menées avec les éditeurs-diffuseurs sur une meilleure prise en compte du qualitatif dans la fixation des remises commerciales doivent se poursuivre, les dispositifs d'aide publique, dont le développement doit être souligné, peuvent également contribuer à aider les libraires à investir dans la qualité, la diversité et la relation privilégiée avec le public. Trois axes peuvent être privilégiés ; ils correspondent aux principaux surcoûts supportés par la librairie pour effectuer de tels investissements.

**Alléger les charges salariales :** le poids de la masse salariale est bien supérieur en librairie que dans les autres circuits. Et, pourtant, les salaires restent trop faibles et rendent le métier de libraire insuffisamment attractif. Un allègement des charges sociales ciblerait donc directement ce qui représente à la fois l'un des principaux atouts culturels de la librairie mais l'un de ses principaux handicaps sur le plan économique. Si une mesure générale d'ordre législatif, comme celle qui vient d'être arrêtée à l'issue des états généraux de la presse au profit des diffuseurs de presse, n'était pas envisageable, du moins pourrait-on prévoir, dans le cadre du label LIR, de faire bénéficier les librairies labellisées d'aides correspondant à la prise en charge d'une partie de leur charge salariale, quitte à faire bénéficier le Centre national du livre de moyens accrus pour assumer cette nouvelle mission. En contrepartie, les librairies ainsi aidées

s'engageraient à répercuter cette aide sur une revalorisation des rémunérations de leur personnel.

**Favoriser la présence d'ouvrages de référence :** en rendant disponible dans des centaines de points de vente un assortiment très varié de nouveautés et de titres de fonds, la librairie constitue le circuit de vente qui porte, pour une large part, la diversité de l'offre éditoriale. Mais cette diversité a un coût important lorsque l'on sait par exemple qu'une majorité des titres présents en librairie ne se vendent qu'une fois dans l'année. Certains éditeurs ont développé des programmes permettant aux libraires d'obtenir des conditions commerciales plus intéressantes en contrepartie d'objectifs en matière de vente d'ouvrages de fonds. Ces programmes doivent être développés en s'ouvrant à un plus grand nombre de librairies et en offrant un avantage financier plus significatif. À ce titre, comme l'a préconisé le rapport d'Antoine Gallimard sur la librairie indépendante remis à la Ministre de la Culture et de la Communication en septembre 2007, le Centre national du livre pourrait abonder financièrement la "surremise" versée par l'éditeur aux libraires en contrepartie de la constitution et du maintien d'un assortiment d'ouvrages de fonds en première édition et en poche. Ces titres de référence seraient sélectionnés en fonction de leur qualité mais également de leur potentiel commercial.

**Contenir l'explosion des loyers en rendant obligatoire l'application de l'ILC dans le secteur de la librairie :** la librairie est, au cœur des villes, un acteur de l'urbanisme et du lien social. Dans de nombreux centres de villes françaises, notamment de taille moyenne, elle représente aujourd'hui le premier commerce indépendant. Mais l'évolution des loyers compromet fortement la capacité des librairies à demeurer au cœur des villes. L'indice de la construction a ainsi évolué de près de 10 % en un an ! La loi LME a mis en place un nouvel indice pour les loyers commerciaux, l'ILC. Indexé sur trois indices au lieu du seul indice

de la construction, l'ILC permet de modérer l'évolution des loyers (+ 3 % "seulement" en un an). L'application de cet indice relève de la négociation entre le commerçant et son bailleur, ce qui place en situation de force les grandes enseignes mais pas les commerçants indépendants. Dans un secteur comme celui de la librairie, il serait nécessaire de rendre obligatoire l'application de ce nouvel indice qui, dans le cas contraire, ne pourra pas bénéficier aux commerçants qui en ont le plus besoin.

### • Mieux réguler les pratiques pour pérenniser la loi de 1981

Si la loi de 1981 a produit des effets incontestablement positifs, son application peut soulever des difficultés ou entraîner des contournements qui, à terme, sont de nature à la fragiliser. Les administrations chargées de la concurrence ne s'estimant pas compétentes pour veiller à la bonne application de la loi de 1981, seules les actions en justice engagées par les syndicats professionnels, et particulièrement par le SLF, permettent aujourd'hui de contrer ces pratiques. Or ces contentieux sont longs, coûteux et aléatoires.

C'est la raison pour laquelle le SLF avait soutenu, en 2003, le projet du ministère de la Culture et de la Communication de mettre en place un "médiateur du livre" sur le modèle du médiateur du cinéma qui existe depuis 1982. Ce projet avait donné lieu à une proposition de loi du député Emmanuel Hamelin. Il était prévu que ce médiateur soit chargé d'une mission de conciliation préalable afin de prévenir et de désamorcer des contentieux, qu'il puisse saisir, en cas d'échec des procédures amiables, les autorités compétentes, établir des préconisations à l'attention des pouvoirs publics et des professionnels, notamment sur l'adaptation des textes en vigueur afin de tenir compte de l'évolution des pratiques et, enfin, préciser les modalités d'application de la loi du 10 août 1981. Le principe d'une médiation du livre a également été défendu par le Sénat dans le rapport de sa Commission des affaires



culturelles (*La galaxie Gutenberg face au "big bang" du numérique* - Rapport d'information de Jacques Valade fait au nom de la Commission des affaires culturelles, déposé le 26 septembre 2007) et par le rapport Livre 2010 du ministère de la Culture et de la Communication qui préconise l'institution d'une médiation du livre qui n'est pas effective à ce jour. C'est parce que les raisons qui ont présidé à ces propositions successives sont toujours d'actualité que le SLF continue d'appuyer ce projet, qui pourrait être expérimenté durant une durée définie, et propose que la commission présidée par Hervé Gaymard puisse s'en saisir.

Aujourd'hui, les sujets ne manqueraient pas pour un médiateur du livre.

**La question de la gratuité des frais de port,** si elle est incontestablement, dans les faits, un contournement de la loi de 1981 et un procédé permettant d'évincer de nouveaux entrants du marché de la vente en ligne, elle est difficile à qualifier sur un plan juridique, ce qui explique que les contentieux durent depuis plusieurs années et dureront encore. En attendant, le choix fait par certains opérateurs de perdre de

l'argent pour conquérir des parts de marché structure irrémédiablement le marché. Il y a fort à parier que l'issue des contentieux, si elle est favorable, soit trop tardive pour revenir sur la concentration des ventes de livres sur Internet entre les mains d'un très petit nombre d'opérateurs. L'intervention d'un médiateur du livre aurait pu permettre de trouver un accord interprofessionnel sur des pratiques respectueuses de la concurrence, par exemple la fixation d'un seuil au-delà duquel la gratuité des frais de port eût été permise, comme cela se pratique pour les autres produits culturels.

**Le marquage des prix :** cette disposition rendue obligatoire par la loi de 1981 est très imparfaitement appliquée. On estime que les éditeurs ne marquent pas les prix sur environ 40 % des ouvrages. Or, l'étiquetage des prix sur les ouvrages entrant en librairie et le retrait des étiquettes sur les livres retournés entraînent des coûts non négligeables en librairie. De surcroît, les éditeurs comme les libraires constatent que le marquage des prix est une incitation à l'achat. Un médiateur du livre pourrait, en tenant compte des contraintes de chaque profession, favoriser des solutions de compromis, évitant ainsi d'éventuels contentieux entre la librairie et l'édition.

**Le champ d'application de la loi de 1981** est déterminé par une instruction du Ministre chargé de la Culture qui est contestée par certains opérateurs situés aux marges de l'économie du livre (partitions musicales...) et invalidée par certains tribunaux. Cet état de fait fragilise l'application de la loi de 1981 et justifierait qu'un médiateur du livre entende les parties afin d'élaborer des propositions qui soient de nature à stabiliser le cadre juridique à l'intérieur duquel évolue le marché du livre.

**La dilution de la perception du prix unique sur Internet :** l'affichage sur un certain nombre de sites Internet de prix différents pour un même livre donne lieu à une dilution de la perception du prix unique et à l'affichage de rabais contraires à la loi. Cette pratique s'appuie sur le mélange dans l'offre de livres

de ces sites de livres neufs, d'occasion ou de soldes. Un médiateur pourrait définir avec l'ensemble des acteurs du livre des règles permettant une transparence des informations (indication systématique de la nature du livre - neuf, occasion, solde d'éditeur -, absence de mentions de rabais "trompeuses" portant sur des livres d'occasion ou des soldes).

**Les dérives des marchés publics de livres :** la loi du 18 juin 2003 a étendu le principe du prix unique du livre aux ventes aux collectivités visant ainsi à rééquilibrer la concurrence entre libraires et grossistes. Si cette régulation a permis à de nombreuses librairies de reprendre pied sur ce marché, on peut craindre, au vu d'évolutions récentes, que la multiplication des exigences des bibliothèques et de leurs collectivités en terme de services n'excluent de nouveau la plupart des librairies au profit de grossistes. Le médiateur du livre pourrait, en organisant des concertations entre les acteurs, favoriser l'émergence de bonnes pratiques et, le cas échéant, proposer des aménagements des textes en vigueur afin d'assurer l'effectivité des lois de 1981 et de 2003 dans ce secteur. En matière de livres scolaires, une analyse pourrait également être menée sur l'accentuation de l'éviction des librairies de ces marchés et sur les effets des différents régimes d'achat de livres dans les lycées, selon les modalités retenues par les régions. Cette analyse permettrait sans doute de relancer la réflexion sur la suppression de la dernière exception au prix unique du livre grâce à une limitation des rabais sur la vente de livres scolaires aux collectivités. D'autres types de pratiques peuvent remettre en cause la lettre ou l'esprit de la loi ou fausser la concurrence et justifier l'intervention d'un médiateur : c'est notamment le cas des **ventes avec primes** (la prime est une façon de "jouer sur les prix" sans remettre en cause le prix "facial" du livre) ou des **ventes réservées par exclusivité à certains circuits** (cf. ventes couplées livre-presse ou éditions spéciales réservées à la grande distribution).

### 3.

## LA LIBRAIRIE ÉCHAPPE AU RACCOURCISSEMENT DES DÉLAIS DE PAIEMENT

L'adoption par le Parlement, à l'unanimité, de l'exemption du secteur du livre du raccourcissement des délais de paiement est une grande victoire pour la librairie. Dans le secteur du livre, les délais de paiement restent donc librement négociables. Cette décision vient couronner près de deux ans de mobilisation durant lesquels le SLF, aux côtés des pouvoirs publics et des autres professions du livre, a travaillé sans relâche au règlement de ce problème.

L'article 21 de la loi du 4 août 2008 de modernisation de l'économie plafonne, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, les délais de paiement à 45 jours fin de mois ou à 60 jours à compter de la date de facturation (ou à la date de réception des marchandises si cette disposition est prévue par un accord interprofessionnel et validée par décret).

Cette même loi a prévu la possibilité de reporter au 1<sup>er</sup> janvier 2012 le raccourcissement des délais de paiement en signant des accords interprofessionnels au sein d'une branche. Les professionnels du livre, représentés par leurs syndicats respectifs (FICG, SNE, SLF, SDLC) ont tiré profit de cette possibilité de report du raccourcissement des délais de paiement en signant le 22 décembre 2008 un accord dérogatoire tel que la loi leur en ouvrait la possibilité. Conformément aux obligations légales, cet accord prévoyait une réduction progressive du délai de paiement maximum jusqu'au plafond fixé par la loi (de 180 jours fin de mois en 2009 à 45 jours fin de mois à partir de 2012).



Si ce calendrier permettait dans un premier temps aux libraires d'échapper à un raccourcissement brutal des délais de paiement dès 2009, il obligeait néanmoins à appliquer cette mesure de manière progressive. Or, le SLF a toujours fait valoir que les délais de paiement longs dans le secteur de la librairie (100 jours en moyenne, opérations comprises) correspondaient à une nécessité structurelle liée à la nature de son offre et de son économie. Si la librairie avait dû réduire de moitié ses délais de paiement, ce sont purement et simplement son métier et son rôle de relais de la diversité éditoriale qui auraient été remis en cause. Une telle mesure aurait entraîné un appauvrissement considérable de l'offre en librairie et rendu inopérante la régulation du marché du livre par un prix unique du livre alors que le rapport d'évaluation de cette loi rendu par Hervé Gaymard en souligne tous les bienfaits pour la création et pour les lecteurs.

C'est la raison pour laquelle le SLF a défendu la nécessité d'aller vers une exemption totale de la librairie et du livre du raccourcissement des délais de paiement, ce qui est aujourd'hui chose faite grâce à l'adoption de la proposition de loi présentée et défendue à l'Assemblée nationale par Hervé Gaymard et au Sénat par Colette Melot, avec le soutien des principaux groupes politiques de la majorité comme de l'opposition. Les ministères concernés ont également mesuré l'ampleur du risque pour la filière du livre, la création et les lecteurs et défendu avec vigueur cette exemption dont Frédéric Mitterrand a souligné, dans le cadre de la discussion au Sénat, qu'elle "contribuerait à l'essor du livre, au maintien de sa pluralité et à l'accès de chacun à cet extraordinaire sésame de la culture qu'est le livre".



- **Le Fichier Exhaustif du Livre (le FEL),  
1,4 Million de références accessibles  
sur le WEB et depuis votre logiciel  
de gestion**
- **La commande**
- **L'avis d'expédition**
- **La facture dématérialisée**
- **Le message retour**
- **Le message réclamation**



## 4.

# LA NOUVELLE CLASSIFICATION DES EMPLOIS EN LIBRAIRIE

La nouvelle classification des emplois au sein de la branche de la librairie constitue un grand pas vers la nouvelle convention collective. Elle offre aux libraires un référentiel commun et spécifique à leur métier pour gérer l'organisation des entreprises et l'évolution des carrières.

## A. Le contexte

La branche professionnelle de la librairie a connu au cours des dernières années et en particulier depuis le 15 décembre 1988, date de la précédente classification, des mutations importantes dans l'exercice des métiers et les organisations mêmes des entreprises. De fait, l'ancienne grille n'était plus en mesure de rendre compte de la particularité des emplois dans la librairie. Elle ne permettait pas davantage de favoriser les évolutions de carrière sur des critères pertinents. Enfin, le nombre réduit de niveaux hiérarchiques compris dans cette grille ne permettait pas de valoriser les emplois intermédiaires dotés d'une fonction hiérarchique ou non.

C'est la principale raison pour laquelle le SLF a dénoncé fin 2004 la convention collective. Depuis cette date, les partenaires sociaux ont engagé des négociations visant à élaborer une convention collective spécifique à la librairie, comprenant notamment et prioritairement l'élaboration d'une nouvelle grille de classification des emplois.

Cette grille de classification des emplois, assortie d'un nouvel accord de salaires établi en correspondance avec celle-ci a été signée fin 2009. La procédure d'extension de ces deux accords est en cours au moment de la publication du présent guide. Les modalités de déploiement de cette grille dans les entreprises sont indiquées ci-dessous (voir Entrée en vigueur de l'accord et modalités de déploiement p. 41).

La légitimité de la nouvelle grille de classification résulte non seulement de l'adhésion massive des syndicats à cet accord de branche (sept syndicats sur huit l'ont signé), mais encore de l'esprit dans lequel ces travaux ont été conduits, associant, outre les partenaires sociaux, les services du ministère du Travail, des consultants spécialisés en matière de classification des emplois, des juristes, l'institution AGIRC (caisse de retraite complémentaire des cadres), ainsi que des salariés de plusieurs entreprises interrogés sur le contenu de leurs emplois.

## B. Les principes généraux de la nouvelle grille de classification

### a. Critères classants

Les parties signataires ont élaboré un nouveau dispositif de classification des emplois, applicable dans toutes les entreprises de la profession et reposant sur un système de critères classants. Le principe consiste à hiérarchiser les emplois les uns par rapport aux autres en analysant le contenu de chaque emploi préalablement identifié et précisément décrit. Il permet également de hiérarchiser les salaires par la mise en place de nouveaux minima issus du nouvel accord de salaire.

L'analyse des emplois est rendue possible par l'utilisation de cinq critères classants qui constituent des références permettant de distinguer les niveaux d'exigence des différents emplois dans les cinq domaines ou "critères", paritairement choisis en fonction de la spécificité des métiers de la librairie et ci-après désignés : connaissance, compétences techniques, autonomie, responsabilité, dimension relationnelle. Une échelle de sept degrés allant de 1 à 7 est attachée à chaque critère. À chaque degré correspond un nombre de points.

Analyser ou "coter" un emploi va donc consister à choisir parmi les sept degrés celui qui correspond le mieux au contenu de l'emploi pour chaque critère. Le total de points obtenus permet de définir la plage de points à laquelle l'emploi est rattaché et de déterminer sa place sur l'échelle de niveaux correspondante qui constitue la nouvelle grille de classification des emplois. La cotation des emplois devra être réalisée au sein de chaque entreprise de la branche.

### b. Emplois repères

Pour faciliter l'application de la grille, des exemples d'emplois représentatifs au sein de la branche, baptisés emplois-repères, ont été élaborés et sont proposés aux employeurs et

aux salariés, à la fois comme un guide dans la description du contenu d'un emploi et comme une illustration de la méthodologie de classification. Ces emplois repères ont eux-mêmes été cotés paritairement. Le résultat de ces cotations ainsi que les minima de salaire afférents figurent dans les annexes de l'accord de classification.

## C. Les principales novations introduites par la nouvelle grille

Outre le principe des critères classants et son caractère évolutif, la nouvelle grille de classification des emplois de la librairie a principalement introduit trois novations.

### a. Élaboration d'une grille à 12 niveaux

En créant 3 niveaux supplémentaires par rapport à la grille précédente, la grille de classification des emplois de la librairie instaure une filière de mobilité professionnelle pertinente et rend possible les évolutions de carrière au sein des entreprises en fonction de leur organisation. Elle facilitera également une employabilité au sein de la branche par l'adoption d'un référentiel commun.

### b. Création de la catégorie intermédiaire des agents de maîtrise

Les partenaires sociaux ont souhaité valoriser les emplois et notamment reconnaître à leur juste valeur ceux d'entre eux impliquant la mise en œuvre d'une expertise dans la gestion d'un domaine. La nouvelle classification des emplois est désormais répartie en trois catégories :

- Employés : entre le niveau 1 et le niveau 5
- Agent de maîtrise : entre le niveau 6 et le niveau 8
- Cadres : entre le niveau 9 et le niveau 12



### **c. Création du statut article 36 ou "cotisant par extension"**

En relation avec la création de la catégorie professionnelle agent de maîtrise, les parties ont souhaité étendre le bénéfice du régime de retraite complémentaire des cadres aux agents de maîtrise exerçant des fonctions d'encadrement, c'est-à-dire aux niveaux 7 et 8 de la nouvelle grille de classification et ont saisi à cette fin l'AGIRC. Cette reconnaissance statutaire vise à faciliter l'exercice de cette responsabilité hiérarchique. L'AGIRC, par décision en date du 27 novembre 2009, a entériné la mise en place de ce statut. Enfin, il a été décidé que la quote-part salariale afférente à la cotisation retraite complémentaire des cadres à laquelle seront assujettis les salariés concernés sera prise en charge par les employeurs.

## **D. L'entrée en vigueur de l'accord et les modalités de déploiement**

### **a. Entrée en vigueur**

L'accord de classification des emplois et l'accord de salaires entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> jour du mois civil suivant la publication de l'arrêté ministériel d'extension desdits accords. Pour tenir compte des

délais nécessaires à la bonne application de la nouvelle grille, étant notamment rappelé que les entreprises devront nécessairement et préalablement coter l'ensemble de leurs emplois, il a été convenu que la nouvelle classification devrait être appliquée dans toutes les entreprises de la branche :

- au plus tard dans les six mois suivant la publication de l'arrêté d'extension pour les entreprises dont l'effectif est inférieur à onze salariés,
- dans les neuf mois suivant la publication de l'arrêté d'extension pour les entreprises dont l'effectif est supérieur ou égal à onze salariés.

### **b. Formation à la classification**

Les partenaires sociaux ont souhaité faciliter la mise en œuvre de cette nouvelle grille de classification en élaborant une formation d'une journée destinée aux employeurs, à leurs représentants du personnel ou, à défaut, à des salariés. Ces actions de formation seront dispensées en régions par le consultant ayant accompagné la branche lors de l'élaboration de la grille des emplois et organisées par le réseau de la FILL, les CRL, DRAC et autres relais locaux en coordination avec l'INFL. Les employeurs de la branche sont très vivement invités à y participer. Des fiches pratiques actuellement en cours de réalisation seront par ailleurs prochainement adressées aux employeurs. Il s'agira d'un mode opératoire visant à les accompagner concrètement dans la mise en œuvre de la classification au sein des entreprises.

### **c. Articulation de l'accord de classification des emplois et de la convention collective**

Une fois entrée en vigueur dans les conditions ci-dessus, la grille de classification des emplois assortie de la grille de salaires se substituera de plein droit à la grille de classification du 15 décembre 1988. Il



s'agit toutefois d'un accord autonome et spécifique, la convention collective nationale de la librairie, incluant notamment le futur texte conventionnel ainsi que les autres accords relatifs à la formation par exemple, étant toujours en cours de négociation. Dans l'intervalle et hormis les accords déjà signés et étendus, l'ancienne convention collective continue à s'appliquer.

Les libraires trouveront sur le site du SLF des informations supplémentaires mises à jour régulièrement sur le déploiement de cette nouvelle classification ainsi que sur l'avancement des négociations sur la nouvelle convention collective propre à la librairie.

» Plus d'informations sur [www.syndicat-librairie.fr/fr/plan\\_de\\_formation\\_des\\_libraires\\_a\\_la\\_nouvelle\\_classification\\_des\\_emplois\\_en\\_librairie\\_1](http://www.syndicat-librairie.fr/fr/plan_de_formation_des_libraires_a_la_nouvelle_classification_des_emplois_en_librairie_1)

## E. Un nouveau plan transport en 2010 : économies et qualité de service

À la suite de l'étude générale conduite, en 2008 et en 2009, sur le schéma du transport du livre à partir de la plateforme Prisme, un appel d'offres a été lancé mi-2009, avec l'aide du cabinet spécialisé bp2r, auprès des transporteurs en vue d'optimiser les tarifs tout

en maintenant, voire en améliorant, la qualité de service et les délais de livraison. Au sein de la CLIL, le SLF et le "collège libraires" ont activement participé à ces travaux qui ont pour objectif de soutenir l'activité économique des librairies. Fort de ces retombées positives pour de nombreux libraires, le SLF souhaite, en 2010, relancer une réflexion sur l'organisation et le coût du transport en Île-de-France.

Les libraires ont participé à cet exercice car plus de 500 d'entre eux ont fourni au SLF et à la CLIL le détail de leurs tarifs actuels et des remises éventuelles dont ils bénéficiaient par rapport à la grille CLIL. Cela a permis de bâtir une base de référence des tarifs réels pratiqués.

### a. Appel d'offres

Le processus d'appel d'offres s'est déroulé avec sélection de nouveaux transporteurs potentiels, demande de renseignements et de prix. Lors d'entretiens successifs avec ces transporteurs, l'accent a d'abord été mis par bp2r sur la vérification de la capacité technique du transporteur à répondre aux attentes des libraires, l'organisation de leurs schémas de transport et leurs délais, leurs outils et leur fiabilité. Au cours de ces étapes, le nombre d'acteurs retenus a été progressivement réduit. Enfin, sur la base des propositions tarifaires, de nombreux scénarios ont été simulés.

## b. Plan transport 2010

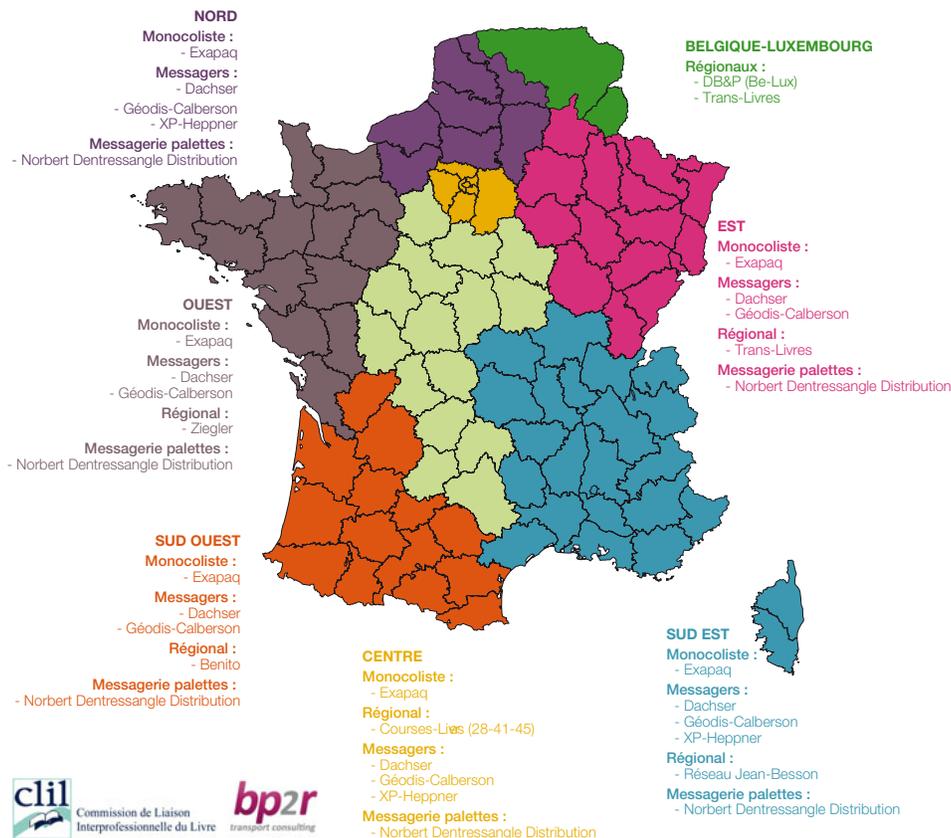
Aujourd'hui, la CLIL propose un schéma de transport qui permet, à partir de février 2010, d'améliorer la qualité de service, et, pour la quasi-totalité des libraires de pouvoir obtenir une économie substantielle sur leurs coûts de transport.

Un gain potentiel moyen de 15 % est tout à fait atteignable pour la profession, il dépendra bien sûr de la capacité des libraires à suivre les recommandations qui leur ont été proposées. Cette économie peut être obtenue par la mise en œuvre de leviers techniques sans dégradation du service. Ces leviers techniques sont notamment :

transporteur "monocolisé" pour les plus petits flux ; transporteur "palette" pour les librairies ayant de gros flux ; plusieurs transporteurs "messagerie" pour les flux moyens.

Ce dispositif se met en place en garantissant dans le même temps le choix entre au moins trois acteurs par département. Pour financer cette étude et rémunérer le travail réalisé par bp2r, une "Contribution à l'Optimisation du Transport" est demandée à l'ensemble des libraires sur l'année 2010. Cette contribution majorera temporairement le centime CLIL. Elle devrait se situer entre 0,70 et 0,90 centime d'euro par kilo (soit entre 7 et 9 € par tonne).

### PLAN DE TRANSPORT 2010 - AU DÉPART DE LA PLATEFORME PRISME (APPLICATION 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2010)



# Cherchez. Trouvez. Organisez.

## electre.com : des innovations qui parlent aux professionnels



### 1 La saisie intuitive

Lors d'une recherche rapide, Electre vous propose les mots les plus recherchés par les utilisateurs. **Vous gagnez du temps et vous savez ce que les autres professionnels recherchent le plus fréquemment.**

### 2 Le nuage de mots

Dans ce « nuage de tags », présenté sur la page d'accueil, la taille des mots est proportionnelle à leur fréquence d'utilisation. Plus un mot est gros, plus il est recherché. **Vous avez une vision rapide de ce qui est dans l'air du temps.**

### 3 Les livres à feuilleter

Pour chaque titre « à feuilleter », plusieurs accès au contenu :

- toutes les pages autorisées par l'éditeur,
- recherche d'un mot dans son contexte (10 ou 15 lignes avant et après le mot dans la page),
- table des matières.

**Vous choisissez avec certitude l'ouvrage qui répondra à votre recherche.**

### 4 L'affichage des listes

L'affichage s'effectue en liste de 10, 20, 30, 40, 50 ou 100 notices suivant votre choix. Un seul clic vous ouvre la fonction « aperçu » pour tout ou partie de la liste. **Libre de vos mouvements, vous pouvez aller et venir d'un simple clic de la liste de départ aux différentes restrictions : par thème, auteur, public, éditeur, etc...**

### 5 L'organisation des notices

Descriptions à gauche - Informations complètes à droite (résumé, même auteur, même collection, même sujet) - Informations sur les médias qui ont parlé du titre...

**Les notices vous donnent immédiatement accès à l'essentiel.**

### 6 La rapidité des paniers

- Accès directement à vos paniers depuis la liste (les derniers utilisés arrivent en tête).
- Visibilité immédiate des livres déjà présents dans d'autres paniers. **Rapides et faciles à remplir, les paniers sont, plus que jamais, votre outil professionnel.**

### 7 L'accessibilité des alertes

La fonction Alerte est accessible dès l'écran d'accueil et vous pouvez spécifier 5 adresses mail supplémentaires susceptibles de recevoir également cette alerte. **Faciles à créer, supprimer ou modifier, les alertes vous aident à suivre l'actualité.**

### 8 Les recherches dans votre périmètre

Accessible dès la page d'accueil, la fonction « Périmètre » vous permet d'effectuer toutes vos recherches dans une sous-base que vous déterminez : bd, romans policiers, cinéma, etc... **Quel que soit le domaine, vous effectuez rapidement un travail de spécialiste.**

### 9 Les informations commerciales

Cette rubrique mise à jour quotidiennement vous fournit, dès la page d'accueil, une vue synthétique sur les nouveaux éditeurs et les nouvelles éditions. **Vous êtes en permanence relié aux actualités de l'ensemble de l'univers du livre.**

### 10 Les informations de Livres Hebdo

En liaison avec Livres Hebdo, cette rubrique vous tient quotidiennement informé :  
- des meilleures ventes de romans, essais, poches, etc...  
- des ouvrages cités dans plus de 100 médias français : émissions radiophoniques ou télévisées, presse, Internet.  
**electre.com vous place au cœur des courants médiatiques et vous aide à vous y retrouver facilement.**

electre

solutions bibliographiques professionnelles

35, rue Grégoire-de-Tours - 75006 Paris  
tél. : 01 44 41 28 33 - commercial@electre.com

## 5. LE LABEL LIR

En 2009, le ministère de la Culture et de la Communication a attribué les premiers labels "librairie indépendante de référence" à plus de 400 librairies. Ce label était assorti d'une possibilité d'exonération de la taxe professionnelle (TP), sur délibération des collectivités locales. En 2010, cette exonération sera transférée sur les nouvelles taxes remplaçant la taxe professionnelle et le périmètre du label sera élargi.

### A. L'exonération des librairies labellisées LIR

Le SLF a œuvré afin que la possibilité d'exonération de la taxe professionnelle soit intégralement transférée sur les nouvelles taxes créées en remplacement de la TP. C'est aujourd'hui chose faite. En effet, la loi de finances pour 2010 (article 1447 du Code général des impôts) instaure une contribution économique territoriale (CET), composée d'une cotisation foncière des entreprises et d'une cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

- **La cotisation foncière des entreprises (CFE)** a pour base la valeur locative des biens passibles d'une taxe foncière, calculée suivant les règles fixées pour l'établissement de cette taxe.
- **La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** est égale à une fraction de la valeur ajoutée produite par l'entreprise. Cette fraction est obtenue en multipliant la valeur ajoutée par un taux qui varie selon le chiffre d'affaires réalisé par l'entreprise. Seules les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152 500 € sont soumises à la CVAE.

À compter de 2011, les communes percevront l'intégralité de la CFE et une fraction égale à 26,5 % du produit de la CVAE (art. 1379). Les départements percevront une fraction égale à 48,5 % du produit de la CVAE (art. 1586) et les régions une fraction égale à 25 % (art. 1599 bis).



Concernant l'exonération au profit des librairies labellisées LIR, il est désormais prévu que les collectivités territoriales et leurs groupements dotés d'une fiscalité propre, en l'occurrence les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, puissent, par une délibération de portée générale, exonérer de CFE les établissements disposant au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition du label de librairie indépendante, relevant d'une entreprise qui satisfait aux conditions du II de ce même article.

Les entreprises exonérées de CFE en application de la délibération d'une commune ou d'un EPCI seront également exonérées de CVAE pour la totalité de la part de celle-ci revenant aux communes ou aux EPCI concernés (article 1586 *nonies* I), sous réserve d'en faire la demande.

Les entreprises pouvant être exonérées de CFE par délibération d'une commune ou d'un EPCI, peuvent être exonérées de la totalité de la part de CVAE revenant aux départements et aux régions, par une délibération du département

ou de la région (article 1586 *nonies* II).

Rappel : les délibérations des collectivités restent indépendantes les unes des autres. Les exonérations ainsi décidées portent sur 100 % de la cotisation due à chacune des collectivités, celles-ci ne pouvant faire varier le taux. Les délibérations sont de portée générale : elles s'appliquent donc à l'ensemble des librairies labellisées sur un même territoire et seulement à ces librairies.

## B. L'effet des délibérations des collectivités territoriales prises en 2009

Les délibérations prises par les conseils municipaux et les organes délibérants des EPCI à fiscalité propre, applicables pour les impositions à la taxe professionnelle établies au titre de l'année 2009, s'appliquent, à compter de l'année 2010, aux impositions de CFE et aux impositions de CVAE.

Les délibérations prises par les conseils généraux et les conseils régionaux, applicables pour les impositions à la taxe professionnelle établies au titre de l'année 2009, s'appliquent, à compter de l'année 2010, aux impositions de CVAE.

Autrement dit, les librairies labellisées relevant de collectivités ayant pris une délibération avant le 1<sup>er</sup> octobre 2009 ne devraient pas s'acquitter, en 2010, de la CFE et de la CVAE (déclarations TP effectuées en 2009 sur une base 2008), sous réserve qu'elles en aient bien fait la demande au moment de leur déclaration. En revanche, il est confirmé qu'il n'y a pas de possibilité pour les collectivités n'ayant pas délibéré en 2009 de prendre une délibération en 2010 au titre de 2010.

## C. Les actions à venir du SLF

Si l'obtention du transfert de l'exonération de taxe professionnelle sur la CFE et la CVAE permet de conserver au label LIR toute sa portée, le SLF souhaite néanmoins faire porter son action sur deux points :

- Convaincre un plus grand nombre de collectivités de la nécessité d'exonérer les librairies labellisées des nouvelles taxes. Le SLF encourage ses adhérents à engager les démarches nécessaires auprès de leurs élus.
- Faire aboutir les discussions entamées avec le ministère de la Culture afin d'élargir le périmètre du label pour que celui-ci soit véritablement représentatif de l'ensemble du champ des librairies "de qualité", ce qui n'est pas le cas à ce jour, notamment parce que la situation financière de nombreuses librairies de référence ne leur permet pas d'atteindre le seuil de 12,5 % du CA consacrée à la masse salariale.

La liste des librairies non labellisées révèle en effet, en creux, la situation désastreuse de dizaines de librairies de qualité qui n'ont pas le label car elles ne peuvent pas consacrer 12,5 % de leur CA aux salaires. Ce seuil a été fait pour mesurer la présence d'un personnel qualifié, non pour rejeter les petites librairies dont les

responsables se paient peu et irrégulièrement. Des libraires gérants vivent avec moins que le SMIC, faute notamment d'obtenir des niveaux de remises suffisantes de la part de leurs fournisseurs. Il est nécessaire que les libraires puissent communiquer collectivement sur le label LIR, ce qui passe par un élargissement du champ du label en incluant, au-delà de son périmètre fiscal encadré par la loi, des librairies de référence, reconnues comme telles par le CNL.

À la suite des discussions entre le SLF et le ministère, Frédéric Mitterrand, Ministre de la Culture et de la Communication, a annoncé le 30 septembre une réflexion sur l'élargissement du label. Il est ainsi envisagé de créer un label "chapeau" de "librairie de référence" permettant à ces établissements de pouvoir, sous certaines conditions, bénéficier des effets liés à la reconnaissance offerte par le label. Ce label "chapeau" ne permettra toutefois pas à ses bénéficiaires d'être exonérés de CET.

Le label de "librairie de référence" serait délivré par le Ministre de la Culture et de la Communication, sur le rapport du Président du CNL après avis de la commission éponyme au CNL. Ce label pourrait être accordé d'ici la fin de l'année 2010 et s'appliquer ainsi pour les années 2011 à 2013, soit la même période que celle couverte par l'attribution du label "librairie indépendante de référence" en 2010. La communication auprès du grand public se ferait sur la seule base du label "librairie de référence". La vitrophanie réalisée pour le label 2010-2012, attribué en 2009, et adressée à l'ensemble des librairies labellisées a d'ailleurs été réalisée sur ce principe.

Cette avancée est naturellement très satisfaisante et le SLF tiendra ses adhérents informés des évolutions de ce dossier.



# 6. LES LIBRAIRES, ACTEURS DU NUMÉRIQUE, DÉFENDENT UNE RÉGULATION DE CE NOUVEAU MARCHÉ

L'année 2010 marquera certainement une accélération dans le développement du marché du livre numérique en France. Plusieurs dizaines de libraires expérimentent d'ores et déjà la vente de contenus dématérialisés. Grâce au lancement du portail collectif de la librairie sur Internet dans le courant de l'année 2010, ce sont des centaines de librairies qui participeront bientôt à ce nouveau marché.



Le marché du livre numérique est encore balbutiant en France puisqu'il représente, d'après les estimations disponibles, largement moins de 1 % du marché global. L'offre est également réduite avec moins de 70 000 titres sous droits disponibles à l'achat dont seulement 10 000 en format e-pub, format en passe de servir de référence sur ce nouveau marché. Aux États-Unis, l'essor du numérique est plus spectaculaire puisqu'il représentait 0,6 % des ventes en 2008 et 2,4 % au premier semestre 2009 (source Bowker, juin 2009). En Allemagne, les éditeurs et les libraires ont créé une plateforme commune dénommée Libreka. Celle-ci dispose aujourd'hui d'une offre de 100 000 titres numérisés. La part de marché du livre numérique en Allemagne est prévue à 8,6 % du marché du livre à horizon 2014-2015 pour 3 millions de e-readers.

## A. La nécessité d'une régulation

Comme le souligne le rapport d'Hervé Gaymard sur l'évaluation de la loi de 1981 relative au prix unique du livre, seule la régulation du marché du livre a permis le maintien de ses équilibres et son développement harmonieux. Il en va de même dans l'univers numérique car la diffusion du livre, fut-elle dématérialisée, a tout à perdre à être monopolisée par quelques grandes multinationales pour lesquelles le livre sert principalement de produit d'appel. Il est donc urgent de créer les conditions d'un marché ouvert, respectueux de la diversité de la création et des intérêts des lecteurs. Cette régulation doit reconnaître la chaîne de valeur qui permet à un livre d'exister auprès du public en assurant la rémunération de l'ensemble des acteurs de la filière, auteur, éditeur, libraire... Dans ce contexte, le Syndicat de la Librairie Française se félicite de plusieurs avancées récentes :

- **La condamnation de Google**, le 18 décembre 2009, pour actes de contrefaçon de droits d'auteur dans le cadre de l'action en

justice lancée par les éditeurs et les auteurs français. Le respect du droit d'auteur est la condition première pour garantir l'avenir de la création éditoriale et la rémunération juste de chacun de ses acteurs.

- **Le rapport "Création et Internet de Patrick Zelnik, Jacques Toubon et Guillaume Cerutti"** qui, dans le secteur du livre, souligne l'urgence d'une régulation et d'initiatives interprofessionnelles afin de se préparer au développement prochain du marché du livre numérique. Ce rapport propose d'étendre au livre numérique le taux de T.V.A. réduit et le principe du prix unique du livre, en limitant à ce stade le champ d'application de ce dernier au mode de diffusion le plus répandu à l'heure actuelle, à savoir la version numérique de livres imprimés, assortie de fonctionnalités propres au numérique. Dans son avis du 12 janvier 2010 sur l'extension du prix unique du livre au numérique, l'Autorité de la concurrence n'exclut pas une telle possibilité. Le rapport "Zelnik - Toubon - Cerutti" préconise également une accélération de la numérisation des contenus afin de développer l'offre légale disponible et invite les professionnels du livre à créer une plateforme unique de distribution des produits numériques et à homogénéiser leurs métadonnées et les formats qu'ils utilisent.

- **Les déclarations du Président de la République lors de ses vœux au monde de la Culture, le 7 janvier 2010.** À cette occasion, il a soutenu la transposition, dans l'univers du numérique, du prix unique du livre et du taux de T.V.A. réduit. Concernant le prix unique du livre numérique, le SLF, le SNE et le SDLC ont fait connaître au Ministre de la Culture et de la Communication leur position commune sur la question. En effet, l'adoption d'une loi sur ce sujet est à la fois urgente et se heurte à deux difficultés principales. La première concerne la définition du périmètre de cette loi pour tenir compte de nouveaux modes de commercialisation des œuvres. La seconde porte sur son application à des opérateurs implantés en dehors du territoire national. Afin que ces questions ne

# PASSEZ AU NUMÉRIQUE !

avec la solution NumiLog

VirginMega

Doucet

Gibert Jeune

Jean Jaurès

L'Appel du Livre

Imbernon

Librairie Antillaise



DLivre

Mollat

## L'eBook Store qui vous correspond

Proposez dès à présent l'offre complémentaire numérique plébiscitée par de nombreux confrères

Choisissez un site de vente "clé en main",  
à votre nom et sans frais de mise en service



Pour tous renseignements, contactez Mylène Fantoni - 01 75 60 18 70 - mylene.fantoni@numilog.com

ralentissent pas l'élaboration et l'adoption d'une loi sur le prix unique du livre numérique, il est proposé de continuer d'appliquer, dans l'attente de solutions qui s'adapteront aux évolutions du marché, la formule du contrat de mandat aux ventes et aux offres non couvertes par l'application stricte de la loi. Dès lors que l'objectif poursuivi est bien de garantir aux éditeurs le contrôle du prix de vente au public des livres, ces deux types de fixation des prix peuvent être, au moins dans un premier temps, conciliés.

## **B. La responsabilité des professionnels : créer une architecture du marché numérique garantissant une véritable concurrence**

La régulation ne relève pas uniquement des pouvoirs publics. Elle est également de la responsabilité des professionnels eux-mêmes. C'est la raison pour laquelle, tout en appuyant les propositions du rapport Zelnik reprises à son compte par le Président de la République, le SLF et le SDLC ont souligné, lors de la conférence de presse qu'ils ont organisée ensemble le 13 janvier 2010, la nécessité d'agir rapidement en faveur du développement d'une offre légale de livres numériques reposant sur des solutions techniques entièrement interopérables et multi supports, un modèle économique équitable et un niveau de protection des fichiers (DRM) n'entravant pas la fluidité des échanges et ne favorisant pas le piratage. Il est également impératif, à leurs yeux, de mettre en place, dès 2010, une interface unique ("hub") entre les libraires et les entrepôts de stockage de contenus numériques des éditeurs. Ce "hub" est de nature à structurer le marché de telle façon qu'un nombre important de détaillants,

qu'ils soient libraires, GSS, libraires en ligne..., puissent accéder à une offre numérique sans avoir besoin de réaliser des investissements hors de leur portée. Il est donc un outil au service d'une concurrence ouverte sur ce marché.

Les objectifs doivent être partagés par les éditeurs, particulièrement les plus importants d'entre eux qui sont les plus avancés en matière numérique. Il faut, pour cela, qu'ils soient convaincus du rôle que peut jouer la librairie sur ce nouveau marché plutôt que de favoriser l'un ou l'autre des géants du web en lui accordant des conditions techniques et commerciales privilégiées. Une telle stratégie prendrait acte du fait qu'il n'y a point de salut sur ce marché en dehors du combat de géants que se livrent Amazon, Google, Apple et bientôt les opérateurs des télécommunications. Tel est peut-être le cas sur le marché américain plus dérégulé que le nôtre mais, en France, une telle stratégie ruinerait les efforts de la majorité des éditeurs, des libraires et des grandes surfaces spécialisées pour créer des outils interprofessionnels facilitant l'accès au marché d'un plus grand nombre d'acteurs. Que se passera-t-il en effet pour l'édition et la création française si l'un de ces acteurs majeurs détient une part de marché suffisamment importante pour dicter sa loi aux éditeurs ? Que se passera-t-il si le marché du numérique devait capter à terme 20 à 30 % du marché du livre et une proportion équivalente du chiffre d'affaires des librairies "physiques" ?

À travers les stratégies qu'ils définissent aujourd'hui en matière numérique, les éditeurs français assument une responsabilité considérable pour l'avenir du marché du livre, de la création, des librairies. La chaîne de valeurs qui fonde le marché du livre ne doit pas être sacrifiée pour des intérêts à court terme. Sinon, le marché du livre pourrait connaître le sort du marché de la musique qui, rappelons-le, a perdu la moitié de sa valeur entre 2002 et 2008.

# 7.

## 2010 : LE PORTAIL DE LA LIBRAIRIE FRANÇAISE SUR INTERNET

Le portail collectif des libraires sur Internet verra le jour à l'automne 2010. Il permettra à terme à des centaines de libraires d'être acteurs du marché numérique grâce à la mutualisation des investissements et des outils techniques et logistiques. Le portail est ouvert à tout type de librairie, quelle que soit sa taille ou sa spécialité. C'est une autre forme de "son" sur Internet, celui des libraires qui veulent défendre des livres pour la qualité du texte et pour ce qu'ils apportent au débat d'idées, qui connaissent mieux que quiconque les goûts et les attentes du public mais qui s'attachent au quotidien à les surprendre encore, enfin, ceux qui, au cœur des villes et maintenant au cœur de ce nouveau réseau qu'est Internet, veulent défendre le rôle social du livre.

### A. Les principes

- Un réseau de sites Internet de libraires s'appuyant sur une infrastructure technique et logistique mutualisée,
- la conjugaison d'une marque nationale et de centaines de sites individuels de libraires indépendants,
- dès l'ouverture, une offre exhaustive de livres physiques et de livres numériques,
- "la plus grande librairie de France" sur Internet grâce à la visibilité des livres disponibles dans des centaines de librairies,
- une alternative aux positions dominantes de quelques grands acteurs du web.



## B. Les objectifs

### a. Objectif commercial et économique

- Permettre à un maximum de librairies d'être de véritables acteurs de la vente de livres physiques et numériques sur Internet,
- éviter ainsi une perte de parts de marché et une détérioration de l'image de la librairie auprès de ses clients,
- orienter prioritairement l'internaute vers les sites individuels des libraires,
- utiliser la capacité de prescription des librairies pour retrouver sur Internet le rapport de confiance établi avec leurs clients,
- crédibiliser la présence des librairies sur Internet : la marque collective de la librairie offrira une crédibilité essentielle auprès des clients (paiement...), une performance technologique (les développements technologiques profiteront à tous) et logistique (garantie des délais, traitement des retours, SAV...),

- pour les éditeurs, disposer d'une alternative face à de grands acteurs d'Internet ou des télécommunications dont les modèles peuvent constituer des menaces pour les équilibres du marché du livre,
- mutualiser les investissements afin de permettre à tout libraire d'être présent sur Internet.

### b. Objectif culturel

- Transposer sur Internet le rôle social et culturel qu'occupent les librairies physiques grâce à un référencement exhaustif et enrichi, à des conseils, à des animations, à des partenariats (éditeurs, presse, sites spécialisés autour du livre...),
- "humaniser" la vente de livres sur Internet,
- construire un nouveau type de relation entre le libraire et le lecteur autour de l'offre numérique,
- apporter une valeur ajoutée éditoriale (mutualisation et création de contenus, partenariats, forums...).



### c. Fonctionnement

- Une centralisation et une mutualisation des outils techniques et logistiques (conception des sites, moteur de recherche, bases de données, logistique, facturation...),
- un site central présentant la totalité de l'offre de l'édition française, les stocks de toutes les librairies adhérentes, mutualisant des contenus éditoriaux, établissant des partenariats avec d'autres sites (forums, éditeurs...) et offrant plusieurs scénarios d'achat ou de réservation (voir Parcours de l'internaute ci-contre),
- des sites individuels de libraires bénéficiant de la mutualisation des outils, pouvant personnaliser et enrichir leurs sites mais également récupérer des contenus éditoriaux via le site central et proposer à la communauté leurs propres contenus,
- une base de données et une interface agrégeant l'offre "papier" et l'offre "numérique", ce qui permettra à l'internaute de commander indistinctement, dans un même panier, ces deux types de produits.

### • Les parcours des internautes sur le site individuel d'un libraire

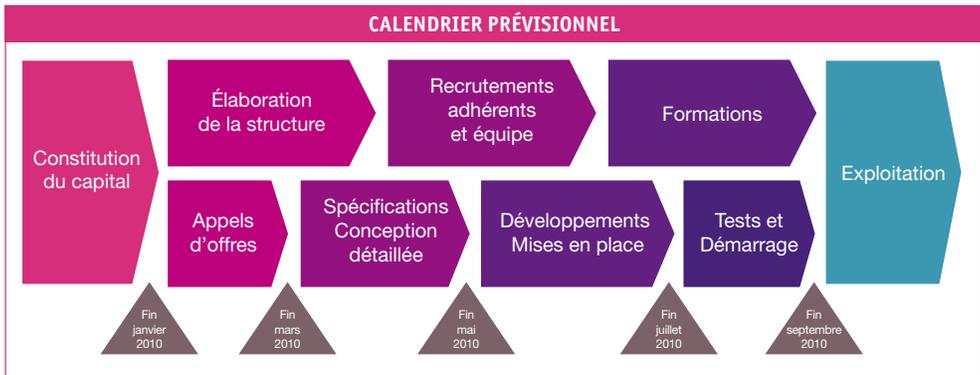
Le client aboutit, directement, via le site central ou via un moteur de recherche, sur le site individuel d'un libraire. Soit il réserve sur le site un ou plusieurs livres et va les retirer en librairie. Le libraire touche l'intégralité du produit de la vente. Soit il préfère être livré à domicile. C'est le site central qui assure la logistique et réalise la vente. Le livre est adressé au client sous le timbre du libraire et ce dernier touche une commission. S'il s'agit d'un livre numérique, c'est le portail qui assure la transmission du fichier au nom du libraire.

### • Les parcours des internautes sur le site individuel d'un libraire

Le client accède directement ou via un moteur de recherche au site central. Le site central "localise" le client et l'informe que le livre est en stock dans une ou plusieurs des librairies adhérentes de son voisinage et qu'il peut y être réservé et retiré. Si le client préfère être livré à domicile, le site central assure la logistique et réalise la vente et en perçoit intégralement le produit. S'il s'agit d'un livre numérique, c'est le portail qui assure la transmission du fichier et qui réalise la vente.

## d. Moyens et calendrier

Ouverture du portail : septembre 2010



## e. Financement

- Besoin de 2,2 M€ correspondant aux investissements et aux pertes d'exploitation sur les trois premières années,
- apport des 35 libraires actionnaires : 720 000 €,
- organismes interprofessionnels et publics : 1,5 M€.

## f. Exploitation

PARTICIPATION ANNUELLE DES LIBRAIRES		
Catégorie	CA (M€/an)	Cotisation (€/an)
A	>5	6000
B	2 < CA < 5	4500
C	1 < CA < 2	3000
D avec vente en ligne	0,3 < CA < 1	2000
D sans vente en ligne	0,3 < CA < 1	1000
E avec ou sans vente en ligne	<0,3	1000



# **III.** Les ressources

- 58** Les chiffres clés
- 72** Le rôle de la librairie
- 75** Les formations
- 81** Les publications
- 84** Les rendez-vous 2010-2011

# 1.

## LES CHIFFRES CLÉS

Le réseau français des librairies est l'un des plus denses au monde. Il contribue ainsi fortement à l'animation culturelle et commerciale des villes de toutes tailles. Par ailleurs, si la place de la librairie dans le marché du livre demeure prépondérante, si sa valeur ajoutée (assortiments, personnels qualifiés...) est reconnue, sa situation financière demeure souvent fragile. Radioscopie économique et sociale de la librairie.

### A. La librairie

#### a. Recensement

Le nombre total de points de vente sur le territoire français est estimé à environ 25 000. Parmi eux, 15 000 ont une activité régulière de vente de livres. Environ 2 000 à 2 500 points de vente exercent la vente de livres à titre principal ou significatif. Les 1 000 premiers points de vente correspondent à ce que les diffuseurs appellent le "premier niveau" qui représente de 60 à 75 % du chiffre d'affaires des éditeurs.

#### b. Positionnement

Selon les sources, la librairie représente plus de 40 % des ventes au détail. Sofres place le pourcentage à 41 %, Ipsos et GfK à 43 %.



La librairie reste donc le lieu privilégié d'achat de livres pour les Français. Elle présente l'avantage de proposer une offre très large, et pas seulement des nouveautés. Il est d'ailleurs intéressant de comparer la perception du poids de la nouveauté chez les libraires (54 % des ventes d'après les libraires) et ce que pèsent réellement ces nouveautés de l'année dans leurs ventes : 28 % (d'après le panel distributeur GfK). Les consommateurs viennent donc aussi chez leur libraire pour acheter du fonds : 34 % des ventes des librairies se font sur des titres de plus de trois ans, selon le même panel.

Les libraires sont en grande majorité loin de l'image vieillotte qu'on a parfois d'eux : 50 % des librairies ont déjà un site web, 18 % font de la vente en ligne, 74 % ont une gestion des ventes informatisées, 75 % organisent des séances de signatures, dédicaces ou autre manifestation (et 60 % souhaitent renforcer cette activité dans les années à venir), 53 % font des fiches de lecture pour mettre en avant leurs coups de cœur, 66 % veulent améliorer ou agrandir leur espace de vente. Les libraires bougent avec leur temps, renforcent toujours leurs relations avec leurs clients et se donnent

les moyens de conserver leur attrait face à leurs concurrents toujours plus nombreux.

Sources : Panel distributeur GfK - suivi des ventes de 2 800 magasins vendeurs de livres chaque semaine / Étude "Panorama de la librairie française" réalisée par GfK auprès de 700 libraires français en octobre 2008.

## c. Assortiments

### • Librairies

On compte plus de 100 000 références pour les plus grandes ; autour de 50 000 pour les moyennes ; 5 000 à 20 000 pour les spécialisés (jeunesse, bande-dessinée, religion...) et 5 000 à 10 000 pour les plus petites.

### • Grandes surfaces culturelles

On dénombre 100 000 références pour les plus grandes Fnac, de 15 000 à 50 000 références pour les autres Fnac ou les plus grands points de vente des autres GSS. 20 000 à 30 000 références pour les autres chaînes : Espaces culturels Leclerc, Virgin, Cultura, Alsatia.

### • Hypermarchés

L'assortiment est estimé à 5 000 références en moyenne. Il peut monter à 15 ou 20 000 références pour les plus grands.

### • Supermarchés

Le nombre de références est évalué entre 1 000 à 3 000 (meilleures ventes + poche).

## d. Durée de vie des livres

Selon le panel Datalib-ADELIC qui couvre 150 librairies de toutes tailles, 83 % des titres vendus en librairie ont plus d'un an ; 40 % des titres vendus ont plus de cinq ans. Plus de la moitié du chiffre d'affaires des librairies est réalisée grâce à la vente de livres de plus d'un an.



## e. Situation économique

### • Rentabilité

Le profit est faible : 1,4 % du CA en moyenne (2 % pour les plus grandes, 0,6 % pour les plus petites, soit 2 000 €).

### • Salaires

Un libraire très qualifié ayant 16 années d'ancienneté gagne en moyenne 1,6 fois le SMIC. Or, les frais de personnel sont lourds : 18 % du CA en moyenne car la valeur ajoutée de la librairie repose en large partie sur la présence et la compétence de libraires. À titre de comparaison, on estime la part des frais de personnel dans la grande distribution entre 6 et 8 % et entre 10 et 11 % dans les grandes surfaces culturelles.

### • Autres charges

Le loyer et le transport représentent en moyenne 4,5 % du CA des librairies. Elles augmentent fortement, ce qui est inquiétant au regard de la faiblesse de la rentabilité, et donc des marges de manœuvre des librairies.

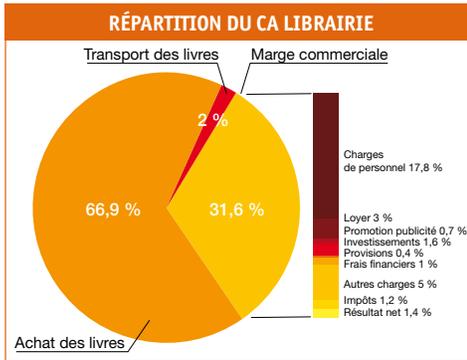
### • Enquête INSEE

Une enquête de l'INSEE réalisée à partir des exercices 2007 des 84 entreprises de la branche employant plus de 20 salariés ou réalisant un CA supérieur à 38 M€ semble indiquer une détérioration de la situation économique du secteur. En effet, cette enquête fait ressortir un résultat net moyen pour ces entreprises de 0,6 % seulement.

Le graphique page suivante présente, sur la base de l'enquête de 2007, la répartition du CA d'une librairie. Une présentation trompeuse laisse fréquemment entendre que ce sont les libraires qui gardent la plus grosse part dans la répartition des marges entre les acteurs de la chaîne du livre. Ce graphique rappelle qu'au final, le bénéfice du libraire est au contraire le plus faible. On oublie également que le libraire a à sa charge le transport aller et retour, les remises aux collectivités, la réversion du droit de prêt, la démarque due au vol...

Enfin, les remises sont bien plus faibles pour les livres scolaires, universitaires et professionnels (entre 20 et 31,5 %) ainsi que pour les libraires hors “premier niveau”.

Cette situation économique risque d’entraîner dans les prochaines années des difficultés accrues, voire irrémédiables, pour de nombreuses librairies dont les charges augmentent plus fortement que les remises commerciales et qui perdent du chiffre d’affaires et de la rentabilité en raison du repli du marché, de la perte de marchés publics ou de la concurrence d’Internet. Les éditeurs et diffuseurs doivent prendre conscience de l’urgence de cette situation et de la responsabilité qui leur incombe, au titre de la loi de 1981, en matière de rémunération du travail qualitatif des libraires.



## B. Le livre en 2009

En 2009, les panels de points de vente font état d’une évolution favorable du marché : + 1,5 % selon Livres Hebdo / I+C et Ipsos et même + 3,9 % selon GfK (en valeur). De manière assez paradoxale, cette tendance ne se retrouve pas dans le nombre des exemplaires vendus qui évolue à la baisse selon l’enquête de branche du SNE : 468,3 millions d’exemplaires en 2009, soit une baisse de 3,7 % par rapport à 2008 (435,7 millions d’exemplaires hors fascicules soit - 2,2 %). Par contre, le nombre de références vendues au moins une fois dans

l’année, 633 946 en 2009, connaît une croissance très nette (+ 13 % par rapport à 2008 et plus de 25 % par rapport à 2006). Le panier moyen d’achat ne cesse donc de diminuer alors que le nombre de titres vendus - donc “travaillés” et stockés par les libraires - ne cesse de croître. Si l’augmentation des achats sur Internet peut expliquer une partie de cette tendance, le rôle des libraires y est également prépondérant car cette même tendance est décrite par nombre d’entre eux. Ce qui démontre, s’il en était besoin, le rôle actif qu’ils jouent en faveur de la “diversité culturelle”. On constate en 2009 une stabilité, voire, selon les sources, une baisse de la production de titres : 66 595 titres soit une baisse de 4,3 % selon la BnF (entrées au Dépôt légal) ; 63 690 nouveautés et nouvelles éditions, soit une quasi stabilité (+ 0,1 %) selon Livres Hebdo / Electre (production commercialisée). Le nombre de titres disponibles sur le marché est, pour sa part, selon la base Electre, en augmentation de 4 % (619 800 références). Le poids des meilleures ventes reste en 2009, selon GfK, bien plus faible que dans les autres industries culturelles. En effet, les 5 titres les plus vendus ne représentent que 1,7 % du marché, les 10 titres les plus vendus 2,7 %, les 1 000 titres les plus vendus 22 % et les 10 000 titres les plus vendus 50,4 % du marché. Cet indicateur confirme la formidable diversité qui caractérise le marché du livre et le poids finalement très relatif de la “best-sellerisation”.

Les chiffres de TNS Sofres (enquête pour l’Observatoire de l’Économie du Livre, sur les achats de livres d’un panel de 10 000 personnes de 15 ans et plus) indiquent que, en 2008, 52,4 % des Français ont acheté au moins un livre. 25,1 % en ont acheté de 1 à 4, 15,8 % de 5 à 11 et 11,5 % plus de 12. L’enquête sur les pratiques culturelles des Français en 2008 réalisée par le ministère de la Culture et de la Communication montre quant à elle que 70 % des Français de 15 ans et plus ont lu, en 2008, au moins un livre au cours des douze derniers mois. 39 % en ont lu de 1 à 9 sur la même

période, 14 % de 10 à 19 et 17 % plus de 20. L'ensemble de ces chiffres est disponible, sous la forme d'une synthèse réalisée en mars 2010 par l'Observatoire de l'Économie du Livre (MCC/DGMIC/SLL), auprès du service du Livre et de la Lecture du ministère de la Culture et de la Communication.

» <http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/index-dll.htm> et [http://www.centrenationaldulivre.fr/IMG/pdf/Chiffres-cles\\_2008-2009.pdf](http://www.centrenationaldulivre.fr/IMG/pdf/Chiffres-cles_2008-2009.pdf)

## C. Le libraire : bilan économique et social

Ce bilan économique et social est établi à partir des données issues du rapport de branche sur la librairie établi par le Cabinet I+C en décembre 2009. À partir des données de 2008, il a été réalisé sur la base d'un échantillon d'un peu plus de 700 librairies ayant répondu au questionnaire, soit 35 % de l'univers étudié en termes d'entreprises et 52 % en termes de salariés. Le rapport est consultable sur le site du SLF ([www.syndicat-librairie.fr](http://www.syndicat-librairie.fr)).

Il convient d'indiquer que l'UNEDIC dispose désormais d'un dénombrement exact des établissements d'au moins un salarié et des salariés relevant du code NAF 4761 Z (commerce de détail de livres en magasins spécialisés). En effet, la nouvelle nomenclature NAF de l'INSEE distingue à présent le commerce de détail de livres en magasins spécialisés (4761 Z) du commerce de détail de journaux et papeterie en magasins spécialisés (4762 Z). Ces deux codes étaient auparavant réunis sous une même référence (524 R : commerce de détail de livres, journaux et papeterie). À titre d'information, les données UNEDIC 2008 sont les suivantes pour les entreprises relevant du 4761Z : 2 181 établissements et 12 315 salariés. Si ce code NAF se révèle représentatif de la profession, alors les données UNEDIC serviront de références dans les prochains rapports. Un travail de vérification sera ainsi réalisé par les représentants de la profession en 2010.

### LA PROFESSION EN BREF

- . nombre d'entreprises : 1 950
- . chiffre d'affaires : 1,64 milliard d'euros HT
- . effectifs : 11 550 personnes, dont 9 950 salariés
- . masse salariale brute : 188 millions d'euros (249 millions d'euros en incluant les charges patronales, soit plus de 15 % du chiffre d'affaires)
- . formation professionnelle : 23 % des effectifs salariés concernés

### LE PROFIL TYPE D'UNE LIBRAIRIE EN 2008

- . 850 K€ de chiffre d'affaires HT
- . 6 actifs (salariés et non-salariés) présents au 31 décembre 2008 dont 5 salariés
- . sur ces 5 salariés : 3 femmes et 2 hommes, plus de 3 temps plein et moins de 2 temps partiel, 4 CDI et 1 CDD ou autre

#### a. Profil économique

##### • Chiffre d'affaires de la profession

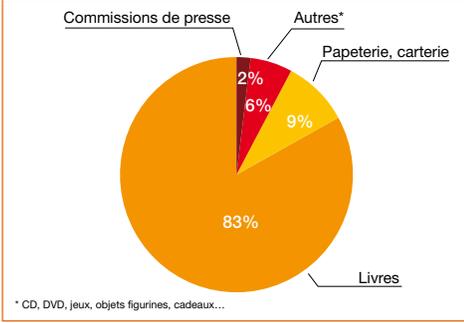
En 2007, les 1 950 entreprises de la profession ont réalisé un chiffre d'affaires de 1,64 milliard d'euros HT, soit une légère baisse comparée à 2007 (-0,5 %).

##### • Répartition du chiffre d'affaires

Les ventes de livres représentent la grande majorité de l'activité (en moyenne 83 % du montant total). La papeterie-carterie totalise près d'un dixième des ventes (9 %) tandis que la part du chiffre d'affaires généré par les commissions de presse reste marginale (2 %). Cette répartition est quasiment stable depuis 2005 et identique entre 2007 et 2008.



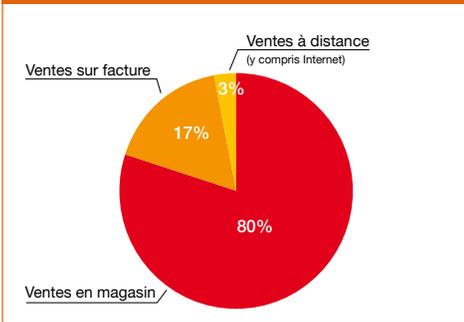
### RÉPARTITION DU CA SELON L'ACTIVITÉ



#### • Répartition des ventes par clientèles

Les ventes en magasin demeurent la principale activité des librairies dont elles représentent, comme en 2006 et 2007, 80 % du CA. Les ventes sur factures (à terme) continuent de générer un peu plus d'un sixième du chiffre d'affaires de la profession (17 %) et sont stables entre 2007 et 2008. Le poids des ventes à distance, y compris via Internet, demeure limité (3 % en 2008 contre 2 % en 2005). La progression de ce segment de vente, si elle est très significative sur la durée diminue néanmoins fortement (+ 0,5 % par rapport à 2007, + 8,5 % par rapport à 2006 et + 22,5 % par rapport à 2005).

### RÉPARTITION DU CA SELON LA CLIENTÈLE

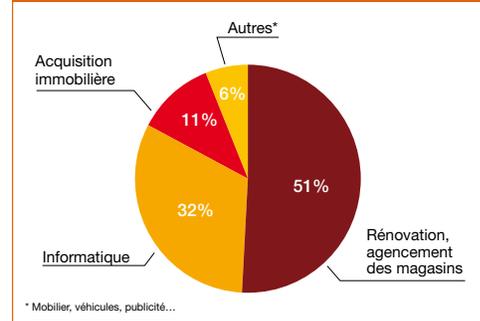


#### • Investissements

La part du chiffre d'affaires de la profession consacrée aux investissements en 2008 augmente assez significativement entre 2007

et 2008, passant de 1,2 % à 1,6 % du CA. Au total, la profession a investi 26 millions d'euros au cours de l'année 2008. Ces investissements concernent pour un plus de la moitié des montants des travaux de rénovation et d'agencement des magasins, pour près d'un tiers de l'informatique et pour 11 % des acquisitions immobilières.

### RÉPARTITION DU MONTANT DES INVESTISSEMENTS

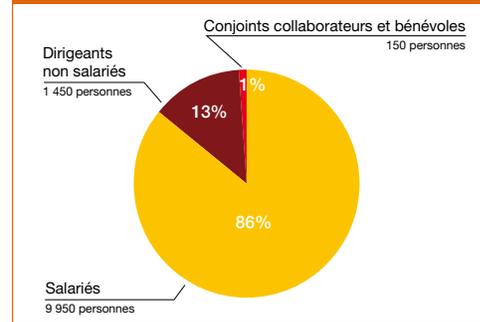


## b. Emploi

#### • Effectifs actifs

Le nombre d'actifs a légèrement diminué en un an, s'établissant à 11 550 au 31 décembre 2008 contre 11 600 un an plus tôt. Cette baisse concerne les effectifs salariés.

### RÉPARTITION DES 11 550 ACTIFS SELON LEUR STATUT

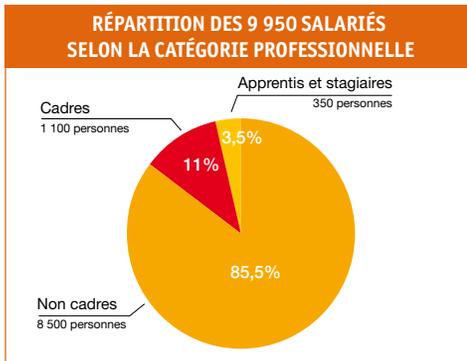


#### • Effectifs salariés

**Selon le sexe :** entre 2007 et 2008, la proportion des femmes augmente légèrement. Ainsi, en fin d'année 2008, les femmes représentent les

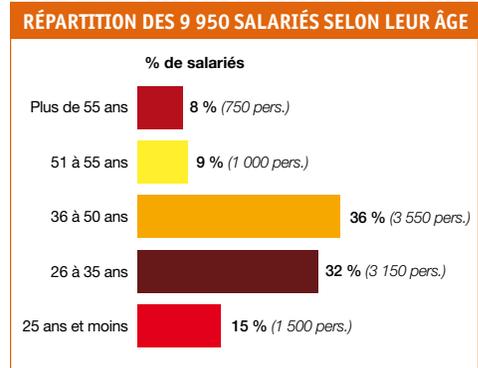
deux tiers des effectifs salariés (66 %) et 64 % de la masse salariale.

**Selon les catégories professionnelles :** la part de personnel d'encadrement baisse de 1 % pour atteindre 11 % des salariés au 31 décembre 2008. La part des apprentis et stagiaires évolue également à la baisse (- 0,5 % entre 2007 et 2008). Ainsi, c'est la part des non cadres qui augmente (+1,5 % entre 2007 et 2008) pour représenter dorénavant 85,5 % des salariés. Il faut noter que la part des cadres demeure nettement plus importante parmi les hommes (17 %) que parmi les femmes (8 %).

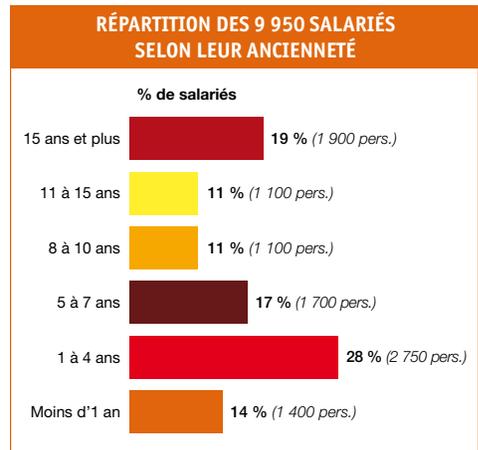


**Selon la durée du travail :** La tendance au renforcement de la proportion de salariés à temps plein se poursuit en 2008, s'établissant à 75 % contre 73 % en 2007. Cette tendance s'explique par une forte évolution en faveur du travail à temps plein chez les hommes. Ainsi, 83 % d'entre eux travaillent à temps plein en 2008 (contre 77 % en 2007). Bien qu'en baisse par rapport à 2008, la part des hommes à temps partiel reste élevée dans la profession (17 % en 2008 contre 23 % en 2007). En effet, comme cela avait été souligné lors du précédent rapport, seulement 6 % de l'ensemble des salariés masculins en France travaillent à temps partiel (source INSEE). La répartition des effectifs féminins selon leur durée de travail s'avère quant à elle toujours comparable à la moyenne nationale : près de 30 % des femmes sont à temps partiel.

**Selon l'âge :** l'âge moyen des salariés de la profession reste stable d'une année sur l'autre (37,5 ans) et ce quel que soit le sexe. La part des jeunes salariés demeure importante. Près d'un sixième des salariés ont en effet moins de 26 ans et près d'un tiers est âgé de 26 à 35 ans.



**Selon l'ancienneté :** l'ancienneté moyenne des salariés dans la même entreprise évolue légèrement à la baisse pour atteindre le même niveau qu'en 2005, soit 7 ans en moyenne contre 7,5 ans en 2008 et ceci qu'il s'agisse des hommes ou des femmes. Le renouvellement du personnel demeure important : 42 % des effectifs ont moins de quatre ans d'ancienneté.



**Selon le type de contrat :** la proportion de salariés présents en fin d'année 2008 bénéficiant d'un CDI demeure la plus forte (88 %). Néanmoins, cette dernière est en baisse par rapport à 2007 (- 2 points de pourcentage). À contrario, la part des salariés présents en fin d'année 2008 bénéficiant d'un CDD passe de 6 % à fin 2007 à 8 % fin 2008. Néanmoins, cet indicateur ne prend pas en compte les mouvements de salariés enregistrés au cours de l'année (voir ci-dessous). C'est la raison pour laquelle le nombre de contrat à durée déterminée apparaît si limité.

**Selon le coefficient :** pour la première fois, le rapport de branche indique la répartition des salariés selon le coefficient de la grille des emplois. Il faut noter que, dans le cadre de la signature par les partenaires sociaux de l'accord relatif à la nouvelle classification des emplois, cette grille passera prochainement à 12 échelons après intégration de niveaux d'emplois intermédiaires.

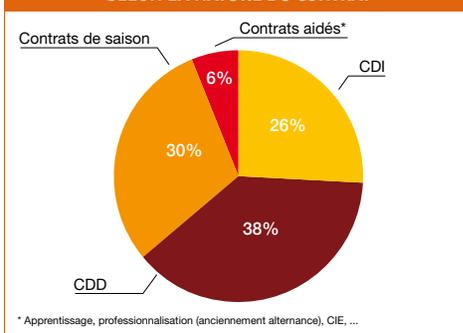
#### RÉPARTITION DES SALARIÉS SELON LE COEFFICIENT

	Femme	Homme	Ensemble
Niveau 1	14 %	9 %	12,5 %
Niveau 2	21 %	25 %	22 %
Niveau 3	17 %	12 %	15,5 %
Niveau 4	18 %	15 %	17 %
Niveau 5	14 %	15 %	14,5 %
Niveau 6	8 %	9 %	8,5 %
Niveau 7	3 %	6 %	4 %
Niveau 8	4 %	6 %	4,5 %
Niveau 9	1 %	3 %	1,5 %

• **Mouvements de personnel :** contrairement à l'année 2007, la profession n'est pas créatrice nette d'emplois en 2008. En effet, 3 250 personnes ont été recrutées au cours de l'année et 3 300 salariés ont quitté leur entreprise. Le différentiel embauches-départs apparaît négatif : - 0,5 % à un an d'intervalle. En corrélation avec le taux de féminisation élevé de la profession, les deux tiers des recrutements ont logiquement concerné des femmes au

cours de l'année 2008. Durant cette même période, les embauches sont liées essentiellement à des contrats à durée déterminée (38 %). Dans une moindre mesure, le recours aux contrats de saison concentre 30 % des embauches en 2008 contre 36 % en 2007. Les contrats à durée indéterminée représentent également une part notable des embauches sur l'année 2008 (26 % contre 20,5 % en 2007 mais 29 % en 2006). Le recours aux contrats aidés est stable d'une année sur l'autre (6 %).

#### RÉPARTITION DES EMBAUCHES SELON LA NATURE DU CONTRAT



En lien direct avec les embauches, les deux tiers des départs des entreprises correspondent à des fins de contrat de saison ou à durée déterminée. Les licenciements représentent moins de 5 % de ces départs (7 % en 2006) et les démissions 17 % (23 % en 2006).

### c. Rémunération et formation professionnelle

#### • Masse salariale et charges patronales

La tendance au renforcement de la proportion de salariés à temps plein n'est pas sans impact sur l'évolution de la masse salariale. Cette dernière continue de progresser (+ 1 %) tandis que le nombre de salariés baisse de - 0,5 % entre 2007 et 2008. Pour leur part, les charges patronales augmentent légèrement de 2007 à 2008 pour regagner le niveau de 2006. Elles s'élèvent ainsi en 2008 à 67 millions d'euros. Entre 2005 et 2008, la masse salariale brute a augmenté de 9 %.

### • Formation professionnelle

La part de la masse salariale consacrée à la formation enregistre une nouvelle fois une diminution à un an d'intervalle et s'établit à 0,50 % en 2008, ce qui correspond à 0,95 million d'euros. Malgré la baisse des dépenses réelles de formation, le nombre de salariés concernés augmente fortement en 2008. Ainsi, 2 100 personnes ont bénéficié d'une formation en 2008 contre seulement 1 500 en 2007. Sur 2008, plus de 7 formations sur 10 ont concerné des femmes et le nombre de formations courtes est sensiblement plus important qu'en 2007. Seulement 170 salariés ont bénéficié d'un Droit Individuel à la Formation (DIF) en 2007.

## d. Conditions de travail

### • Ouverture dominicale

Davantage de libraires ouvrent le dimanche de manière régulière (27 % en 2008 contre seulement 23 % en 2007). Désormais, un peu moins de la moitié des librairies (45 %) ouvrent de manière exceptionnelle (moins de 5 dimanches par an). La proportion de librairies toujours fermées le dimanche reste la même qu'en 2007 (28 %).

### • Absences

Les arrêts maladie et accidents du travail s'élèvent à 3 650 en 2008, soit une baisse de 13 % par rapport à 2007. Si en 2007, ils ont représenté en moyenne près d'un arrêt par an pour deux salariés, ils représentent légèrement plus d'un arrêt par an pour trois salariés en moyenne en 2008. En revanche, le nombre de jours d'absence a augmenté : 19 jours en moyenne par arrêt contre 17 en 2007. La part des congés maternité, qui représentent la majorité des jours d'absence regroupés sous le motif "autres", a fortement augmenté par rapport à 2007, tirant ainsi le nombre moyen de jours d'absence à la hausse.

### • Durée de travail des salariés à temps partiel

La durée hebdomadaire de travail des salariés à temps partiel se stabilise en 2008 (22 heures, comme en 2007, contre 22 heures 30 en 2006 et 23 heures en 2005).

### • Heures supplémentaires

Après une forte augmentation entre 2006 et 2007, la proportion d'entreprises qui ont eu recours au contingent d'heures supplémentaires pour les salariés travaillant à temps plein diminue entre 2007 et 2008 (23 % en 2008) pour regagner un niveau comparable à celui de 2006. En revanche, la part des salariés concernés, bien qu'en baisse, reste élevée (43 % en 2008 contre 46 % en 2007). Ainsi, plus de 4 salariés travaillant à temps plein sur 10 sont concernés par ces heures supplémentaires et en effectuent, en moyenne, près de 2 heures supplémentaires par semaine.

## D. 1982-2008 : 27 ans d'évolution du marché de livre en France

Les éléments présentés dans ce chapitre sont extraits de la note de l'Observatoire de l'Économie du Livre du ministère de la Culture et de la Communication établie dans le cadre du rapport d'Hervé Gaymard sur l'économie du livre et son avenir\*. Cette note apporte pour la première fois une vue précise de l'évolution des différentes statistiques disponibles dans le secteur du livre depuis 1982, année d'entrée en vigueur de la loi du 10 août 1981 relative au prix du livre. Elle peut être consultée dans sa totalité à l'adresse suivante : [http://www.centrenationaldulivre.fr/IMG/pdf/annexe5\\_note\\_statistique.pdf](http://www.centrenationaldulivre.fr/IMG/pdf/annexe5_note_statistique.pdf).

\* Observatoire de l'Économie du Livre, "1982-2008 : 27 ans d'évolution du marché de livre en France", dans Hervé Gaymard, Situation du livre - Évaluation de la loi relative au prix du livre et questions prospectives, rapport à la Ministre de la Culture et de la Communication, 2009.

### a. La production de nouveautés

Si la mesure de la production comme les tendances annuelles d'évolution varient selon les sources, la tendance de long terme est clairement convergente : en un peu plus de 35 ans, la production de nouveautés et nouvelles éditions a pratiquement triplé : + 175 % entre 1970 et 2007 selon le Dépôt légal (+ 2,8 % par an), + 203 % selon l'enquête du SNE (+ 3,0 % par an).

Le nombre de nouveautés s'établit en 2009 à 66 595 titres selon la BnF (Dépôt légal) et à 63 690 selon Livres Hebdo / Electre (production commercialisée).

## b. Le nombre d'exemplaires vendus

Disponibles depuis 1986 seulement, les données sur le nombre d'exemplaires vendus montrent qu'après avoir oscillé entre 300 millions et 330 millions d'exemplaires entre 1986 et 1995, les ventes en volume ont progressé de façon très régulière jusqu'en 2007 pour atteindre le chiffre record de 445 millions d'exemplaires en 2007 (hors fascicules), soit une hausse de près de 50 % en l'espace de 12 ans. En 2008, ce chiffre s'est élevé à 435,7 millions.

## c. L'évolution des ventes par secteurs éditoriaux

L'évolution du chiffre d'affaires en monnaie constante des 4 grands "pôles" éditoriaux depuis 1975 met en évidence :

- des évolutions en dents de scie des pôles Littérature et Scolaire/Encyclopédies jusqu'au milieu des années 1990, puis des évolutions clairement divergentes : croissance régulière pour le pôle Littérature et chute brutale du pôle Scolaire/Encyclopédies entre 1995 et 2000, qui traduit l'effondrement du secteur des encyclopédies face à la concurrence des supports électroniques ;
- une relative stabilité du chiffre d'affaires du secteur scientifique et professionnel, malgré une courte phase de croissance à la fin des années 1980, principalement due à l'édition juridique, et, à l'inverse, une contraction des ventes depuis 2004 ;
- une progression marquée du pôle Jeunesse/BD, d'abord mesurée (1975-1990), puis, après un bref repli au début des années 1990, plus soutenue à partir de 1995 et encore d'avantage à partir de 2002 ; en un peu plus de 30 ans, le chiffre d'affaires de ce secteur a été multiplié par 2,5 en monnaie constante.

## d. La répartition des ventes par canaux

L'unique source permettant d'apprécier sur le long terme l'évolution des parts de marché des différents canaux de vente du livre en France est le panel de consommateurs de TNS Sofres sur les achats de livres, dont les résultats sont disponibles depuis 1981.

Sur la décennie 1980, la répartition des ventes par canaux reste relativement stable : en moyenne, un gros tiers du marché pour les différents réseaux de librairies, un autre gros tiers pour les différentes formes de vente directe (correspondance, club et courtage) et environ 20 % du marché pour les grandes surfaces, spécialisées ou non. Mais on observe à partir des années 1990 plusieurs tendances qui traduisent une modification significative du paysage de la diffusion du livre :

- la première tendance, qui apparaît dès la deuxième moitié des années 1980 et s'amplifiera de façon presque ininterrompue jusqu'en 2004 est la montée en puissance des grandes surfaces, spécialisées (grandes surfaces culturelles, GSC) ou non (grandes surfaces alimentaires, GSA), qui s'inscrit dans le cadre général des évolutions du commerce dans son ensemble et reflète, notamment pour les premières, une politique offensive d'ouverture de magasins (Fnac) et l'apparition et le développement de nouvelles enseignes (Virgin, Extrapole, Cultura, Espaces culturels Leclerc) : entre 1994 et 2004, le circuit des grandes surfaces culturelles double sa part de marché (de 11 % à 22 %) et celui des grandes surfaces alimentaires l'augmente de moitié (de 14 % à 21 %). Depuis 2005, on observe cependant un ralentissement du développement des grandes surfaces culturelles, et même, plus récemment, un léger reflux des grandes surfaces alimentaires.
- la deuxième tendance, qui intervient au milieu des années 1990, est l'effondrement des ventes par courtage (encyclopédies), laminées par l'apparition des supports électroniques ; la part de marché du courtage, qui oscillait selon

les années entre 10 % et 13 % tombe à 3 % à la fin des années 1990 et à moins de 0,5 % à partir de 2002.

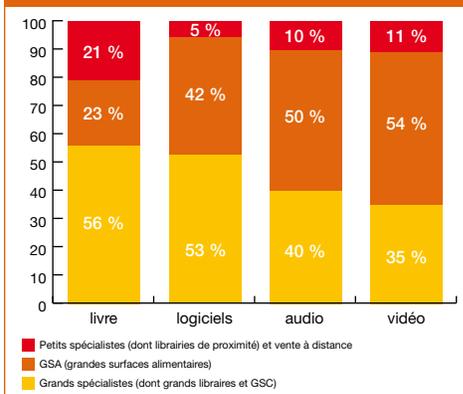
- la troisième tendance enfin est le vif développement des ventes par Internet, qui apparaissent dans le panel en 1998 où elles ne représentent que 0,04 % des achats en valeur pour représenter 9 ans plus tard près de 8 % des achats.

Ces trois tendances s'accompagnent du recul des deux réseaux traditionnels : celui de la librairie, et plus particulièrement des librairies-papeteries-presse, qui perdent près de la moitié de leur part de marché entre 1994 et 2007 (de 10,0 % à 6,4 %) et des librairies de grands magasins (de 1,7 % à 0,3 %), tandis que le recul est en proportion moins marqué dans les librairies ne vendant que du livre (de 21,5 % à 17,7 %) ; celui de la VPC traditionnelle, dont le recul est sensiblement plus marqué que celui des clubs.

Il convient d'apporter deux types d'éclairages permettant de relativiser certaines des tendances qui viennent d'être décrites. Tout

d'abord, pour être spectaculaire, le développement des réseaux des grandes surfaces dans la diffusion du livre demeure nettement moins marqué que dans d'autres secteurs culturels, comme le disque ou la vidéo, où les GSA représentent la moitié des ventes.

#### POIDS DES PRINCIPAUX CIRCUITS DE DISTRIBUTION EN 2004 SUR 4 MARCHÉS DE BIENS CULTURELS



Source : GfK, panels de détaillants.

#### ÉVOLUTION DES PARTS DE MARCHÉ PAR CANAUX DE DISTRIBUTION 1994-2007

en valeur	1994	1997	2000	2003	2004	2005	2006	2007
librairies (tous réseaux confondus)	33,2 %	33,7 %	31,3 %	28,5 %	26,9 %	26,7 %	25,8 %	24,4 %
grandes librairies et librairies spécialisées	21,5 %	21,7 %	20,8 %	18,3 %	19,1 %	19,3 %	18,8 %	17,7 %
grands magasins	1,7 %	1,5 %	1,4 %	0,9 %	0,6 %	0,5 %	0,4 %	0,3 %
maison de la presse, librairies-papeteries	10,0 %	10,5 %	9,1 %	9,3 %	7,2 %	6,9 %	6,6 %	6,4 %
grandes surfaces spécialisées (GSC)	11,3 %	14,8 %	17,2 %	20,4 %	21,8 %	21,7 %	21,8 %	21,2 %
grandes surfaces non-spécialisées (GSA)	13,7 %	15,9 %	17,8 %	20,1 %	20,1 %	20,7 %	21,2 %	21,4 %
courtage	11,7 %	7,2 %	1,6 %	0,3 %	0,2 %	0,3 %	0,2 %	0,4 %
ventes par Internet	///	///	0,9 %	3,2 %	4,6 %	5,4 %	6,8 %	7,9 %
VPC, clubs (hors ventes par Internet)	22,2 %	19,8 %	23,2 %	18,0 %	18,0 %	16,7 %	15,7 %	16,3 %
soldeurs/occasion	2,9 %	2,6 %	3,1 %	2,8 %	1,8 %	1,9 %	1,7 %	1,4 %
autres (comités d'entreprises, achat direct à l'éditeur, kiosques, gares, salons, marchés...)	5,0 %	6,0 %	4,9 %	6,7 %	6,0 %	6,6 %	6,8 %	7,0 %
	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : TNS-Sofres pour CNL/OEL, achats de livres d'un panel de 10 000 personnes de 15 ans et + (hors livres scolaires et encyclopédies en fascicules). NB : Entre 2000 et 2003, reclassement de deux chaînes de librairies en grandes surfaces spécialisées (0,4 % des achats).

Il convient également de souligner que le recul de la part de marché relative de la librairie sur le marché du livre doit être interprétée au regard de la montée en puissance d'autres circuits commerciaux durant la même période et de l'essor global du marché. En valeur absolue, la librairie fait donc sans doute mieux que seulement résister. Par ailleurs, il faut également rappeler que la librairie représente aujourd'hui, selon les sources, entre 40 et 45 % du marché de la vente au détail, les chiffres présentés dans la note de l'Observatoire de l'Économie du Livre étant plus globaux, par exemple en incluant la vente par correspondance.

### e. Le prix des livres

L'examen des évolutions du prix du livre en fonction de la chronologie des différents régimes de prix qui se sont succédé à partir des années 50 ne laisse entrevoir aucun lien évident entre système de prix et niveau des prix : sous chacun de ces régimes, le prix du livre évolue tantôt plus vite, tantôt moins vite que l'indice général.

Si la première décennie d'application de la loi sur le prix unique est globalement marquée par une hausse du prix relatif du livre, favorisée par la libération des prix qui intervient en 1986 et permet aux éditeurs d'achever le rattrapage des coûts accumulés et non répercutés sur les prix lors de la décennie précédente, ce cycle ne tardera pas à s'inverser au cours de la décennie 1990.

Si l'on analyse l'évolution du nouvel indice global Livres disponible depuis 1990, on observe en effet que le cycle de hausse du prix relatif qui débute en 1986 sur le prix du livre non scolaire s'achève en 1994. Ce cycle laisse la place entre 1995 et 1999 à une période de stabilité du prix relatif puis, à partir de 2000 et de façon ininterrompue jusqu'à ce jour, à un nouveau cycle de baisse du prix relatif du livre.

Cette évolution masque cependant des évolutions contrastées des 3 sous-indices de la nouvelle série :

- une baisse presque constante sur la période du prix relatif de la catégorie Scolaire, parascolaire, dictionnaires et encyclopédies et, de façon plus limitée, de la catégorie Littérature générale ;
- et de façon à peu près symétrique, une hausse presque constante du prix relatif de la catégorie Jeunesse, pratique et autres jusqu'en 2001.

On note également que chacune des trois catégories reproduit, à des dates différentes, l'alternance de cycles de hausse et de baisse du prix relatif :

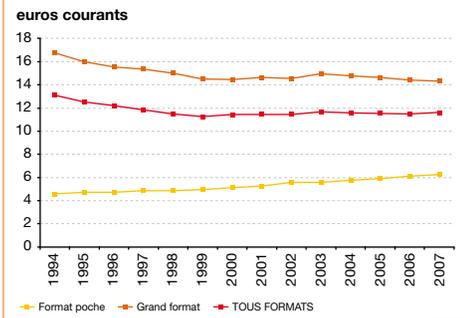
- la catégorie Littérature entame un cycle de baisse dès 1995, mais semble amorcer un nouveau cycle de hausse à partir de 2006 ;
- tandis que la catégorie Jeunesse, pratique et autres connaît elle aussi un retournement de tendance, mais en sens inverse, passant en 2002 d'un cycle de forte hausse à un cycle de stabilité/baisse du prix relatif.

### f. Le prix moyen des livres achetés

Les évolutions du prix moyen des livres achetés reflètent à la fois celles du niveau des prix et celles de la structure de consommation des ménages. La première série de données du panel Sofres montre ainsi qu'entre 1981 et 1992, le prix moyen des ouvrages achetés n'a augmenté que de + 1 %, soit nettement moins que la hausse du prix relatif du livre non scolaire entre ces deux dates (+ 16 %). Dans la seconde série de données du panel, la forte chute du prix moyen qui s'observe entre 1994 et 1998 est la conséquence de la forte baisse des achats d'encyclopédies papier et des dictionnaires entre ces deux dates (19 % des achats en valeur en 1994, 12 % en 1998). Depuis 1998, le prix moyen des livres neufs achetés par les panélistes de TNS Sofres s'établit aux alentours de 11,50 € (11,48 € en 1998, 11,60 € en 2007, + 1 %). Le prix moyen

est en légère baisse pour les ouvrages grand format (de 14,99 € à 14,34 €, - 4 %), mais en hausse sensible sur les livres au format poche (de 4,84 € en 1998 à 6,24 € en 2007, + 28 %), hausse qui traduit pour partie le développement de l'offre en semi-poches.

### ÉVOLUTION DU PRIX MOYEN DES LIVRES ACHETÉS 1994-2007 (PANEL TNS-SOFRES) (LIVRES NEUFS, HORS LIVRES D'OCCASION, LIVRES-CD ET LIVRES-CASSETTES)



Source : TNS Sofres pour CNL/OEL, achats de livres d'un panel de 10 000 personnes de 15 ans et + (hors livres scolaires et encyclopédies en fascicules).

## g. La concentration dans les canaux de vente

On ne dispose pas à ce jour d'outil régulier de suivi de la concentration du commerce du livre. Les différents circuits qui le composent relèvent de secteurs différents pour l'Institut statistique national, et la librairie, jusqu'en 2008, ne bénéficiait pas d'un code d'activité spécifique. D'autre part, comme c'est le cas pour l'édition, les différents panels ne diffusent pas de données nominatives sur la part de marché des différentes enseignes.

L'apparition des clubs et le développement continu des réseaux de grandes surfaces constituent de fait, du début des années 1970 jusqu'à la fin des années 1990, les deux formes principales de concentration des réseaux de vente du livre, jusqu'alors très atomisés, si l'on excepte le réseau historique des "bibliothèques de gare" (rebaptisées Relais H puis Relay) développé par Hachette à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et les quelques

points de vente détenus par des éditeurs. Face au développement de ces réseaux, les indépendants se sont constitués à partir des années 1980 en groupements à finalité et modalités de fonctionnement variables. À la fin des années 1980, on pouvait estimer que ces groupements représentaient 11 % du marché du livre, c'est-à-dire près du tiers du chiffre d'affaires de la librairie, tandis que la part de marché des chaînes de librairies s'élevait à environ 10 %, dont 4 % pour les chaînes détenues par des éditeurs. Mais à partir de 1998, le commerce du livre va connaître plusieurs mouvements importants de restructuration :

- rachat par Lagardère de la petite chaîne de grandes surfaces culturelles Extrapole (1998), de la chaîne régionale le Furet du Nord (1999) et, en 2001, des magasins Virgin ;
- rachat par la Fnac du groupe Alizé (SFL, alibabook.fr), qui lui permet de se renforcer sur la vente par Internet et d'entrer sur le marché de la vente aux collectivités (1999) ;
- apparition et développement rapide de nouvelles grandes surfaces culturelles (Espaces culturels Leclerc, Cultura) ;
- fusion de réseaux indépendants, comme le rachat par Gibert Joseph de l'Univers du livre (2001) ou la fusion des librairies Album (BD) avec les librairies-presse SGEC, ancienne propriété du groupe Hachette (2000) ;
- enfin, entrée rapide et de grande ampleur de Bertelsmann dans le commerce de détail traditionnel en 2005, avec le rachat, via sa filiale française, de la petite chaîne régionale Baume, de la chaîne Privat de "librairies historiques de centre-ville", des librairies champenoises Guerlin-Martin et enfin des 23 magasins du groupe Alsatia.

En parallèle, Bertelsmann s'est également renforcé sur son métier premier avec l'acquisition du Grand livre du mois, seul véritable autre club de livres. En l'espace d'un an, Bertelsmann, qui en 2001 avait déjà repris les parts de VUP dans France Loisirs, s'est hissé à un niveau comparable à celui de la Fnac comme acteur majeur du commerce du livre (12 % du marché).

L'année 2007 aura au contraire été marquée par un mouvement de sens inverse avec la revente par Lagardère de l'ensemble Virgin/Furet du Nord à un fonds d'investissement, qui revend à son tour le Furet du Nord en 2008 à des filiales régionales du Crédit agricole.

Malgré l'opacité voulue par ses principaux acteurs, on notera enfin que le circuit de la vente par Internet apparaît fortement concentré : la part cumulée des deux leaders sur ce segment, Amazon.fr et Fnac.com, se situerait entre 60 % et 66 %.

## h. Les pratiques de lecture

Les principales tendances d'évolution qui se dégagent des enquêtes menées régulièrement par le ministère de la Culture et de la Communication depuis 1973 se retrouvent dans la plupart des pays développés :

- une proportion de lecteurs qui augmente entre 1973 et 1981 (de 69 % à 73 %), puis atteint un palier entre 1981 à 1997 et régresse depuis lors (70 % en 2008) ;
- une augmentation constante de la proportion de "faibles lecteurs" (de 1 à 9 livres par an) et une diminution presque symétrique de la proportion de "forts lecteurs" (20 livres et plus) ;
- une féminisation croissante du lectorat ;
- un recul net et régulier de l'intensité des pratiques de lecture dans les jeunes générations. Ce phénomène générationnel est à souligner. En effet, il s'inscrit dans un mouvement de long

terme que les enquêtes *Pratiques culturelles* successives ont mis en évidence. Depuis plusieurs décennies, chaque nouvelle génération arrive à l'âge adulte avec un niveau d'engagement dans la lecture inférieur à la précédente, si bien que l'érosion des forts lecteurs de livres - comme des lecteurs quotidiens de presse - s'accompagne d'un vieillissement du lectorat. Les chiffres de la dernière enquête sur les pratiques culturelles des Français semblent confirmer que le déclin relatif de la lecture de fiction s'est accompagné d'une progression de la lecture de consultation, confortant l'idée que la baisse du nombre de livres lus ne peut être réduite à un simple phénomène quantitatif : elle traduit aussi une évolution au plan des contenus.

Pour plus d'informations, se reporter à l'ouvrage d'Olivier Donnat, *Les pratiques culturelles des Français à l'ère numérique - Enquête 2008*, La Découverte / Ministère de la Culture et de la Communication 2009.

## i. Les pratiques d'achat de livres

L'enquête sur les pratiques culturelles des Français indique une hausse régulière de la proportion d'acheteurs de livre jusqu'en 1988 (le pourcentage de personnes interrogées indiquant avoir acheté au moins un livre au cours des douze derniers mois passe de 51 % à 62 % entre 1973 et 1988). Cette proportion se stabilise jusqu'en 1997 (63 % des personnes

NOMBRE DE LIVRES LUS AU COURS DES DOUZE DERNIERS MOIS

en %	1973	1981	1988	1997	2008
Non lecteurs	30	26	26	26	30
Faibles lecteurs (de 1 à 9 livres / an)	24	28	32	34	39
Moyens lecteurs (de 10 à 19 livres / an)	17	17	18	18	15
Forts lecteurs (20 livres et + / an)	28	26	24	19	16
Ne se prononcent pas	1	3	1	3	1
TOTAL	100	100	100	100	100

Source : MCC / DEPS sur un échantillon représentatif de personnes de plus de 15 ans.



interrogées) puis baisse selon les résultats de l'enquête 2008 (57 % des personnes interrogées).

Entre 1994 et 2008, selon la mesure la plus précise de la réalité des achats fournie par le panel TNS Sofres, la proportion de Français de 15 ans et plus ayant acheté au moins un livre dans l'année (hors livres scolaires et fascicules) varie entre 48 % et 52,4 %.

Le panel met en évidence trois phases de l'évolution du taux d'acheteurs :

- une première phase de recul régulier entre 1994 et 1998, où le taux passe de 56,7 % à 48,0 % ;
- une phase de remontée tout aussi régulière entre 1998 et 2002 (de 48,0 % à 55,4 %) ;
- suivies d'une nouvelle phase, plus douce, de baisse du taux entre 2002 et 2006 (de 55,4 % à 51,8 %).

Après un pic en 2007 (57 %), le taux d'acheteurs revient en 2008 à un niveau proche de celui de 2006 (52,4 %).

Cette évolution ne coïncide pas avec celle du nombre de livres achetés par acheteur, puisqu'on observe :

- plutôt une légère tendance à la baisse entre 1994 et 2000, de 7,7 livres par an à 7,3 ;
- suivie d'une tendance à la hausse entre 2000 et 2007, de 7,3 livres par an à 8,4/8,5 en fin de période.

On observe également que si le nombre de poches achetés augmente sur la presque totalité de la période (de 2,4 en 1994 à 3,1 en 2005), le nombre de livres grand format augmente également de façon régulière entre 2000 et 2007 (de 4,9 à 5,5).

Enfin, contrairement à ce qui s'observe s'agissant des pratiques de lecture, on ne constate pas de diminution de la proportion de "gros" acheteurs (10 livres par an et plus), qui représentent à eux seuls environ 60 % des achats : cette proportion a même tendance à augmenter (de 10 % en 1998 à 12 % entre 2002 et 2006).

## 2.

# LE RÔLE DE LA LIBRAIRIE

Faire découvrir des livres et des auteurs puis les faire vivre dans la durée auprès du public : telle est la mission de la librairie indépendante, véritable relais social et culturel. La diversité et le temps long caractérisent son travail, au quotidien au service de la rencontre des œuvres et de leurs lecteurs.

### A. Un relais culturel

L'ensemble des circuits de vente concourt au dynamisme du marché et à l'accès du plus large public au livre. Néanmoins, la librairie joue un rôle particulier sur le plan culturel car elle fait découvrir les auteurs et les livres et les défend dans la durée. Elle est ainsi aux côtés des éditeurs dans la construction des œuvres dans le temps.

Le rôle principal des grandes surfaces spécialisées, de la grande distribution et des petits points de vente multispécialisés (Maisons de la presse, Relay...) est d'amplifier les succès durant la phase de reconnaissance d'un ouvrage auprès d'un large public. D'une durée de quelques semaines généralement, elle est bien entendu d'une grande importance sur le plan économique. Si Internet représente une part de marché non négligeable pour la vente de livres de fonds, son rôle de lanceur de titres n'est pas significatif.

### B. Du découvreur...

Ainsi, une étude réalisée par les Éditions de Minuit sur le premier roman d'Anne Godard *L'Inconsolable* illustre les différentes étapes de la vie d'un livre de ce type :

- Période de lancement du livre : entre la date de sa publication et l'obtention du prix RTL, soit une dizaine de semaines, 80 % des ventes sont réalisées dans les librairies qui découvrent et défendent ce nouvel auteur. Les enseignes (Grande Surface Spécialisée - GSS + grande distribution) représentent 14 % des ventes et Internet 2,8 %.
- Période d'amplification : durant les neuf mois qui suivent l'obtention du prix, où les ventes deviennent beaucoup plus importantes, les parts de marché se rééquilibrent même si la librairie demeure majoritaire : la librairie passe de 80 à 50,5 %, les enseignes de 14 % à 34 %. Les hypermarchés et les Relay apparaissent pour 9 %. Internet reste stable à 2,5 %.



## C. ... à l'accompagnateur

Une autre étude a été conduite à partir de données fournies par l'Institut GfK sur les ventes des dix titres sélectionnés en 2008 par le Jury du Livre Inter. La librairie représente de 46,2 à 79,1 % des ventes de ces livres depuis leur parution en 2007. Les grandes surfaces culturelles représentent, pour leur part, entre 16,4 et 34,8 % des ventes, la grande distribution entre 0 et 14,4 % et Internet entre 2,8 et 6 %. Il se confirme ainsi que, sur cette sélection qui comportait certains auteurs déjà reconnus, la librairie joue le rôle principal de lanceur dans une proportion très supérieure à sa part de marché globale. On constate également qu'Internet ne joue pas ce rôle puisque la part des ventes réalisée par ce canal est presque toujours inférieure au poids de ce circuit de vente sur l'ensemble du marché.

L'étude a ensuite été étendue à une sélection de dix titres plus anciens des auteurs nominés au Prix du Livre Inter, en grand format et en format poche. Pour l'essentiel, c'est encore la librairie qui, plusieurs années après la parution de ces ouvrages, en prolonge la vie commerciale auprès du public. Ainsi, la librairie assure-t-elle entre 57 et 98,6 % des ventes, les grandes surfaces culturelles entre 1 et 31,9 %, la grande distribution entre 0 et 16,1 % et Internet entre 0,3 et 8 %.

# Abonnez-vous à Livres Hebdo, tout est compris



44 numéros  
de Livres Hebdo



le site  
livreshebdo.fr



la newsletter quotidienne  
de livreshebdo.fr

## TARIFS 2010 1 AN D'ABONNEMENT

OUI je m'abonne à Livres Hebdo pour un an (44 numéros)  
+ la lettre quotidienne de livreshebdo.fr + un accès à tout le site livreshebdo.fr

FRANCE : 390,00 € TTC/381,98 € HT (TVA 2,10%)

ÉTRANGER : 390,00 € plus frais d'envoi

- Envoi ordinaire : + 79,00 €
- Canada par avion cargo : + 182,00 €
- par avion : + 290,00 €

Bulletin à retourner au  
service abonnements de Livres Hebdo

35, rue Grégoire-de-Tours • 75279 Paris Cedex 06  
Tél. : 01 44 41 28 06 • Fax : 01 44 41 28 65  
abonnement@electre.com

Nom \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_ Société \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

Je vous communique mon adresse email  
pour recevoir la lettre livreshebdo.fr \_\_\_\_\_

Règlement à réception de facture \_\_\_\_\_

Votre N° de TVA (obligatoire pour la CEE)

Carte Visa N°           Expire à fin

Cryptogramme (les 3 derniers chiffres du n° au verso de votre carte bancaire)

Date \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

# 3.

## LES FORMATIONS

La présentation des formations dans le secteur de la librairie est réalisée à partir des données extraites du *Guide des formations aux métiers du livre* de Dominique Cartellier, paru en juin 2008 aux Éditions du Cercle de la Librairie. Les lecteurs trouveront dans ce guide des informations détaillées sur les formations présentées ci-dessous mais également sur les autres formations aux métiers du livre. Ces données sont complétées et enrichies chaque année par les rédacteurs du présent *Guide de la librairie*.

### A. Les formations courtes

#### a. IUT d'Aix-en-Provence

Ce DUT forme des médiateurs spécialisés dans la promotion et la diffusion du livre (édition, bibliothèques, librairies). Dans le secteur de la librairie, il prépare principalement des vendeurs et des futurs chefs de secteur vente.

IUT Aix-Marseille II  
 Département Information Communication  
 Cité du Livre  
 8-10, rue des Allumettes  
 13098 Aix-en-Provence cedex 2  
 Tél. : 04 42 93 18 18  
 Site : [www.iut.univ-aix.fr](http://www.iut.univ-aix.fr)

#### b. IUT de Bordeaux

Ce DUT (et Année Spéciale) forme des futurs techniciens qualifiés dans les champs des métiers du livre et du patrimoine. L'une de ses deux spécialisations couvre les secteurs de l'édition, de la librairie, de la diffusion et de la distribution. Dans le secteur de la librairie,

les principaux débouchés sont : vendeurs, vendeurs qualifiés, chefs de rayon ou de secteur vente, futurs gérants ou responsables de librairies.

Université Bordeaux III  
 IUT Michel-de-Montaigne  
 Pôle des métiers du livre  
 1, rue Jacques-Ellul  
 33080 Bordeaux cedex  
 Tél. : 05 57 12 20 11  
 Site : [www.iut.u-bordeaux3.fr](http://www.iut.u-bordeaux3.fr)

#### c. IUT du Havre

Ce DUT (et Année Spéciale) forme aux métiers de la librairie, de l'édition, des bibliothèques et du patrimoine. Les débouchés sont : vendeurs, vendeurs qualifiés et futurs gérants.

Université du Havre  
 Département Information Communication  
 Place Robert-Schuman  
 BP 4006  
 76610 Le Havre  
 Tél. : 02 32 74 48 05  
 Site : [www.univ-lehavre.fr/iut/infocom](http://www.univ-lehavre.fr/iut/infocom)  
 Courriel : [sec.infocom@univ-lehavre.fr](mailto:sec.infocom@univ-lehavre.fr)



### d. IUT B de Lille III

Ce DUT dispose d'une filière édition-librairie ayant pour objectif de former des médiateurs spécialisés capables de concevoir et de développer les nouveaux modes de communication dans un ou plusieurs secteurs du livre. En librairie, les débouchés sont par exemple chef de rayon ou de secteur vente.

Université de Lille III  
Département Information Communication  
35, rue Sainte-Barbe  
BP 70460  
59208 Tourcoing cedex  
Tél. : 03 20 76 25 24  
Site : [www.iut.univ-lille3.fr](http://www.iut.univ-lille3.fr)  
Courriel : [scolarite.iut@univ-lille3.fr](mailto:scolarite.iut@univ-lille3.fr)

### e. IUT Nancy-Charlemagne

Ce DUT prépare aux métiers des bibliothèques, médiathèques ou de la librairie. Les étudiants reçoivent une formation générale, un enseignement technique commun à l'interprofession et portant également sur les techniques spécifiques à la bibliothèque ou à la librairie. Les débouchés principaux en librairie se concentrent dans le secteur de la vente.

Université Nancy II  
Département Information Communication  
2 ter, boulevard Charlemagne  
CS 55227  
54052 Nancy cedex  
Tél. : 03 54 50 38 80 / 82  
Site : [www.iuta.univ-nancy2.fr](http://www.iuta.univ-nancy2.fr)  
Courriel : [admic-iuta@univ-nancy2.fr](mailto:admic-iuta@univ-nancy2.fr)

### f. IUT de la Roche-sur-Yon

Ce DUT forme de futurs libraires, bibliothécaires, médiateurs du livre et assistants d'édition, au niveau technicien. Dans le secteur de la librairie, les principaux débouchés concernent des postes de vendeurs.

Université de Nantes  
Département Information Communication  
18, boulevard Gaston-Defferre  
85035 La Roche-sur-Yon cedex  
Tél. : 02 51 47 35 20  
Site : [www.iutlaroche.univ-nantes.fr](http://www.iutlaroche.univ-nantes.fr)  
Courriel : [scolarite-ic-laroche@univ-nantes.fr](mailto:scolarite-ic-laroche@univ-nantes.fr)

## g. IUT Paris Descartes

L'objectif de ce DUT est de former de jeunes professionnels polyvalents dans les secteurs des bibliothèques, de la librairie et de l'édition. À la sortie de cette formation, ceux-ci sont susceptibles de trouver des postes de vendeur, d'assistant chef de rayon ou de gérant de librairie.

Université Paris V - Descartes  
143, avenue de Versailles  
75016 Paris  
Tél. : 01 42 86 48 53  
Site : [www.iut.univ-paris5.fr](http://www.iut.univ-paris5.fr)  
Courriel : [sic@iut.univ-paris5.fr](mailto:sic@iut.univ-paris5.fr)

## h. Pôle métiers du livre de Saint-Cloud

Ce DUT (et Année Spéciale) vise à former des techniciens qualifiés dans les métiers des bibliothèques, de l'édition et de la librairie. Vendeur ou, ultérieurement, chef de rayon en librairie sont les principaux débouchés dans cette branche.

Université Paris X - Nanterre  
IUT - Département Information Communication  
11, avenue Pozzo-di-Borgo  
92210 Saint-Cloud  
Tél. : 01 40 97 98 20 / 66  
Site : [www.scl.u-paris10.fr](http://www.scl.u-paris10.fr)  
Courriel : [metiers-du-livre@u-paris10.fr](mailto:metiers-du-livre@u-paris10.fr)

## i. IUT de Laval

Le Brevet Professionnel Libraire qui devient un diplôme ciblant les missions de vendeur qualifié de livres. Il est destiné à des personnels capables d'un premier niveau de conseil prenant en compte l'actualité éditoriale, d'effectuer des recherches bibliographiques, de réaliser des opérations de mise en valeur de l'offre commerciale par des tables ou vitrines thématiques et d'effectuer les tâches de réassortiment ou de gestion des retours.

ISM - Laval  
25, rue du Mans  
53000 Laval  
Tél. : 02 43 64 36 64  
Site : [www.ism-laval.net/index.html](http://www.ism-laval.net/index.html)

## j. Lycée polyvalent de Villefranche-sur-Saône

Le Brevet Professionnel Librairie se déroule en contrat d'apprentissage sur deux ans. La gestion de l'assortiment, l'implantation, l'approvisionnement, la vente, l'animation et la promotion des livres sont les principaux axes de cette formation. Vendeur spécialisé, vendeur "conseiller", responsable de rayon et libraire en sont les principaux débouchés.

Lycée polyvalent Claude-Bernard  
Lycée des métiers du la vente,  
des services et du commerce  
234, rue Philippe-Héron  
BP 465  
69665 Villefranche-sur-Saône  
Tél. : 04 74 02 72 72  
Site : [www2.ac-lyon.fr/etab/lycees/lyc-69/bernard/](http://www2.ac-lyon.fr/etab/lycees/lyc-69/bernard/)

## B. Les formations Bac +3

### a. Licences professionnelles

#### • IUT d'Aix-en-Provence

Dans le secteur de la librairie, la licence professionnelle métiers de l'édition, métiers du livre et du patrimoine - option bibliothèque, édition, librairie ouvre à des postes de vendeurs, de futurs responsables de secteurs vente, chefs de rayon, futurs gérants ou chefs d'entreprise.

IUT - Département Information Communication  
Cité du Livre  
8-10, rue des Allumettes  
13098 Aix-en-Provence cedex 2  
Tél. : 04 42 93 18 18  
Site : [www.iut.univ-aix.fr](http://www.iut.univ-aix.fr)

#### • IUT de Bordeaux Michel-de-Montaigne

En formation initiale, en apprentissage ou en formation continue, la licence professionnelle métiers du livre et de l'édition - spécialité librairie a pour objectif de former à des métiers nouveaux de cadres intermédiaires de la librairie et de responsables de secteur. Elle est organisée en partenariat avec l'Institut National de Formation de la Librairie (INFL) et le Syndicat

de la Librairie Française (SLF). Les débouchés sont : responsable de secteur de vente, d'unité de vente (petite librairie), chef de rayon d'une grande librairie, chef de secteur livre d'une grande surface culturelle spécialisée...

Université Bordeaux III  
IUT Michel-de-Montaigne  
Licences professionnelles du pôle  
des métiers du livre  
1, rue Jacques-Ellul  
33080 Bordeaux cedex  
Tél. : 05 57 12 20 11  
Site : [www.iut.u-bordeaux3.fr/edition](http://www.iut.u-bordeaux3.fr/edition)

#### • IUT de Mulhouse

Formation professionnalisante en librairie, la licence professionnelle métiers du livre option librairie de Mulhouse ouvre à des postes de vendeurs en librairie ou de responsables de rayon en terme de gestion et d'animation.

Faculté des Lettres et Sciences Humaines  
10, rue des Frères-Lumière  
68093 Mulhouse cedex  
Tél. : 03 89 33 63 91  
Site : [www.flsh.uha.fr](http://www.flsh.uha.fr)

#### • IUT de Laval

La licence professionnelle de libraire cible des postes à responsabilité que ces professionnels débutants pourront exercer après une expérience de terrain suffisante pour être pertinents dans leurs choix opérationnels. Ces responsabilités peuvent couvrir la participation à la définition du projet culturel et commercial de la librairie, la composition de l'assortiment et des nouveautés qui constituent l'offre du rayon ou de la librairie, le conseil très qualifié, la promotion des choix de la librairie et de son offre spécifique, l'organisation d'événements culturels...

ISM - Laval  
25, rue du Mans  
53000 Laval  
Tél. : 02 43 64 36 64  
Site : [www.ism-laval.net/index.html](http://www.ism-laval.net/index.html)

#### • Pôle métiers du livre de Saint-Cloud

La licence professionnelle métiers de l'édition option librairie, en alternance uniquement, forme des techniciens qualifiés dans le métier de la librairie. L'alternance permet d'être au plus près des réalités quotidiennes des librairies.

Université de Paris X - Nanterre  
Pôle métiers du livre  
11, avenue Pozzo-di-Borgo  
92210 Saint-Cloud  
Tél. : 01 40 97 98 20  
Site : [www.scl.u-paris10.fr](http://www.scl.u-paris10.fr)  
Courriel : [metiers-du-livre@u-paris10.fr](mailto:metiers-du-livre@u-paris10.fr)

### b. Licences généralistes

À la différence des licences professionnelles, les licences généralistes qui permettent une poursuite d'études en master n'offrent qu'un nombre limité d'heures d'enseignements consacrés aux métiers du livre.

#### • Université de Provence Aix-Marseille II

Licence de lettres modernes, parcours métiers du livre (carrières de bibliothécaire, documentaliste, métiers de l'édition et de la librairie).

Université de Provence Aix-Marseille II  
29, avenue Robert-Schuman  
13621 Aix-en-Provence cedex 1  
Tél. : 04 42 95 35 33  
Site : [www.up.univ-mrs.fr](http://www.up.univ-mrs.fr)

#### • Université Blaise-Pascal de Clermont-Ferrand

Licence Culture et Patrimoine, parcours métiers du livre et multimédia

Université Blaise-Pascal  
Département métiers du livre  
et éditions numériques  
34, avenue Carnot  
63006 Clermont-Ferrand  
Tél. : 04 73 40 64 38  
Site : [www.metiers-du-livre.univ-bpclermont.fr](http://www.metiers-du-livre.univ-bpclermont.fr)

### . Université Paris VII - Denis-Diderot

Licence de Lettres, parcours métiers du livre

Université Paris Diderot - Paris VII  
UFR Lettres, Arts et Cinéma - LAC (STD)  
Grands Moulins - Bâtiment C - 6<sup>e</sup> étage  
16, rue Marguerite-Duras  
75013 Paris  
Tél. : 01 57 27 63 52  
Site : [www.univ-paris-diderot.fr](http://www.univ-paris-diderot.fr)

### . Université de Reims - Champagne-Ardenne

Licence métiers du livre, de la culture et du patrimoine.

Centre universitaire de Troyes  
Hôtel Dieu-Le-Comte  
Place du Préau  
BP 2033  
10011 Troyes cedex  
Tél. : 03 25 80 98 91  
Site : [www.univ-reims.fr](http://www.univ-reims.fr)  
Courriel : [clarisse.herluison@univ-reims.fr](mailto:clarisse.herluison@univ-reims.fr)

## C. Les formations Bac +5

### a. Université du Mans

À partir d'un enseignement à distance via un "cybercampus", le master Littérature pour la jeunesse (M1 et M2 professionnel) décline, en deux ans, des contenus autour de la littérature pour la jeunesse. Parmi les trois options proposées, l'option édition - librairie forme des étudiants qui peuvent se destiner à des postes dans les librairies spécialisées jeunesse.

Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines  
Secrétariat Littérature de jeunesse  
Avenue Olivier-Messiaen  
72085 Le Mans cedex 9  
Tél. : 02 43 83 39 32  
Site : <http://subaru2.univ-lemans.fr/let/etudform/ead>

### b. Université Paris X - Nanterre

L'enseignement du master professionnel Sciences de l'Information et de la Communication - spécialité métiers du livre (M1 et M2) a pour objectif de permettre aux étudiants de développer leur maîtrise des méthodologies de recherche et les outils épistémologiques appliqués au livre, de penser ce dernier comme objet de médiation par l'intermédiaire de ses différents acteurs, ainsi que de maîtriser et de mettre en œuvre des outils professionnels. Dans le secteur de la librairie, la formation permet aux étudiants d'exercer des fonctions de responsables de petites surfaces de vente, d'un rayon en librairie, ou d'employés en librairie.

Université de Paris X - Nanterre  
Pôle métiers du livre  
UFR SITEC  
11, avenue Pozzo-di-Borgo  
92210 Saint-Cloud  
Tél. : 01 40 97 98 83  
Site : [www.scl.u-paris10.fr](http://www.scl.u-paris10.fr)  
Courriel : [annie.dufraisse@u-paris10.fr](mailto:annie.dufraisse@u-paris10.fr)

## D. Les autres formations

### a. Institut National de Formation de la Librairie (INFL)

L'action de l'INFL s'articule autour de trois missions essentielles : la formation initiale, la formation continue et le conseil aux entreprises ainsi que les conventions avec les universités.

#### . La formation initiale

En alternance, le Centre de Formation d'Apprentis forme aux deux diplômes actuels de la profession : le CAP d'employé de librairie - papeterie - presse, et le Brevet Professionnel de libraire. En coopération avec les universités, l'équipe de l'INFL intervient directement dans le cadre des options librairies dispensées dans certaines universités ou propose des orientations dans les autres.

### . La formation continue et le conseil aux librairies

Dans le secteur de la librairie, l'INFL est la seule structure de formation dispensant de la formation professionnelle aux salariés et dirigeants des librairies, sous forme de stages de quelques jours et d'un cycle de formation de moyenne durée destiné à faciliter l'accès aux responsabilités. Il organise également quatre cycles annuels de formation à destination de futurs créateurs ou repreneurs de librairies, dont les projets sont suivis et soutenus dans le long terme en amont de la formation et après la formation. Son équipe intervient en outre pour conseiller les libraires en activité dans le cadre de leurs projets.

### . Les conventions avec les universités

La Licence Professionnelle de Librairie se prépare avec les universités Paris X, Bordeaux, Aix-en-Provence, Mulhouse. L'INFL assure la coordination pédagogique des contenus professionnels pour Paris X et pour les universités de Bordeaux, Aix et Mulhouse.

INFL

Tour Orion

12 à 16, rue de Vincennes

93100 Montreuil-sous-Bois

Tél. : 01 41 72 79 79

Site : [www.infl.fr](http://www.infl.fr)

Courriel : [contact@infl.fr](mailto:contact@infl.fr)

## b. Centre de Formation de Commerciaux en Librairie (CFCL)

Créée en 1989, cette association loi 1901 accueille chaque année à Épernay une vingtaine de stagiaires qui se destinent à la profession de vendeur responsable de rayon en librairie. Les cours sont liés au métier de libraire et à la connaissance des différents acteurs de la chaîne du livre.

CFCL

21, rue Courcelles

51000 Reims

Tél. : 03 26 86 26 26

Site : [www.pagesperso-orange.fr/cfcl](http://www.pagesperso-orange.fr/cfcl)



## c. Institut de Promotion Commerciale (IPC - ECD)

L'IPC est le centre de formation de la chambre de commerce et d'industrie de Lyon. Il forme aux métiers de la vente (ouvrages, produits multimédias) et prépare les futurs créateurs ou repreneurs de librairies.

IPC

36, rue Sergent Michel-Berthet

CP 305

69337 Lyon cedex 09

Tél. : 04 72 53 88 00

Site : [www.formalyon.cci.fr](http://www.formalyon.cci.fr)

# 4.

## LES PUBLICATIONS

### A. Les Cahiers de la librairie

À l'initiative de Christian Thorel (librairie Ombres blanches - Toulouse), le SLF a lancé en 2004 *Les Cahiers de la librairie*. Cette revue paraît une à deux fois par an. Elle est destinée à apporter des éclairages et des éléments de réflexion sur les logiques et les évolutions du secteur de la librairie, indissociables des enjeux généraux de l'économie du livre, de l'édition et de la création et, de manière plus générale, du livre et de la lecture.

- *Atouts et handicaps de la librairie indépendante*, n°1, 2004
- *Situation de la librairie dans quelques pays d'Europe*, n°2, 2005
- *Librairie et édition indépendante*, n°3, 2005
- *Le livre comme exception culturelle*, n°4, 2006
- *Le livre à l'ère du numérique*, n°5, 2006
- *Enquête sur la situation économique de la librairie indépendante*, n°6, 2007
- *25 ans de loi Lang, numéro spécial*, 2007
- *Accueillir le numérique, une mutation pour la librairie et le commerce du livre* par la Commission numérique ALIRE-SLF, numéro spécial, 2008
- *Qu'est-ce qu'un livre aujourd'hui ? Pages, marges, écrans*, n°7, 2009

### B. L'Histoire de la librairie française

Au XIX<sup>e</sup> siècle, la librairie se sépare de l'édition et se libère de la surveillance de l'État. Elle devient une profession autonome entre 1810 et 1914. Au XX<sup>e</sup> siècle, la profession s'organise, avant de se trouver confrontée à de nouveaux enjeux et de nouveaux concurrents...

Dirigé par Frédérique Leblanc et Patricia Sorel avec la collaboration de Jean-François Loisy, cet ouvrage édité par le Cercle de la Librairie en novembre 2008 livre, sur plus de 700 pages, toute l'histoire des lieux du livre de 1810 à nos jours.

### C. L'étude sur la situation économique des librairies indépendantes

Parue en mars 2007, cette étude a été menée par Ipsos et l'Observatoire de l'Économie du Livre (DLL-CNL) pour le Syndicat de la Librairie Française (SLF), le Syndicat National de l'Édition (SNE) et le ministère de la Culture et de la Communication. Réalisée sur un échantillon de 296 librairies de toutes tailles et de tous niveaux, cette étude de référence sur l'économie de la librairie comporte trois volets : une enquête quantitative sur les caractéristiques, l'économie (remises, rabais, marge, rentabilité...), les opinions et attentes des librairies de l'échantillon ; une enquête menée auprès des principaux distributeurs sur les flux réalisés avec ces librairies ; une étude qualitative à partir d'entretiens en face-à-face.

» Plus d'informations sur [www.centrenationaldulivre.fr/?Situation-economique-de-la](http://www.centrenationaldulivre.fr/?Situation-economique-de-la)

## D. Les rapports

- Rapport de Michel Herbillon, au nom de la Commission des affaires familiales, culturelles et sociales de l'Assemblée nationale, dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2006 (n°2569, enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 12 octobre 2005)
- Rapport de Jacques Valade, président de la Commission des affaires culturelles du Sénat, *La galaxie Gutenberg face au "big bang" du numérique*, 2007 ([www.senat.fr/rap/r06-468/r06-468\\_mono.html](http://www.senat.fr/rap/r06-468/r06-468_mono.html))
- Rapport de Christian Kert, Commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale, *La politique du livre*, 2008 ([www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i1029.asp](http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i1029.asp))
- Rapport sur la librairie indépendante remis par Antoine Gallimard à Christine Albanel, ministre de la Culture et de la Communication, 2007 ([www.centrenationaldulivre.fr/?Rapport-Gallimard-sur-la-librairie](http://www.centrenationaldulivre.fr/?Rapport-Gallimard-sur-la-librairie))
- Rapport de Sophie Barluet, *Livre 2010 : "Pour que vive la politique du livre"*, remis à Christine Albanel, ministre de la Culture et de la Communication, 2007 ([www.centrenationaldulivre.fr/?Rapport-Livre-2010-Pour-que-vive](http://www.centrenationaldulivre.fr/?Rapport-Livre-2010-Pour-que-vive))
- Rapport d'Hervé Gaymard sur l'économie du livre et son avenir, Gallimard, La documentation française, 2009 ([www.centrenationaldulivre.fr/Situation-du-livre-Evaluation-de](http://www.centrenationaldulivre.fr/Situation-du-livre-Evaluation-de))

## E. Une brève bibliographie

Certains éléments de cette bibliographie proviennent du rapport *Livre 2010 "Pour que vive la politique du livre"* de Sophie Barluet, remis en juin 2007 au ministère de la Culture et de la Communication ([www.centrenationaldulivre.fr/?Rapport-Livre-2010-Pour-que-vive](http://www.centrenationaldulivre.fr/?Rapport-Livre-2010-Pour-que-vive)) et du centre de ressources "Books about Books" de l'Alliance des éditeurs indépendants ([www.alliance-editeurs.org](http://www.alliance-editeurs.org)).

### a. Ouvrages généraux sur le secteur du livre et son économie

- Benhamou Françoise, *L'économie de la culture*, La Découverte, Repères, 2004
- Gerlach Markus, *Protéger le livre. Enjeux culturels, économiques et politiques du prix fixe*, Alliance des éditeurs indépendants, État des lieux de l'édition, 2003
- Gaymard Hervé, *Pour le livre - rapport sur l'économie du livre et son avenir*, Gallimard - La documentation française, 2009
- Mollier Jean-Yves (sous la direction de), *Où va le livre ?*, 2<sup>e</sup> édition, La Dispute, 2002
- Rouet François, *Le livre, mutations d'une industrie culturelle*, La documentation française, 2007

### b. Librairie, distribution

- Chaumard Fabien, *Le commerce du livre en France : entre économie et culture*, L'Harmattan, 1998
- Collectif, *Situations de l'édition et de la librairie*, Lignes n°20, 2006
- Minon Marc (sous la direction de), *Chaînes et groupements de librairies en Europe*, Cahiers de l'économie du livre, ministère de la Culture et de la Communication - Éditions du Cercle de la Librairie, 1992
- Leblanc Frédérique, *Libraire : un métier*, L'Harmattan, 1998
- Observatoire de l'Économie du Livre, *Situation économique des librairies de 1<sup>er</sup> niveau, enquête 2003*, [www.centrenationaldulivre.fr](http://www.centrenationaldulivre.fr), rubrique Études, rapports et chiffres, 2004
- Observatoire de l'Économie du Livre - SNE - SLF, *Situation économique de la librairie indépendante*, [www.centrenationaldulivre.fr](http://www.centrenationaldulivre.fr), rubrique Études, rapports et chiffres, 2007
- Ollendorff Michel (sous la direction de) - INFL, *Le métier de libraire, la gestion de stock (volume 1)*, Éditions du Cercle de la Librairie, 2008
- Ollendorff Michel (sous la direction de) - INFL, *Le métier de libraire, la production de l'assortiment (volume 2)*, Éditions du Cercle de la Librairie, 2006



- Precepta, *Les nouvelles stratégies dans la distribution du livre : vers une redistribution des cartes*, Xerfi, 2005
- Renard Hervé, *Situation économique des librairies françaises de 1<sup>er</sup> niveau*, Cahiers de l'économie du livre n°9 - Observatoire de l'Économie du Livre - Cercle de la Librairie, 1993
- Sorel Patricia et Leblanc Frédérique (sous la direction de), *Histoire de la librairie française*, Éditions du Cercle de la Librairie, 2008

### c. Politique du livre

- Barluet Sophie, *Pour que vive la politique du livre*, rapport remis au ministère de la Culture et de la Communication, 2007
- IMEC - Comité d'Histoire du ministère de la Culture, *Le prix du livre, 1981-2006, la loi Lang*, Imec éditions, 2006
- Liebert Sophie-Justine, *La loi Lang relative au prix du livre : un bilan de vingt-cinq années de jurisprudence*, Les Cahiers de la librairie - Syndicat de la Librairie Française, numéro spécial, mai 2007
- Surel Yves, *L'État et le livre : les politiques publiques du livre en France - 1957-1993*, L'Harmattan, 1997

### d. Formation

- Cartellier Dominique, *Guide des formations aux métiers du livre*, Éditions du Cercle de la Librairie, 2008

### e. Numérique

- Commission numérique ALIRE-SLF, *Accueillir le numérique, une mutation pour la librairie et le commerce du livre*, Les Cahiers de la librairie - SLF, numéro spécial, 2008
- Dacos Marin, Mounier Pierre, *L'édition électronique*, La Découverte, 2010
- Patino Bruno, *Le devenir numérique de l'édition*, La Documentation française, Rapports officiels, 2008

### f. Pratiques culturelles

- Donnat Olivier, *Les pratiques culturelles des Français à l'ère numérique. Éléments de synthèse 1997-2008*, Éditions La Découverte - ministère de la Culture et de la Communication, 2009.

# 5.

## LES RENDEZ-VOUS 2010-2011

84

III. Les ressources

Le calendrier du libraire est bien sûr rythmé par les temps forts communs à toute activité de commerce que sont la rentrée des classes et des universités ou les fêtes de fin d'année. Parallèlement, les métiers du livre connaissent également une multitude de manifestations et d'initiatives locales, régionales ou nationales plus spécifiques. Voici quelques-uns des rendez-vous incontournables de la profession.

### A. L'assemblée générale du SLF

En 2010, l'assemblée générale du SLF se tient le 31 mai au siège du syndicat. Le SLF rappelle que seuls les libraires à jour de cotisation peuvent prendre part aux votes lors de cette AG (voir Contacts p. 21).

### B. À vous de lire !

Lire en fête devient À vous de lire !, manifestation participative et populaire pour promouvoir le livre et la lecture dans les villes et villages, hors des lieux qui lui sont traditionnellement dédiés (transports en commun, hôpitaux, maisons d'arrêt...). Du 27 au 30 mai 2010, elle mobilisera les professionnels du livre, auteurs, éditeurs, libraires, associations et fédérations d'éducation populaire, réseaux de lecture publique et de l'enseignement, ainsi que les responsables de lieux à vocation culturelle. Elle reflètera la lecture dans toutes ses déclinaisons, des plus traditionnelles aux plus insolites.

Centre national du livre  
Hôtel d'Avejan  
53, rue de Verneuil  
75343 Paris cedex 07  
Tél. : 01 49 54 68 50  
Site : [www.avousdelire.fr](http://www.avousdelire.fr)  
Contact : Aitor Nunes

### C. Le Salon du Livre et de la Presse Jeunesse

À la fin du mois de novembre, le Salon du Livre et de la Presse Jeunesse de Montreuil est le moment fort de l'activité du Centre de promotion du livre de jeunesse - Seine-Saint-Denis, une association loi 1901 financée par le Conseil général de la Seine-Saint-Denis.

Ouvert aux professionnels et au grand public, cet événement s'est peu à peu imposé comme le salon de référence en matière de littérature jeunesse au niveau national, se voulant la version française de la foire de Bologne. Différentes récompenses littéraires sont décernées à cette

occasion, notamment les prix Tam-Tam ou Baobab, remis en partenariat avec le Syndicat de la Librairie Française, l'Association des Librairies Spécialisées Jeunesse et le journal *Le Monde*. Des expositions, des rencontres, des lectures et des dédicaces, des ateliers, des débats attirent chaque année environ 150 000 visiteurs et quelque 350 exposants. Nous fêtons en 2010 la 26<sup>e</sup> édition du Salon du Livre et de la Presse Jeunesse dont le SLF est partenaire depuis de nombreuses années.

Salon du Livre et de la Presse Jeunesse  
Halle Marcel-Dufriche "Paris-Est Montreuil"  
128, rue de Paris  
93100 Montreuil-sous-Bois  
Tél : 01 55 86 86 55  
Fax : 01 48 57 04 62  
Site : [www.salon-livre-presse-jeunesse.net](http://www.salon-livre-presse-jeunesse.net)  
Courriel : [contact@slpj.fr](mailto:contact@slpj.fr)

## D. Le Salon du Livre de Paris

Créé en 1981 par le Syndicat National de l'Édition, le Salon du Livre de Paris est ouvert sur plusieurs jours aussi bien aux professionnels qu'au grand public et accueille grands et petits éditeurs. De nombreuses rencontres sont organisées avec des écrivains, auteurs, scénaristes, dessinateurs... La diversité des participants, les séances de dédicaces, les grands débats thématiques et les animations sur les différents pavillons ont contribué à faire de ce rendez-vous un événement incontournable de la vie littéraire et culturelle. Du 26 au 31 mars 2010 pour sa 30<sup>e</sup> édition, il a réuni 190 000 visiteurs. La 31<sup>e</sup> édition du Salon du Livre se tiendra du 18 au 23 mars 2011. Après Israël en 2009 et le Mexique en 2010, elle mettra à l'honneur la littérature scandinave avec cinq pays invités : la Suède, le Danemark, la Norvège, la Finlande et l'Islande.

Salon du Livre de Paris  
Porte de Versailles  
Pavillon 1  
75015 Paris  
Tél. : 01 47 56 64 36  
Site : [www.salondulivreparis.com](http://www.salondulivreparis.com)  
Courriel : [livre@reedexpo.fr](mailto:livre@reedexpo.fr)

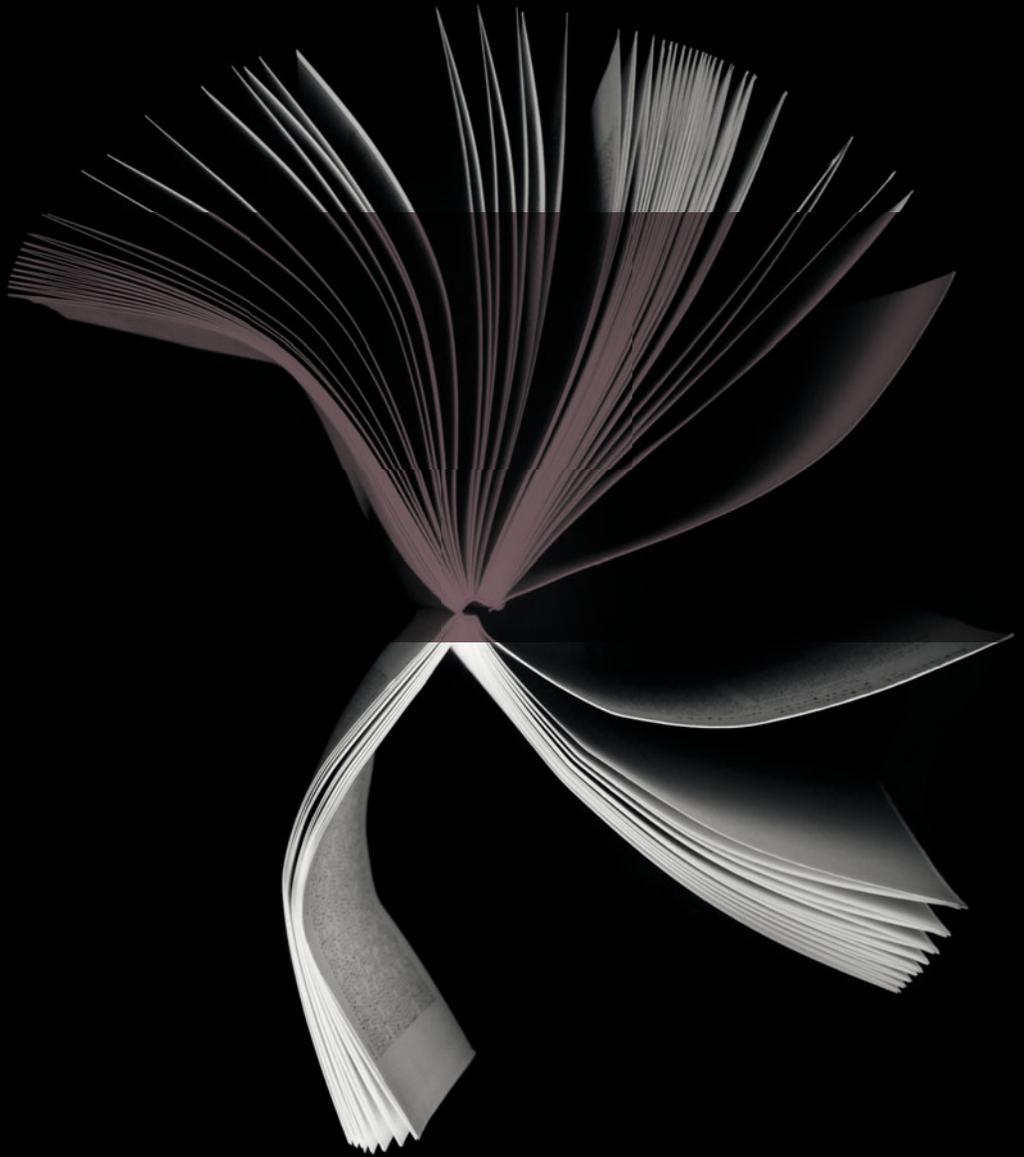


## E. Un livre, une rose

"La fête de la librairie par les librairies indépendantes" : tel est l'esprit de cette manifestation née à l'initiative de Marie-Rose Guarniéri de la librairie des Abbesses dans le XVIII<sup>e</sup> arrondissement de Paris, responsable de l'association Verbes. Dans le cadre de la journée mondiale du livre et du droit d'auteur le 23 avril, elle organise depuis 1998 la version française de la Sant Jordi, fête catalane traditionnelle qui consiste à offrir une rose aux dames et un livre aux messieurs.

Acte militant, cet événement vise à promouvoir les librairies indépendantes et à mettre en avant leur travail quotidien et de proximité. C'est également l'occasion de sensibiliser le public à l'importance de l'existence du réseau des librairies indépendantes pour la diversité culturelle et le lien social.

Association Verbes / Librairie des Abbesses  
Place des Abbesses  
30, rue Yvonne-Le-Tac  
75018 Paris  
Tél. : 01 46 06 84 30  
Fax : 01 46 06 44 54  
Site : <http://pagesperso-orange.fr/librairiedesabbesses>  
Courriel : [mrguarnieri@wanadoo.fr](mailto:mrguarnieri@wanadoo.fr)  
Contact : Marie-Rose Guarniéri



# IV. Les repères juridiques

**88** Le prix du livre

**97** La fiscalité

# 1.

## LE PRIX DU LIVRE

Les régimes de fixation du prix du livre ont varié à plusieurs reprises ces trente dernières années. Au prix conseillé succède en 1979 le prix net. En 1981, la France opta pour le prix unique du livre. Le régime fut étendu en 2003 aux ventes aux collectivités. Près de trente ans après, les bienfaits du prix unique du livre viennent d'être confirmés dans le cadre de la commission d'évaluation présidée par Hervé Gaymard et réunissant professionnels et parlementaires. La législation sur le prix du livre doit être encore aujourd'hui mieux connue pour être mieux défendue.

### A. La loi du 10 août 1981

#### a. Principales dispositions\*

Le prix unique signifie que le même livre sera vendu au même prix par tous les détaillants, quels que soient le lieu et la période de l'année, à concurrence du rabais légal de 5 % que chaque détaillant peut pratiquer. Cette remise prend généralement la forme d'une carte de fidélité. Plusieurs dérogations au prix unique sont prévues par la loi :

- Un certain nombre de collectivités peut bénéficier d'un rabais supérieur (maximum de 9 %) sur le prix public de vente (bibliothèques, établissements d'enseignement, de formation ou de recherche, collectivités territoriales, État, syndicats, comités d'entreprise).
- Le prix de vente des livres scolaires aux établissements d'enseignement, aux collectivités territoriales, à l'État ou aux associations de parents d'élèves déroge aux dispositions de cette loi. Les détaillants peuvent donc vendre des livres scolaires à ces collectivités sans limitation de rabais.
- Passé un délai de neuf mois à compter de la date de la première publication, le prix de vente d'une publication par courtage, abonnement ou correspondance (clubs de livres) peut être inférieur à celui de la première édition.
- Les détaillants peuvent fixer librement le prix des livres publiés depuis plus de deux ans et dont le dernier approvisionnement remonte à plus de six mois.

L'éditeur fixe librement le prix de vente au public des livres qu'il publie. Celui-ci doit être respecté par l'ensemble des détaillants : librairies, maisons de la presse, grandes surfaces multimédias, super et hypermarchés, sites de vente sur Internet, éditeurs dans le cas de ventes directes au public. L'éditeur reste libre de modifier à tout moment le prix public d'un livre, à condition d'informer au préalable l'ensemble des circuits de vente. Cette disposition permet à l'éditeur de baisser le prix d'un ouvrage en vue d'en relancer la vente et d'écouler plus rapidement un stock qu'il juge trop important. Le nouveau prix fixé par l'éditeur continue de devoir être respecté par l'ensemble des détaillants.

\* La loi et les textes réglementaires figurent en annexe (voir p. 192).



Le législateur a par ailleurs tenu à valoriser dans cette loi les services rendus par les détaillants. C'est ainsi qu'elle dispose que "tout détaillant doit offrir le service gratuit de commande à l'unité". Dans chaque librairie, un client peut donc commander l'un des 600 000 titres disponibles en France. Le libraire y a accès grâce aux bases de données bibliographiques et aux outils informatiques de transmission des commandes mis en place par les professions du livre. Dans le même esprit, l'article 2 indique que les éditeurs doivent intégrer dans leurs conditions de vente "la qualité des services rendus par les détaillants". Cette remise qualitative doit être supérieure à la remise quantitative résultant de l'importance des quantités acquises par les détaillants. Les critères constitutifs de la remise qualitative sont négociés contractuellement entre les éditeurs et les libraires sur la base des conditions générales de vente et dans le cadre du "protocole d'accord sur les usages commerciaux", régulièrement remis à jour.

## b. Évolution

La loi du 10 août 1981 a été votée à l'unanimité des députés et des sénateurs. Elle a par la suite évolué à plusieurs reprises. La dernière modification importante date de la

loi du 18 juin 2003 relative à la rémunération relative à la rémunération au titre du prêt en bibliothèque et renforçant la protection sociale des auteurs. Cette mesure, également votée à l'unanimité dans les deux assemblées, étend aux achats des collectivités - notamment des bibliothèques - le principe du prix unique du livre avec des aménagements liés à la spécificité de ces marchés.

Lors de son entrée en vigueur en 1982, la loi sur le prix unique du livre est l'objet d'une bataille juridique, de nombreuses grandes surfaces décidant de ne pas l'appliquer. Devant la multiplication des pratiques illégales et la difficulté d'obtenir leur cessation par des actions civiles, le Gouvernement prend, le 29 décembre 1982, un décret instaurant des sanctions pénales en cas d'infraction à la loi. Le Conseil d'État, saisi d'un recours contre ce décret, confirme sa légalité le 8 février 1985. Cette attitude résolument hostile évolue, en particulier après 1985, lorsque la Cour de justice des communautés européennes reconnaît la conformité de la loi de 1981 avec le Traité européen. La loi de 1981 fait aujourd'hui l'objet d'un très large consensus de la part des professionnels, y compris de la part de la Fnac, défavorable à l'origine.



### c. Objectifs de la loi

Dès ses débuts, la loi est présentée comme “un régime dérogatoire fondé sur le refus de considérer le livre comme un produit marchand banalisé et sur la volonté d’infléchir les mécanismes du marché pour assurer la prise en compte de sa nature de bien culturel qui ne saurait être soumis aux seules exigences de rentabilité immédiate”. L’objectif du prix unique est avant tout culturel : il s’agit de maintenir la richesse et la diversité de la création littéraire. Il est également économique dans la mesure où la diffusion de cette création nécessite un réseau aussi dense que possible de librairies de qualité. Les éditeurs doivent en effet pouvoir prendre des risques sur des auteurs, particulièrement ceux qui ne sont pas encore confirmés ou dont l’audience n’est pas proportionnelle à la dimension culturelle ou intellectuelle de leur œuvre. La défense de ces auteurs est un engagement sur le long terme : l’éditeur accompagne la construction d’une œuvre en acceptant d’attendre plusieurs années avant qu’un auteur n’acquière une notoriété satisfaisante et en maintenant disponibles dans son catalogue leurs premiers titres (livres de fonds). La nécessité du temps

long explique pourquoi une politique éditoriale n’est pas compatible avec des exigences de rentabilité immédiate. L’éditeur recherche un équilibre économique global où les gains tirés des meilleures ventes financent les titres de qualité dont la rentabilité n’est pas immédiate. Le prix unique du livre permet cet équilibre (péréquation).

Pour défendre les nouveautés mais également les ouvrages de fonds sur le long terme et permettre au plus large public d’y accéder aisément, le maintien d’un important réseau de librairies est une nécessité. Le libraire lui-même doit assurer un équilibre (péréquation) entre des livres à rotation rapide (best-sellers) et des livres à rotation lente qui ont besoin de temps pour trouver leur public. Rappelons que 83 % des titres vendus en librairie sont des titres publiés depuis plus d’un an et 40 % sont des titres de plus de cinq ans. Les livres de plus d’un an représentent ainsi plus de la moitié du chiffre d’affaires des librairies (source : Datalib). Si le prix unique du livre n’existait pas, les prix des best-sellers seraient bradés par les circuits de la grande distribution. Les librairies ne pourraient ni suivre cette surenchère sur les rabais ni maintenir le prix conseillé par l’éditeur. Tout leur équilibre économique serait remis en

cause. Le prix unique permet de remplir les deux exigences fondamentales de l'économie du livre : la péréquation entre les best-sellers et les livres à rotation lente ainsi que la diffusion la plus large possible.

### d. Effets du prix unique

En évitant une bataille déséquilibrée sur les prix entre les différents circuits de vente du livre, le prix unique a permis au réseau des librairies de se maintenir et de se moderniser. Sur environ 25 000 points de vente du livre, on dénombre 3 000 librairies "professionnelles". Dans le même temps, les disquaires indépendants qui n'ont pas bénéficié d'un tel régime ont disparu dans leur quasi-totalité. Le réseau des librairies représente aujourd'hui plus de 40 % de la vente au détail et beaucoup plus dans certains secteurs, comme les sciences humaines ou les nouveautés littéraires. Ce réseau de librairies a porté et continue de porter l'essentiel de la création littéraire française et des livres de référence que les éditeurs peuvent ainsi maintenir durant de longues années dans leur catalogue. La vitalité et le renouvellement de l'édition de création sont étroitement liés au maintien de ce réseau de librairies de centre-ville.

Le marché du livre est le plus stable de tous les secteurs culturels (voir détails p. 60). L'offre éditoriale n'a jamais été aussi riche : environ 600 000 titres sont disponibles, plus de 60 000 nouveautés paraissent chaque année, et il ne s'est jamais vendu autant de livres (470 millions d'exemplaires en 2006). Contrairement à ce que certains prédisaient à l'origine, la loi n'a pas eu d'effet inflationniste. Depuis dix ans, l'indice du prix du livre a évolué deux fois moins vite que l'indice général des prix. Enfin, si elle a pu être présentée comme une dérogation aux règles ordinaires de la concurrence, la législation de 1981 s'est révélée être, au contraire, une vraie loi de concurrence puisqu'elle a permis de maintenir une multiplicité et une variété d'acteurs aussi bien au niveau de l'édition, où cohabitent

quelques groupes grands ou moyens mais également des centaines d'éditeurs indépendants, qu'au niveau des circuits de commercialisation (librairies, maisons de la presse, grandes surfaces culturelles comme Fnac, Virgin, Cultura, hyper et supermarchés, Internet...). La concurrence s'exerce notamment sur les prix fixés par chaque éditeur et sur la qualité des services proposés par chaque détaillant.

### e. Conséquences d'un abandon du prix unique

- Discount sur les livres à rotation rapide (best-sellers) dans les circuits ayant la capacité financière de casser les prix (grande distribution, certains acteurs de la vente en ligne) ;
- Difficultés économiques pour les libraires ne pouvant suivre cette surenchère sur les rabais vu la nature de leurs coûts et de leur assortiment sensiblement plus varié ;
- Disparition de librairies de centre-ville et concentration de la vente au détail ;
- Soumission progressive des éditeurs au débouché croissant des magasins pratiquant le discount ;
- Diminution des recettes des éditeurs liée à la fermeture de librairies, la baisse des ventes en librairies ou la pression de la grande distribution pour obtenir des remises plus élevées ;
- Augmentation des prix de revient par diminution des tirages qui entraîne l'augmentation des prix de vente ;
- Recentrage de l'offre éditoriale sur les livres à rotation rapide ; réduction de la variété des titres produits et des assortiments proposés dans les librairies ;
- Concurrence éditoriale accrue pour la promotion et l'accès aux magasins ;
- Élévation des coûts : tendance à la hausse des prix beaucoup plus forte que la baisse de certains prix pratiquée par une partie des détaillants, comme le démontre l'exemple britannique ;
- Concentration éditoriale : segmentation du marché qui se traduit par la concentration de la

majeure partie de l'édition, davantage tournée vers les meilleures ventes, et l'émiettement de petits éditeurs dont la production est rendue confidentielle par le manque de visibilité en librairie et la raréfaction des circuits de vente.

## f. Internet

La vente de livres par l'intermédiaire de librairies en ligne est une modalité - certes nouvelle - de la vente à distance qui existe, elle, depuis des décennies, notamment sous la forme de la vente par correspondance. Elle ne représente donc en rien un type de commerce radicalement nouveau auquel les principes qui sous-tendent le prix unique ne pourraient s'appliquer.

Plus encore, dès lors que sont vendus sur Internet les mêmes livres que dans les circuits de vente "physiques", la dérégulation des prix de vente des livres sur Internet aurait un effet immédiat et direct sur ces circuits : comment imaginer en effet qu'une librairie puisse maintenir ses prix de vente alors que les mêmes livres seraient proposés à prix réduit sur Internet (et que l'internaute pourrait se les procurer sans même acquitter de frais de port) ? Cette pratique du discount sur Internet serait d'autant plus facile à mettre en œuvre, et par conséquent d'autant plus dévastatrice, que les sites de commerce en ligne ne disposent en réalité que d'un stock de livres limité correspondant à celui d'une librairie de taille moyenne. Ces sites proposeraient donc des rabais sur des livres qu'ils ne détiennent pas en stock et qu'ils n'ont pas encore achetés. Leur puissance économique leur permettrait, comme cela se vérifie dans plusieurs pays étrangers, de réclamer des remises supérieures de la part de leurs fournisseurs et de développer ainsi leur chiffre d'affaires au détriment des autres circuits, sans pour autant détériorer leur marge.

Concernant le livre dématérialisé, le SLF défend une extension au numérique du mode de régulation que représente le prix unique car les objectifs de cette régulation sont comparables à ceux qui sont poursuivis sur le marché traditionnel.

## B. La définition du livre

Pour cerner le champ d'application de la loi relative au prix du livre, il a été nécessaire de disposer d'une définition du livre. La circulaire du 30 décembre 1981 indique que le champ d'application de la loi de 1981 est identique à celui déterminé par la définition fiscale du livre qui permet d'appliquer à ce produit un taux de T.V.A. réduit à 5,5 % (voir Fiscalité p. 97 et Annexes p. 205).

## C. Les ventes aux collectivités

Le régime des prix applicable à la vente de livres aux collectivités est encadré par la loi du 10 août 1981 relative au prix du livre et par la loi du 18 juin 2003 relative à la rémunération au titre du prêt en bibliothèque et renforçant la protection sociale des auteurs qui modifie la loi de 1981 en instaurant un plafonnement des rabais consentis à un certain nombre de ces collectivités.

L'article 3 de la loi du 10 août 1981 modifiée dispose ainsi aujourd'hui que "le prix effectif de vente des livres peut être compris entre 91 et 100 % du prix de vente au public lorsque l'achat est réalisé :

- pour leurs besoins propres, excluant la revente, par l'État, les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement, de formation professionnelle ou de recherche, les syndicats représentatifs ou les comités d'entreprise ;
- pour l'enrichissement des collections des bibliothèques accueillant du public, par les personnes morales gérant ces bibliothèques (collectivités territoriales, universités...). Le prix effectif inclut le montant de la rémunération au titre du prêt en bibliothèque assise sur le prix public de vente des livres prévue à l'article L. 133-3 du Code de la propriété intellectuelle (voir Reversement du droit de prêt par les libraires p. 94).

Le prix effectif de vente des livres scolaires peut être fixé librement dès lors que l'achat est effectué par une association facilitant

l'acquisition de livres scolaires par ses membres (associations de parents d'élèves à titre principal) ou, pour leurs besoins propres, excluant la revente, par l'État, une collectivité territoriale ou un établissement d'enseignement."

Les associations ayant pour mission de favoriser l'acquisition de livres scolaires par leurs membres, peuvent, en excipant de leur qualité, acquérir avec des rabais supérieurs à 5 %, les livres scolaires (définis par l'article

D314-128 du Code de l'éducation ; voir ci-dessous) pour leurs membres, mais pas lesdits membres à titre individuel. Elles peuvent ensuite revendre ces livres scolaires à leurs membres avec des rabais supérieurs à 5 %. Lorsque ces associations acquièrent et revendent des livres non-scolaires, elles sont soumises au régime général : rabais plafonné à 5 % du prix public, à l'achat comme à la vente.

## a. Prix de ventes aux collectivités

LIVRES SCOLAIRES* (DÉFINIS EN ANNEXES P. 198)	
Acheteur	Rabais maximal autorisé
État, collectivité territoriale, établissement d'enseignement et association facilitant l'acquisition de livres scolaires par ses membres (association de parents d'élèves...)	libre
Établissement de formation professionnelle ou de recherche, syndicat représentatif, comité d'entreprise et bibliothèque accueillant du public	9 %
Tout acheteur non-mentionné ci-dessus	5 %

LIVRES NON-SCOLAIRES*	
Acheteur	Rabais maximal autorisé
Particulier (y compris enseignant, étudiant, bibliothécaire, autre professionnel...)	5 %
État, collectivité territoriale, établissement d'enseignement, de formation professionnelle ou de recherche, syndicat représentatif, comité d'entreprise	9 %
Bibliothèque accueillant du public (achat de la bibliothèque via la personne morale qui la gère : collectivité territoriale, université, association, fondation, comité d'entreprise...)	9 % **
Association facilitant l'acquisition de livres scolaires par ses membres (association de parents d'élèves...)	5 %
Autres collectivités : associations, entreprises, cabinets d'avocats, bibliothèques et centres de documentation n'accueillant pas de public, paroisses...	5 %

\* hors soldes. \*\* + reversement de 6 % du PPHT au titre du droit de prêt si la bibliothèque est considérée comme une bibliothèque de prêt (voir Reversement du droit de prêt par les libraires p. 94)

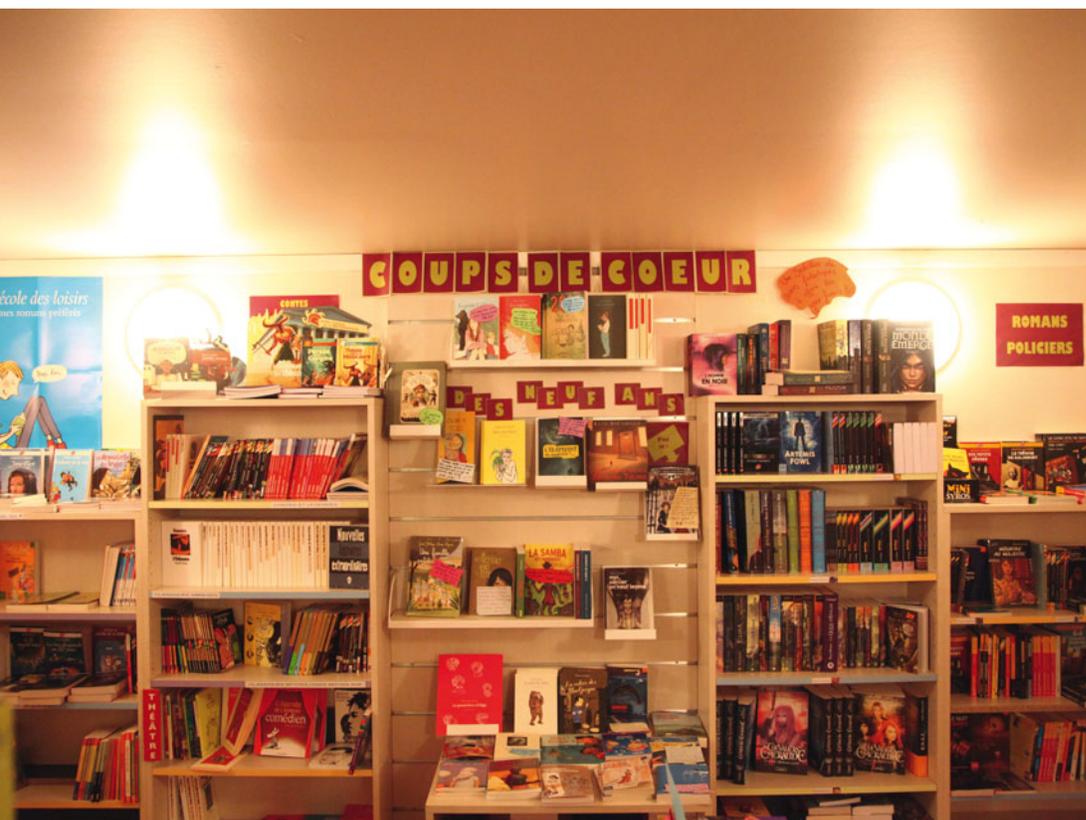
## b. Définition du livre scolaire

La vente de livres scolaires à certaines collectivités, dont la liste est indiquée de manière exhaustive par la loi (association facilitant l'acquisition de livres scolaires par ses membres ou, pour leurs besoins propres, excluant la revente, par l'État, une collectivité territoriale ou un établissement d'enseignement), continuant de déroger au prix unique du livre, il a paru important de pouvoir disposer d'une définition rigoureuse de ce type d'ouvrages. C'est ainsi que le décret du 8 août 1985 modifié le 31 août 2004 (article D314-128 du Code de l'éducation, voir Annexes p. 198) considère comme relevant de la définition du livre scolaire les manuels et leur mode d'emploi, ainsi que les cahiers d'exercices et de travaux pratiques qui les complètent ou les ensembles de fiches qui s'y substituent, régulièrement utilisés dans le cadre de l'enseignement primaire, secondaire et préparatoire aux grandes écoles, ainsi que des formations au brevet de technicien supérieur, et conçus pour répondre à un programme préalablement défini ou agréé par les ministres concernés. La classe ou le niveau d'enseignement doit être imprimé sur la couverture ou la page de titre de l'ouvrage. La CLIL a identifié les manuels scolaires dans le fichier géré par Dilicom permettant ainsi aux libraires de disposer directement de l'information concernant le régime de prix applicable. Naturellement, lorsqu'un livre scolaire est vendu à un client ne relevant pas des catégories de collectivités mentionnées par la loi, son prix relève du régime général. Ainsi, un professeur, un étudiant ou une association ne répondant pas aux critères définis par le quatrième alinéa de l'article 3 de la loi ne peut obtenir un rabais supérieur à 5 % pour l'achat d'un livre scolaire. Les bibliothèques peuvent acheter des livres scolaires sans limitation de rabais à la condition qu'elles relèvent de l'une des collectivités mentionnées par la loi (l'État, une collectivité territoriale ou un établissement d'enseignement) et que l'achat soit effectué par celle-ci.

## c. Reversement du droit de prêt par les libraires

La loi du 18 juin 2003 a mis en place une rémunération, sous forme de droits d'auteur, répartie à parité entre auteurs et éditeurs au titre du droit de prêt. Une part de cette rémunération est affectée à la retraite complémentaire des écrivains. Cette rémunération est alimentée par deux sources de financement : un paiement forfaitaire annuel par l'État (1,5 € par inscrit en bibliothèque publique de prêt, associative et privée, à l'exception des bibliothèques scolaires ; 1 € par inscrit en bibliothèque de l'enseignement supérieur) et un prélèvement de 6 % sur le prix public hors taxe des ouvrages destinés aux bibliothèques de prêt. Ce prélèvement est versé, par les fournisseurs et non directement par les bibliothèques, à la Société Française des Intérêts des Auteurs de l'écrit (SOFIA), société civile de perception et de répartition de droits, agréée par le ministre de la Culture et de la Communication pour gérer la perception de cette rémunération et sa répartition entre auteurs et éditeurs.

Les libraires ne doivent reverser à la SOFIA la rémunération au titre du droit de prêt que pour les ventes de livres aux bibliothèques de prêt. Pour les autres bibliothèques, le rabais maximum reste de 9 % du prix public mais le libraire ne reverse pas 6 % de ce prix. Il est donc important de connaître la définition de ces bibliothèques. L'article R133-1 du Code de la propriété intellectuelle précise le champ des bibliothèques accueillant du public pour le prêt. Il s'agit, d'une part, de catégories de bibliothèques de prêt bien identifiées : les bibliothèques de l'enseignement supérieur, les bibliothèques de lecture publique (municipales et départementales de prêt) et les bibliothèques de comités d'entreprise. D'autre part, concernant les autres bibliothèques (bibliothèques associatives, des établissements scolaires, centres de documentation...), l'article R133-1 (4°) fixe les critères qui permettront à la société de gestion (SOFIA) de déterminer si elles peuvent ou non être considérées comme



des bibliothèques de prêt. Ces critères sont la mise à disposition d'un public d'un fonds documentaire, l'affectation au prêt de la majorité des livres acquis, le caractère régulier et organisé de l'activité de prêt et l'existence d'usagers inscrits individuels ou collectifs (voir Annexes p. 198).

» Plus d'informations sur [www.la-sofia.org](http://www.la-sofia.org)

### d. Relations entre librairies et bibliothèques

Le SLF et l'Association des Bibliothécaires Français (ABF) ont rédigé en commun des recommandations sur les achats de livres. Ces recommandations actualisées sont consultables sur le site du SLF ([www.syndicat-librairie.fr/fr/vade\\_mecum\\_des\\_](http://www.syndicat-librairie.fr/fr/vade_mecum_des_)

[achats\\_publics\\_de\\_livre](#)). En 2010, le groupe de travail interprofessionnel institué à l'initiative du ministère de la Culture, élaborera des préconisations sur l'actualisation de ces recommandations, voire l'aménagement de la loi de 2003, à partir des études quantitatives et qualitatives conduites sur le sujet des marchés publics de livres.

## D. Les Départements d'Outre-Mer

La loi du 10 août 1981 relative au prix du livre prévoit, dans son article 10, des modalités d'application particulières aux départements d'outre-mer "compte tenu des sujétions dues à l'éloignement de ces départements". Afin de permettre aux détaillants de répercuter

sur le prix de vente des coûts supérieurs à la métropole, particulièrement ceux liés au transport, le décret du 5 janvier 1983 indique que les préfets des DOM fixent un coefficient de majoration du prix public de vente des livres. Le prix résultant de cette majoration correspond au prix unique en vigueur dans le département concerné. Cette mesure concerne la Réunion, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane. Ce régime de prix a été modifié à plusieurs reprises par le Parlement, le Gouvernement souhaitant abaisser le niveau des prix des livres dans les DOM.

Aujourd'hui, la loi prévoit que les prix des livres scolaires dans les DOM sont alignés sur leur niveau en métropole. Aucun coefficient de majoration ne peut s'y appliquer. Ce n'est pas le cas des livres non-scolaires qui sont vendus dans ces départements avec un coefficient de majoration de 1,15.

Afin de compenser les effets de l'abaissement du prix des livres sur les libraires, le ministère de la Culture et de la Communication a mis en place un dispositif de compensation sous la forme d'une prise en charge d'une partie des coûts de transport. Ce dispositif est géré par la Centrale de l'édition.

Enfin, il est à noter que, en vertu de l'article 13 de l'ordonnance n°2007-1801 du 21 décembre 2007, la loi du 10 août 1981 est applicable à Mayotte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

» Plus d'informations sur [www.centrale-edition.fr](http://www.centrale-edition.fr)

## E. Le prix du livre à l'étranger

La conformité de la loi relative au prix du livre à l'égard du Traité européen a été reconnue en 1985 par la Cour de justice de Luxembourg. Douze pays de l'Union européenne ont mis en place un système de prix fixe des livres, soit par voie législative (Allemagne, Autriche,



Bulgarie, Espagne, France, Grèce, Italie, Pays-Bas, Portugal) soit sous forme d'accords interprofessionnels (Hongrie, Slovaquie, Danemark qui pourrait ne plus s'appliquer à partir de 2010). D'autres pays à travers le monde appliquent un dispositif similaire. C'est notamment le cas de la Norvège, de l'Argentine, du Mexique, du Japon et de la Corée du Sud. Ailleurs, des réflexions sont en cours en Belgique, en Suisse, au Brésil et en Israël.

# 2.

## LA FISCALITÉ

La définition fiscale du livre est d'autant plus importante qu'elle régit à la fois le champ d'application du taux réduit de T.V.A. (5,5 %) dont bénéficie le livre mais également celui de la loi du 10 août 1981 relative au prix du livre. Cette définition est au cœur des débats sur le numérique (T.V.A. applicable, mode de fixation des prix). Elle a été étendue par de nouveaux textes publiés en 2005 et 2009 (voir Annexes p. 205).

### A. La définition fiscale du livre

#### a. Description

Un livre est "un ensemble imprimé, illustré ou non, publié sous un titre, ayant pour objet la reproduction d'une œuvre de l'esprit d'un ou plusieurs auteurs en vue de l'enseignement, de la diffusion de la pensée et de la culture. Cet ensemble peut être présenté sous la forme d'éléments imprimés, assemblés ou réunis par tout procédé, sous réserve que ces éléments aient le même objet et que leur réunion soit nécessaire à l'unité de l'œuvre. Ils peuvent faire l'objet d'une vente séparée s'ils sont destinés à former un ensemble, c'est-à-dire à constituer une œuvre ou s'ils en constituent la mise à jour".

#### b. Conditions obligatoires

Pour répondre à la définition fiscale du livre, plusieurs conditions cumulatives doivent être remplies :

- L'ouvrage doit être constitué d'éléments imprimés, c'est-à-dire comportant des caractères graphiques, dessins ou illustrations. Les fiches et les feuillets séparés, les cartes et les reproductions, les disques en papier ou cartonnés... peuvent notamment être considérés comme un livre répondant à la définition fiscale du livre.
- L'ouvrage doit reproduire une œuvre de l'esprit. En pratique, l'œuvre doit comporter une partie rédactionnelle suffisante permettant de conférer à l'ensemble le caractère d'œuvre intellectuelle. Mais l'instruction du 12 mai 2005 est venue assouplir cette condition (voir Extension p. 198).
- L'ouvrage ne doit pas présenter un caractère commercial ou publicitaire marqué. Il ne doit pas être principalement destiné à informer un public de l'existence et des qualités d'un produit ou d'un service, avec ou sans indication de prix, dans le but d'en augmenter les ventes ou de promouvoir l'image d'un annonceur.
- L'ouvrage ne doit pas contenir un espace trop important pouvant être rempli par le lecteur (des blancs intégrés au texte en vue d'être utilisés par le lecteur).

Pour l'appréciation des deux derniers critères, la surface consacrée soit à la publicité soit à des blancs intégrés au texte en vue d'être utilisés par le lecteur ou soit à la combinaison des deux

procédés ne doit pas dépasser le tiers de la surface totale de l'ouvrage (marges normales exclues).

Cette proportion est déterminée par rapport à la surface totale de l'ensemble de l'ouvrage, abstraction faite de la reliure ou de tout procédé équivalent.

### c. Extension

- Conformément à la directive européenne sur la T.V.A., le taux réduit s'applique désormais aux ouvrages qui, bien qu'ils ne présentent pas un contenu rédactionnel suffisant, comportent un véritable apport éditorial.

- L'apport éditorial est caractérisé par la recherche, la sélection et la mise en forme de données (agrégation, ordonnancement, présentation, indexation...) conférant à l'ensemble une homogénéité et une cohérence globale.

Sous réserve du respect des conditions énoncées ci-dessus, cette extension concerne donc les annuaires, guides et répertoire mais également des recueils de photographies et de reproduction d'œuvres, des catalogues artistiques, des ouvrages de cotation, l'ensemble des partitions de musique, les cartes géographiques et les atlas, l'ensemble des ouvrages pour enfants et les cahiers d'exercice.

Interrogée sur le taux de taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A.) applicable à la fourniture de livres audio, l'administration fiscale a apporté, dans un premier rescrit publié le 15 septembre 2009, les précisions suivantes :

“Le 6° de l'article 278 bis du Code général des impôts (CGI) soumet notamment au taux réduit de la T.V.A. les opérations de vente portant sur les livres qui s'entendent comme des ensembles imprimés, illustrés ou non, publiés sous un titre, ayant pour objet la reproduction d'une œuvre de l'esprit d'un ou plusieurs auteurs en vue de l'enseignement, de la diffusion de la pensée et de la culture.

La directive 2009/47/CE du Conseil du 5 mai 2009 publiée au Journal officiel de l'Union

européenne le 9 mai 2009 qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2009 étend le bénéfice du taux réduit à la fourniture de livres, sur tout type de support physique.

En conséquence, la fourniture de livres audio qui s'entendent comme des ouvrages dont la lecture à haute voix a été enregistrée sur un disque compact, un cédérom ou tout autre support physique similaire et dont le contenu reproduit, pour l'essentiel, la même information textuelle que celle contenue dans les livres imprimés peut bénéficier du taux réduit de la T.V.A.

En revanche, le téléchargement de livres par fichiers numériques, qui constitue une prestation de service par voie électronique, demeure soumis au taux normal de la taxe, conformément au droit communautaire.”

Suite à ce premier rescrit n°2009/48 du 15 septembre 2009 concernant le livre audio, un second rescrit n°2009/63 du 17 novembre 2009 applique le taux réduit de T.V.A. (5,5 %) à tous les livres sur supports physiques. Il ajoute au premier rescrit : “Tel est également le cas de la fourniture de livre sous forme de cédérom ou de clef USB dès lors que le contenu du support reproduit, pour l'essentiel, la même information textuelle que celle contenue dans les livres imprimés.” Ces deux rescrits sont joints en annexe (voir p. 207).

## B. Les produits mixtes

Chacun des éléments (livre et produit “accessoire”) peut être soumis au taux qui lui est propre à condition que l'éditeur ait distingué les prix des deux produits et que ces prix respectifs soient indiqués séparément sur les factures. À défaut, l'ensemble doit être soumis au taux le plus élevé, soit 19,6 %.

Les éditeurs peuvent considérer que le produit “hors livre” associé à la vente d'un livre est un produit “accessoire” non-susceptible d'être vendu séparément. Sur la base de la réglementation en matière de vente à prime, ils appliquent alors le taux de T.V.A. réduit sur l'ensemble. Il convient néanmoins d'être vigilant à l'égard de telles pratiques qui, si elles



ne sont pas rigoureusement conformes à la réglementation en vigueur, peuvent entraîner des redressements à la charge du libraire.

## C. Les éditeurs non-assujettis à la T.V.A.

Certaines administrations publiques, organisations internationales ou associations qui ont une activité d'édition ne sont pas soumises à la T.V.A. (instruction fiscale 4-H-6-01 relative aux associations de la loi de 1901 et aux organismes sans but lucratif). Un libraire qui achète et revend un livre effectue une opération économique à titre onéreux qui entre dans le champ d'application de la T.V.A., que son achat ait été ou non soumis à T.V.A. (articles 256 I et 256 A du Code général des impôts). L'association ou la personne publique bénéficiant de la franchise de la T.V.A. doivent indiquer sur leurs factures la mention "T.V.A. non applicable, article 293 B du Code général des impôts". Les libraires commercialisant les ouvrages de ces éditeurs non-assujettis à la T.V.A. ne sont pas exonérés de la T.V.A. lors de la revente. En application de la loi du 10 août 1981 relative au prix du livre, la T.V.A. ne peut être rajoutée au prix public de vente.

## D. Le livre numérique et la T.V.A.

Les contenus numériques ne bénéficient pas du taux réduit de T.V.A. et sont donc commercialisés avec le taux normal de 19,6 %. L'application d'un taux réduit pour le "livre numérique" est une revendication récurrente des professionnels européens du livre. Elle se heurte à plusieurs obstacles dont celui de la nécessité préalable de définir ce qu'est un livre numérique et - cette décision relevant des instances communautaires - de la difficulté à obtenir un accord de l'ensemble des états membres sur le sujet. Néanmoins, on peut considérer que l'extension du taux réduit au livre audio et au livre téléchargé sur une clef USB est un premier pas vers la reconnaissance de la légitimité d'un taux réduit applicable à l'œuvre, quel que soit son support de diffusion. La discussion sur l'encadrement de la fixation du prix public des contenus numériques renvoie également à une telle définition.



# V. Les aides aux librairies

- 102** Les aides nationales
- 110** Les dispositifs généraux d'aide aux entreprises
- 114** Les aides régionales

Ce chapitre est rédigé à partir du *Guide des aides à la création, à l'édition et à la librairie* conçu par la Fill à partir des ressources de ses membres. Informations complémentaires sur [www.fill.fr](http://www.fill.fr).

# 1.

## LES AIDES NATIONALES

### A. Le ministère de la Culture et de la Communication

#### a. Centre national du livre (CNL)

Le soutien au réseau des librairies indépendantes constitue l'une des priorités du Centre national du livre dont l'action s'est fortement renforcée ces dernières années et qui prend appui sur un bureau entièrement dédié à la librairie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Le CNL est également chargé d'instruire les demandes des libraires au titre du label LIR (Librairies Indépendantes de Référence). Le CNL dispose d'une large palette d'interventions en faveur des librairies : aides à la création et à la reprise, au développement, à la promotion et à l'animation, soutien aux organismes professionnels. Les actions de cet établissement public du ministère de la Culture et de la Communication s'inscrivent en complément de l'action normative et régulatrice de l'administration centrale qui s'exerce à travers le Service Livre et lecture au sein de la Direction générale des médias et des industries culturelles (prix unique du livre, aspects réglementaires) ainsi que le secrétariat général du ministère, lequel coordonne les questions de propriété intellectuelle. Le périmètre et les modalités de chacun des dispositifs étant susceptibles d'évoluer courant 2010, il est conseillé de se référer au site du CNL.

Centre national du livre  
Hôtel d'Avejan  
53, rue de Verneuil  
75343 Paris cedex 07  
Tél. : 01 49 54 68 68  
Fax : 01 45 49 10 21  
Site : [www.centrenationaldulivre.fr](http://www.centrenationaldulivre.fr)

#### • Prêts économiques à taux zéro aux entreprises de librairies

**Descriptif :** Ces prêts à taux zéro peuvent être attribués à l'occasion de la création, de la modernisation, du développement ou de la reprise de librairies. Ces prêts ne sont pas renouvelables pour un même objet. Ils s'adressent aux librairies indépendantes, dans le sens où l'actionnaire ou l'associé majoritaire doit être personnellement impliqué dans le fonctionnement de la librairie et participer au financement du projet.

**Conditions :** Être constitué en société commerciale en exploitation directe (dérogation possible en cas d'exploitation en location-gérance) ; disposer d'un magasin ouvert au public ; justifier de douze mois d'activité réelle et disposer des premiers comptes sociaux ; le chiffre d'affaires net annuel doit atteindre au minimum 150 000 € dont 60 % au moins réalisé en vente de livres neufs ; apporter au plan de financement du projet au moins 25 % en fonds propres.

Dans le cas d'une création ou d'une reprise, l'aide est soumise à des conditions supplémentaires : l'initiateur doit être libraire ou accompagné dans le projet par un libraire ; il doit justifier d'un apport en fonds propres au moins équivalent à 20 % des besoins de financement ou, à titre exceptionnel, à 15 % si la viabilité du projet est assurée par un montant important d'aides complémentaires.

Les demandes concernant des transmissions et reprises font l'objet d'un examen conjoint avec l'ADELIC. Les critères pris en compte lors de l'examen sont : la viabilité économique de l'entreprise et du projet (selon l'environnement concurrentiel), la compétence et la formation des équipes, la pertinence et l'équilibre du financement, l'intérêt culturel du projet (importance et qualité de l'assortiment, insertion dans la vie culturelle locale).

**Montant** : L'assiette prise en compte comprend toute dépense afférente à l'opération (hormis les acquisitions immobilières), y compris les frais d'études et de conseil préalables qui peuvent être intégrés dans le plan de financement du projet. Les prêts ne peuvent excéder 30 % des besoins de financement (jusqu'à 50 % pour atteindre un prêt plancher de 7 000 €), dans la limite de 20 % du chiffre d'affaires correspondant à la vente de livres, endettement vis-à-vis du CNL au jour de l'examen inclus.

**Démarche** : Formulaire disponible sur demande à retourner au CNL avec copie directe au conseiller pour le livre et la lecture à la DRAC, dont l'avis est systématiquement requis. Les décisions sont prises par le Président du CNL sur avis du comité d'aide aux entreprises de l'établissement, qui se réunit cinq fois par an de février à novembre. Les dossiers doivent être déposés un mois au plus tard avant chaque réunion de la commission. Il convient d'informer le CNL le plus en amont possible du projet.

Contact : Thierry Auger

Tél : 01 49 54 68 79

Courriel : thierry.auger@culture.gouv.fr

### • Subventions à la création, l'extension ou la reprise de librairies indépendantes

**Descriptif** : Ces subventions constituent une aide économique au démarrage ou au développement de l'activité. Elles sont destinées à financer le stock d'implantation lié à une création de surface ou dans certains cas, lors d'une reprise de librairie.

**Conditions** : Ces subventions s'adressent en priorité aux librairies générales mais aussi

aux librairies spécialisées dès lors que leur assortiment est constitué d'ouvrages susceptibles d'être soutenus à la publication par le CNL. Les entreprises concernées peuvent être constituées en entreprises individuelles ou en sociétés commerciales. Ces dernières doivent être indépendantes, dans le sens où l'actionnaire ou l'associé majoritaire doit être personnellement impliqué dans le fonctionnement de l'entreprise et le financement du projet. Elles ont pour objectif l'exploitation d'un magasin ouvert au public dédié principalement à la vente de livres neufs et dont le chiffre d'affaires prévisionnel du premier exercice atteint au minimum 150 000 €.

La surface de vente créée doit être comprise entre 30 m<sup>2</sup> au minimum et 300 m<sup>2</sup> au maximum, dont au moins 80 % consacrés à la vente de livres neufs. En cas d'agrandissement, la surface nouvellement créée doit atteindre au moins 30 m<sup>2</sup> et ne pas porter la surface totale de la librairie à plus de 300 m<sup>2</sup>.

Le renouvellement complet du stock lors d'une reprise de librairie répondant aux mêmes critères de surface est également éligible à cette aide.

Les critères pris en compte lors de l'examen sont : la viabilité et la cohérence du projet ; la compétence et formation des équipes (le bénéficiaire de l'aide doit avoir une formation de libraire ou être accompagné dans le projet par un libraire).

**Montant** : Les subventions peuvent atteindre jusqu'à 25 % du prix d'achat hors taxes du stock de départ et sont plafonnées à 20 000 €. L'aide à la création est cumulable avec un prêt économique n'excédant pas 30 000 € accordé sur la base de l'ensemble des postes de financement éligibles à l'exclusion de l'achat de stock de livres.

**Démarche** : Formulaire disponible sur demande à retourner avec copie directe au conseiller pour le livre et la lecture à la DRAC dont l'avis est systématiquement requis. Les décisions sont prises par le Président du CNL sur avis du comité d'aide aux entreprises de l'établissement, qui se réunit cinq fois par an de février



à novembre. Toute demande d'aide au titre de la création doit être déposée au plus tôt six mois avant le début d'exploitation et au plus tard trois mois après. Il convient d'informer le CNL le plus en amont possible du projet.

Centre national du Livre  
Bureau de la librairie  
Contact : Thierry Auger  
Tél : 01 49 54 68 79  
Courriel : thierry.auger@culture.gouv.fr

#### • Subventions pour la mise en valeur des fonds en librairie

**Descriptif** : Cette aide vise les librairies de référence offrant l'accès à une création éditoriale diversifiée et de qualité au plus large public et doit permettre d'alléger les charges régulièrement consenties par le libraire pour illustrer la qualité de son assortiment et renforcer son rôle culturel.

**Conditions** : Toute société commerciale dont le siège social et les établissements concernés se situent sur le territoire français peut formuler une demande pour un ou des établissements de librairie, dès lors que ces établissements répondent aux critères suivants : disposer de l'autonomie du choix de l'assortiment ; disposer de locaux ouverts à tout public ; réaliser un

chiffre d'affaires annuel de vente de livres neuf au détail d'au minimum 150 000 € qui doit représenter lui-même au moins 50 % du chiffre d'affaires de l'établissement ; proposer à la vente, dans leurs locaux, une offre diversifiée de titres (ce dernier critère est apprécié au regard d'un nombre de titres minimum en stock, qui ne peut être inférieur à 6 000 pour les librairies générales (10 000 pour celles dont le CA Livres est supérieur à 600 000 €), à 6 000 pour les librairies Jeunesse et de Bandes dessinées, et à 3 000 pour les autres librairies d'assortiment spécialisé, c'est-à-dire les établissements réalisant au moins 50 % de leur activité de vente de livres neufs au détail dans un seul domaine éditorial à l'exclusion de la littérature générale. Cet assortiment spécialisé doit concerner un domaine éditorial soutenu par le CNL) ; affecter à la vente de livres un personnel suffisant (ce critère est apprécié au regard d'un rapport entre le montant des frais de personnels affectés à la vente de livres et le chiffre d'affaires réalisé avec la vente de livres, qui ne peut être inférieur à 12,5 %). La période de référence est l'exercice clos au cours de l'année civile qui précède la demande.

Les critères d'évaluation sont : qualité, diversité

et régularité des actions menées autour du livre et des auteurs ; moyens mis en œuvre pour valoriser l'assortiment (fonds et nouveautés) et renforcer le rôle culturel local de la librairie (qualité et diversité de l'assortiment, présence et formation suffisantes de personnel en regard de la taille de la librairie et de la commune d'implantation) ; charges supportées pour ces actions annuellement, répartition du chiffre d'affaires.

**Montant** : Les subventions s'élèvent forfaitairement à 5 000 € ou 10 000 €.

**Démarche** : Formulaire téléchargeable sur le site du CNL à retourner au CNL avec copie directe au conseiller pour le livre et la lecture à la DRAC dont l'avis est systématiquement requis. Les demandes sont examinées une fois par an au second semestre par la commission Librairie de Référence. La date limite de réception est fixée au 15 septembre. Les décisions sont prises par le Président du CNL sur avis de la commission.

Centre national du Livre  
Bureau de la librairie  
Contact : Élisabeth Redolfi  
Tél. : 01 49 54 68 61  
Courriel : elisabeth.redolfi@culture.gouv.fr

#### • Subventions à la production de catalogues thématiques par les librairies

**Descriptif** : Ces subventions ont pour objet le soutien à la création et la diffusion de catalogues thématiques réalisés par des groupements de libraires indépendants, afin d'en diminuer le prix d'achat par les librairies adhérentes ou non au groupement. Ces catalogues visent à illustrer et renforcer la capacité de conseil des libraires et à favoriser une offre éditoriale diversifiée.

**Montant** : Les subventions sont accordées dans la limite de 50 % des coûts de publication annuels des catalogues.

**Démarche** : Formulaire disponible sur demande. Les décisions sont prises par le Président du CNL sur avis du comité d'aide aux entreprises de l'établissement, qui se réunit cinq fois par an de février à novembre. Les dossiers complets doivent être déposés un mois au plus tard avant

chaque réunion du comité. Le groupement doit avoir publié le précédent dossier soutenu avant de re-solliciter l'aide du CNL.

Centre national du Livre  
Bureau de la librairie  
Contact : Élisabeth Redolfi  
Tél. : 01 49 54 68 61  
Courriel : elisabeth.redolfi@culture.gouv.fr

#### • Subventions à la création et au développement de sites collectifs de libraires

**Descriptif** : Ce dispositif d'aide par voie de subvention est destiné à des projets de sites collectifs dont les objectifs sont notamment la mise en commun d'informations et la mutualisation des coûts. Il concerne les sites Internet créés ou développés par des groupements de libraires, notamment les projets de regroupements géographiques ou thématiques de libraires souhaitant promouvoir ensemble leurs activités et leur rôle spécifique de conseil et d'orientation du public.

**Éligibilité** : Pour être éligibles, les sites collectifs de libraires doivent concerner les librairies indépendantes disposant de magasins de vente au détail. S'il s'agit de librairies spécialisées, leur assortiment doit être constitué d'ouvrages ressortissant aux domaines éditoriaux soutenus par le CNL soutient. Les initiatives de type "portail" sont également éligibles.

**Montant** : Sont pris en compte les coûts de production du site de sa conception à sa réalisation (création graphique, développement de la base de données, intégration des pages, outils d'administration du site et référencement). La subvention attribuée représente un pourcentage du devis présenté pouvant aller jusqu'à 50 % des coûts de production. Les subventions accordées sont versées en deux fois : 50 % à la décision d'attribution et le solde à l'ouverture du site Internet ou après achèvement de sa refonte.

**Démarches** : Formulaire disponible sur demande. Les décisions sont prises par le Président du CNL sur avis du comité d'aide aux entreprises de l'établissement, qui se

réunit cinq fois par an de février à novembre. Les dossiers doivent être déposés un mois au plus tard avant chaque réunion du comité. À défaut de réalisation du projet dans un délai de douze mois après la date de la commission, le bénéficiaire sera dans l'obligation de rembourser tout ou partie de la subvention perçue, sauf circonstances exceptionnelles laissées à l'appréciation du président du CNL.

Centre national du Livre  
Bureau de la librairie  
Contact : Élisabeth Redolfi  
Tél. : 01 49 54 68 61  
Courriel : elisabeth.redolfi@culture.gouv.fr

Chargé de mission de l'économie numérique :  
François Nawrocki  
Tél. : 01 49 54 68 34  
Courriel : francois.nawrocki@culture.gouv.fr

### • Subventions aux librairies francophones à l'étranger

En 2010, le Centre national du livre met en place un nouveau dispositif de soutien aux librairies francophones à l'étranger, avec pour objectif de contribuer au maintien et à la pérennisation d'un réseau de librairies de référence, acteurs de la promotion de la production éditoriale française à l'étranger. Il s'adresse aux librairies étrangères commercialisant uniquement du livre français mais également, sous certaines conditions, aux grandes librairies internationales souhaitant créer ou développer une offre commerciale en français.

**Conditions :** Ce nouveau dispositif s'articule autour de deux types d'aides, une aide à la création et un agrément "librairie francophone de référence".

**Une aide à la création.** Destinée à accompagner, pendant trois ans, les projets de création de librairies francophones et de fonds d'ouvrages en français, cette aide porte sur la constitution des fonds mais également sur les outils permettant le développement qualitatif de l'activité : informatisation rendant possible la gestion de fonds en français, outils de sélection

bibliographique pour la constitution des fonds, formation de personnels francophones. Au terme de 3 ans d'activité, les librairies qui remplissent les conditions deviennent éligibles à l'obtention de l'agrément "librairie francophone de référence" et aux dispositifs afférents.

**Un agrément "librairie francophone de référence".** La création de cet agrément a pour objectif de favoriser la pérennisation et le renforcement d'un réseau de librairies de qualité commercialisant du livre français à l'étranger. Toute librairie en activité depuis au moins 3 ans peut déposer un dossier. Cet agrément, valable 3 ans, ouvre la possibilité de candidater à deux dispositifs d'aide : Diversification des fonds (subventions à l'achat de livres, exclusivement en français) et Valorisation des fonds (soutien à la réalisation d'actions régulières de promotion de la création littéraire française, sous forme d'animations ou de mise en place outils d'information et de service autour de l'actualité éditoriale française - sites Internet, édition papier ou électronique de catalogues thématiques, bulletins d'information...). Les demandes de subvention pour la diversification ou pour la valorisation des fonds en langue française peuvent être présentées conjointement à une demande d'agrément.

**Montant :** Les dossiers sélectionnés se voient attribuer un montant qui se présente sous forme de crédits d'achat pour les ouvrages et de subvention pour les autres aides. Il ne peut excéder 50 % des frais. Pour l'acquisition d'ouvrages, le plafond de l'aide annuelle est déterminé en fonction des achats en livres français réalisés par la librairie. Pour les autres frais, le plafond d'aide annuelle est fixé à 15 000 €.

**Démarche :** Dossiers à retourner au Centre national du livre / Bureau des relations internationales.

Contact : Natacha Kubiak  
Tél. : 01 49 54 68 43  
Courriel : natacha.kubiak@culture.gouv.fr

## b. Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC)

### • Aides au développement, à la création et à l'animation

**Descriptif :** Des aides, sous forme de subventions, sont accordées pour le développement de l'entreprise (notamment agrandissement, déménagement, modernisation, informatisation, acquisition ou extension des stocks, en particulier ceux à rotation lente), ainsi que pour les projets d'animation (rencontres avec des écrivains, cercles de lecteurs...). L'attribution de l'aide repose sur le diagnostic global de l'intérêt culturel et la viabilité de l'entreprise. Elle est subordonnée au respect de la loi n°81-766 du 10 août 1981 (loi Lang), relative au prix du livre, comme au caractère significatif de la contribution de la vente de livres au chiffre d'affaire de l'entreprise. Lorsque des projets présentent un grand intérêt culturel ou d'excellentes garanties de viabilité, l'aide à la création peut être envisagée. Les aides possibles sont subordonnées à la circulaire d'emploi des crédits déconcentrés renouvelée tous les ans.

**Démarche :** Demande de dossier type par courrier. Pour en savoir plus DRAC - Direction régionale des affaires culturelles. Les coordonnées des Directions Régionales des Affaires Culturelles et des Conseillers pour le Livre et la Lecture (CII) sont consultables sur les sites du ministère et du CNL.

## B. L'Association pour le Développement des Librairies de Création (ADELC)

Dans le souci d'amplifier les effets positifs de la loi de 1981 et de concourir au développement d'un réseau de librairies de qualité, relais essentiel pour la diffusion de la création éditoriale, quatre éditeurs de littérature, Gallimard, la Découverte, le Seuil et Minuit, rejoints par France loisirs, ont créé en 1988

l'Association pour le Développement de la Librairie de Création (ADELC). Celle-ci est soutenue depuis l'origine par le ministère de la Culture et de la Communication (DLL et désormais CNL).

La charte de l'ADELC stipule que les librairies aidées sont "celles qui concourent autant au maintien des fonds éditoriaux qu'à la défense de l'édition de création ouverte à tous les publics". La même charte indique que l'ADELC privilégie des librairies animées et dirigées par des libraires qui maîtrisent économiquement et culturellement leurs projets personnels d'entreprise en rapport avec leur public et leur environnement. Sont exclues les librairies non indépendantes et celles d'assortiment spécialisé autres que les librairies jeunesse.

Le mode d'intervention principal de l'ADELC est l'apport en compte courant d'associés remboursable sans intérêt. L'ADELC acquiert une part du capital (le plus couramment 5 %) et verse en compte courant non rémunéré le reste de la somme attribuée. Le compte courant fait l'objet d'un accord de remboursement sur une durée de cinq à huit ans avec une ou deux années de franchise. L'ADELC peut, plus rarement, attribuer des subventions, notamment pour les librairies qui ne sont pas constituées en société.

L'action de l'ADELC va au-delà des aides financières à travers un rôle d'accompagnement et de conseil auprès des libraires, avant, pendant et après leur projet de développement ou de création. Dans le cas d'une création, l'ADELC peut, par exemple, financer la formation du futur libraire par un libraire plus aguerri. C'est également l'ADELC qui gère Datalib, outil d'information des libraires sur leurs ventes et leur assortiment, mais également outil de formation pour les libraires ou futurs libraires.

Aujourd'hui, plusieurs dizaines d'éditeurs ont rejoint l'ADELC. Depuis sa création, elle est intervenue plus de 600 fois auprès de plus de 400 librairies différentes, dont environ 100 créations.

**Démarche :** Pas de dossier type. Formuler les demandes par écrit, en présentant le projet ainsi qu'un prévisionnel de financement.

ADELCO  
27, rue Linné  
75005 Paris  
Tél. : 01 45 41 62 05  
Fax : 01 45 41 62 93  
Courriel : [contact@adelc.fr](mailto:contact@adelc.fr)  
Contact : Didier Grevel

## C. Le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC)

Le FISAC, géré par le ministère en charge des PME et du Commerce, est un dispositif principalement destiné à financer les opérations de création, maintien, modernisation, adaptation ou transmission des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, afin de préserver ou développer un tissu d'entreprises de proximité. Par une convention du 25 juin 2003, le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère en charge des PME et du Commerce ont souhaité mobiliser le FISAC au service d'un programme d'aide financière à la création et au développement des commerces culturels de centre-ville. Doté d'une enveloppe annuelle d'un million d'euros, ce dispositif est prioritairement destiné à favoriser le développement ou la création d'une offre marchande de produits culturels là où elle se révèle inexistante ou faible, notamment dans les villes petites et moyennes.

Ce programme a couvert la période de 2003 à 2006 puis a été reconduit pour les années 2007 à 2009. Son éventuel renouvellement en 2010 pour une nouvelle période est en cours d'examen. De 2007 à 2009, ce dispositif a soutenu 48 librairies dans des villes de petite et moyenne importance pour un montant total de 739 000 €, soit une subvention moyenne de plus de 15 000 €. Il a contribué à la fois aux développements de librairies (24 commerces



pour 407 000 €) et aux créations et reprises de librairies (24 commerces pour 332 000 €). Avec 18 projets et 245 000 € de subventions, les créations ont représenté le tiers du montant total des subventions accordées aux librairies. Sous réserve du renouvellement de ce dispositif, il convient, pour plus de renseignements, de s'adresser à la DRAC de la région où est implantée la librairie.

» Coordonnées des Directions Régionales des Affaires Culturelles sur : [www.culture.gouv.fr/nav/index-regions.html](http://www.culture.gouv.fr/nav/index-regions.html).  
Coordonnées des Conseillers pour le Livre et la Lecture (CII) au sein des DRAC : [www.centrenationaldulivre.fr/?Conseillers-Livre-et-lecture](http://www.centrenationaldulivre.fr/?Conseillers-Livre-et-lecture)

## D. L'Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles (IFCIC)

L'IFCIC a pour mission de faciliter le financement bancaire, en offrant sa garantie aux établissements qui prêtent aux PME des industries culturelles. La garantie de l'IFCIC s'adresse à l'établissement financier, pour lui faciliter la prise de risque dans ce secteur : en cas de défaillance de l'entreprise, la perte de la banque sera partagée avec l'IFCIC. La garantie financière représente généralement

50 % (pour les crédits d'un montant inférieur à 2 000 000 €) et peut atteindre 70 % du montant des crédits inférieurs à 100 000 €.

Sont éligibles d'une part les concours bancaires à moyen terme répondant aux besoins financiers de la librairie : création ou acquisition de fonds de commerce, extension et rénovation, constitution de stocks, renforcement de fonds de roulement. Sont éligibles d'autre part les concours "court terme" (crédits de campagne) confirmés sur une période minimum de douze mois répondant aux besoins de décalage de trésorerie que peuvent connaître les librairies du fait de la saisonnalité de l'activité notamment.

**Démarche** : La constitution du dossier est prise en charge par l'entreprise qui le soumet à une banque ou à un établissement financier actionnaire de l'Institut. La banque de l'emprunteur présente à l'IFCIC un dossier de demande de garantie constitué selon le schéma décrit sur la page crédit aux entreprises du site Internet de l'IFCIC. La demande de garantie est soumise à l'avis d'un comité d'experts puis d'un comité d'engagement.

IFCIC

Direction des Crédits aux entreprises

46, avenue Victor-Hugo

75116 Paris

Tél. : 01 53 64 55 55 / 70

Fax : 01 53 64 55 66

Site : [www.ifcic.fr](http://www.ifcic.fr)

Courriel : [saunier@ifcic.fr](mailto:saunier@ifcic.fr)

Contact : Sébastien Saunier

**Conditions** : Pour participer à cette bourse, le candidat doit avoir 35 ans au plus. Avoir une expérience professionnelle dans l'univers du livre. Présenter un concept original dans le domaine de la commercialisation du livre.

**Démarche** : Télécharger directement un dossier de participation sur le site de la fondation.

Fondation Jean-Luc-Lagardère

5, rue Eblé

75007 Paris

Tél. : 01 40 69 18 74

Fax. : 01 40 69 18 85

Site : [www.fondation-jeanluclagardere.com](http://www.fondation-jeanluclagardere.com)

Courriel : [fondjll@lagardere.fr](mailto:fondjll@lagardere.fr)

Contact : Renaud Leblond

## E. La bourse "jeune libraire" de la Fondation Jean-Luc-Lagardère

L'attribution de la bourse "jeune libraire", d'un montant de 30 000 €, est destinée exclusivement à la réalisation de projets dans le cadre d'une future librairie ou d'une librairie de création récente. La bourse jeune libraire est attribuée selon une sélection rigoureuse, par un jury composé de personnalités du monde de l'édition et de la librairie.

## 2.

# LES DISPOSITIFS GÉNÉRAUX D'AIDE AUX ENTREPRISES

### A. L'Aide à la Création ou Reprise d'Entreprises (ACCRE)

Dans le cadre de l'ACCRE, il est possible de bénéficier d'une exonération des charges sociales pendant un an, ainsi que, dans certains cas, d'une avance remboursable pour les demandeurs d'emploi indemnisés ou remplissant les conditions pour être indemnisés, pour ceux qui sont inscrits à l'ANPE depuis plus de six mois au cours des dix-huit derniers mois, pour ceux qui sont bénéficiaires des minima sociaux ou pour les salariés repreneurs de l'entreprise en redressement ou liquidation judiciaire.

**Démarche** : Dossiers type à retourner auprès de la Direction départementale du travail avant la date de début d'activité de l'entreprise.

**Contact** : Direction départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP) : coordonnées sur le site du ministère de l'Emploi ([www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr)).

### B. L'aide à l'embauche - Pôle emploi

Suivant le type d'emploi concerné (embauche d'un premier salarié, embauche à temps partiel, embauche dans les zones de revitalisation rurale et redynamisation urbaine), si vous embauchez des jeunes (en contrat d'apprentissage, de qualification, d'adaptation, d'orientation), si vous embauchez un demandeur d'emploi (en contrat initiative emploi, en contrat de qualification adulte), vous pouvez bénéficier d'aides diverses (exonération ou réduction des cotisations patronales, indemnités ou aides forfaitaires suivant les cas).

**Démarche** : Demander au Pôle emploi le panorama des mesures et dispositifs favorisant l'embauche.

**Contact** : Pour trouver les coordonnées de votre Pôle emploi, consultez le site ([www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)).

### C. Le conseil en recherche de financements et formations sur la création ou la reprise d'entreprises : CCI conseil

La Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie (CRCI) et les Chambres de commerce et d'industrie (CCI) aident, conseillent, orientent toute personne à la recherche de financements. Les CCI organisent régulièrement des formations sur la création et la reprise d'entreprise. Pour connaître le calendrier de ces formations s'adresser à la CRCI de votre région.

**Contact** : Coordonnées des CCI sur le site de l'Assemblée des CCI ([www.acfci.cci.fr](http://www.acfci.cci.fr)).

## D. Le prêt à la création et à la reprise d'entreprises : EDEN

Dans le cadre du dispositif EDEN (Encouragement ou Développement des Entreprises Nouvelles), une avance remboursable est accordée aux créateurs et repreneurs d'entreprises, aux bénéficiaires de revenus de solidarités (RMI, ASS, API), aux personnes de moins de 30 ans éligibles aux "nouveaux services emplois jeunes" et ceux embauchés à ce titre et dont le contrat de travail est rompu, aux salariés reprenant tout ou une partie de l'entreprise à la suite d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, aux demandeurs d'emploi de plus de 50 ans, ainsi qu'aux bénéficiaires d'un "contrat d'appui au projet d'entreprise", s'ils sont aussi dans l'une des situations ci-dessus.

**Démarche** : La demande doit être préalable à la création ou à la reprise. L'attribution est subordonnée à l'obtention d'un financement complémentaire. Le prêt ne peut excéder 6 098 € par bénéficiaire, remboursable dans un délai maximum de 5 ans. Dans le cas où le projet de création ou de reprise est présenté par plusieurs personnes, l'avance remboursable peut être attribuée à chacun des demandeurs. Le montant cumulé de ces aides financières ne peut excéder 9 145 €.

**Contact** : Pour en savoir plus, vous pouvez contacter les DDTEFP (Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle), coordonnées sur le site du ministère de l'Emploi ([www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr)) ou consulter le site du ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité ([www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr)).

## E. L'aide à la création, au développement ou à la reprise d'entreprises : France Active

Le réseau France Active propose une palette d'outils financiers destinés à soutenir les projets de création, de développement ou de reprise

d'entreprise. Il intervient sur des projets individuels (micro entreprises) et collectifs (entreprises solidaires, associations...).

France Active a comme principe de favoriser les actions qui ne trouvent pas naturellement leur financement dans les mécanismes classiques. Ces interventions, qui sont toutes fondées sur une aide au montage visant à faciliter l'accès au système bancaire et sur un suivi après création, utilisent un large éventail d'instruments financiers. Les projets individuels soutenus par France Active émanent : de personnes en situation de précarité économique (demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RMI ou de l'ASS...) qui créent ou développent une activité professionnelle. Ce sont généralement des entreprises de petite taille permettant l'emploi, le plus souvent en tant que travailleur indépendant, de leur créateur ; de femmes créant ou développant une activité professionnelle et ayant recours à un emprunt bancaire. Ces femmes créatrices peuvent bénéficier du Fonds de Garantie pour la création et le développement d'entreprises à l'initiative des femmes géré par France Active Garantie - FAG ; de porteurs de projets issus de zones urbaines sensibles ou souhaitant s'installer dans un quartier relevant de la politique de la ville.

France Active  
120, rue Réaumur  
75002 Paris  
Tél. : 01 53 24 26 26  
Fax : 01 53 24 26 63  
Site : [www.franceactive.org](http://www.franceactive.org)  
Courriel : [franceactive@franceactive.org](mailto:franceactive@franceactive.org)

## F. La garantie de prêt à la création d'entreprises : France Active garantie (FAG)

La garantie délivrée par France Active garantie a pour objectif de lutter contre l'exclusion bancaire. Elle permet aux personnes sans emploi ou en situation de précarité économique qui veulent créer leur propre entreprise, d'accéder au crédit bancaire. Chaque dossier soumis à France Active ou à l'un de ses fonds

territoriaux fait l'objet d'une expertise approfondie. Tout porteur de projet bénéficie des conseils et de l'aide de spécialistes financiers ou juridiques. Prêts moyen terme de six mois minimum. Montant maximal de la garantie : 65 % pour les entreprises en création ou de moins de trois ans, 50 % dans les autres cas. Le montant garanti est limité à 30 500 € (45 000 € pour les régions Centre et PACA). Durée maximale de la garantie : cinq ans. Coût pour l'entreprise : 2 % du montant garanti, payable en une seule fois à la mise en place de la garantie.

**Contact** : consultez le site [www.franceactive.org](http://www.franceactive.org) pour trouver les coordonnées de chaque région.

France Active  
120 rue Réaumur  
75002 Paris  
Tél. : 01 53 24 26 26  
Fax : 01 53 24 26 63  
Site : [www.franceactive.org](http://www.franceactive.org)  
Courriel : [franceactive@franceactive.org](mailto:franceactive@franceactive.org)

## G. L'aide à la restructuration, à la rénovation, à la modernisation et à la réhabilitation : ORAC

Les Opérations de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC) ont pour objectif de dynamiser l'économie locale en favorisant le développement et la modernisation des petites entreprises indépendantes commerciales, artisanales et de services.

Les ORAC s'inscrivent dans les actions de restructuration économique et de développement local prévues aux contrats de plan État-Région. Les montants de subventions sont fixés par ces derniers. Ces opérations ont pour but d'aider les artisans et les commerçants à moderniser leurs outils de production et à développer des actions collectives dans un petit bassin d'emploi (communes de 30 000 habitants au plus). Les entreprises situées dans un périmètre ORAC

peuvent être subventionnées pour : les travaux de réhabilitation et de remise en état des locaux d'activités, rénovation de façades, modernisation de l'outil de production à l'exception du simple renouvellement ; les travaux de construction, s'ils sont attenants aux locaux existants. Le financement de ces aides directes aux entreprises est assuré, soit par l'État et les collectivités territoriales, soit par les fonds européens en zone éligible (FEDER).

**Contact** : se renseigner auprès des Conseils régionaux ou des CCI, coordonnées des CCI sur le site de l'Assemblée des CCI ([www.acfci.cci.fr](http://www.acfci.cci.fr)).

## H. Le prêt à la création d'entreprises : OSÉO

Les bénéficiaires du prêt à la création d'entreprise (PCE) sont des personnes physiques ou morales en phase de création (n° SIREN attribué) ou des PME créées depuis moins de trois ans, quel que soit leur secteur d'activité et n'ayant pas encore bénéficié d'un financement. Les entrepreneurs ne peuvent être déjà installés dans une autre affaire ou contrôler une autre société. Le PCE accompagne obligatoirement un concours bancaire (financement du matériel...) à plus de deux ans et d'un montant d'au moins deux fois celui-ci. En priorité sont financés les besoins immatériels de l'entreprise, la constitution du fonds de roulement, les frais de démarrage. Le prêt est sans garantie ni caution personnelle, d'un montant de 2 000 à 7 000 €, d'une durée de cinq ans avec six mois de différé d'amortissement du capital. Il faut s'adresser à un réseau d'accompagnement de son choix (CCI, Réseau entreprendre...) ou à sa propre banque.

OSÉO  
27-31, avenue du Général-Leclerc  
94710 Maisons-Alfort cedex  
Site : [www.oseo.fr](http://www.oseo.fr)



# 3.

## LES AIDES RÉGIONALES

### A. Aquitaine

#### a. Protocole d'accord État (DRAC), Région Aquitaine

Confrontés aux problèmes habituels des Très Petites Entreprises - les TPE - et particulièrement à la difficulté d'assurer leurs investissements, le protocole permet un accompagnement des libraires dans leurs projets d'installation, de modernisation et de travaux : achat de bail, rachat de stock, déménagement, travaux de modernisation et d'équipement, informatisation liés à leurs fonds, à leur animation et à leur promotion : création d'un fonds initial, développement exceptionnel du fonds courant, opérations d'animation et de promotion. Il est complété par plusieurs mesures ou dispositifs conduits par l'État (FISAC, IFCIC...) ou par la région (développement de l'emploi professionnel permanent qualifié dans les TPE...), qui encouragent aussi ensemble la formation, la professionnalisation et la mise en réseau des libraires, notamment à travers l'association des Libraires atlantiques en Aquitaine.

Instruction des dossiers pour le conseil régional et coordination d'une commission bipartite DRAC/conseil régional : aides à l'informatisation (aides directes), aides à l'animation (aides directes) et autres types d'aides financières : travaux, études, déménagement, stock, restructuration, aménagements, travaux immobiliers, création...

**Éligibilité :** Les mesures d'aide à la librairie concernent les librairies d'Aquitaine installées sous les formes juridiques suivantes : entreprise individuelle, société à responsabilité limitée, société anonyme, EURL ; n'ayant pas de liens capitalistiques avec des réseaux régionaux, nationaux ou internationaux de chaîne

commerciale ayant pour activité la vente de livres ; ne possédant pas plus de trois magasins ; faisant appel à trois fournisseurs au minimum ; dont le chiffre d'affaires lié à la vente de livres représente au moins 50 % du chiffre d'affaires total du commerce, dont 70 % minimum en livres neufs.

Conseil régional d'Aquitaine  
14, rue François-de-Sourdis  
33077 Bordeaux cedex  
Tél. : 05 57 57 80 17 (direction Culture)  
Fax : 05 57 57 86 68 (direction Culture)  
Site : <http://aquitaine.fr>  
Courriel : [olivier.du-payrat@aquitaine.fr](mailto:olivier.du-payrat@aquitaine.fr)  
Contact : Olivier du Payrat

#### b. Expertise et conseil, formation, coordination d'animations

**Conseil :** Aide aux montages de dossiers pour subvention Cnl, DRAC, FISAC...  
**Expertise financière** par cabinet comptable.  
**Expertise d'aménagement intérieur** des magasins par un cabinet extérieur. Partenariat avec l'association de libraires régionaux : convention de partenariat, groupe de travail interprofessionnel, opération "Jeunes en librairie" et "Aquitaine se livre".

**Formation :** Programme coordonné par l'association des Librairies-Atlantiques depuis 2002. Formations avec l'IUT métiers du livre ; IUFM ; réseaux des BDP... Formations d'une journée sur un aspect professionnel (comptabilité, prêt, code des marchés publics...).

**Coordination d'animations - Ecla, Aquitaine :**  
"Range ta chambre" : espace de lecture pour adolescents. Jeunes en librairie : programme de découverte de la librairie pour des classes. Courant livres : dans le cadre d'un projet de classe, permettre aux jeunes de commencer

à monter leur bibliothèque personnelle, grâce à un chèque de 30 € à dépenser en librairie, "Nuit de l'écrit".

Agence Écrit, cinéma, livre et audiovisuel en Aquitaine  
Bât 36-37, rue des Terres-Neuves  
33130 Bègles  
Tél. : 05 47 50 10 00  
Fax : 05 56 42 53 69  
Site : <http://arpel.aquitaine.fr>  
Courriel : [jean-marc.robert@ecla.aquitaine.fr](mailto:jean-marc.robert@ecla.aquitaine.fr)  
Contact : Jean-Marc Robert

## c. Aide au développement, à la reprise d'entreprises et à la formation, Conseil régional d'Aquitaine

Le Conseil régional d'Aquitaine propose une aide à l'embauche et à la transmission d'entreprise. Informations sur demande à Ecla Aquitaine.

Conseil régional d'Aquitaine  
14, rue François-de-Sourdis  
33077 Bordeaux cedex  
Tél. : 05 57 57 80 17 (direction Culture)  
Fax : 05 57 57 86 68 (direction Culture)  
Site : <http://aquitaine.fr>  
Courriel : [olivier.du-payrat@aquitaine.fr](mailto:olivier.du-payrat@aquitaine.fr)  
Contact : Olivier du Payrat

## B. Auvergne

### a. Convention triennale entre la Région Auvergne et l'Association LIRA

Le Conseil régional d'Auvergne souhaite soutenir la librairie indépendante, en la maintenant et en développant son assise, en tant qu'acteur territorial au service de la culture. L'Association des Libraires Indépendants en Région Auvergne (LIRA) fédère des professionnels de la librairie indépendante. Elle a pris en main la création d'une politique d'animation des librairies, en mettant en place une programmation annuelle de "promenade des auteurs", intitulée Auteurs

nomades. Le Conseil régional d'Auvergne et LIRA ont signé en 2009 une convention sur 3 ans. Le financement régional est destiné à la réalisation de toute opération de mutualisation des compétences culturelles des librairies indépendantes : animations mutualisées, venue d'auteurs sur plusieurs sites de la Région Auvergne, mise en commun de moyens visant un objectif de développement durable de l'activité...

Conseil régional d'Auvergne  
13-15, avenue de Fontmaure  
BP 60  
63402 Chamalières cedex  
Tél. : 04 73 31 85 17 (service Culture)  
Fax : 04 73 31 96 55 (n° partagé)  
Courrier : [l.vincent@cr-auvergne.fr](mailto:l.vincent@cr-auvergne.fr)  
Contact : Luce Vincent  
(chargée de mission Livre et Lecture)

### b. Label "Librairies régionales d'Auvergne"

La constitution d'un label de qualité régionale, s'appuyant sur une grille de critères, est en cours de définition. Ce label serait attribué pour 3 ans renouvelables. Les librairies candidates devraient être positionnées non seulement localement, mais largement comme un lieu de référence en matière d'offre, de qualité de conseil, d'animation et de présence sur le territoire. Les librairies désireuses d'être labellisées devront en faire la demande et assortir celle-ci d'un dossier (à venir) exposant les réponses de leur établissement aux critères du label. L'objectif de ce label est destiné à contribuer au maintien et au développement de l'assise de la librairie indépendante, en apportant une visibilité au réseau existant et en lui donnant des moyens pour améliorer son rôle d'acteur culturel. Les librairies labellisées seraient éligibles à des aides à l'animation.

Conseil régional d'Auvergne  
Tél. : 04 73 31 85 17 (service Culture)  
Fax : 04 73 31 96 55 (n° partagé)  
Courrier : [l.vincent@cr-auvergne.fr](mailto:l.vincent@cr-auvergne.fr)  
Contact : Luce Vincent  
(chargée de mission Livre et Lecture)

## c. Conseils, informations et formations interprofessionnelles

L'agence culturelle régionale Le Transfo a collaboré à l'élaboration de la "Charte d'engagement et de service des libraires indépendants d'Auvergne", reprenant en neuf articles les minima requis pour identifier la profession de libraire et met à disposition des libraires, conseils, informations et formations interprofessionnelles. Le Transfo peut ainsi être susceptible d'accompagner toute projet lié à la librairie. Conditions : être un commerce proposant une offre cohérente de livres.

Le Transfo  
Art et culture en région Auvergne  
7, allée Pierre-de-Fermat  
CS 30518  
63178 Aubière cedex  
Tél. : 04 73 28 83 40  
Fax : 04 73 28 83 41  
Site : [www.letransfo.fr](http://www.letransfo.fr)  
Courriel : [françoise.dubosclard@letransfo.fr](mailto:françoise.dubosclard@letransfo.fr)  
Contact : Françoise Dubosclard

## C. Basse-Normandie

**Conseil et aides à l'animation** : se renseigner auprès du CRL. Campagne de sensibilisation à la loi du 10 août 1981.

Centre régional des Lettres de Basse-Normandie  
10, rue du Château-d'Eau  
14000 Caen  
Tél. : 02 31 15 36 36  
Fax : 02 31 15 36 37  
Site : [www.crlbn.fr](http://www.crlbn.fr)  
Courriel : [v.schmitt@crlbn.fr](mailto:v.schmitt@crlbn.fr)  
Contact : Valérie Schmitt

## D. Bourgogne

### a. Aide au développement du fonds courant de livres

Le Conseil régional de Bourgogne, avec cette aide, contribue à la création, au maintien et au développement de librairies indépendantes

sur le territoire. Sont concernées les petites et moyennes entreprises dont le siège est installé en Bourgogne, qui ne possèdent pas plus de trois magasins et qui ont au moins trois années d'existence. Ces librairies doivent, en outre, réaliser au moins 35 % de leur chiffre d'affaires avec la vente de livres neufs. Le développement du fonds courant de livres doit permettre le développement de l'offre culturelle et la diversité des choix éditoriaux de la librairie.

### b. Aide à l'aménagement

Le Conseil régional de Bourgogne propose une aide à la réalisation de travaux, à l'achat de mobilier et les dépenses de déménagement. Avec cette aide, le Conseil régional contribue à la création, au maintien et au développement de librairies indépendantes sur le territoire. Sont concernées par cette aide les petites et moyennes entreprises dont le siège est installé en Bourgogne, qui ne possèdent pas plus de trois magasins et qui ont au moins trois années d'existence. Ces librairies doivent, en outre, réaliser au moins 35 % de leur chiffre d'affaires avec la vente de livres neufs. La réalisation de travaux, l'achat de mobilier, les dépenses de déménagement doivent permettre d'améliorer l'attractivité de la librairie.

### c. Aide à l'équipement informatique

Cette aide permet l'acquisition d'équipements informatiques dans le but d'assurer une meilleure gestion commerciale de la librairie. Sont concernées les petites et moyennes entreprises dont le siège est installé en Bourgogne, qui ne possèdent pas plus de trois magasins et qui ont au moins trois années d'existence. Ces librairies doivent, en outre, réaliser au moins 35 % de leur chiffre d'affaires avec la vente de livres neufs.

Conseil régional de Bourgogne  
Direction de la Culture  
Tél. : 03 80 44 33 57  
Site : [www.cr-bourgogne.org](http://www.cr-bourgogne.org)  
Courriel : [jymoy@cr-bourgogne.fr](mailto:jymoy@cr-bourgogne.fr)  
Contact : Jean-Yves Moy

## d. Aide à la création et à la transmission, aide au recrutement, garantie d'emprunts

Aides octroyées par le service économique. La filière du livre est inscrite, depuis 2008, comme mission prioritaire au service économie, dans le règlement d'intervention.

Conseil régional de Bourgogne  
Tél. : 03 80 44 34 53  
Site : [www.cr-bourgogne.org](http://www.cr-bourgogne.org)  
Courriel : [jmathieu@cr-bourgogne.fr](mailto:jmathieu@cr-bourgogne.fr)  
Contact : Jacques Mathieu

## e. Expertise, conseil et formation

Formations interprofessionnelles régulières. Partenariat avec les associations de libraires régionaux : soutien logistique et administratif à la constitution de l'Association des librairies de Bourgogne. Actions d'information. Étude des éditeurs et des libraires de Bourgogne dans le cadre des Assises du livre et de la lecture.

Centre régional du livre de Bourgogne  
29, rue Buffon  
21000 Dijon  
Tél. : 03 80 68 80 20  
Fax : 03 80 68 80 24  
Site : [www.crl-bourgogne.org](http://www.crl-bourgogne.org)  
Courriel : [d.demartis@crl-bourgogne.org](mailto:d.demartis@crl-bourgogne.org)  
Contact : David Demartis

## E. Bretagne

### a. Aides du Conseil régional

La Région Bretagne attribue différents types d'aides aux libraires : aides pour la création ou le maintien d'emplois en CDI, à la restructuration, aux travaux.

Conseil régional de Bretagne  
283, avenue du Général-Patton  
CS 21101  
35711 Rennes cedex 7  
Tél. : 02 99 27 10 10  
Fax : 02 99 27 11 11  
Site : [www.region-bretagne.fr](http://www.region-bretagne.fr)  
Contact : Jean-François Bertrand  
Courriel : [jean-francois.bertrand@region-bretagne.fr](mailto:jean-francois.bertrand@region-bretagne.fr)

## b. Conseil, coordination d'animations

Aide aux montages de dossiers pour subvention Cnl, DRAC, FISAC... Expertise financière. Expertise dans le cadre de conventions (Adelc...). Accompagnement de projets de création de reprise (étude de marché...).

Livre et Lecture en Bretagne  
BP 30407  
35704 Rennes cedex 7  
Tél. : 02 99 37 77 57  
Fax : 02 99 59 21 53  
Site : [www.livrelecturebretagne.fr](http://www.livrelecturebretagne.fr)  
Courriel : [olipenn@livrelecturebretagne.fr](mailto:olipenn@livrelecturebretagne.fr)  
Contact : Olivier Pennaneac'h

## F. Centre

### a. Conseil, formation

Aide aux montages de dossiers pour aide CNL, DRAC, FISAC... Accompagnement et aide au porteur de projet tout au long de son parcours (étude de marché, recherche de financement...). Formations interprofessionnelles régulières.

Agence régionale du Centre pour le Livre et la Lecture  
BP 80122  
Quartier Rochambeau  
41106 Vendôme cedex  
Tél. : 02 54 72 27 49  
Fax : 02 54 73 13 12  
Site : [www.livreaucentre.fr](http://www.livreaucentre.fr)  
Courriel : [cecile.caillou-robert@livreaucentre.fr](mailto:cecile.caillou-robert@livreaucentre.fr)  
Contact : Cécile Caillou-Robert

## G. Champagne-Ardenne

### a. Aide à l'informatisation de la librairie

L'objectif est de permettre aux libraires d'améliorer la gestion de leur stock et leur service de commandes pour la clientèle.

**Bénéficiaires** : Tout libraire indépendant désirant informatiser son magasin ou améliorer le système informatique dont il dispose.

**Conditions d'attribution** : Le projet présenté doit avoir pour ambition de développer le service à la

clientèle par une diversification du fonds et une facilitation des commandes. Le Conseil régional ne peut prendre en compte que le montant de l'investissement, la formation restant à la charge de la librairie.

**Montant :** L'intervention régionale revêt la forme d'une subvention d'un montant maximum de 20 % du coût HT de l'investissement. Le Conseil régional procédera au versement de la subvention accordée sur présentation des documents justifiant la réalisation des investissements considérés.

## b. Aide à l'animation en librairie, Conseil régional de Champagne-Ardenne

L'objectif de cette aide est de permettre aux librairies de jouer leur rôle de relais culturels auprès du public.

**Bénéficiaires :** Les librairies indépendantes porteuses de projets d'animation, dans le lieu de vente ou hors les murs.

**Conditions d'attribution :** Le soutien régional s'appuie sur la présentation d'un programme annuel de rencontres ne s'apparentant pas à de simples signatures d'auteurs. Seront privilégiés : dans le lieu de vente, les projets destinés à développer les actions culturelles en direction de publics spécifiques (jeune public, malvoyants...), à favoriser la découverte de domaines particuliers (sciences, poésie...), le fonds régional et les auteurs régionaux ; hors les murs, la participation aux manifestations locales (rencontres, salons et fêtes du livre). Le nombre de rencontres programmées dans l'année doit être au minimum de quatre.

**Montant :** L'intervention régionale revêt la forme d'une subvention d'un montant plancher de 200 € et d'un maximum de 50 % du coût hors taxes des frais à la charge du libraire, plafonnée à 4 000 € par an.

Conseil régional de Champagne-Ardenne  
5, rue de Jéricho  
51037 Châlons-en-Champagne  
Tél. : 03 26 70 31 31  
Fax : 03 26 70 31 61  
Site : [www.cr-champagne-ardenne.fr](http://www.cr-champagne-ardenne.fr)

## c. Conseil et accompagnement

Voir le site Internet de l'ORCCA Champagne-Ardenne.

Office régional culturel en Champagne-Ardenne  
Secteur livre  
7, place Audiffred  
10000 Troyes  
Tél. : 03 25 73 79 87  
Fax : 03 25 73 14 37  
Site : [www.orcca.asso.fr](http://www.orcca.asso.fr)  
Courriel : [cr1@orcca.fr](mailto:cr1@orcca.fr)  
Contact : Claudine Gueguen

## H. Corse

**Objet :** Les librairies représentent un élément indispensable pour permettre l'accès de tous les publics à une offre diversifiée de biens et de services culturels. Elles contribuent à l'aménagement et à la vitalité des territoires. Or, elles constituent un tissu très fragile. Il s'agit donc d'aider les libraires à s'adapter et à offrir à leur clientèle de meilleures conditions de choix et d'accueil.

**Conditions d'éligibilité :** Sont éligibles les dépenses des librairies indépendantes relatives à l'acquisition ou le renouvellement des moyens de fonctionnement en vue du développement des activités informatiques, les travaux d'aménagement, de modernisation ou d'agrandissement, l'acquisition ou l'extension du stock en vue du développement d'une spécialité.

**Montant :** Les taux d'intervention sont variables et prennent en compte l'intérêt culturel et économique du projet, la viabilité de l'entreprise, les autres sources de financement, des subventions précédemment attribuées et les crédits inscrits au budget de la CTC.

Collectivité territoriale de Corse  
Direction de l'Action culturelle  
Service du Livre et de la Lecture publique  
22, cours Grandval  
BP 215  
20187 Ajaccio cedex 1  
Tél. : 04 95 10 98 55  
Fax : 04 95 51 65 05  
Site : [www.corse.fr](http://www.corse.fr)  
Courriel : [Laurence.casanova@ct-corse.fr](mailto:Laurence.casanova@ct-corse.fr)  
Contact : Laurence Casanova

## I. Haute-Normandie

Soutien logistique et organisationnel à l'Association des libraires de Haute-Normandie. Commission Diffusion, distribution, commercialisation du livre de l'ARL : mise en réseau des professionnels du secteur et mise en œuvre d'actions interprofessionnelles favorisant la diffusion de la production éditoriale dans la région. Coordination d'animations : semaine de la littérature jeunesse en Haute-Normandie.

Agence régionale du Livre et de la Lecture de Haute-Normandie  
4, rue du Contrat-Social  
76000 Rouen  
Tél. : 02 32 10 04 90  
Fax : 02 32 10 04 84  
Site : [www.arl-haute-normandie.fr](http://www.arl-haute-normandie.fr)  
Courriel : [sfauche@arl-haute-normandie.fr](mailto:sfauche@arl-haute-normandie.fr)  
Contact : Sophie Fauché

## J. Île-de-France

### a. Aide au développement

La Région Ile-de-France a établi un partenariat avec l'ADELC (association pour le développement de la librairie de création) et lui apporte un soutien financier de 500 000 € afin que l'association intervienne en faveur des projets de création et de développement des librairies franciliennes.

### b. Aides directes aux librairies indépendantes

**Nature de l'aide :** L'aide régionale spécifique vise à accompagner les projets des librairies indépendantes franciliennes dans le cadre : de la constitution d'un fonds général lié à un projet de création de librairie, du renforcement d'un fonds général lié au développement de la librairie, de la création d'un fonds thématique particulier, du développement de la politique d'animation culturelle de la librairie.

**Bénéficiaires :** Les bénéficiaires sont les librairies indépendantes franciliennes, personnes morales de droit privé (au statut commercial, coopératif, associatif...) qui répondent aux critères suivants :

avoir la majorité du capital détenu par des personnes physiques impliquées dans le fonctionnement de l'entreprise (il peut être dérogé à cette obligation pour les projets d'animation culturelle des librairies détenues par des éditeurs indépendants) ; être une librairie de littérature générale, magasin ouvert au public dont l'activité principale est la vente de livres neufs, diversifier les catégories d'ouvrages de fonds et favoriser la promotion de tous les ouvrages dans leur diversité.

**Critères d'attribution de l'aide :** nature de la librairie, stratégie de constitution et caractère culturel du fonds, nature culturelle des actions développées : façon dont les actions contribuent à faire vivre le fonds, diversification de la clientèle, etc. Concernant les fonds, la moitié au moins des ouvrages doit être achetée en compte ferme.

**Montant :** L'aide régionale est fixée à 60 % de la dépense subventionnable HT, dans la limite d'un plafond fixé à 15 000 €.

### c. Aide aux actions collectives et interprofessionnelles

**Nature de l'aide :** L'aide régionale vise à favoriser la réalisation de projets, portés par des groupements de professionnels du livre et de la lecture ou des professionnels associés, à l'échelle régionale, et dont l'objet consiste à : élaborer des outils professionnels communs : distribution, diffusion, catalogues, coéditions, etc. ; élaborer des actions communes : promotion, distribution, diffusion, actions culturelles, etc. Cette aide sera attribuée à l'occasion de la création d'un réseau ou pour permettre le développement de ceux déjà existants.

**Bénéficiaires :** Les bénéficiaires sont les personnes morales de droit privé (au statut commercial, coopératif, associatif...) qui associent à leur projet un ou plusieurs professionnels : auteurs, libraires, éditeurs, revues, diffuseurs, distributeurs, bibliothèques.

**Critères d'attribution de l'aide :** Nature et objectifs du porteur et de ses partenaires, contenu du projet, prise en compte des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

**Montant :** Pour les dépenses de fonctionnement, l'aide régionale spécifique aux projets de groupements ou de réseaux de professionnels

est fixée à un taux maximum de 60 % de la dépense subventionnable HT, dans la limite d'un plafond fixé à 120 000 €. Pour les dépenses d'investissement nécessaires à la création ou au développement d'un groupement ou d'un réseau, des dossiers spécifiques seront constitués. L'aide régionale sera calculée en appliquant les mêmes taux et le même plafond. Pour en savoir plus :

Service Livre  
15, rue du Bac  
75007 Paris  
Tél. : 01 53 85 54 45  
Fax : 01 53 85 55 29  
Site : [www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)  
Courriel : [laurence.vintejoux@iledefrance.fr](mailto:laurence.vintejoux@iledefrance.fr)  
Contact : Laurence Vintejoux

## d. Un observatoire du livre et de l'écrit en Île-de-France : Le MOTif

Le MOTif, observatoire du livre et de l'écrit en Île-de-France, est un outil de la politique du livre de la Région Île-de-France. Il est destiné à aider les professionnels et à éclairer les choix des élus. En complément des aides gérées par le service Livre de la Région, les professionnels ont souhaité disposer d'un espace de débat et d'un outil d'étude de l'économie et des mutations du secteur.

Le MOTif propose : un lieu pour des rencontres, débats, groupes de réflexion... ; un outil : observatoire, le MOTif se propose de répondre aux demandes des professionnels en réalisant les études et analyses dont ils ont besoin ; un service : portail Internet, centre de ressources, le MOTif vise une information claire et exhaustive, adaptée aux différents publics, accueillant des espaces collaboratifs.

Le MOTif  
Observatoire du Livre et de l'Écrit en Île-de-France  
6, Villa Marcel-Lods - Passage de l'Atlas  
75019 Paris  
Tél. : 01 53 38 60 61  
Courriel : [contact@lemotif.fr](mailto:contact@lemotif.fr)  
Site : [www.lemotif.fr](http://www.lemotif.fr)  
Contact : Vincent Monadé

## K. Languedoc-Roussillon

Centre de ressources, accompagnement de projets, organisation de formations, journées d'études, animations.

Languedoc-Roussillon Livre et Lecture  
1030, avenue Jean-Mermoz  
34000 Montpellier  
Tél. : 04 67 17 94 69  
Fax. : 04 67 17 94 70  
Site : [www.lr21.fr](http://www.lr21.fr)  
Courriel : [adeline.barre@lr21.fr](mailto:adeline.barre@lr21.fr)  
Contact : Adeline Barré

### a. Programme de soutien aux librairies indépendantes

Ce soutien s'adresse aux librairies indépendantes implantées sur le territoire régional et souhaitant mettre en avant de véritables projets culturels : valorisation d'auteurs, de leur fonds... Le soutien de la Région Languedoc-Roussillon se portera également sur des projets de développement économique de la librairie : constitution, extension ou développement du fond de la librairie.

### b. Aides à l'animation

Les aides à l'animation ne concernent pas l'édition de lettres d'information, de gazettes..., mais portent sur la mise en place d'un programme d'animations (ponctuel ou non) : rencontres entre les auteurs et leurs publics, tables rondes, lectures, animations autour de la Littérature orale. Les aides à la constitution d'un fonds, à l'acquisition de fonds thématiques ou à l'extension de fonds déjà existant toucheront tous les domaines littéraires. Cette aide peut être renouvelée tous les deux ans et doit permettre l'achat d'un certain nombre d'ouvrages chez les éditeurs implantés en Languedoc-Roussillon. Cette aide est plafonnée à 5 000 €.

Conseil régional Languedoc-Roussillon  
Direction de la Culture et du Patrimoine  
201, avenue de la Pompignane  
34000 Montpellier  
Site : [www.laregion.fr](http://www.laregion.fr) ([www.laregion-culture.fr](http://www.laregion-culture.fr))  
Courriel : [livreetlecture@cr-languedocroussillon.fr](mailto:livreetlecture@cr-languedocroussillon.fr)  
Contact : Jérémie Villaume

## L. Limousin

Accompagnement de projets de création ou de reprise, coordination d'animations, organisation de formations interprofessionnelles.

Centre régional du livre en Limousin  
13, boulevard Victor-Hugo  
87000 Limoges  
Tél. : 05 55 77 47 49 - Fax : 05 55 10 92 31  
Site : [www.crl-limousin.org](http://www.crl-limousin.org)  
Courriel : [olivier.thuillas@crl-limousin.org](mailto:olivier.thuillas@crl-limousin.org)  
Contact : Olivier Thuillas

## M. Lorraine

Aide économique aux librairies, dans le cadre des aides régionales au développement économique (TPE). Le service du développement économique de la Région Lorraine, en lien avec le Centre régional du livre, étudie les dossiers de subventions portés par des libraires. L'aide régionale est plafonnée à 4 000 € par emploi et est déterminée en fonction des investissements matériels réalisés par l'entreprise. Elle est appréciée en fonction de l'économie générale du projet.

Direction des TPE  
Conseil régional de Lorraine  
Place Gabriel-Hocquard  
BP 81004  
57036 Metz  
Tél. 03 87 33 64 96  
Site : [www.lorraine.eu](http://www.lorraine.eu)

### Professionnalisation et mutualisation :

Le Centre régional du livre de Lorraine a mis en place un groupe de travail de mutualisation de la librairie indépendante et développe en son sein et avec la profession et des partenaires privés et institutionnels, un travail d'étude, de veille et

d'anticipation du métier de libraire indépendant. Des journées de formation et rencontres ("Le Lundi des libraires") sont ainsi organisées sur le territoire lorrain. Le CRL développe également un partenariat avec l'IUT métiers du livre de Nancy, pour une implication des futurs professionnels dans des rencontres intergénérationnelles et des projets d'étude.

Centre régional du livre de Lorraine  
Conseil régional de Lorraine  
Place Gabriel-Hocquard  
BP 81 004  
57036 Metz  
Tél. : 03 87 33 67 69  
Site : [www.lorraine.eu/livre](http://www.lorraine.eu/livre)  
Courriel : [aurelie.marand@lorraine.eu](mailto:aurelie.marand@lorraine.eu)  
Contact : Aurélie Marand

## N. Midi-Pyrénées

Aide au développement de la librairie avec le soutien de la DRAC (dont l'aide à l'informatisation).. Aide au montage de dossiers de subvention (CNL, DRAC, FISAC...). Dans le cadre du Fonds régional d'innovation pour l'emploi (FRIE), pré-diagnostics pour aider à la création d'emplois et au conseil. Expertise dans le cadre de conventions (ADELC...). Accompagnement de projets de création ou de reprise. Journées d'études autour des problématiques inhérentes aux métiers de libraire (Diffusion et distribution du livre ; Situation de la librairie indépendante en Midi-Pyrénées).

Conseil régional de Midi-Pyrénées  
22, avenue du Maréchal-Juin  
31406 Toulouse cedex 4  
Tél. : 05 61 33 50 50  
Fax : 05 61 33 52 66  
Site : [www.midipyrenees.fr](http://www.midipyrenees.fr)

Centre régional du livre  
7, rue Alaric II  
31000 Toulouse  
Tél. : 05 34 44 50 20  
Fax : 05 34 44 50 29  
Site : [www.crl.midipyrenees.fr](http://www.crl.midipyrenees.fr)  
Courriel : [y.vacher@crl-midipyrenees.fr](mailto:y.vacher@crl-midipyrenees.fr)  
Contact : Yanik Vacher

## O. Pays de la Loire

Le Conseil régional a mis en place un dispositif dont l'objectif est de contribuer au maintien et au développement de la librairie indépendante en Pays de la Loire. Actions visant à favoriser la fréquentation. Animations : organisation et promotion, avec un soutien prioritaire aux actions collectives, dans les librairies et hors les murs (rencontres d'auteurs, événements thématiques...). Actions de communication sur la librairie indépendante. Création de site Internet.

**Éligibilité :** Des librairies des Pays de la Loire : installées sous les formes juridiques suivantes : entreprise individuelle, SARL, SA, EURL ; regroupées sous forme d'associations, de GIE ; n'ayant pas de liens capitalistiques avec des réseaux régionaux, nationaux ou internationaux de chaînes commerciales ayant pour activité la vente de livres ; ne possédant pas plus de trois magasins ; faisant appel à trois fournisseurs minimum ; dont le chiffre d'affaires lié à la vente de livres neufs représente au moins 40 % du chiffre d'affaires total du commerce ou dont le stock de livres neufs représente au moins 50 % du stock total. Sauf pour des cas exceptionnels, la Région apportera son aide au demandeur pour un seul dossier présenté par an.

**Montant :** Le taux moyen de l'intervention est fixé à 50 % du montant HT pour les dépenses d'investissement et 30 % pour les dépenses de fonctionnement, plafonné à 15 000 €.

**Démarches :** Lettre de demande ; présentation de la librairie (CA, stock, bilans et comptes de résultats des deux dernières années) ; note explicative (descriptif et motivation) ; budget prévisionnel équilibré en dépenses et recettes, accompagné des devis et des différentes pièces permettant de justifier les dépenses envisagées.

Direction de la Culture et des Sports  
44966 Nantes cedex 9  
Tél. : 02 28 20 51 35  
Fax : 02 28 20 50 34  
Site : [www.paysdelaloire.fr](http://www.paysdelaloire.fr)  
Courriel : [christine.marzeliere@paysdelaloire.fr](mailto:christine.marzeliere@paysdelaloire.fr)  
Contact : Christine Marzelière

## P. Poitou-Charentes

### a. Label "Librairies indépendantes régionales d'excellence" (LIRE) et subvention annuelle à l'exploitation, Conseil régional Poitou-Charentes

**Objectifs du dispositif :** Soutenir le développement du secteur des entreprises de librairies indépendantes et favoriser la diffusion littéraire de qualité dans le cadre du "plan régional pour le soutien et le développement des lieux de diffusion du livre en Poitou-Charentes".

**Finance :** Cette subvention prend en compte le service qualitatif d'intérêt général apporté par une librairie à la population de son territoire, et qui n'est pas suffisamment rémunéré par la seule activité commerciale (qualité de l'assortiment, accueil et conseils, animations, médiation culturelle...). Les aides sont allouées sur la base d'une expertise technique et l'attribution d'un label annuel.

**Éligibilité :** Entreprises de librairie indépendante enregistrées au registre du commerce en tant que commerce de détail de livres, journaux et papeterie, dont : l'activité principale est la vente de livres neufs ; le capital ou l'enseigne est indépendant de toute chaîne ou groupe financier ainsi que de toute centrale d'achat ; l'actionnaire majoritaire est impliqué personnellement dans le fonctionnement et le financement du point de vente. Pour être éligibles, les librairies doivent avoir signé et respecté la charte "LIRE en Poitou-Charentes". Elles doivent également avoir été labellisées "LIRE en Poitou-Charentes" depuis moins d'un an. Aide à l'exploitation : plafonnée à 15 000 € par an.

## b. Subvention annuelle à l'animation des lieux de diffusion du livre (pour les librairies non labellisées), Conseil régional Poitou-Charentes

**Éligibilité :** Entreprises de librairie indépendante non labellisées LIRE en Poitou-Charentes, enregistrées au registre du commerce en tant que commerce de détail de livres dont l'activité principale est la vente de livres neufs, le capital ou l'enseigne est indépendant de toute chaîne ou groupe financier ainsi que de toute centrale d'achat, l'actionnaire majoritaire est impliqué personnellement dans le fonctionnement et le financement du point de vente. Pour être éligibles, les librairies doivent être signataires de la charte "LIRE en Poitou-Charentes" ou librairies indépendantes ayant un projet d'animation cohérent avec la charte et les conditions de labellisation. Le projet d'animation peut concerner : lectures, rencontres, débats, avec des auteurs, des éditeurs, mise en valeur et animation d'expositions autour de la littérature ou la bande dessinée. Les signatures-dédicaces sans médiation sont exclues. Sont pris en charge par la région : les rémunérations des intervenants, les frais d'hôtel, l'impression du carton d'invitation (jusqu'à 200 exemplaires). Sont à la charge du libraire : les frais de déplacement (voyages), les frais du temps convivial.

**Montant :** Aide forfaitaire limitée à 4 animations par an par librairie dans la limite de 500 € par animation et globalement plafonnée à 1 500 € par an par librairie.

## c. Subvention annuelle à l'investissement (pour les librairies labellisées ou non), Conseil régional Poitou-Charentes

**Éligibilité :** Entreprises de librairie indépendante enregistrées au registre du commerce en tant que commerce de détail de livres dont l'activité principale est la vente de livres neufs, le capital ou l'enseigne est indépendant de toute chaîne ou groupe financier ainsi que de toute centrale d'achat, l'actionnaire majoritaire est impliqué personnellement dans le fonctionnement et le financement du point de vente. Pour être éligibles, les librairies doivent être labellisées ou signataires de la charte "LIRE en Poitou-Charentes" ou librairies indépendantes ayant un projet d'investissement cohérent avec la charte et les conditions de labellisation. Le projet d'investissement peut concerner : un déménagement ou un réaménagement ; des travaux d'agrandissement, d'extension ou d'informatisation (travaux et acquisition de matériel hors logiciels) ; une création ou une reprise de librairie (achat de bail ou de pas de porte, travaux, constitution d'assortiments).

**Montant :** Subvention jusqu'à 80 % du coût des travaux HT, dans la limite de 40 000 € par an.

Conseil régional de Poitou-Charentes  
15, rue de l'Ancienne-Comédie  
BP 575  
86021 Poitiers cedex  
Tél. : 05 49 55 77 00  
Fax : 05 49 55 77 88  
Site : [www.cr-poitou-charentes.fr](http://www.cr-poitou-charentes.fr)

## d. Conseils et accompagnement

Le CRL est chargé de mettre en œuvre le plan "LIRE" et des actions suivantes : aide au montage et à l'instruction des dossiers. Animation des réseaux professionnels et contribution à la formation professionnelle. Accompagnement en matière d'organisation d'événements : rencontres littéraires lors des festivals Passeurs de monde(s), réalisation d'un annuaire électronique des librairies

et diffusion de signets et affiches sur le thème de la bibliodiversité.

Centre du Livre et de la Lecture en Poitou-Charentes  
14, rue Boncenne  
BP 80424  
86011 Poitiers cedex  
Tél. : 05 49 88 33 60  
Fax : 05 49 88 80 04  
Site provisoire : [www.livre-poitoucharentes.org](http://www.livre-poitoucharentes.org)  
Courriel : [emmanuelle.lavoix@livre-poitoucharentes.org](mailto:emmanuelle.lavoix@livre-poitoucharentes.org)  
Contact : Emmanuelle Lavoix

## Q. Provence-Alpes-Côte-d'Azur

### a. Aides au développement des librairies, Conseil régional PACA

La Direction de l'économie régionale de l'innovation et de l'enseignement supérieur de la Région PACA soutient le développement des librairies, notamment dans le cadre du Pôle Régional d'Initiative et de Développement Economique et Solidaire : "PRIDES industries culturelles - Livres et Disques". Le conseil régional soutient par ailleurs l'association Libraires du Sud.

Conseil régional de Provence-Alpes-Côte-d'Azur  
27, place Jules-Guesde  
13481 Marseille cedex 20  
Tél. : 04 91 57 50 57  
Fax : 04 91 57 51 51  
Site : [www.regionpaca.fr](http://www.regionpaca.fr)

### b. Conseil et expertise : ARL - PACA

**Conseils, expertise et accompagnement :** Conseils et orientations; service d'assistance en gestion, service d'assistance juridique pour tous les libraires de la région ; module annuel d'accompagnement "abc métier de libraire" pour les porteurs de projets PACA.

**Coordination d'animations :** Prix régional des lycéens et apprentis de la région PACA. Une trentaine de librairies sont partenaires dans

chaque ville, participent à la sélection et à l'animation du prix. Organisation de rencontres autour de la production des éditeurs PACA ou de productions thématiques, et publication d'articles rédigés par les libraires notamment.

**Formation :** Journées (inter)professionnelles et organisation de stages de formation "métiers" et "assortiments" en partenariat avec l'INFL (quatre sessions annuelles).

Agence régionale du Livre  
Provence-Alpes-Côte-d'Azur  
8-10, rue des Allumettes  
13098 Aix-en-Provence cedex 2  
Tél. : 04 42 91 65 20  
Fax : 04 42 27 01 60  
Site : [www.livre-paca.org](http://www.livre-paca.org)  
Courriel : [greta.schetting@livre-paca.org](mailto:greta.schetting@livre-paca.org)  
Contact : Greta Schetting

## R. Rhône-Alpes

### a. Conseil et expertise, animation, formations : ARALD - Conseil régional et DRAC Rhône-Alpes

Aide aux montages de dossiers pour subvention. Expertise financière. Expertise dans le cadre de conventions. Suivi des projets de reprise ou de création : conseils pour la réalisation des études de marché, analyse de la concurrence, des zones de chalandise. Analyse des besoins en formation des repreneurs ou créateurs et orientation vers des organismes adéquats. Préparation des commissions examinant les demandes d'aide : réception, étude, préconisations.

L'ARALD organise également des journées (inter) professionnelles régulières et coordonne le Prix Rhône-Alpes du livre et la tournée des lauréats du prix, notamment dans les librairies.

## **b. Aide à l'informatisation et à l'animation : ARALD - Conseil régional et DRAC Rhône-Alpes**

L'ARALD coordonne une commission tripartite DRAC/Conseil régional/ARALD deux fois par an : février et septembre. Deux types d'aides sont susceptibles d'être attribuées aux librairies : aides à l'informatisation, acquisition du matériel, des logiciels, accès à Internet et aux bases bibliographiques ; aides à l'animation.

## **c. L'aide à la création, à la reprise, à l'agrandissement et à la rénovation : ARALD - Conseil régional et DRAC Rhône-Alpes**

La Région et la Drac Rhône-Alpes, avec le concours de l'Arald, mettent en place un nouveau dispositif destiné à maintenir et à renforcer un réseau dense de librairies indépendantes : aides à la création dans un territoire où le commerce du livre est absent ou rare, favoriser la reprise, permettre l'accès à de nouveaux emplacements commerciaux, accompagner les investissements nécessaires au développement et à la modernisation. Un appel à projets est lancé 2 fois par an. Une commission tripartite État/Région/Arald statue sur les propositions d'attribution. Critères communs d'attribution des aides : l'aide est destinée en priorité aux librairies indépendantes. La librairie doit justifier d'un minimum de douze mois d'activité réelle (certifiée par les comptes du dernier exercice clos). Aucun projet ne peut être aidé à 100 %. Pour les projets de réinformatisation, un délai minimum de quatre années d'amortissement est obligatoire entre l'informatisation initiale et la demande d'aide. Pour les aides à l'animation, les conditions suivantes sont également formulées : les animations habituelles de la librairie, comme les dédicaces d'auteurs organisées ponctuellement, ne sont pas prises en compte. Une attention particulière sera accordée à la rémunération de tous les intervenants et en particulier les auteurs.

## **d. Conseil et expertise en gestion : ARALD - Conseil régional Rhône-Alpes**

Ce dispositif permet aux libraires qui rencontrent des difficultés dans les domaines de la gestion (stock, trésorerie...) de bénéficier d'une analyse fine de leur problématique (par un expert "métier du livre" hors Rhône-Alpes) et de préconisations précises. Les libraires devant faire face à une mutation importante de leur commerce (mise en vente, déménagement, agrandissement...) pourront également faire appel à cette aide. Les sollicitations doivent être adressées à l'Arald qui prendra alors contact avec le libraire afin de vérifier la recevabilité de la demande et d'établir un cahier des charges précis.

## **e. Information et assistance juridiques : ARALD - Conseil régional Rhône-Alpes**

Mis en place par l'Arald, avec le soutien financier de la Région Rhône-Alpes, un service d'assistance juridique permet aux libraires de consulter un avocat gratuitement, sans se déplacer, afin d'avoir ainsi une information sur le droit applicable à un sujet lié à leur activité. La base d'informations juridiques rassemble des questions-réponses relatives au droit du livre et rédigées par des avocats. Elle permet à chacun de trouver immédiatement un premier niveau de réponse à partir des questions déjà traitées. Cette base est enrichie des fiches juridiques de l'agence du livre en Provence-Alpes-Côte d'Azur, mutualisées grâce à la Fédération interrégionale du livre et de la lecture.

Agence Rhône-Alpes pour le Livre  
et la Documentation  
1, rue Jean-Jaurès  
74000 Annecy  
Tél. : 04 50 51 64 63  
Fax : 04 50 51 82 05  
Site : [www.arald.org](http://www.arald.org)  
Courriel : [e.mandallaz@arald.org](mailto:e.mandallaz@arald.org)  
Contact : Élisabeth Mandallaz



# VI. Les annuaires

- 128** Les partenaires de la librairie
- 131** Les associations et groupements de libraires
- 138** Les adhérents du SLF

# 1.

# LES PARTENAIRES DE LA LIBRAIRIE

128

VI. Les annuaires

## A. Les partenaires publics

### CENTRE NATIONAL DU LIVRE (CNL)

Président : Laurence Franceschini  
Secrétaire général : Catherine Ruggeri  
Secrétaire générale adjointe :  
Véronique Trinh-Muller  
Chef du Bureau de la librairie : Thierry Auger

53, rue de Verneuil  
75343 Paris cedex 07  
Tél. : 01 49 54 68 68  
Fax : 01 45 49 10 21  
Site : [www.centrenationaldulivre.fr](http://www.centrenationaldulivre.fr)

### CULTURES FRANCE DÉPARTEMENT DES PUBLICATIONS ET DE L'ÉCRIT

Directeur : Olivier Poivre d'Arvor  
Directeur du département des publications  
et de l'écrit : Paul de Sinety

1 bis, avenue de Villars  
75007 Paris  
Tél. : 01 53 69 83 00  
Fax : 01 53 69 33 00  
Site : [www.culturesfrance.com](http://www.culturesfrance.com)  
Courriel : [info@culturesfrance.com](mailto:info@culturesfrance.com)

### MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Direction de la Politique culturelle et du Français  
Division de l'Écrit et des Médiathèques

Chef de la division de l'Écrit et des Médiathèques :  
Stéphane Douvert

27, rue de la Convention  
75015 Paris  
Tél. : 01 43 17 81 67 / 82 21  
Fax : 01 43 17 88 83  
Site : [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)

### MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Direction générale des Médias  
et des Industries culturelles (DGMIC)

Directrice générale : Laurence Franceschini  
Directeur adjoint, chargé du Livre et de la Lecture :  
Nicolas Georges

### Service du Livre et de la Lecture (SLL)

Sous-directeur, adjoint au directeur adjoint,  
chargé du Livre et de la Lecture :  
Hugues Ghenassia de Ferran  
Chef du département de l'Édition et de la Librairie :  
NN

182, rue Saint-Honoré  
75033 Paris cedex 01  
Tél. : 01 40 15 80 00  
Fax : 01 40 15 74 56  
Site : [www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)

## B. Les partenaires professionnels

### ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA LIBRAIRIE DE CRÉATION (ADELC)

Président : Antoine Gallimard  
Délégué général : Didier Grevel  
Chargée de mission : Claire Mortier

27, rue Linné  
75005 Paris  
Tél. : 01 45 41 62 05  
Fax : 01 45 41 62 93  
Courriel : contact@adelc.fr

### CERCLE DE LA LIBRAIRIE - ÉLECTRE - LIVRES HEBDO

Président : Denis Mollat  
Directeur général : Philippe Beauvillard

35, rue Grégoire-de-Tours  
75006 Paris  
Tél. : 01 44 41 28 00  
Fax : 01 44 41 28 40  
Sites : [www.editionsducercledelalibrairie.com](http://www.editionsducercledelalibrairie.com)  
[www.livreshebdo.fr](http://www.livreshebdo.fr)  
[www.electre.com](http://www.electre.com)

### COMMISSION DE LIAISON INTERPROFESSIONNELLE DU LIVRE (CLIL)

Président : Jean-Paul Alic  
Vice-président : Raphaël Bonaert  
Secrétaire général : Yann Charlès-Farou

c/o Prisme  
20, boulevard Poniatowski  
75012 Paris  
Tél. : 01 44 68 81 86  
Fax : 01 44 67 04 65  
Site : [www.clil.org](http://www.clil.org)  
Courriel : [clil@fr.oleane.com](mailto:clil@fr.oleane.com)

### DATALIB

c/o ADELIC

### DILICOM

Président : Hubert Didier-Laurent  
Directeur général : Vincent Marty

60, rue Saint-André-des-Arts  
75006 Paris  
Tél. : 01 43 25 43 35  
Fax : 01 43 29 76 88  
Site : [www.dilicom.net](http://www.dilicom.net)  
Courriel : [contact@dilicom.net](mailto:contact@dilicom.net)

### EUROPEAN BOOKSELLERS FEDERATION (EBF)

#### Fédération des libraires européens

Directrice : Françoise Dubruille  
10, rue de la Science  
1000 Bruxelles  
Tél. : 00 32 2 223 49 40  
Fax. : 00 32 2 223 49 38  
Site : [www.ebf-eu.org](http://www.ebf-eu.org)  
Courriel : [frandubruille.eurobooks@skynet.be](mailto:frandubruille.eurobooks@skynet.be)

### FÉDÉRATION INTERRÉGIONALE DU LIVRE ET DE LA LECTURE (FILL)

Président : Patrick Volpilhac  
Déléguée générale : Stéphanie Meissonnier

132, rue du Faubourg-Saint-Denis  
75010 Paris  
Tél. : 01 43 57 85 02  
Fax : 01 43 57 84 17  
Site : [www.fill.fr](http://www.fill.fr)  
Courriel : [info@fill.fr](mailto:info@fill.fr)

### INSTITUT POUR LE FINANCEMENT DU CINÉMA ET DES INDUSTRIES CULTURELLES (IFCIC)

Directeur général : Laurent Vallet  
Directeur des crédits aux entreprises : Sébastien Saunier

46, avenue Victor-Hugo  
75116 Paris  
Tél. : 01 53 64 55 55  
01 53 64 55 70 / 55 (Sébastien Saunier)  
Fax : 01 53 64 55 66  
Site : [www.ifcic.fr](http://www.ifcic.fr)  
Courriel : [saunier@ifcic.fr](mailto:saunier@ifcic.fr)

---

### **INSTITUT MÉMOIRES DE L'ÉDITION CONTEMPORAINE (IMEC)**

Abbaye d'Ardenne  
14280 Saint-Germain-La-Blanche-Herbe  
Tél. : 02 31 29 37 37  
Fax : 02 31 29 37 36  
Site : [www.imec-archives.com](http://www.imec-archives.com)  
Courriel : [ardenne@imec-archives.com](mailto:ardenne@imec-archives.com)

---

### **INSTITUT NATIONAL DE FORMATION DE LA LIBRAIRIE (INFL)**

Président : Jean-Marie Ozanne  
Directeur : Claude Naves  
Formation continue : Myriam Burgi

Tour Orion  
12, rue de Vincennes  
93100 Montreuil  
Tél. : 01 41 72 79 79  
Fax : 01 41 72 79 70  
Site : [www.infl.fr](http://www.infl.fr)  
Courriel : [contact@infl.fr](mailto:contact@infl.fr)

---

### **PLATE-FORME NATIONALE DE REGROUPEMENT DU LIVRE - PRISME**

Directeur : Bouchaïb Moudakir  
20, boulevard Poniatowski  
75012 Paris  
Tél. : 01 44 68 81 81  
Fax : 01 44 67 04 65  
Site : [www.gje-prisme.fr](http://www.gje-prisme.fr)  
Courriel : [contact@gje-prisme.fr](mailto:contact@gje-prisme.fr)

---

### **SALON DU LIVRE DE PARIS**

Commissaire général : Bertrand Morisset  
11, rue du Colonel Pierre-Avia  
BP 571  
75726 Paris cedex 15  
Tél. : 01 47 56 64 36  
Fax : 01 47 56 64 44  
Site : [www.salondulivreparis.com](http://www.salondulivreparis.com)  
Courriel : [livre@reedexpo.fr](mailto:livre@reedexpo.fr)

---

### **SYNDICAT DES DISTRIBUTEURS DE LOISIRS CULTURELS (SDLC)**

Président : Laurent Fiscal  
Délégué général : Olivier Hugon Nicolas  
16, boulevard du Général-Leclerc  
92110 Clichy  
Tél. : 01 55 90 86 69  
Fax : 01 55 90 86 69  
Site : [www.sdlc.fr](http://www.sdlc.fr)  
Courriel : [olivier.hugonnicolas@sdlc.fr](mailto:olivier.hugonnicolas@sdlc.fr)

---

### **SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES (SGDL)**

Président : Alain Absire  
Délégué général : Geoffroy Pelletier  
Hôtel de Massa  
38, rue du Faubourg Saint-Jacques  
75014 Paris  
Site : [www.sgdl.org](http://www.sgdl.org)  
Courriel : [sgdl@sgdl.org](mailto:sgdl@sgdl.org)

---

### **SYNDICAT NATIONAL DE L'ÉDITION (SNE)**

Président : Serge Eyrolles  
Déléguée générale : Christine de Mazières  
Chargée de mission circuit du livre, numérique :  
Camille Mofidi  
115, boulevard Saint-Germain  
75006 Paris  
Tél. : 01 44 41 40 50  
Fax : 01 44 41 40 77  
Site : [www.sne.fr](http://www.sne.fr)

---

### **SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES INTÉRÊTS DES AUTEURS DE L'ÉCRIT (SOFIA)**

Président : François Coupry  
Directeur : Christian Roblin  
199 bis, boulevard Saint-Germain  
75007 Paris  
Tél. : 08 10 64 26 42  
Fax : 01 44 07 17 88  
Site : [www.la-sofia.org](http://www.la-sofia.org)  
Courriel : [contact@la-sofia.org](mailto:contact@la-sofia.org)

## 2.

# LES ASSOCIATIONS ET GROUPEMENTS DE LIBRAIRES

## A. Les associations et groupements

### a. AILF

L'Association Internationale des Libraires Francophones (AILF) créée en 2002 a pour principal objectif de constituer un réseau de professionnels et de faciliter la circulation et la diffusion des livres et des idées dans l'espace francophone. Elle représente plus de 90 libraires répartis sur des zones francophones du Nord et du Sud, originaires de 58 pays. Professionnalisation, promotion du livre et de la lecture, développement des échanges entre libraires et valorisation de la profession auprès des institutionnels et des éditeurs, tels sont ses principaux objectifs. En termes d'actions : formations de libraires avec le BIEF, accompagnements individualisés, Caravane du livre dans les pays du Sud, rencontres professionnelles dans le cadre du Salon du Livre de Paris. En 2010, l'AILF souhaite également développer le portail libraires de son site et promouvoir les signataires de la Charte de la librairie francophone lancée lors du Salon du livre francophone de Beyrouth en octobre 2009.

AILF

BP 49

11, rue Caillaux - 75013 Paris

Tél : 01 44 41 13 24 - 06 63 06 49 64

Fax : 01 46 34 63 83

Site : [www.librairesfrancophones.org](http://www.librairesfrancophones.org)

Courriel : [contact@librairesfrancophones.org](mailto:contact@librairesfrancophones.org)

Contact : Anne-Lise Schmitt

### b. ALEF

L'ALEF, créée en 1990, compte actuellement 25 librairies spécialisées en "mieux-être et spiritualité". Outre ses activités habituelles - élaboration de trois catalogues par an, partenariat avec les éditeurs, Prix ALEF annuel, participation au Salon du Livre de Paris, ses principaux objectifs pour 2010 sont d'organiser des animations communes au réseau (conférences, tables rondes, expositions), d'intensifier la formation des libraires sur les spécialités qu'ils ont choisies, de contacter des libraires intéressés par ces spécialités de manière ouverte, d'assurer l'avenir de leur profession de libraires indépendants et de souligner leur qualité de libraire, refusant l'amalgame avec les "boutiques ésotériques" qui nuisent à l'image de leurs spécialités, de développer et diversifier le contenu de leurs sites Internet de vente en ligne.

ALEF

Librairie L'Or des Étoiles

29, rue Saint-Étienne - 89450 Vézelay

Tél. : 03 86 32 37 42 - Fax : 03 86 33 34 54

Site : [www.librairies-alef.fr](http://www.librairies-alef.fr)

Courriel : [contact@librairies-alef.fr](mailto:contact@librairies-alef.fr)

Contact : Lorant Hecquet

### c. ALIRE

L'Association des Librairies Informatisées et Utilisatrices de Réseaux Électroniques est actionnaire principal de Dilicom dont elle représente les usagers. Structurée en association loi 1901, elle est composée

essentiellement de libraires. L'ALIRE veille à leurs intérêts dans le domaine de l'échange informatisé de données (EDI). C'est une structure de recherche, d'étude et de mise en œuvre de tout projet visant à améliorer les conditions de traitement des flux d'informations entre libraires, éditeurs et distributeurs. L'ALIRE mène des actions régulières d'information et de communication tant auprès des distributeurs et des éditeurs, qu'auprès des libraires usagers de l'EDI et des SSII (Société de Services et d'Ingénierie Informatique) qui assurent l'informatisation des librairies. En outre, l'ALIRE s'intéresse particulièrement au développement de la numérisation dans l'univers du livre et participe à la Commission numérique des libraires ALIRE-SLF-SDLC.

ALIRE - c/o Dilicom  
60, rue Saint-André-des-Arts - 75006 Paris  
Tél. : 06 58 68 34 61  
Site : [www.alire.asso.fr](http://www.alire.asso.fr)  
Courriel : [alire@alire.asso.fr](mailto:alire@alire.asso.fr)  
Président : Éric Hardin  
Contact : Sophie Saint-Marc

### d. ALSJ

Fondée en 1981, l'Association des Librairies Spécialisées Jeunesse regroupe 48 librairies indépendantes qui se sont associées pour convaincre qu'avec eux, "la lecture, c'est pas sorcier !". Les libraires sélectionnent des livres de qualité qu'ils conseillent aux enfants et à leurs parents. Ils travaillent avec les bibliothèques, les écoles, les associations culturelles, les professionnels du livre et de l'enfance et créent un cadre où les enfants et les adultes aiment se rencontrer. L'ALSJ publie la revue *Citrouille* et dispose d'un blog particulièrement actif sur la littérature jeunesse : [www.citrouille.net](http://www.citrouille.net). Elle décerne les Prix Sorcières en collaboration avec l'Association des Bibliothécaires de France (ABF) et a créé, en 2009, avec le concours du Salon du Livre et de la Presse Jeunesse (SLPJ 93), le Prix du 1<sup>er</sup> Album récompensant un illustrateur qui a publié un premier album de qualité dans l'année.

ALSJ  
Siège Social : La Luciole  
4, rue des Poëliers - 49100 Angers  
Tél. : 09 79 56 25 68 - 06 82 46 16 38  
Site : [www.citrouille.net](http://www.citrouille.net)  
Courriel : [alsj@orange.fr](mailto:alsj@orange.fr)  
Présidente : Laurence Tutello  
Contact : Thierry Durand

### e. Autour du livre

L'Association Autour du Livre regroupe 12 grandes librairies indépendantes, réparties dans toutes les régions de France : Thuard (le Mans), Dialogues (Brest), Dialogues (Morlaix), Le Passage (Alençon), l'Armitière (Rouen), La Galerne (Le Havre), Martelle (Amiens), Rousseau (Pontarlier), Hisler (Metz), Durance (Nantes), Boîte à livres (Tours), Esperluète (Chartres). Ces librairies s'associent pour partager des convictions, mettre en commun des idées et des moyens pour affirmer leur existence en tant que lieux de culture et de commerce indépendants. Durant l'année, plusieurs catalogues sont réalisés et distribués par l'ensemble des librairies.

Librairie Thuard  
24, rue de l'Étoile  
72000 Le Mans  
Tél. : 02 43 82 22 22  
Site : [www.librairiethuard.fr](http://www.librairiethuard.fr)  
Tél. : 01 43 82 22 22  
Courriel : [librairiethuard@wanadoo.fr](mailto:librairiethuard@wanadoo.fr)  
Contact : Anne-Sophie Thuard (présidente)

### f. Canal BD

Groupement des libraires de bande-dessinée, le réseau Canal BD regroupe aujourd'hui 85 librairies indépendantes en Belgique, Suisse, Québec, Italie, Chine, France métropolitaine et Dom Tom. Créé à l'initiative du GLBD (Groupement des Libraires de Bande-Dessinée), ce label correspond à la volonté des libraires de se faire reconnaître du grand public sous une identité culturelle commune. Si chacune des librairies possède son caractère et son nom propres, toutes se retrouvent autour de plusieurs éléments fédérateurs :

- une charte portant sur les qualités inhérentes à toute librairie spécialisée indépendante,

- deux magazines bimestriels d'informations sur la BD, *Canal BD Magazine* et *Canal BD Mangamag*,
- un écran dans la vitrine sur rue de chacune des librairies,
- des productions : coffrets, éditions spéciales à petits prix (Les Toilés Canal BD...), tirages de luxe, affiches, objets...

De plus, les spécialistes du réseau élisent chaque année le lauréat du Prix des Libraires de Bande- Dessinée.

GLBD

104, rue Paul-Bert - 60270 Gouvieux

Tél. : 03 44 57 83 80

Site : [www.canalbd.net](http://www.canalbd.net)

Courriel : [michelclair@canalbd.net](mailto:michelclair@canalbd.net)

## g. Libraires en régions

La fédération des associations régionales de libraires indépendants créée en janvier 2009 a pour vocation de favoriser un échange professionnel étroit entre les associations adhérentes et de mutualiser leurs moyens autour de projets communs. Par ses fondements mêmes, elle aide les libraires à se regrouper et à s'unir au sein d'associations dont certaines sont ancrées dans les territoires régionaux depuis plus de 20 ans. Elle entend poursuivre et développer une réflexion commune avec le SLF autour des grands sujets de la profession. Libraires en régions regroupe aujourd'hui 8 associations régionales représentant 280 libraires.

Libraires en Régions

c/o Jean-Claude Duqueyroi

4, allée Charles-Derennes - 33120 Arcachon

Tél. : 05 57 15 09 24 - 06 45 03 22 58

Courriel : [librairesenregions@orange.fr](mailto:librairesenregions@orange.fr)

Contact : Jean-Claude Duqueyroi

## h. Fédération française syndicale de la librairie (FFSL)

Présidente : Colette Hedoux

Tél. : 02 31 62 16 87

Courriel : [F.F.S.L.@wanadoo.fr](mailto:F.F.S.L.@wanadoo.fr)

## i. Initiales

Depuis 1997, l'association Initiales rassemble des libraires indépendants autour d'une même passion et a pour but de partager la connaissance d'un métier, qui, s'il peut s'exercer de façons très différentes, œuvre cependant dans un même sens pour la défense d'une identité culturelle et plurielle. Par leurs actions communes (publication de dossiers, de textes inédits, remise des Prix Initiales et Prix Mémorable, site éditorial et de réservation en ligne...), les libraires Initiales réaffirment le rôle essentiel du livre comme outil de connaissance, de réflexion et de liberté et souhaitent renforcer dans la diversité sa présence dans la vie culturelle. L'association compte aujourd'hui 36 librairies réparties dans 22 régions de France et de Belgique.

Groupement Initiales

51, rue de Bagnolet - 75020 Paris

Tél. : 01 40 09 08 75

Site Internet : [www.initiales.org](http://www.initiales.org)

Courriel : [info@initiales.org](mailto:info@initiales.org)

Présidente : Sylvie Bernabé

Contact : Sophie Garayoa

## j. Librairies Ensemble

Sous la forme d'une association loi de 1901, Libraires Ensemble regroupe 37 libraires adhérents sur 53 points de vente. Le groupement a pour objectif la mise en commun d'informations, d'actions et de communication.

- Information : partage et comparaison des CA (moyenne des librairies, historique).
- Actions : site Internet en cours d'élaboration, amenant l'internaute vers chacune des librairies ; programme de formation des libraires ; enquêtes sortie de magasins ; en 2009, mise en commun d'animations (venues d'auteurs et d'éditeurs).

- Communication : éditions de catalogues trois fois par an ; en 2009, catalogues thématiques en projet ; campagnes publicitaires communes, achat groupé de la sacherie.

Librairies Ensemble - c/o Librairie Cheminant  
19, rue Joseph-Le-Brix - 56000 Vannes  
Courriels : gillestranchant@wanadoo.fr  
Président : Gilles Tranchant  
Contact : Giuseppa Ferrara

## K. SILOË

Le Groupement des librairies Siloë rassemble 65 librairies en France métropolitaine, aux Antilles, en Guyane et en Belgique. Avec toujours leur ambition d'être des librairies repères et repérables, les librairies Siloë se développent aujourd'hui avec un site Internet dédié à la vente et en renforçant ses services aux adhérents. Elles attachent aussi une grande importance à la formation de tous les personnels des librairies à la fois dans les domaines des fonds que dans celui des techniques commerciales et de gestion. Après vingt ans d'existence déjà, le Groupement d'indépendants Siloë est un acteur essentiel de la librairie religieuse en francophonie.

Groupement d'Intérêt Économique Siloë  
Siège social  
23, boulevard Amiral-Courbet - 30000 Nîmes  
Tél. : 04 66 67 88 01 - Fax : 04 66 21 66 65  
Site : [www.siloe-librairies.com](http://www.siloe-librairies.com)  
Courriel : [president@siloe-librairies.com](mailto:president@siloe-librairies.com)  
Contact : Hubert Emmerly

Secrétariat général  
5, rue Monsieur - 75007 Paris  
Tél. : 01 42 73 61 06 - 06 12 22 53 45  
Fax : 01 42 73 61 23  
Courriel : [secretariat.general@siloe-librairies.com](mailto:secretariat.general@siloe-librairies.com)  
Contact : Stéphane Daumay

## I. SLLR

Le Syndicat des Libraires de Littérature Religieuse (SLLR) est un syndicat professionnel composé de libraires inscrits au registre de commerce dont au moins 30 % du chiffre d'affaires est réalisé en littérature religieuse (théologie, livres bibliques, spiritualité, Catéchèse...) et en sciences de l'Homme

(psycho, philo, éducation...). Ses buts : concertation et solidarité entre ses 73 adhérents actuels, exerçant en France dans la même spécialité ; étudier les problèmes spécifiques à la spécialité religieuse et défendre les intérêts de ses membres, au besoin en lien avec le Syndicat de la Librairie Française ; fournir à ses adhérents toutes informations et propositions de formations pour devenir plus performant et ainsi aider au développement de leurs entreprises ; rencontres de travail régulières avec les éditeurs de littérature religieuse, pour monter des actions de partenariat susceptibles de dynamiser ce réseau (Congrès du SLLR qui a lieu tous les deux ans).

SLLR  
41, rue du Port - 54110 Haraucourt  
Tél. : 03 83 45 32 67 - Fax : 03 83 46 76 96  
Courriel : [beix.philippe@wanadoo.fr](mailto:beix.philippe@wanadoo.fr)  
Contact : Philippe Beix

## B. Les associations régionales

### a. Aquitaine

La création de l'association Librairies Atlantiques, en 1990, fut le résultat de la volonté conjuguée d'une dizaine de libraires et d'institutions, afin de faire émerger un interlocuteur représentatif de la profession en région. Aujourd'hui, quarante-cinq libraires, pour la plupart généralistes, de niveau 1 et 2, ou spécialisés, implantés dans les cinq départements de la région, sur les villes les plus importantes ou des communes de taille moyenne composent l'association. Leur dénominateur commun est une certaine idée de l'exercice de leur profession dans le soutien à la création éditoriale, la relation aux lecteurs, aux autres acteurs du livre et avec comme enjeu premier : le maintien d'un réseau de libraires indépendants sur le territoire régional. Les actions des Librairies Atlantiques s'organisent autour de six axes forts : promotion de la librairie, interprofession, formation, animation culturelle, information et communication, accompagnement des adhérents.

Association Librairies Atlantiques en Aquitaine  
142, cours de la Somme - 33800 Bordeaux  
Tél. : 05 56 31 20 39 - 06 88 08 50 36  
Site : [www.librairiesatlantiques.com](http://www.librairiesatlantiques.com)  
Courriel : [contact@librairiesatlantiques.com](mailto:contact@librairiesatlantiques.com)  
Président : Jean-Marie Martin  
Contact : Audrey Rupp

## b. Auvergne

Créée en 2007, l'association Libraires Indépendants en Région Auvergne (LIRA) regroupe des libraires des quatre départements de l'Auvergne. Fédérés pour la défense de la librairie indépendante et du métier de libraire, les membres de LIRA ont signé une charte d'engagement pour renforcer la cohésion entre libraires, favoriser l'identification de la profession auprès du public, des partenaires culturels, institutionnels, politiques et économiques. En 2009, LIRA a adhéré à la Fédération Nationale "Libraires en Régions". LIRA a obtenu une subvention du Fonds Social Européen pour un projet de 18 mois "Demain l'Auvergne lira" portant sur deux actions : la formation, et l'animation - "Auteurs nomades : les rencontres de Lira". La DRAC Auvergne a financé LIRA pour son action de promotion de la librairie indépendante. Une convention triennale a été signée avec le Conseil régional d'Auvergne : le financement octroyé à LIRA est destiné aux opérations de mutualisation des compétences culturelles et au travail d'expertise auprès des libraires désireux d'atteindre les critères d'une labellisation régionale. Une déléguée a été recrutée afin d'assurer le suivi et la coordination des actions de LIRA.

Association LIRA  
4, rue Antoine-Moillier  
63130 Billom  
Contact : Anne Branger (présidente)  
Tél. : 04 73 68 34 98  
Courriel : [libraires.auvergne@orange.fr](mailto:libraires.auvergne@orange.fr)  
Contact : Odette Roquette (déléguée)  
Tél. : 06 77 14 92 44  
Courriel : [contact.lira@gmail.com](mailto:contact.lira@gmail.com)

## c. Basse-Normandie

L'Association des libraires de Basse-Normandie regroupe une vingtaine de librairies de toutes tailles, spécialisées ou généralistes. Cette association a pour but de représenter la librairie indépendante auprès des pouvoirs publics de la région, de mutualiser des formations, de mieux faire connaître le réseau des librairies de Basse-Normandie et de mutualiser un certain nombre d'expériences. L'association est en relation étroite et constante avec le Centre régional des Lettres et la DRAC de Basse-Normandie qui lui apportent leur soutien. L'association est depuis cette année adhérente à la Fédération des Associations Régionales de Libraires Indépendants.

Association des Libraires de Basse-Normandie  
Librairie Le Passage  
61000 Alençon  
Tél. : 02 33 80 66 40  
Courriel : [librairie.lepassage@wanadoo.fr](mailto:librairie.lepassage@wanadoo.fr)  
Contact : Christian Gautier (président)

## d. Île-de-France - Paris Est

Libr'est est un groupement de 8 librairies indépendantes de l'Est parisien : La Manœuvre (11<sup>e</sup>), Atout Livre (12<sup>e</sup>), La librairie du 104 (19<sup>e</sup>), L'Atelier, Le Comptoir des mots, Le Genre urbain, Le Merle moqueur (20<sup>e</sup>), Millepages (Vincennes) - soit 60 libraires, environ 15 M€ de chiffre d'affaires, 300 000 volumes, 90 000 références. Il revendique la vitalité de la librairie indépendante et la volonté de moderniser à bon escient la profession. Ses engagements : le conseil, l'entretien d'un fonds "raisonné", le service, une politique d'animation forte, dynamique et originale, une forte implantation locale. Libr'est est impliqué dans des actions en faveur du développement durable (livraisons propres de nuit, sacs kraft). Il propose à travers son site Internet [www.librest.com](http://www.librest.com) une visualisation de ses stocks, la réservation, la commande ainsi qu'un service inédit de livraison à domicile dans les trois heures par des coursiers à vélo. Il a repris en juillet 2009 les activités de la Générale du Livre

(www.lageneraledulivre.com) : vente aux collectivités, grossiste, comptoir de vente pour éditeurs et diffuseurs indépendants. Pour entrer en contact avec Libr'est, s'adresser à l'une des librairies adhérentes (voir Annuaire des adhérents du SLF p. 138).

## e. Languedoc-Roussillon

L'association Languedoc-Roussillon Livre et Lecture (LR2L) a pour vocation de promouvoir et de favoriser le développement du livre, de la lecture publique et des littératures en Languedoc-Roussillon. Pour les acteurs du livre et de la lecture en Languedoc-Roussillon, LR2L remplit les missions suivantes : centre de ressources sur l'ensemble de la chaîne du livre, communication et promotion, accompagnement professionnel, formation et assistance juridique, mise en œuvre de chantiers interprofessionnels ou spécifiques à une profession du livre. Languedoc-Roussillon Livre et Lecture agit notamment par la consultation des acteurs de la chaîne du livre sous forme de groupes de travail thématiques, la conduite d'enquêtes et d'études, le partenariat avec des organismes professionnels du livre et de la lecture ou d'autres domaines en lien avec son activité. Ses domaines d'intervention sont le livre, la lecture, les littératures, la médiation culturelle autour du livre et de la littérature.

LR2L

1030, avenue Jean-Mermoz - 34000 Montpellier

Tél. : 04 67 17 94 69

Courriel : contact@lr2l.fr

Contact : Jean-Marie Sevestre (vice-président)

## f. Limousin

L'Association des Libraires Indépendants du Limousin (ALIL) a vu le jour en juin 2009. Malgré la diversité de leurs situations géographiques, les adhérents ont souhaité se réunir pour mieux se faire connaître du public et des institutions régionales et nationales. Montrer leur savoir-faire et leurs compétences, mieux communiquer sur l'importance de la lecture et du livre, expliquer et défendre la Loi Lang sur le prix unique du livre : tels sont les points que les libraires limousins ont souhaité mettre

en avant et inscrire dans une charte qui sera communiquée aux clients de chaque librairie. Les projets de l'association : création d'un document reprenant les points importants de la charte, la collaboration avec un éditeur national pour une tournée d'auteurs, et la mise en avant d'un éditeur régional et d'auteurs vivant en région Limousin. L'association naissante bénéficie du soutien du Centre régional du Livre en Limousin qui a dressé en 2009 un "État des lieux de la librairie indépendante en Limousin".

ALIL

23, rue du Marché - 87500 Saint-Yrieix La Perche

Tél. : 05 55 00 66 96

Fax : 05 55 00 61 98

Courriel : librairesdulimousin@orange.fr

Contact : Catherine Demontpion (présidente)

CRL Limousin

Courriel : olivier.thuillas@crl-limousin.org

Contact : Olivier Thuillas

## g. Midi-Pyrénées

L'Association Libraires Indépendants en Midi-Pyrénées a été créée en 2006 afin de promouvoir et de défendre un réseau diversifié de librairies indépendantes dans le cadre d'un aménagement équilibré du territoire. Elle assure la représentation de la librairie indépendante auprès du CRL Midi-Pyrénées, de la DRAC et en étant l'interlocutrice de la région pour le développement des chèques lecture pour les lycéens. Par ailleurs, elle organise la présence des libraires avec la tenue des stands au salon du livre de Toulouse organisé par le CRL au moins de novembre. En 2010, plusieurs autres projets sont en cours : mise en place de journées de formation, organisation d'assises sur la transmission (16 et 17 mai), suivi du dossier sur l'exonération de la contribution économique territoriale pour les librairies labellisées, soutien au maintien du dispositif chèques lecture pour les lycéens, campagne de sensibilisation auprès des candidats aux régionales (exonération CET, chèques lecture, rôle du CRL vis-à-vis de la librairie indépendante...), réalisation de sacs réutilisables.

ALIMP  
35-37, allée du Rouergue  
31770 Colomiers  
Tél. : 05 61 78 56 95 - 06 88 24 59 59  
Fax : 05 61 78 52 70  
Courriel : capdequi.michele@wanadoo.fr  
Contact : Michèle Capdequi (présidente)

## h. Nord-Pas-de-Calais

L'association Libr'Aire - association des libraires de Nord-Pas-de-Calais - est née en 1996 dans le but de promouvoir l'action de la librairie-conseil indépendante en faveur du livre et de la lecture ; en développant la solidarité entre libraires et en instaurant entre eux un dialogue sur les problématiques du métier. L'association compte 33 membres et organise chaque année un festival de rencontres d'auteurs : "Passions d'Avril", des journées professionnelles et poursuit en 2010 une action en direction des élèves des collèges et lycées afin d'améliorer leur connaissance de l'économie de la chaîne du livre et du métier de libraire.

Libr'Aire - Librairie Les Quatre Chemins  
31, rue de la Clef - 59000 Lille  
Tél. : 03 20 39 95 65 - 06 23 53 48 16  
Site : [www.eulalie.fr](http://www.eulalie.fr)  
Courriel : [eplelucie@hotmail.com](mailto:eplelucie@hotmail.com)  
Président : Christophe Coquelet  
Contact : Lucie Eple

## i. Provence-Alpes-Côte-d'Azur

L'association Libraires du Sud regroupe une quarantaine de librairies indépendantes de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. En proposant des passerelles durables entre le monde de la littérature et les différents publics, l'association encourage la connaissance des écritures contemporaines et étrangères. En échangeant des informations professionnelles, l'association permet une mutualisation des moyens (échanges de compétences, site Internet, formations, communication...) et œuvre au renforcement de l'image et de la lisibilité de la librairie indépendante.

Association Libraires du Sud  
142 La Canebière - 13232 Marseille cedex 1  
Tél. : 04 96 12 43 42 - Fax : 04 96 12 43 38  
Site : [www.librairie-paca.com](http://www.librairie-paca.com)  
Courriel : [contact@librairesdusud.com](mailto:contact@librairesdusud.com)  
Président : Raymond Tamisier  
Contact : Claude de Peretti, Géraldine Attias

## j. Rhône-Alpes

Libraires en Rhône-Alpes est une association régionale de libraires qui regroupe aujourd'hui près de 70 libraires indépendants dans la Région. Elle a pour mission de promouvoir et de défendre la librairie indépendante dans sa diversité, à travers plusieurs axes : le renforcement du lien et de l'échange entre les libraires, la mutualisation des expériences et des actions, notamment dans les domaines de la formation et de la communication, l'accompagnement des repreneurs et créateurs de librairies (tutorats). L'association Libraires en Rhône-Alpes est soutenue par la Région Rhône-Alpes et la DRAC et fait partie de la Fédération Libraires en Région.

Libraires en Rhône-Alpes  
11, rue Aimé-Collomb - 69003 Lyon  
Tél. : 04 78 60 83 67 - 06 37 03 71 64  
Site : [www.libraires-rhonealpes.fr](http://www.libraires-rhonealpes.fr)  
Courriel : [libraires.rhonealpes@gmail.com](mailto:libraires.rhonealpes@gmail.com)  
Présidents : Kurt Nagel, Maya Flandin  
Coordinatrice : Marion Baudoin

# 3.

# LES ADHÉRENTS DU SLF\*

## Alsace

138

VI. Les annuaires

### BAS-RHIN (67)

#### CHAPITRE 8

5, rue de Verdun  
67000 Strasbourg  
Tél. : 03 88 61 78 37  
Fax : 03 88 61 88 35  
Site : [www.chapitre8.com](http://www.chapitre8.com)  
Courriel : [chapitre.8@orange.fr](mailto:chapitre.8@orange.fr)  
Contact : Michèle Béal

#### LIBRAIRIE BROGLIE

23, place Broglie  
BP 60002  
67081 Strasbourg cedex  
Tél. : 03 88 32 17 40  
Fax : 03 88 23 74 33  
Courriel : [librairie.brogli@wanadoo.fr](mailto:librairie.brogli@wanadoo.fr)  
Contact : Patrick Bagyoni

#### LIBRAIRIE OBERLIN

22, rue de la Division-Leclerc  
67000 Strasbourg  
Tél. : 03 88 32 45 83  
Fax : 03 88 21 05 87  
Site : [www.oberlin.fr](http://www.oberlin.fr)  
Courriel : [librairie@oberlin.fr](mailto:librairie@oberlin.fr)  
Contact : Éliane Buchert

#### LIBRAIRIE VINCENTI-URSCHELLER

41-43, Grand'Rue  
67500 Haguenau  
Tél. : 03 88 93 84 13  
Fax : 03 88 73 94 14  
Courriel : [vincenti.lib@evc.net](mailto:vincenti.lib@evc.net)  
Contact : Jean-François Vincenti

#### PLEINE PAGE

13, rue Sainte-Barbe  
67600 Sélestat  
Tél. : 03 88 82 83 60  
Fax : 03 88 92 26 72  
Site : [www.librairiepleinepage.com](http://www.librairiepleinepage.com)  
Courriel : [lib.pleinepage@wanadoo.fr](mailto:lib.pleinepage@wanadoo.fr)  
Contact : Fabrice Battesti

#### QUAI DES BRUMES

120, Grand'Rue  
67000 Strasbourg  
Tél. : 03 88 35 32 84  
Fax : 03 88 25 14 45  
Site : <http://initiales.org>  
Courriel : [quaidesbrumes@wanadoo.fr](mailto:quaidesbrumes@wanadoo.fr)  
Contact : Sylvie Bernabé

### HAUT-RHIN (68)

#### FORUM ESPACE CULTURE - ALTKIRCH

20, rue du Général-de-Gaulle  
68130 Altkirch  
Tél. : 03 89 40 00 09  
Courriel : [forum.altkirch@forumalsatia.com](mailto:forum.altkirch@forumalsatia.com)  
Contact : Dominique Patierno

#### FORUM ESPACE CULTURE - COLMAR

28, rue des Têtes  
68000 Colmar  
Tél. : 03 89 41 15 78  
Fax : 03 89 41 37 94  
Courriel : [forum.colmar@forumalsatia.com](mailto:forum.colmar@forumalsatia.com)  
Contact : Bernard Freudenreich

#### \_CULTURE - GUEBWILLER

108, rue de la République  
68500 Guebwiller  
Tél. : 03 89 76 18 19  
Fax : 03 89 76 09 09  
Courriel : [alsatia.guebwiller@forumalsatia.com](mailto:alsatia.guebwiller@forumalsatia.com)  
Contact : Mireille Schuller

#### FORUM ESPACE CULTURE - MULHOUSE

25, place de la Réunion  
68100 Mulhouse  
Tél. : 03 89 66 53 52  
Fax : 03 89 56 53 61  
Courriel : [ruc.mulhouse@forumalsatia.com](mailto:ruc.mulhouse@forumalsatia.com)  
Contact : Jacqueline Buchon

**FORUM ESPACE CULTURE - SAINT-LOUIS**

5, avenue du Général-de-Gaulle  
68300 Saint-Louis  
Tél. : 03 89 89 82 00  
Fax : 03 89 89 82 09  
Courriel : forum.st-louis@forumalsatia.com  
Contact : Claudine Léger

**LE GRIMOIRE**

64, rue Jean-Jaurès  
68360 Soultz  
Tél. : 03 89 74 35 57  
Courriel : contact@le-grimoire.fr  
Contact : Isabelle Girard

**LIBRAIRIE BISEY**

35, place de la Réunion  
68100 Mulhouse  
Tél. : 03 89 46 58 14  
Fax : 03 89 66 42 92  
Site : www.bisey.com  
Courriel : info@bisey.com  
Contact : Michel Bisey

**LIBRAIRIE HARTMANN**

24, Grand'Rue  
68000 Colmar  
Tél. : 03 89 41 17 53  
Fax : 03 89 41 43 33  
Courriel : lib.hartmann@wanadoo.fr  
Contact : Francis Martin

**LIBRAIRIE RUC**

6, place de la Cathédrale  
68000 Colmar  
Tél. : 03 89 24 16 16  
Fax : 03 89 41 37 94  
Contact : Mireille Schuller

**LE LISERON**

Spécialité : jeunesse  
16, rue Schlumberger  
68200 Mulhouse  
Tél. : 03 89 43 47 37  
Fax : 03 89 43 46 91  
Courriel : leliseronmulhouse@wanadoo.fr  
Contact : Florence Hartmann

**TRIBULLES**

Spécialité : bande-dessinée  
12-14, passage du Théâtre  
68100 Mulhouse  
Tél. : 03 89 56 33 22  
Fax : 03 89 56 33 22  
Courriel : mulhouse@canalbd.net  
Contacts : David Bres, Régis Sour

**Aquitaine****DORDOGNE (24)****FORUM ESPACE CULTURE - BERGERAC**

5-7-9, rue de la Résistance  
24100 Bergerac  
Tél. : 05 53 22 24 40  
Fax : 05 53 22 24 49  
Courriel : forum.bergerac@forumalsatia.com  
Contact : Caroline Nisole

**LIBRAIRIE - BOUTIQUE RMN  
DU MUSÉE DE LA PRÉHISTOIRE**

Spécialité : art  
Les Eyzies  
24620 Eyzies-de-Tayac-Sireuil  
Tél. : 05 53 06 45 45  
Fax : 05 53 06 45 55  
Contact : Éliette Durand

**LIBRAIRIE DES LIVRES ET NOUS**

34, rue du Président-Wilson  
24000 Périgueux  
Tél. : 05 53 53 43 02  
Fax : 05 53 08 13 78  
Courriel : lib.deslivresetnous@orange.fr  
Contacts : Jacky et Catherine Raimbault

**LA MANDRAGORE**

21, rue Limogeanne  
24000 Périgueux  
Tél. : 05 53 53 35 40  
Fax : 05 53 53 95 40  
Courriel : mandragore.perigueux@orange.fr  
Contact : Gérard Chastang

**GIRONDE (33)****COMPTINES**

Spécialité : jeunesse  
 5, rue Duffour-Dubergier  
 33000 Bordeaux  
 Tél. : 05 56 44 55 56  
 Fax : 05 56 79 25 84  
 Site : [www.comptines.fr](http://www.comptines.fr)  
 Courriel : [comptines@comptines.fr](mailto:comptines@comptines.fr)  
 Contact : Ariane Tapinos

**L'ESPACE LIVRE**

100, cours du Général-de-Gaulle  
 33170 Draguignan  
 Tél. : 05 56 75 26 87  
 Fax : 05 56 75 26 87  
 Courriel : [lespacelivre@wanadoo.fr](mailto:lespacelivre@wanadoo.fr)  
 Contact : Danielle Caradec

**LIBRAIRIE FORMATLIVRE**

49, rue Montesquieu  
 33500 Libourne  
 Tél. : 05 57 51 17 48  
 Fax : 05 57 25 31 15  
 Courriel : [formatlivre@wanadoo.fr](mailto:formatlivre@wanadoo.fr)  
 Contact : Jean-Marie Martin

**LIBRAIRIE GEORGES**

300, cours de la Libération  
 33400 Talence  
 Tél. : 05 56 04 68 00  
 Fax : 05 56 04 68 08  
 Site : [www.librairiegeorges.com](http://www.librairiegeorges.com)  
 Courriel : [librairiegeorges@wanadoo.fr](mailto:librairiegeorges@wanadoo.fr)  
 Contact : Josette Bory

**LIBRAIRIE MOLLAT**

15, rue Vital-Carles  
 33080 Bordeaux  
 Tél. : 05 56 56 40 40  
 Fax : 05 56 56 40 88  
 Site : [www.mollat.com](http://www.mollat.com)  
 Courriel : [comptabilité-client@mollat.com](mailto:comptabilité-client@mollat.com)  
 Contact : Denis Mollat

**LIBRAIRIE PÉGASE**

Spécialité : spiritualité  
 13, rue Toulouse-Lautrec  
 33000 Bordeaux  
 Tél. : 05 56 51 38 12  
 Site : [www.librairie-pegase.fr](http://www.librairie-pegase.fr)  
 Courriel : [librairie-pegase@orange.fr](mailto:librairie-pegase@orange.fr)  
 Contact : Brigitte Delaissez

**LA MACHINE À LIRE**

8, place du Parlement  
 33000 Bordeaux  
 Tél. : 05 56 48 03 87  
 Fax : 05 56 48 16 83  
 Site : [www.lamachinealire.com](http://www.lamachinealire.com)  
 Courriel : [machine@machinalire.com](mailto:machine@machinalire.com)  
 Contact : Émilie Poinso

**MON LIVRE**

Spécialité : universitaire  
 124, avenue du Docteur-Schweitzer  
 33600 Pessac  
 Tél. : 05 56 45 52 77  
 Fax : 05 56 46 07 07  
 Site : [www.librairie-monlivre.com](http://www.librairie-monlivre.com)  
 Courriel : [monlivrepessac@aol.com](mailto:monlivrepessac@aol.com)  
 Contact : Bernard Méa

**VINI VITIS BIO**

Spécialité : jardinage, agriculture  
 109, rue Jean-Moulin  
 BP 103  
 33220 Pineuilh  
 Tél. : 05 57 51 08 67  
 Site : [www.vinivitisbio.fr](http://www.vinivitisbio.fr)  
 Courriel : [vinivitisbio@wanadoo.fr](mailto:vinivitisbio@wanadoo.fr)  
 Contact : Daniel Noël

**LANDES (40)****PLACE MÉDIA - DAX**

Mail du centre  
 2, rue de Borda  
 40100 Dax  
 Tél. : 05 58 56 27 12  
 Fax : 05 58 56 27 04  
 Site : [www.chapitre.com](http://www.chapitre.com)  
 Courriel : [dax@clubfl.net](mailto:dax@clubfl.net)  
 Contact : Lionel Sallaberry

**LOT-ET-GARONNE (47)****BD BULLE**

Spécialité : bande-dessinée  
 32, rue Garonne  
 47000 Agen  
 Tél. : 05 53 48 25 68  
 Fax : 05 53 48 25 69  
 Site : [www.bd-bulle.com](http://www.bd-bulle.com)  
 Courriel : [contact@bd-bulle.fr](mailto:contact@bd-bulle.fr)  
 Contact : Lionel Vischi

### MARTIN DELBERT

85, boulevard de la République  
47000 Agen  
Tél. : 05 53 77 07 47  
Fax : 05 53 47 63 43  
Courriel : jcdelbert@martin-delbert.fr  
Contact : Jean-Pierre Delbert

## PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (64)

### BACHI-BOUZOUK

Spécialité : bande-dessinée  
11, rue Latapie  
64000 Pau  
Tél. : 05 59 27 47 42  
Fax : 05 59 27 47 42  
Site : www.bachi-bouzouk.com  
Courriel : bachibouzouklib@canalbd.net  
Contact : Vincent Poeydomenge

### GRIBOUILLE

Spécialité : bande-dessinée  
11, rue Poissonnerie  
64100 Bayonne  
Tél. : 05 59 59 14 32  
Fax : 05 59 59 14 32  
Courriel : libgribouille@orange.fr  
Contact : Jacques Dubois

### LIBRAIRIE - BOUTIQUE RMN DU MUSÉE DU CHÂTEAU

Spécialité : art  
Musée du Château  
64000 Pau  
Tél. : 05 59 27 84 78  
Fax : 05 59 27 84 78  
Courriel : librairie-boutique.pau@rmn.fr  
Contact : Anne-Sophie Gazeau

### LIBRAIRIE DARRIEUMERLOU

2, place du Réduit  
64100 Bayonne  
Tél. : 05 59 59 29 65  
Fax : 05 59 25 52 60  
Courriel : librairie.darrieumerlou@wanadoo.fr  
Contact : Lydie Darrieumerlou

### LIBRAIRIE ELKAR MEGADENDA

Place de l'Arsenal  
64100 Bayonne  
Tél. : 05 59 59 35 14  
Fax : 05 59 59 61 64  
Courriel : pduhalt@elkar.com  
Contact : Peio d'Uhalt

### LIBRAIRIE TONNET

3 bis, place Marguerite-Laborde  
64000 Pau  
Tél. : 05 59 30 77 33  
Fax : 05 59 02 62 48  
Courriel : librairie.tonnet@wanadoo.fr  
Contact : Jean-Jacques Tonnet

## Auvergne

### ALLIER (03)

#### À LA PAGE

5, rue Sornin  
03200 Vichy  
Tél. : 04 70 59 13 33  
Fax : 04 70 31 59 62  
Courriel : lgv-alapage@wanadoo.fr  
Contacts : Nadine et Joël Cornuault

#### LA GRANDE LIBRAIRIE

17, rue Burnol  
03200 Vichy  
Tél. : 04 70 98 03 82  
Fax : 04 70 97 03 37  
Courriel : lagrandelibrairie@orange.fr  
Contact : Henri Tournaire

#### LE POINT D'ORGUE

Place Aristide-Briand  
03210 Souvigny  
Tél. : 04 70 43 68 81  
Site : www.lepointdorgue.com  
Courriel : point.dorgue03@wanadoo.fr  
Contact : Laurence Terray

#### LE TALON D'ACHILLE

Spécialité : bande-dessinée  
6, place Notre-Dame  
03100 Montluçon  
Tél. : 04 70 28 34 61  
Fax : 04 70 64 78 94  
Courriel : talondachille@wanadoo.fr  
Contact : Benoît Villatte de Peuffelhau

**CANTAL (15)****AUX BELLES PAGES**

46, rue du Bon-Secours  
15300 Murat  
Tél. : 04 71 20 67 33  
Courriel : bellespages@orange.fr  
Contact : Daniel Kiernan

**POINT-VIRGULE**

14, rue des Carnes  
15000 Aurillac  
Tél. : 04 71 48 86 06  
Fax : 04 71 64 95 20  
Courriel : librairie.pointvirg@wanadoo.fr  
Contact : Bernard Courault

**HAUTE-LOIRE (43)****LE CHAT PERCHÉ**

Spécialité : jeunesse  
24, rue Saint-Jacques  
43000 Le Puy-en-Velay  
Tél. : 04 71 09 25 70  
Fax : 04 71 09 25 70  
Site : www.chat-perche.net  
Courriel : chat\_perche@hotmail.com  
Contact : Anne Helman

**INTERLUDE**

Spécialité : bande-dessinée  
13, rue Pannessac  
43000 Le Puy-en-Velay  
Tél. : 04 71 02 51 28  
Fax : 04 71 09 39 17  
Courriel : mathieu\_polo@hotmail.fr  
Contact : Paul Mathieu

**L'OIE BLEUE**

Rue Saint-Martin  
43160 La Chaise-Dieu  
Tél. : 04 71 00 08 01  
Fax : 04 71 00 08 01  
Site : www.loiebleue.fr  
Contact : Fabienne Lhopital

**PUY-DE-DÔME (63)****LE CADRAN SOLAIRE**

37, rue de l'Hôtel-de-Ville  
63200 Riom  
Tél. : 04 73 38 21 47  
Fax : 04 73 38 92 90  
Courriel : lecadransolaire-librairie@orange.fr  
Contact : Frédérique Gillet-Jordat

**L'ESPRIT BD**

Spécialité : bande-dessinée  
4bis, rue Saint-Esprit  
63000 Clermont-Ferrand  
Tél. : 04 73 91 23 45  
Fax : 04 73 91 23 45  
Courriel : esprit.bd@wanadoo.fr  
Contact : Frédéric Porcile

**GIBERT JOSEPH - CLERMONT-FERRAND**

22, avenue des États-Unis  
63000 Clermont-Ferrand  
Tél. : 01 44 41 88 57  
Fax : 01 40 46 83 62  
Site : www.gibertjoseph.com  
Courriel : gerald.brun@gibertjoseph.com  
Contact : Gérald Brun

**LIBRAIRIE - BOUTIQUE RMN  
DU MUSÉE D'ART ROGER-QUILLIOT**

Spécialité : art  
Place Louis-Deteix  
63100 Clermont-Ferrand  
Tél. : 04 73 24 41 43  
Fax : 04 73 24 41 43  
Courriel : librairie-boutique.clermont@rmn.fr  
Contact : Hélène Alquier

**TOUT UN MONDE**

23, rue de la République  
63600 Ambert  
Tél. : 04 73 82 62 79  
Fax : 04 73 82 62 79  
Courriel : tout-un-monde0385@orange.fr  
Contact : Sandrine Durand

**LES VOLCANS**

83, boulevard François-Mitterrand  
63000 Clermont-Ferrand  
Tél. : 04 73 43 66 62  
Fax : 04 73 43 66 69  
Contact : Jean-François Izambert

### CALVADOS (14)

#### AU BROUILLON DE CULTURE

29, rue Saint-Sauveur  
14000 Caen  
Tél. : 02 31 50 12 76  
Fax : 02 31 86 81 05  
Site : [www.brouillondeculture.fr](http://www.brouillondeculture.fr)  
Courriel : [accueil@brouillondeculture.fr](mailto:accueil@brouillondeculture.fr)  
Contact : Laurent Layet

#### L'EAU VIVE - CAEN

Spécialité : ésotérisme  
6, place de la Résistance  
14000 Caen  
Tél. : 02 31 86 55 51  
Fax : 02 31 86 55 65  
Courriel : [librairiedeleauvive@wanadoo.fr](mailto:librairiedeleauvive@wanadoo.fr)  
Contact : Claire Horrenberger

#### LIBRAIRIE - BOUTIQUE RMN DU MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE CAEN

Spécialité : art  
Le Château  
14000 Caen  
Tél. : 02 31 85 57 33  
Fax : 02 31 30 47 80  
Courriel : [librairie-boutique.caen@rmn.fr](mailto:librairie-boutique.caen@rmn.fr)  
Contact : Doriane Perrard

#### LIBRAIRIE GÉNÉRALE DU CALVADOS

98, rue Saint-Pierre  
14000 Caen  
Tél. : 02 31 85 43 13  
Fax : 02 31 50 22 54  
Site : [www.librairie-guillaume.fr](http://www.librairie-guillaume.fr)  
Courriel : [librairie.gen.calv.guillaume@wanadoo.fr](mailto:librairie.gen.calv.guillaume@wanadoo.fr)  
Contact : Frédéric Dumortier

#### UNIVERS BD

Spécialité : bande-dessinée  
18, rue Froide  
14000 Caen  
Tél. : 02 31 38 99 99  
Fax : 02 31 38 59 49  
Courriel : [universbdlib@canalbd.net](mailto:universbdlib@canalbd.net)  
Contact : Éric Delapierre

### MANCHE (50)

#### CHAMP LIBRE

Spécialité : bande-dessinée  
8, rue de l'Union  
50100 Cherbourg  
Tél. : 02 33 53 53 35  
Fax : 02 33 78 08 48  
Courriel : [champ-libre@wanadoo.fr](mailto:champ-libre@wanadoo.fr)  
Contacts : Philippe et Brigitte Coquelin

#### FORUM ESPACE CULTURE - CHERBOURG

Place Centrale  
50100 Cherbourg  
Tél. : 02 33 78 19 30  
Fax : 02 33 78 19 39  
Courriel : [forum.cherbourg@forumalsatia.com](mailto:forum.cherbourg@forumalsatia.com)  
Contact : Marie-Paule Pezière

#### LIBRAIRIE RYST

Spécialité : technique et universitaire  
16-22, rue Grande-Rue  
50100 Cherbourg  
Tél. : 02 33 53 48 57  
Fax : 02 33 53 68 91  
Site : [www.librairie-ryst.com](http://www.librairie-ryst.com)  
Courriel : [librairie.ryst@wanadoo.fr](mailto:librairie.ryst@wanadoo.fr)  
Contact : Laurent Ryst

#### PLACE MÉDIA - COUTANCES

43, rue Saint-Nicolas  
50201 Coutances  
Tél. : 02 33 19 17 17  
Site : [www.chapitre.com](http://www.chapitre.com)  
Contact : Bruno Vernier

#### LES SCHISTES BLEUS

10, rue François-La-Vieille  
50100 Cherbourg  
Tél. : 02 33 02 05 65  
Fax : 02 33 02 05 65  
Courriel : [schistesbleus@gmail.com](mailto:schistesbleus@gmail.com)  
Contact : Béatrice Lécuru

## ORNE (61)

### LE GOÛT DES MOTS

34, place du Général-de-Gaulle  
61400 Mortagne-au-Perche  
Tél. : 02 33 25 02 04  
Fax : 02 33 73 79 09  
Courriel : legoutdesmots@orange.fr  
Contacts : Benoît Cagneaux, Frédérique Franco

### LIBRAIRIE - PAPETERIE HERVIEU

7, rue Eugène-Denis  
BP 11  
61201 Argentan cedex  
Tél. : 02 33 67 09 78  
Fax : 02 33 35 34 87  
Site : www.librairiehervieu.fr  
Courriel : librairie.hervieu@wanadoo.fr  
Contact : Christèle Dolley

### L'OISEAU LYRE

24, rue Billy  
61500 Sees  
Tél. : 02 33 27 80 73  
Fax : 02 33 27 80 73  
Courriel : armelle.scharr@wanadoo.fr  
Contact : Armelle Scharr

### LE PASSAGE

8, rue du Bercaill  
61000 Alençon  
Tél. : 02 33 80 66 40  
Fax : 02 33 80 66 42  
Site : www.librairielepassage.com  
Courriel : librairie.lepassage@wanadoo.fr  
Contact : Christian Gautier

## Bourgogne

### CÔTE-D'OR (21)

#### À FLEUR DE MOTS

28, rue Anatole-Hugot  
21500 Montbard  
Tél. : 03 80 92 45 63  
Fax : 03 80 92 45 63  
Courriel : a.fleur.de.mots@cegetel.net  
Contact : Véronique Goulet

#### L'AIR LIBRE

Spécialité : ésotérisme  
55, rue Chabot-Charny  
21000 Dijon  
Tél. : 03 80 65 46 21  
Fax : 03 80 36 44 88  
Courriel : air-libre@wanadoo.fr  
Contact : Béatrice Weber

#### GIBERT JOSEPH - DIJON

22, rue des Forges  
21000 Dijon  
Tél. : 03 80 44 12 55  
Fax : 03 80 30 14 73  
Site : www.gibertjoseph.com  
Courriel : olivier.levy@gibertjoseph.com  
Contact : Olivier Levy

#### LIBRAIRIE - BOUTIQUE RMN DU MUSÉE MAGNIN

Spécialité : art  
4, rue des Bons-Enfants  
21000 Dijon  
Tél. : 03 80 67 11 10  
Fax : 03 80 66 43 75  
Contact : Marie-Christine Cautel

#### LIBRAIRIE PRIVAT - LIBRAIRIE DE L'U

17, rue de la Liberté  
21000 Dijon  
Tél. : 03 80 44 95 44  
Fax : 03 80 44 95 55  
Contact : Marie Grandchamp

#### LA PROCURE - DIJON

Spécialité : religion  
9, rue Vauban  
21000 Dijon  
Tél. : 03 80 50 14 42  
Fax : 03 80 50 14 49  
Site : www.laprocure.com  
Courriel : librairie.dijon@laprocure.com  
Contact : Thierry Delair

## NIÈVRE (58)

---

### LE CYPRÈS

17, rue du Pont-Cizeau  
58000 Nevers  
Tél. : 03 86 57 53 36  
Fax : 03 86 59 59 24  
Site : [www.initiales.org/Le-Cypres.html](http://www.initiales.org/Le-Cypres.html)  
Courriel : [le.cypres.nevers@wanadoo.fr](mailto:le.cypres.nevers@wanadoo.fr)  
Contact : Wilfrid Sejean

---

### FORUM ESPACE CULTURE - NEVERS

81, rue de Nièvre  
58000 Nevers  
Tél. : 03 86 59 93 40  
Fax : 03 86 93 93 75  
Courriel : [forum.nevers@forumalsatia.com](mailto:forum.nevers@forumalsatia.com)  
Contact : Joëlle Barat

---

### LIBRAIRIE GENS DE LA LUNE

Spécialité : jeunesse  
7, rue du Pont-Cizeau  
58000 Nevers  
Tél. : 03 86 61 30 77  
Fax : 03 86 57 93 55  
Courriel : [gensdelalune@citrouille.net](mailto:gensdelalune@citrouille.net)  
Contact : Bernard Kirchoffer

---

## SAÔNE-ET-LOIRE (71)

---

### LES ARCADES

15, rue de la République  
71700 Tournus  
Tél. : 09 60 17 11 22  
Fax : 03 85 51 73 55  
Courriel : [librairielesarcades@orange.fr](mailto:librairielesarcades@orange.fr)  
Contact : Gilles Lacroix

---

### FORUM ESPACE CULTURE - CHALON-SUR-SAÔNE

1, place du Général-de-Gaulle  
71100 Chalon-sur-Saône  
Tél. : 03 85 48 28 08  
Fax : 03 85 48 58 91  
Contact : Jean-Noël Riblier

---

### LA MANDRAGORE

3, rue des Tonneliers  
71100 Chalon-sur-Saône  
Tél. : 03 85 48 74 27  
Fax : 03 85 48 97 13  
Site : [www.librairie-la-mandragore.com](http://www.librairie-la-mandragore.com)  
Courriel : [contact@librairie-la-mandragore.com](mailto:contact@librairie-la-mandragore.com)  
Contact : Alain Demay

---

### POINT BULLE

Spécialité : bande-dessinée  
6, rue au Change  
71100 Chalon-sur-Saône  
Tél. : 03 85 42 44 16  
Fax : 03 85 42 44 16  
Site : <http://www.pointbulle.com>  
Courriel : [delphine.raulet@wanadoo.fr](mailto:delphine.raulet@wanadoo.fr)  
Contact : Delphine Raulet

---

### UNIVERS DU LIVRE - CHALON-SUR-SAÔNE

11, rue Général-Leclerc  
71100 Chalon-sur-Saône  
Tél. : 03 85 90 85 00  
Fax : 03 85 90 85 01  
Site : [www.gibertjoseph.com](http://www.gibertjoseph.com)  
Contact : Mlle Mathieu

---

### UNIVERS DU LIVRE - MÂCON

11-13, rue Philibert-Laguiche  
71000 Mâcon  
Tél. : 03 85 21 99 80  
Fax : 03 85 21 99 89  
Site : [www.gibertjoseph.com](http://www.gibertjoseph.com)  
Courriel : [librairie.macon@gibertjoseph.fr](mailto:librairie.macon@gibertjoseph.fr)  
Contact : Audrey Perrin

---

## YONNE (89)

---

### L'OR DES ÉTOILES

Spécialité : religion  
29, rue Saint-Étienne  
89450 Vézelay  
Tél. : 03 86 33 30 06  
Fax : 03 86 33 34 54  
Site : [www.ordesetoiles.fr](http://www.ordesetoiles.fr)  
Courriel : [librairie@ordesetoiles.fr](mailto:librairie@ordesetoiles.fr)  
Contact : Lorant Hecquet

---

### LA PIEUVRE

Spécialité : bande-dessinée  
48, rue du Pont  
89000 Auxerre  
Tél. : 03 86 51 37 71  
Fax : 03 86 51 79 70  
Courriel : [liblapieuvre@laposte.net](mailto:liblapieuvre@laposte.net)  
Contact : Jean-Claude Maréchal

---

## CÔTES-D'ARMOR (22)

### BD WEST

Spécialité : bande-dessinée  
3, rue Saint-Gilles  
22000 Saint-Brieuc  
Tél. : 02 96 68 59 41  
Fax : 02 96 68 59 41  
Site : [www.bd-west.com](http://www.bd-west.com)  
Courriel : [contact@bd-west.com](mailto:contact@bd-west.com)  
Contacts : Joël et Olivier Canet

### LE BEL AUJOURD'HUI

19, rue Ernest-Renan  
22220 Tréguier  
Tél. : 02 96 92 20 24  
Fax : 02 96 92 20 24  
Courriel : [librairie-lebelaujourd'hui@wanadoo.fr](mailto:librairie-lebelaujourd'hui@wanadoo.fr)  
Contact : Odile Riot

### LIBRAIRIE DU RENARD

8, rue de l'Église  
22500 Paimpol  
Tél. : 02 96 20 54 59  
Fax : 02 96 20 85 53  
Courriel : [librairiedurenard@free.fr](mailto:librairiedurenard@free.fr)  
Contact : Benoît Le Louarn

### LIBRAIRIE GWALARN

15, rue des Chapeliers  
22300 Lannion  
Tél. : 02 96 37 40 53  
Fax : 02 96 46 56 76  
Courriel : [librairie.gwalarn@wanadoo.fr](mailto:librairie.gwalarn@wanadoo.fr)  
Contacts : Laurent Dinsenmeyer, Philippe Saget

## FINISTÈRE (29)

### LE CREUSET

Spécialité : ésotérisme  
8, rue de Boussingault  
29200 Brest  
Tél. : 02 98 44 70 74  
Fax : 02 98 44 72 74  
Contact : Jean-Jacques Krompholtz

### LES ENFANTS DE DIALOGUES

Spécialité : jeunesse  
1, place de la Liberté  
29200 Brest  
Tél. : 02 98 43 56 56  
Fax : 02 98 33 99 93  
Site : [www.lesenfants.fr](http://www.lesenfants.fr)  
Contact : Charles Kermarec

### LIBRAIRIE RAVY

6, rue René-Madec  
29000 Quimper  
Tél. : 02 98 95 05 36  
Fax : 02 98 64 29 10  
Courriel : [librairie.ravy@orange.fr](mailto:librairie.ravy@orange.fr)  
Contact : Jean-Michel Blanc

### LIBRAIRIE SAINT-CHRISTOPHE

11, rue du Général-de-Gaulle  
29260 Lesneven  
Tél. : 02 98 83 01 97  
Fax : 02 98 83 08 32  
Courriel : [lib.stchristophe@orange.fr](mailto:lib.stchristophe@orange.fr)  
Contact : Jean-François Delapré

## ILLE-ET-VILAINE (35)

### LE CHERCHEUR D'ART

Spécialité : art  
1, rue Hoche  
35000 Rennes  
Tél. : 02 23 20 15 48  
Fax : 02 23 20 16 89  
Site : [www.lechercheurdart.com](http://www.lechercheurdart.com)  
Courriel : [debroyze.christian@wanadoo.fr](mailto:debroyze.christian@wanadoo.fr)  
Contact : Christian Debroyze

### LA COURTE ÉCHELLE

Spécialité : jeunesse  
26, rue Vasselot  
35000 Rennes  
Tél. : 02 99 79 20 70  
Fax : 02 99 79 43 16  
Site : [www.lacourteechelle.net](http://www.lacourteechelle.net)  
Courriel : [lacourteechelle@wanadoo.fr](mailto:lacourteechelle@wanadoo.fr)  
Contact : Didier Paquet

---

### FORUM PRIVAT - RENNES

5, quai Lamartine  
35102 Rennes cedex 3  
Tél. : 02 99 79 89 44  
Fax : 02 99 78 28 25  
Contact : Patrick Riou

---

### GARGAN'MOTS

11, place du Vieux-Marché  
35830 Betton  
Tél. : 02 23 27 45 49  
Fax : 02 23 27 45 49  
Courriel : librairie.garganmots@yahoo.fr  
Contact : Manon Godeau

---

### LIBRAIRIE M'ENFIN

Spécialité : bande-dessinée  
13, rue Victor-Hugo  
35000 Rennes  
Tél. : 02 99 38 07 83  
Fax : 02 99 38 07 83  
Site : <http://menfin.pagecom.fr>  
Courriel : [info.menfin@laposte.net](mailto:info.menfin@laposte.net)  
Contact : Bernard Kervarec

---

### LIBRAIRIE

10, avenue du Général-Leclerc  
BP 60405  
35304 Fougères cedex  
Tél. : 02 99 99 75 40  
Fax : 02 99 94 40 57  
Courriel : [libr.papet.mary@wanadoo.fr](mailto:libr.papet.mary@wanadoo.fr)  
Contact : Françoise Mellier

---

### LA ROSE MYSTIQUE

Spécialité : ésotérisme  
2, rue Bonne-Nouvelle  
35000 Rennes  
Tél. : 02 99 38 70 96  
Fax : 02 99 38 70 96  
Site : [www.larosemystique.fr](http://www.larosemystique.fr)  
Courriel : [librairie@larosemystique.fr](mailto:librairie@larosemystique.fr)  
Contact : Marguerite Bellebon

---

### TOURNEZ LA PAGE

7, rue des Princes  
35270 Combourg  
Tél. : 02 99 73 11 72  
Site : [www.tournezlapage.canalblog.com](http://www.tournezlapage.canalblog.com)  
Courriel : [tournez-lapage@wanadoo.fr](mailto:tournez-lapage@wanadoo.fr)  
Contact : Hélène Camus

---

## MORBIHAN (56)

---

### LIBRAIRIE CHEMINANT

19, rue Joseph-Le-Brix  
56000 Vannes  
Tél. : 02 97 42 74 11  
Fax : 02 97 47 17 71  
Site : [www.librairiecheminant.com](http://www.librairiecheminant.com)  
Courriel : [librairie.cheminant@wanadoo.fr](mailto:librairie.cheminant@wanadoo.fr)  
Contacts : Gilles et Carine Tranchant

---

### LIBRAIRIE DE PORT MARIA

1, quai de l'Océan  
56170 Quiberon  
Tél. : 02 97 50 01 43  
Fax : 02 97 50 17 23  
Courriel : [librairieportmaria@wanadoo.fr](mailto:librairieportmaria@wanadoo.fr)  
Contacts : Alexandre et Florence Cavallin

---

### LIBRAIRIE GRIBOUILLE

2, Grande-Rue  
56190 Muzillac  
Tél. : 02 97 41 60 10  
Fax : 02 97 41 67 21  
Site : [www.facebook/page/LIBRAIRIE-GRIBOUILLE](http://www.facebook/page/LIBRAIRIE-GRIBOUILLE)  
Courriel : [gribouille.librairie@gmail.com](mailto:gribouille.librairie@gmail.com)  
Contact : Marie-Anne Biniojulien

---

### LIBRAIRIE PAPETERIE SILLAGE

Place de Bretagne - rue d'Argoat  
56270 Ploemeur  
Tél. : 02 97 86 32 25  
Site : [librairiesillage.blogspot.com](http://librairiesillage.blogspot.com)  
Courriel : [lib.sillagewanadoo.fr@wanadoo.fr](mailto:lib.sillagewanadoo.fr@wanadoo.fr)  
Contact : Erwan Le Roux

---

### LIBRAIRIE PRIVAT MÉDIASTORE

7, rue du Port  
56100 Lorient  
Tél. : 02 97 84 16 50  
Contact : Bertrand Cure

---

### LOUISE TITI

Spécialité : jeunesse  
13, place Notre-Dame  
56260 Larmor-Plage  
Tél. : 02 97 33 72 82  
Fax : 02 97 33 72 82  
Site : [www.louisetiti.com](http://www.louisetiti.com)  
Courriel : [louisetiti650@orange.fr](mailto:louisetiti650@orange.fr)  
Contact : Virginie Sallé

---

### CHER (18)

#### LIBRAIRIX

Spécialité : bande-dessinée  
43, rue Coursalon  
18000 Bourges  
Tél. : 02 48 24 59 51  
Fax : 02 48 70 88 64  
Site : [www.librairix.com](http://www.librairix.com)  
Courriel : [librairixlib@canalbd.net](mailto:librairixlib@canalbd.net)  
Contact : Denis Moreau

#### POINT VIRGULE

46, rue d'Auron  
18000 Bourges  
Tél. : 02 48 24 40 68  
Fax : 02 48 24 40 68  
Site : [www.pointvirgulebourges.com](http://www.pointvirgulebourges.com)  
Courriel : [point-virgule@club-internet.fr](mailto:point-virgule@club-internet.fr)  
Contact : Annick Bernon

### EURE-ET-LOIR (28)

#### BD FLASH - CHARTRES

Spécialité : bande-dessinée  
10, rue de la Clouterie  
28000 Chartres  
Tél. : 02 37 36 65 34  
Fax : 02 37 36 65 34  
Site : <http://bdflash.canalblog.com>  
Courriel : [bdflash@canalbd.net](mailto:bdflash@canalbd.net)  
Contact : Jérémie Barbarin

#### L'ESPERLUÈTE

10, rue Noël-Ballay  
28000 Chartres  
Tél. : 02 37 21 17 17  
Fax : 02 37 21 57 40  
Courriel : [lesperluete@gmail.com](mailto:lesperluete@gmail.com)  
Contact : Olivier L'Hostis

#### LA ROSE DES VENTS

5, Grande-Rue Maurice-Viollette  
28100 Dreux  
Tél. : 02 37 46 07 53  
Fax : 02 37 46 83 00  
Courriel : [librairielarosedesvents@gmail.com](mailto:librairielarosedesvents@gmail.com)  
Contact : Frédérique Massot

### INDRE (36)

#### LIBRAIRIE ARCANES

72, rue Grande  
36000 Châteauroux  
Tél. : 02 54 34 02 16  
Fax : 02 54 34 53 30  
Courriel : [librairie-arcanes@wanadoo.fr](mailto:librairie-arcanes@wanadoo.fr)  
Contact : Claudine Boulade Perigois

### INDRE-ET-LOIRE (37)

#### BÉDÉLIRE - TOURS

Spécialité : bande-dessinée  
81, rue du Commerce  
37000 Tours  
Tél. : 02 47 61 36 49  
Fax : 02 47 20 38 75  
Site : <http://bedeliretours.free.fr/bedelireblog>  
Courriel : [bedeliretours@wanadoo.fr](mailto:bedeliretours@wanadoo.fr)  
Contact : Grégoire Seguin

#### LIBR'ENFANT

Spécialité : jeunesse  
48, rue Colbert  
37000 Tours  
Tél. : 02 47 66 95 90  
Fax : 02 47 20 87 13  
Courriel : [librenfant@wanadoo.fr](mailto:librenfant@wanadoo.fr)  
Contact : Hélène Dru-Duteil

#### LA BOÎTE À LIVRES

Spécialité : librairie en langues étrangères  
19, rue Nationale  
37000 Tours  
Tél. : 02 47 05 12 04  
Fax : 02 47 05 14 78  
Site : [www.boitealivres.com](http://www.boitealivres.com)  
Courriel : [joelh@boitealivres.com](mailto:joelh@boitealivres.com)  
Contact : Joël Hafkin

#### LA BOÎTE À LIVRES DE L'ÉTRANGER

2, rue du Commerce  
37000 Tours  
Tél. : 02 47 05 67 29  
Fax : 02 47 66 64 24  
Courriel : [baletranger@numericable.fr](mailto:baletranger@numericable.fr)  
Contact : Annick Khan

**LIBRAIRIE GHIMEL**

Spécialité : ésotérisme  
 1, rue Marceau  
 37000 Tours  
 Tél. : 02 47 64 73 45  
 Fax : 02 47 61 28 49  
 Site : [www.ghimel.fr](http://www.ghimel.fr)  
 Courriel : [librairie.ghimel@wanadoo.fr](mailto:librairie.ghimel@wanadoo.fr)  
 Contact : Christine Favreau

**LOIR-ET-CHER (41)****L'ANGE BLEU**

Le Coudray  
 41100 Périgny  
 Tél. : 02 54 77 49 68  
 Site : [www.librairielangebleu.com](http://www.librairielangebleu.com)  
 Courriel : [librairielangebleu@wanadoo.fr](mailto:librairielangebleu@wanadoo.fr)  
 Contact : Thierry Lequenne

**LIBRAIRIE LABBÉ**

9, rue Porte Chartraine  
 41000 Blois  
 Tél. : 02 54 78 01 55  
 Fax : 02 54 78 95 66  
 Courriel : [directlabbe@neuf.fr](mailto:directlabbe@neuf.fr)  
 Contact : Olivier Labbé

**LOIRET (45)****LEGEND BD**

Spécialité : bande-dessinée  
 39, place du Châtelet  
 45000 Orléans  
 Tél. : 02 38 53 78 63  
 Fax : 02 38 53 78 53  
 Site : [www.legendbd.fr](http://www.legendbd.fr)  
 Courriel : [legend.bd@wanadoo.fr](mailto:legend.bd@wanadoo.fr)  
 Contact : Alain Zillhardt

**LIBRAIRIE GIBIER**

24-26, place du Martroi  
 45300 Pithiviers  
 Tél. : 02 38 30 01 60  
 Fax : 02 38 30 26 75  
 Courriel : [gibierpithiviers@wanadoo.fr](mailto:gibierpithiviers@wanadoo.fr)  
 Contact : Antoine Gibier

**LIBRAIRIE PRIVAT LODDE**

2, place de la République  
 45000 Orléans  
 Tél. : 02 38 65 43 43  
 Fax : 02 38 65 43 44  
 Contact : Sylvie Champagne

**LA PROCURE SAINT-PATERNE**

Spécialité : religion  
 109, rue Bannier  
 45000 Orléans  
 Tél. : 02 38 53 97 03  
 Fax : 02 38 77 14 20  
 Site : [www.laprocure.com](http://www.laprocure.com)  
 Courriel : [procure.orleans@wanadoo.fr](mailto:procure.orleans@wanadoo.fr)  
 Contact : Emmanuelle Delaveau

**LES TEMPS MODERNES**

57, rue Notre-Dame-de-Recouvrance  
 45000 Orléans  
 Tél. : 02 38 53 94 35  
 Fax : 02 38 62 54 20  
 Courriel : [tempsmodernes@wanadoo.fr](mailto:tempsmodernes@wanadoo.fr)  
 Contact : Sophie Martin-Todescato

**Champagne-Ardenne****AUBE (10)****LE BIDIBUL**

Spécialité : bande-dessinée  
 21, rue Turenne  
 10000 Troyes  
 Tél. : 03 25 73 05 45  
 Site : [www.lebidibul.fr](http://www.lebidibul.fr)  
 Courriel : [lebidibul@orange.fr](mailto:lebidibul@orange.fr)  
 Contact : Aurélien Brullebaut

**MARNE (51)****BÉDÉRAMA**

Spécialité : bande-dessinée  
 26, Galerie de l'Étape  
 51100 Reims  
 Tél. : 03 26 91 07 30  
 Fax : 03 26 91 07 30  
 Courriel : [bederama@wanadoo.fr](mailto:bederama@wanadoo.fr)  
 Contact : Xavier Doyen

**LIBRAIRIE PRIVAT GUERLIN -  
CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE**

42-44, rue de la République  
51000 Châlons-en-Champagne  
Tél. : 03 26 68 48 94  
Fax : 03 26 68 50 27  
Contact : Lydie Hablot

**LIBRAIRIE PRIVAT GUERLIN - REIMS**

70-77, place Drouet-d'Erlon  
51100 Reims  
Tél. : 03 26 88 40 30  
Fax : 03 26 47 17 01  
Contact : Anne-Valérie Crochet

**Corse****HAUTE-CORSE (2B)****LIBRAIRIE - BOUTIQUE RMN  
DE LA MAISON BONAPARTE**

Spécialité : art  
Rue Saint-Charles  
20000 Ajaccio  
Tél. : 04 95 21 43 89  
Fax : 04 95 21 61 32  
Contact : Marie-Hélène Poinsignon

**HAUTE-MARNE (52)****LIBRAIRIE LARCELET**

46, avenue de la République  
52100 Saint-Dizier  
Tél. : 03 25 56 46 49  
Fax : 03 25 56 94 70  
Courriel : librairie.larcelet@orange.fr  
Contact : François Larcelet

**Franche-Comté****DOUBS (25)****CART BD**

Spécialité : bande-dessinée  
10-12, rue Moncey  
25013 Besançon cedex  
Tél. : 03 81 81 16 00  
Fax : 03 81 81 85 95  
Site : www.librairie-cart.com  
Courriel : contact@librairie-cart.com  
Contact : Philippe Vieille

**FORUM ESPACE CULTURE - BESANÇON**

15, Grande-Rue  
25000 Besançon  
Tél. : 03 81 81 86 06  
Fax : 03 81 81 48 29  
Courriel : forum.besancon@forumalsatia.com  
Contact : Éliane Humbert

**LIBRAIRIE CARO**

4, rue Emmanuel-Arène  
20000 Ajaccio  
Tél. : 04 95 51 23 67  
Fax : 04 95 50 03 01  
Courriel : gffiro@albiana.fr  
Contact : Guy Firroloni

**FORUM ESPACE CULTURE - MONTBÉLIARD**

Centre commercial des Alliés  
25200 Montbéliard  
Tél. : 03 81 32 12 61  
Fax : 03 81 95 49 82  
Courriel : forum.montbeliard@forumalsatia.com  
Contact : Régine Grosjean

**L'INTRANQUILLE**

10, rue Tissot  
25300 Pontarlier  
Tél. : 03 81 46 98 54  
Fax : 03 81 46 81 21  
Courriel : librairie.intranquille@wanadoo.fr  
Contact : Michel Mechiet

### LIBRAIRIE CHEVASSU

Spécialité : religion  
119, Grande-Rue  
25000 Besançon  
Tél. : 03 81 82 12 01  
Fax : 03 81 81 06 92  
Site : [www.siloe-librairies.com](http://www.siloe-librairies.com)  
Courriel : [besancon@siloe-librairies.com](mailto:besancon@siloe-librairies.com)  
Contact : Pierre Chevassu

### LIBRAIRIE NICOD

3, place Émile-Peugeot  
25700 Valentigney  
Tél. : 03 81 37 98 51  
Fax : 03 81 37 16 40  
Courriel : [librairienicod@wanadoo.fr](mailto:librairienicod@wanadoo.fr)  
Contact : Marie-Hélène Nicod

### LES SANDALES D'EMPÉDOCLE - BESANÇON

95, Grande-Rue  
25000 Besançon  
Tél. : 03 81 82 00 88  
Fax : 03 81 82 63 43  
Site : [www.sandales-empedocle.com](http://www.sandales-empedocle.com)  
Courriel : [sandales@wanadoo.fr](mailto:sandales@wanadoo.fr)  
Contact : Élisabeth Cerutti

## JURA (39)

### LIBRAIRIE ZADIG

3, rue du Pré  
39200 Saint-Claude  
Tél. : 03 84 45 15 01  
Fax : 03 84 45 12 74  
Courriel : [librairie.zadig@wanadoo.fr](mailto:librairie.zadig@wanadoo.fr)  
Contact : Catherine Laperrière

### LA MAISON DU LIVRE - FRANCHE-COMTÉ

63, rue du Commerce  
39000 Lons-le-Saunier  
Tél. : 03 84 24 08 23  
Fax : 03 84 24 28 37  
Courriel : [d.thouvenot@wanadoo.fr](mailto:d.thouvenot@wanadoo.fr)  
Contact : Daniel Thouvenot

## HAUTE-SAÔNE (70)

### LIBRAIRIE CAMPUS

18, rue Georges-Genoux  
70000 Vesoul  
Tél. : 03 84 76 83 84  
Fax : 03 84 76 88 77  
Courriel : [campus.vesoul@wanadoo.fr](mailto:campus.vesoul@wanadoo.fr)  
Contact : Véronique Boyer

## TERRITOIRE DE BELFORT (90)

### FORUM ESPACE CULTURE - BELFORT

25, Faubourg de France  
90000 Belfort  
Tél. : 03 84 28 04 66  
Fax : 03 84 55 04 19  
Courriel : [forum.belfort@forumalsatia.com](mailto:forum.belfort@forumalsatia.com)  
Contact : Évelyne Da Col

## Haute-Normandie

## EURE (27)

### L'ANGE

8, rue de Paris  
27140 Gisors  
Tél. : 02 32 55 13 07  
Fax : 02 32 27 15 67  
Courriel : [lange27@orange.fr](mailto:lange27@orange.fr)  
Contact : Élisabeth Thevin

### AU RENDEZ-VOUS QUOTIDIEN

37, rue Chanoine-Boulogne  
27220 Saint-André-de-l'Eure  
Tél. : 02 32 37 12 99  
Fax : 02 32 37 12 99  
Site : [www.aurendezvousquotidien.fr](http://www.aurendezvousquotidien.fr)  
Courriel : [cleroy@aurendezvousquotidien.fr](mailto:cleroy@aurendezvousquotidien.fr)  
Contact : Christine Leroy

**ÉTABLISSEMENT LEPETIT**

42, rue de la République  
27110 Le Neubourg  
Tél. : 02 32 35 04 49  
Fax : 02 32 35 88 77  
Courriel : ets.lepetit@wanadoo.fr  
Contact : Agnès Lepetit

**FORUM ESPACE CULTURE - ÉVREUX**

18, rue de la Harpe  
27000 Évreux  
Tél. : 02 32 31 20 59  
Fax : 02 32 38 17 50  
Courriel : forum.evreux@formalsatia.com  
Contact : Laure Despiney

**L'OISEAU LIRE**

Spécialité : jeunesse  
91, rue Joséphine  
27000 Evreux  
Tél. : 02 32 38 68 99  
Fax : 02 32 62 54 50  
Site : www.loiseaulire.net  
Courriel : loiseaulire@citrouille.net  
Contact : Annie Falzini

**UNIVERS DU LIVRE - ÉVREUX**

Place du Marché-Clémenceau  
27000 Évreux  
Tél. : 02 32 62 24 24  
Fax : 02 32 38 31 71  
Site : www.gibertjoseph.com  
Courriel : evreux@universdulivre.fr

**SEINE-MARITIME (76)****L'ARMITIÈRE - ROUEN**

5, rue du Basnage  
76000 Rouen  
Tél. : 02 35 70 57 42  
Fax : 02 35 88 40 02  
Site : www.armitiere.com  
Courriel : montchalin@armitiere.com  
Contact : Matthieu de Montchalin

**L'ARMITIÈRE - YVETOT**

10, place Victor-Hugo  
76190 Yvetot  
Tél. : 02 35 56 19 10  
Fax : 02 35 56 19 11  
Site : www.armitiere.com  
Courriel : armitiere@wanadoo.fr  
Contact : Matthieu de Montchalin

**AU GRAND NULLE PART**

Spécialité : bande-dessinée  
102, rue du Général-Leclerc  
76000 Rouen  
Tél. : 02 35 98 01 84  
Fax : 02 35 98 01 84  
Courriel : augrandnullepart@wanadoo.fr  
Contact : Frédéric Sendon

**LA GALERNE**

148, rue Victor-Hugo  
76600 Le Havre  
Tél. : 02 35 43 22 52  
Fax : 02 35 43 79 68  
Site : www.lagalerne.fr  
Courriel : librairie.galerie@wanadoo.fr  
Contact : Gilles de la Porte

**LABEL BULLES**

Spécialité : bande-dessinée  
66, avenue René-Coty  
76600 Le Havre  
Tél. : 02 35 21 16 38  
Fax : 02 35 21 16 38  
Courriel : label-bulles@wanadoo.fr  
Contact : Nicolas Thivet

**LIBRAIRIE BANSE**

42, rue Alexandre-Legros  
76400 Fécamp  
Tél. : 02 35 27 68 72  
Fax : 02 35 29 89 22  
Courriel : librairie.banse@orange.fr  
Contact : Nathalie Fleur

**LIBRAIRIE - BOUTIQUE RMN  
DU MUSÉE MALRAUX**

Spécialité : art  
2, boulevard Clémenceau  
76600 Le Havre  
Tél. : 02 35 19 00 09  
Fax : 02 35 19 06 26  
Courriel : librairie-boutique.lehavre@rmn.fr  
Contact : Mireille Ferre

**LIBRAIRIE PRIVAT COLBERT**

Place Colbert  
76130 Mont-Saint-Aignan  
Tél. : 02 32 10 84 84  
Fax : 02 32 10 84 99  
Contact : Cédric Thirel

## LE LOTUS

Spécialité : ésotérisme  
49, rue d'Amiens  
76000 Rouen  
Tél. : 02 35 07 46 34  
Fax : 02 35 07 33 08  
Site : [www.librairielelotus.com](http://www.librairielelotus.com)  
Courriel : [contact@librairielelotus.com](mailto:contact@librairielelotus.com)  
Contact : Catherine Dincq

## Île-de-France

### PARIS (75)

#### 1<sup>er</sup> arrondissement

##### LIBRAIRIE - BOUTIQUE RMN DU LOUVRE

Spécialité : art  
Palais du Louvre  
75001 Paris  
Tél. : 01 40 20 53 53  
Fax : 01 40 20 54 45  
Courriel : [pierre.jaubert@rmn.fr](mailto:pierre.jaubert@rmn.fr)  
Contact : Pierre Jaubert

##### LIBRAIRIE - BOUTIQUE RMN DU MUSÉE DE L'ORANGERIE

Spécialité : art  
Jardin des Tuileries  
Place de la Concorde  
75001 Paris  
Tél. : 01 42 96 67 71  
Fax : 01 44 50 43 20  
Courriel : [librairie-boutique.orangerie@rmn.fr](mailto:librairie-boutique.orangerie@rmn.fr)  
Contact : Annie Trillaud

##### LIBRAIRIE GALIGNANI

224, rue de Rivoli  
75001 Paris  
Tél. : 01 42 60 76 07  
Fax : 01 42 86 09 31  
Site : [www.galignani.com](http://www.galignani.com)  
Courriel : [galignani@galignani.com](mailto:galignani@galignani.com)  
Contact : Danielle Cillien-Sabatier

#### 2<sup>e</sup> arrondissement

##### RÉUNION DES MUSÉES NATIONAUX

8, rue Saint-Fiacre  
75002 Paris  
Tél. : 01 40 13 49 88  
Fax : 01 40 13 45 53  
Site : [www.rmnm.fr](http://www.rmnm.fr)  
Courriel : [anne.etchegoyen@rmn.fr](mailto:anne.etchegoyen@rmn.fr)  
Contact : Anne Etchegoyen

#### 3<sup>e</sup> arrondissement

##### L'ARBRE À LETTRES - PARIS 3

33-35, boulevard du Temple  
75003 Paris  
Tél. : 01 48 04 76 52  
Fax : 01 48 04 56 05  
Site : [www.arbrealettres.com](http://www.arbrealettres.com)  
Courriel : [republique@arbrealettres.com](mailto:republique@arbrealettres.com)  
Contact : Jean-Baptiste Almeras

##### SUPER HÉROS

Spécialité : bande-dessinée  
175, rue Saint-Martin  
75003 Paris  
Tél. : 01 42 74 34 74  
Fax : 01 42 74 15 23  
Site : [www.librairie-superheros.com](http://www.librairie-superheros.com)  
Courriel : [daniel.coyne.glb@canalbd.net](mailto:daniel.coyne.glb@canalbd.net)  
Contact : Daniel Coyne

#### 4<sup>e</sup> arrondissement

##### LES CAHIERS DE COLETTE

23-25, rue Rambuteau  
75004 Paris  
Tél. : 01 42 72 95 06  
Fax : 01 42 72 95 16  
Site : [www.lescahiersdecolette.com](http://www.lescahiersdecolette.com)  
Courriel : [cahiersdecolette@wanadoo.fr](mailto:cahiersdecolette@wanadoo.fr)  
Contact : Colette Kerber

##### COMME UN ROMAN

39, rue de Bretagne  
75003 Paris  
Tél. : 01 42 77 56 20  
Courriel : [xavier.moni@comme-un-roman.com](mailto:xavier.moni@comme-un-roman.com)  
Contact : Xavier Moni

**OPÉRA BD**

Spécialité : bande-dessinée  
 2, rue des Tournelles  
 75004 Paris  
 Tél. : 01 44 54 95 12  
 Fax : 01 44 54 95 15  
 Site : [www.operabd.com](http://www.operabd.com)  
 Courriel : [operabd@wanadoo.fr](mailto:operabd@wanadoo.fr)  
 Contact : Pierre Cottard

**PLANÈTE DESSIN ORIGINAL**

Spécialité : bande-dessinée  
 30-32, boulevard Sébastopol  
 75004 Paris  
 Tél. : 01 30 47 20 03  
 Fax : 01 30 47 20 03  
 Site : [www.dessinoriginal.com](http://www.dessinoriginal.com)  
 Courriel : [contact@dessinoriginal.com](mailto:contact@dessinoriginal.com)  
 Contact : Jean-Pierre Gratadour

**5<sup>e</sup> arrondissement****L'ARBRE À LETTRES - PARIS 5**

2, rue Édouard-Quenu  
 75005 Paris  
 Tél. : 01 43 31 74 08  
 Fax : 01 43 31 17 70  
 Site : [www.arbrealettres.com](http://www.arbrealettres.com)  
 Courriel : [mouffetard@arbrealettres.com](mailto:mouffetard@arbrealettres.com)  
 Contact : Antoine Fron

**LIBRAIRIE COMPAGNIE**

58, rue des Écoles  
 75005 Paris  
 Tél. : 01 43 26 45 36  
 Fax : 01 46 34 63 37  
 Site : [www.librairie-compagnie.fr](http://www.librairie-compagnie.fr)  
 Courriel : [libcompagnie@wanadoo.fr](mailto:libcompagnie@wanadoo.fr)  
 Contact : Josette Vial

**LIBRAIRIE DÉDALE**

4ter, rue des Écoles  
 75005 Paris  
 Tél. : 01 43 26 04 99  
 Fax : 01 46 34 03 78  
 Courriel : [librairiededale@noos.fr](mailto:librairiededale@noos.fr)  
 Contact : Didier Maffray

**LIBRAIRIE PALIMPSESTE**

Spécialité : universitaire  
 16, rue de Santeuil  
 75005 Paris  
 Tél. : 01 45 35 04 54 - Fax : 01 47 07 41 11  
 Site : [www.librairie-palimpseste.over-blog.com](http://www.librairie-palimpseste.over-blog.com)  
 Courriel : [librairie.palimpseste@wanadoo.fr](mailto:librairie.palimpseste@wanadoo.fr)  
 Contact : Thierry Saillot

**6<sup>e</sup> arrondissement****GIBERT JEUNE**

4, place Saint-Michel  
 75006 Paris  
 Tél. : 01 56 81 22 22  
 Fax : 01 56 81 22 23  
 Site : [www.gibertjeune.fr](http://www.gibertjeune.fr)  
 Courriel : [olivier.campredon@gibertjeune.fr](mailto:olivier.campredon@gibertjeune.fr)  
 Contact : Bruno Gibert

**GIBERT JOSEPH - PARIS**

26, boulevard Saint-Michel  
 75006 Paris  
 Tél. : 01 44 41 88 88  
 Fax : 01 44 41 88 50  
 Site : [www.gibertjoseph.com](http://www.gibertjoseph.com)  
 Courriel : [o.pounit@gibertjoseph.com](mailto:o.pounit@gibertjoseph.com)  
 Contact : Olivier Pounit-Gibert

**LIBRAIRIE - BOUTIQUE RMN  
DU MUSÉE DELACROIX**

Spécialité : art  
 6, rue de Furstenberg  
 75006 Paris  
 Tél. : 01 43 54 68 48  
 Fax : 01 43 54 68 48  
 Courriel : [delacroix-comptoir@louvre.fr](mailto:delacroix-comptoir@louvre.fr)  
 Contact : Jannick Coatantiec

**LIBRAIRIE - BOUTIQUE RMN  
DU MUSÉE DU MOYEN-ÂGE THERMES  
ET HÔTEL DE CLUNY**

Spécialité : art  
 6, place Paul-Painlevé  
 75005 Paris  
 Tél. : 01 53 73 78 22  
 Fax : 01 40 46 03 39  
 Courriel : [librairie-boutique.cluny@rmn.fr](mailto:librairie-boutique.cluny@rmn.fr)  
 Contact : Jacques Bertaudon

**LIBRAIRIE DES FEMMES**

35, rue Jacob  
 75006 Paris  
 Tél. : 01 42 60 93 76  
 Fax : 01 58 62 20 13  
 Site : [www.desfemmes.fr](http://www.desfemmes.fr)  
 Courriel : [librairie@desfemmes.fr](mailto:librairie@desfemmes.fr)  
 Contact : Chiara Palermo

**LIBRAIRIE PRIVAT JULLIARD**

229, boulevard Saint-Germain  
 75006 Paris  
 Tél. : 01 47 05 10 24  
 Fax : 01 47 53 80 90  
 Contact : Chantal Cerveau

---

### LIBRAIRIE SAINT-PAUL

Spécialité : religion  
48, rue du Four  
75006 Paris  
Tél. : 01 45 48 33 00  
Fax : 01 45 48 29 05  
Site : [www.librairie-saintpaul.fr](http://www.librairie-saintpaul.fr)  
Courriel : [contact@librairie-saintpaul.fr](mailto:contact@librairie-saintpaul.fr)  
Contact : Fabien Grovel

---

### LA PROCURE - PARIS

Spécialité : religion  
3, rue de Mézières  
75006 Paris  
Tél. : 01 45 48 20 25  
Fax : 01 45 48 56 36  
Site : [www.laprocure.com](http://www.laprocure.com)  
Courriel : [contact@laprocure.com](mailto:contact@laprocure.com)  
Contact : Jean-François Rod

---

### 7<sup>e</sup> arrondissement

---

#### LIBRAIRIE 7 ICI

Spécialité : religion  
48, rue de Lille  
75007 Paris  
Tél. : 01 42 61 57 77  
Fax : 01 42 61 26 58  
Site : [www.librairie-7ici.com](http://www.librairie-7ici.com)  
Courriel : [7ici@wanadoo.fr](mailto:7ici@wanadoo.fr)  
Contact : Denis Guillaume

---

#### LIBRAIRIE - BOUTIQUE RMN DU MUSÉE D'ORSAY

Spécialité : art  
62, rue de Lille  
75007 Paris  
Tél. : 01 40 49 47 46  
Fax : 01 45 48 66 67  
Courriel : [bruno.malinaud@rmn.fr](mailto:bruno.malinaud@rmn.fr)  
Contact : Bruno Malinaud

---

#### LIBRAIRIE - BOUTIQUE RMN DU MUSÉE DE L'ARMÉE

Spécialité : art  
Hôtel des Invalides  
129, rue de Grenelle  
75007 Paris  
Tél. : 01 44 42 54 43  
Fax : 01 44 42 41 02  
Courriel : [librairie-boutique.armee@rmn.fr](mailto:librairie-boutique.armee@rmn.fr)  
Contact : Marie-Emmanuelle Florin

---

---

#### LIBRAIRIE - BOUTIQUE RMN DU MUSÉE DU QUAI BRANLY

Spécialité : art  
222, rue de l'Université  
75007 Paris  
Tél. : 01 47 53 60 23  
Fax : 01 47 53 60 45  
Courriel : [marc-alexis.baranes@rmn.fr](mailto:marc-alexis.baranes@rmn.fr)  
Contact : Marc-Alexis Baranes

---

### 8<sup>e</sup> arrondissement

---

#### LIBRAIRIE - BOUTIQUE RMN DE LA GALERIE NATIONALE DU GRAND PALAIS

Spécialité : art  
Avenue du Général-Eisenhower  
75008 Paris  
Tél. : 01 44 13 17 41  
Fax : 01 44 13 17 46  
Courriel : [pierre-louis.munier@rmn.fr](mailto:pierre-louis.munier@rmn.fr)  
Contact : Pierre-Louis Munier

---

#### LIBRAIRIE - BOUTIQUE RMN DU PALAIS DE LA DÉCOUVERTE

Spécialité : art  
Avenue Franklin-Roosevelt  
75008 Paris  
Courriel : [pierre-louis.munier@rmn.fr](mailto:pierre-louis.munier@rmn.fr)  
Contact : Pierre-Louis Munier

---

#### LIBRAIRIE LAVOISIER

11, rue Lavoisier  
75008 Paris  
Tél. : 01 42 65 39 95  
Fax : 01 42 65 02 46  
Site : [www.lavoisier.fr](http://www.lavoisier.fr)  
Courriel : [info@lavoisier.fr](mailto:info@lavoisier.fr)  
Contact : Patrick Fenouil

---

### 9<sup>e</sup> arrondissement

---

#### L'ATELIER 9

59, rue des Martyrs  
75009 Paris  
Tél. : 01 48 74 30 74  
Fax : 01 48 74 30 19  
Site : [www.laurent.allanic.free.fr](http://www.laurent.allanic.free.fr)  
Courriel : [librairie-atelier9@wanadoo.fr](mailto:librairie-atelier9@wanadoo.fr)  
Contact : Frédérique Flottes

---

**LA TABLE D'ISIS**

Spécialité : ésotérisme  
 3, rue Fontaine  
 75009 Paris  
 Tél. : 01 48 78 38 60  
 Fax : 01 48 78 38 76  
 Courriel : isistab@cegetel.net  
 Contact : Élisabeth Ribaucourt

**10<sup>e</sup> arrondissement****BD SHOP**

Spécialité : bande-dessinée  
 12, rue de Paradis  
 75010 Paris  
 Tél. : 01 48 01 03 93  
 Site : www.bd-shop.fr  
 Courriel : bd-shop@hotmail.fr  
 Contact : Olivier Canou

**LIBRAIRIE NORDEST**

34 bis, rue de Dunkerque  
 75010 Paris  
 Tél. : 01 48 74 45 59  
 Fax : 01 48 74 49 71  
 Site : www.initiales.org/Nordest.html  
 Courriel : librairienordest@orange.fr  
 Contact : Patrick Bousquet

**11<sup>e</sup> arrondissement****L'APPEL DU LIVRE**

99, rue de Charonne  
 75011 Paris  
 Tél. : 01 43 07 43 43  
 Fax : 01 43 07 50 80  
 Site : www.appeldulivre.fr  
 Courriel : livres@appeldulivre.fr  
 Contact : Thierry Lecompte

**BD NET.COM**

Spécialité : bande-dessinée  
 26, rue de Charonne  
 75011 Paris  
 Tél. : 01 43 55 50 50  
 Site : www.bdnet.com  
 Courriel : marc.szyjowicz@canalbd.net  
 Contact : Marc Szyjowicz

**LES CENT CIELS**

Spécialité : ésotérisme  
 12, avenue Jean-Aicard  
 75011 Paris  
 Tél. : 01 47 00 65 11  
 Fax : 01 48 87 67 11  
 Site : www.lescentciels.com  
 Courriel : lescentciels@free.fr  
 Contact : Maryse Lassabe

**LA MANŒUVRE**

58, rue de la Roquette  
 75011 Paris  
 Tél. : 01 47 00 79 70  
 Fax : 01 47 00 77 55  
 Courriel : jerome@lamanoeuvre.com  
 Contact : Jérôme Cuvelier

**VILLAGE VANGUARD**

3, rue de Nemours  
 75011 Paris  
 Tél. : 09 72 13 01 24  
 Fax : 09 72 13 01 23  
 Site : www.village-vanguard.fr  
 Courriel : info@village-vanguard.fr  
 Contact : Benoît Maurer

**12<sup>e</sup> arrondissement****L'ARBRE À LETTRES - PARIS 12**

62, rue du Faubourg-Saint-Antoine  
 75012 Paris  
 Tél. : 01 53 33 83 20  
 Fax : 01 44 74 06 14  
 Site : www.arbrealettres.com  
 Courriel : bastille@arbrealettres.com  
 Contact : Michel Stievenard

**ATOUT LIVRE**

203 bis, avenue Daumesnil  
 75012 Paris  
 Tél. : 01 43 43 82 27  
 Fax : 01 43 43 82 73  
 Site : www.atoutlivre.com  
 Courriel : info@atoutlivre.com  
 Contact : Jérôme Dayre

**LIBRAIRIE - BOUTIQUE RMN  
 DE LA CITÉ NATIONALE  
 DE L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION**

Palais de la Porte Dorée  
 293, avenue Daumesnil  
 75012 Paris  
 Tél. : 01 43 40 26 51  
 Courriel : librairie-boutique.cnhi@rmn.fr  
 Contact : Francis Prince

---

### MATIÈRE À LIRE

20, rue Chaligny  
75012 Paris  
Tél. : 01 43 40 65 02  
Fax : 01 43 40 37 92  
Courriel : [livressurcour@wanadoo.fr](mailto:livressurcour@wanadoo.fr)  
Contact : Geneviève Bidegain

---

### LE POINT

193, rue de Bercy  
75012 Paris  
Tél. : 01 43 45 48 43  
Fax : 01 43 42 16 85  
Courriel : [pap.beaufils@wanadoo.fr](mailto:pap.beaufils@wanadoo.fr)  
Contact : Daniel Kerriou

---

### LA TERRASSE DE GUTENBERG

9, rue Émilio-Castelar  
75012 Paris  
Tél. : 01 43 07 42 15  
Fax : 01 43 07 24 32  
Courriel : [laterrassedegutenberg@wanadoo.fr](mailto:laterrassedegutenberg@wanadoo.fr)  
Contact : Michelle Ferradou

---

## 13<sup>e</sup> arrondissement

---

### LE CHAT PITRE

Spécialité : jeunesse  
22 bis, rue Duchefdelaville  
75013 Paris  
Tél. : 01 44 24 52 20  
Fax : 01 44 24 52 24  
Courriel : [chat.pitre@wanadoo.fr](mailto:chat.pitre@wanadoo.fr)  
Contact : Laurence Tutello

---

### LIBRAIRIE - BOUTIQUE RMN DU MOBILIER NATIONAL

Spécialité : art  
42, avenue des Gobelins  
75013 Paris  
Tél. : 01 44 08 53 59  
Contact : Virginie Verde

---

### L'ŒIL AU VERT

59, rue de l'Amiral-Mouchez  
75013 Paris  
Tél. : 01 45 88 67 96  
Fax : 01 45 88 76 50  
Site : [www.loeilauvert.com](http://www.loeilauvert.com)  
Courriel : [loeilauvert@aol.com](mailto:loeilauvert@aol.com)  
Contact : Philippe Simon

---

## 14<sup>e</sup> arrondissement

---

### L'ARBRE À LETTRES - PARIS 14

14, rue Boulard  
75014 Paris  
Tél. : 01 43 22 32 42  
Fax : 01 43 35 52 90  
Site : [www.arbrealettres.com](http://www.arbrealettres.com)  
Courriel : [boulard@arbrealettres.com](mailto:boulard@arbrealettres.com)  
Contact : Olivier Renault

---

### LES COUSINS D'ALICE

Spécialité : jeunesse  
36, rue Daguerre  
75014 Paris  
Tél. : 01 43 20 24 86  
Fax : 01 43 27 65 25  
Courriel : [cousins.alice@wanadoo.fr](mailto:cousins.alice@wanadoo.fr)  
Contact : Mireille Groos-Brouillet

---

### L'HERBE ROUGE

Spécialité : jeunesse  
1 bis, rue d'Alésia  
75014 Paris  
Tél. : 01 45 89 00 99  
Fax : 01 45 89 00 50  
Site : [www.herberouge.com](http://www.herberouge.com)  
Courriel : [herbe.rouge@wanadoo.fr](mailto:herbe.rouge@wanadoo.fr)  
Contact : Françoise Tribollet

---

### LIBRAIRIE TROPIQUES

63, rue Raymond-Losserand  
75014 Paris  
Tél. : 01 43 22 75 95  
Site : <http://librairietropiques.free.fr>  
Courriel : [tropiqueslib@gmail.com](mailto:tropiqueslib@gmail.com)  
Contact : Dominique Mazuet

---

## 15<sup>e</sup> arrondissement

---

### LA 25<sup>e</sup> HEURE

8, place du Général-Beuret  
75015 Paris  
Tél. : 01 43 06 03 41  
Fax : 01 40 56 93 60  
Courriel : [la25heure.lib@orange.fr](mailto:la25heure.lib@orange.fr)  
Contact : Robert Pautou

---

### BULLES DE SALON - PARIS

Spécialité : bande-dessinée  
39, rue Letellier  
75015 Paris  
Tél. : 01 45 75 00 72  
Fax : 01 45 77 96 26  
Site : [www.bullesdesalon.com](http://www.bullesdesalon.com)  
Courriel : [paris@bulles-de-salon.com](mailto:paris@bulles-de-salon.com)  
Contact : Julien Chambard

---

**LE DIVAN**

203, rue de la Convention  
75015 Paris  
Tél. : 01 53 68 90 68  
Fax : 01 42 50 84 68  
Site : [www.librairie-ledivan.com](http://www.librairie-ledivan.com)  
Courriel : [ledivan@ledivan.com](mailto:ledivan@ledivan.com)  
Contact : Marie-Thérèse Kaspar

**L'ÉMILE**

Spécialité : jeunesse  
136, avenue Émile-Zola  
75015 Paris  
Tél. : 01 45 75 16 15  
Fax : 01 40 59 86 40  
Site : [www.librairie-emile.over-blog.com](http://www.librairie-emile.over-blog.com)  
Courriel : [librairie\\_emile@yahoo.fr](mailto:librairie_emile@yahoo.fr)  
Contact : Guillaume Chiffert

**GIE PRIVAT**

100, avenue de Suffren  
75015 Paris  
Tél. : 01 53 89 13 13  
Fax : 01 53 75 13 90  
Courriel : [françoise.rymer@privat.fr](mailto:françoise.rymer@privat.fr)  
Contact : Françoise Rymer

**JUSTICIA - LDEL**

362 ter, rue de Vaugirard  
75015 Paris  
Tél. : 01 48 56 89 89  
Fax : 01 48 56 16 69  
Courriel : [ldel@ldel.fr](mailto:ldel@ldel.fr)  
Contact : Laurent Gratadour

**16<sup>e</sup> arrondissement****BD 16**

Spécialité : bande-dessinée  
43, rue de la Pompe  
75016 Paris  
Tél. : 01 40 72 64 53  
Site : <http://bd16.blogspot.com>  
Courriel : [bd16lib@canalbd.net](mailto:bd16lib@canalbd.net)  
Contact : Thomas Belhassen

**LIBRAIRIE - BOUTIQUE RMN DU MUSÉE  
DES ARTS ASIATIQUES GUIMET**

Spécialité : art  
6, place d'Iéna  
75116 Paris  
Tél. : 01 56 52 54 17  
Fax : 01 56 52 54 30  
Courriel : [librairie-boutique.guimet@rmn.fr](mailto:librairie-boutique.guimet@rmn.fr)  
Contact : Patrick Chainard

**LIBRAIRIE DU MUSÉE D'ART MODERNE**

Spécialité : art  
11, avenue du Président-Wilson  
75116 Paris  
Tél. : 01 53 67 40 45  
Fax : 01 53 67 40 75  
Courriel : [lalibrairedumusee@wanadoo.fr](mailto:lalibrairedumusee@wanadoo.fr)  
Contact : Martine Le Guen

**LIBRAIRIE DU PALAIS DE TOKYO**

Spécialité : art  
13, avenue du Président-Wilson  
75116 Paris  
Tél. : 01 49 52 02 04  
Fax : 01 49 52 02 77  
Courriel : [lalibrairie@palaisdetokyo.com](mailto:lalibrairie@palaisdetokyo.com)  
Contact : Arnaud Fremaux

**LIBRAIRIE FONTAINE - AUTEUIL**

41, rue d'Auteuil  
75016 Paris  
Tél. : 01 45 27 62 54  
Fax : 01 45 25 60 55  
Site : [www.librairiesfontaine.com](http://www.librairiesfontaine.com)  
Courriel : [auteuil@librairiesfontaine.com](mailto:auteuil@librairiesfontaine.com)  
Contact : Sylvie Maillet

**LIBRAIRIE FONTAINE - KLÉBER**

69, avenue Kléber  
75116 Paris  
Tél. : 01 47 25 05 27  
Fax : 01 45 27 30 52  
Site : [www.librairiesfontaine.com](http://www.librairiesfontaine.com)  
Courriel : [kleber@librairiesfontaine.com](mailto:kleber@librairiesfontaine.com)  
Contact : Sylvie Maillet

**LIBRAIRIE FONTAINE - PASSY**

28, rue de l'Annonciation  
75016 Paris  
Tél. : 01 45 25 86 03  
Fax : 01 45 25 68 83  
Site : [www.librairiesfontaine.com](http://www.librairiesfontaine.com)  
Courriel : [passy@wanadoo.fr](mailto:passy@wanadoo.fr)  
Contact : Sylvie Maillet

**LIBRAIRIE FONTAINE - VICTOR-HUGO**

95, avenue Victor-Hugo  
75116 Paris  
Tél. : 01 45 53 76 72  
Fax : 01 47 55 90 88  
Site : [www.librairiesfontaine.com](http://www.librairiesfontaine.com)  
Courriel : [victorhugo@wanadoo.fr](mailto:victorhugo@wanadoo.fr)  
Contact : Sylvie Maillet

## 17<sup>e</sup> arrondissement

---

### LIBRAIRIE APO(K)LYPS

Spécialité : jeunesse  
120, rue Legendre  
75017 Paris  
Tél. : 01 42 28 01 50  
Fax : 01 42 28 01 50  
Site : [www.apoklyps.fr](http://www.apoklyps.fr)  
Courriel : [laurent.nucera@gmail.com](mailto:laurent.nucera@gmail.com)  
Contact : Laurent Nucera

---

### LIBRAIRIE DES ENFANTS

Spécialité : jeunesse  
90, rue de Lévis  
75017 Paris  
Tél. : 01 47 63 98 52  
Fax : 01 47 63 98 52  
Site : [www.lalibrairiedesenfants.fr](http://www.lalibrairiedesenfants.fr)  
Courriel : [lalibrairiedesenfants@wanadoo.fr](mailto:lalibrairiedesenfants@wanadoo.fr)  
Contact : Sophie Haïk

---

### LIBRAIRIE FONTAINE - VILLIERS

48, rue de Levis  
75017 Paris  
Tél. : 01 44 40 44 40  
Fax : 01 44 40 00 26  
Site : [www.librairiesfontaine.com](http://www.librairiesfontaine.com)  
Courriel : [librairie.fontaine.villiers@wanadoo.fr](mailto:librairie.fontaine.villiers@wanadoo.fr)  
Contact : Claude-Michel Saucias

---

## 18<sup>e</sup> arrondissement

---

### L'HUMEUR VAGABONDE

44, rue du Poteau  
75018 Paris  
Tél. : 01 42 23 23 15  
Fax : 01 42 23 23 39  
Courriel : [lhumeurvagabonde@wanadoo.fr](mailto:lhumeurvagabonde@wanadoo.fr)  
Contacts : Olivier Michel, Denis Gorret

---

### LIBRAIRIE DES ABBESSES

30, rue Yvonne-Le-Tac  
75018 Paris  
Tél. : 01 46 06 84 30  
Fax : 01 46 06 44 17  
Site : <http://pagesperso-orange.fr/librairiedesabbesses>  
Courriel : [mrguarnieri@wanadoo.fr](mailto:mrguarnieri@wanadoo.fr)  
Contact : Marie-Rose Guarnieri

---

## 19<sup>e</sup> arrondissement

---

### LES BUVEURS D'ENCRE

59, rue de Meaux  
75019 Paris  
Tél. : 01 42 00 48 63  
Fax : 01 42 00 48 63  
Site : [www.buveurs-dencre.com](http://www.buveurs-dencre.com)  
Courriel : [librairielesbuveursdencre@wanadoo.fr](mailto:librairielesbuveursdencre@wanadoo.fr)  
Contact : Yves Martin

---

### LIBRAIRIE PHOTOGRAPHIQUE

17, rue de la Villette  
75019 Paris  
Tél. : 01 48 07 80 90  
Courriel : [marcpussemier@noos.fr](mailto:marcpussemier@noos.fr)  
Contact : Marc Pussemier

---

### LE MERLE MOQUEUR - LIBRAIRIE DU 104

104, rue d'Aubervilliers  
5, rue Curial  
75019 Paris  
Tél. : 01 40 38 85 65  
Site : [www.lalibrairiedu104.fr](http://www.lalibrairiedu104.fr)  
Contact : Yannick Burtin

---

## 20<sup>e</sup> arrondissement

---

### L'ATELIER

2 bis, rue du Jourdain  
75020 Paris  
Tél. : 01 43 58 00 26  
Fax : 01 43 58 00 51  
Courriel : [librairie-atelier@wanadoo.fr](mailto:librairie-atelier@wanadoo.fr)  
Contact : Georges-Marc Habib

---

### LE COMPTOIR DES MOTS

239, rue des Pyrénées  
75020 Paris  
Tél. : 01 47 97 65 40  
Fax : 01 43 58 18 22  
Courriel : [librairie@lecomptoirdesmots.fr](mailto:librairie@lecomptoirdesmots.fr)  
Contact : Renny Aupetit

---

### LE GENRE URBAIN

Spécialité : urbanisme  
30, rue de Belleville  
75020 Paris  
Tél. : 01 44 62 27 49  
Fax : 01 44 62 27 55  
Site : [www.legenreurbain.com](http://www.legenreurbain.com)  
Courriel : [librairie@legenreurbain.com](mailto:librairie@legenreurbain.com)  
Contact : Xavier Capodano

---

**LIBRAIRIE NATION**

Spécialité : bande-dessinée  
 36, bd de Charonne  
 75020 Paris  
 Tél. : 01 43 73 01 04  
 Fax : 01 43 70 42 93  
 Courriel : librairienationlib@canalbd.net  
 Contact : Marc Szyjowicz

**LE MERLE MOQUEUR**

51, rue de Bagnolet  
 75020 Paris  
 Tél. : 01 40 09 08 80  
 Site : [www.lernerlemoqueur.fr](http://www.lernerlemoqueur.fr)  
 Courriel : [mailing@lernerlemoqueur.fr](mailto:mailing@lernerlemoqueur.fr)  
 Contact : Yannick Burtin

**SEINE-ET-MARNE (77)****CULTURES CARAÏBES**

3, place des Acacias  
 77420 Champs-sur-Marne  
 Courriel : [contact@culturecaraibes.us](mailto:contact@culturecaraibes.us)  
 Contact : M. Théophile

**LIBRAIRIE - BOUTIQUE RMN  
DU CHÂTEAU DE FONTAINEBLEAU**

Spécialité : art  
 Musée du Château  
 77300 Fontainebleau  
 Tél. : 01 64 23 44 97  
 Fax : 01 64 23 44 97  
 Courriel : [librairie-boutique.fontainebleau@rmn.fr](mailto:librairie-boutique.fontainebleau@rmn.fr)  
 Contact : Aurore Machelet

**LE MONDE D'ARTHUR**

7, rue de la Cordonnerie  
 77100 Meaux  
 Tél. : 01 60 25 71 89  
 Fax : 01 60 25 60 86  
 Site : [www.lemondedarthur.fr](http://www.lemondedarthur.fr)  
 Contact : Sandrine Gauzère

**LA PLUME ET L'ÉCRAN**

59, boulevard Antoine-Giroust  
 77600 Bussy-Saint-Georges  
 Tél. : 01 64 66 78 20  
 Fax : 01 64 66 78 21  
 Site : [www.librairie-laplume.fr](http://www.librairie-laplume.fr)  
 Courriel : [laplume@librairie-laplume.fr](mailto:laplume@librairie-laplume.fr)  
 Contact : Claude Louis

**YVELINES (78)****L'ARBRE À LIRE**

Spécialité : jeunesse  
 16 bis, avenue de la République  
 78500 Sartrouville  
 Tél. : 01 39 14 51 69  
 Fax : 01 39 14 51 69  
 Courriel : [larbrealire@orange.fr](mailto:larbrealire@orange.fr)  
 Contact : Christine Annic-Nony

**BD FLASH - RAMBOUILLET**

Spécialité : bande-dessinée  
 2-6, rue Chasles  
 78120 Rambouillet  
 Tél. : 01 34 83 23 06  
 Fax : 01 34 83 26 67  
 Site : <http://bdfdash-rambouillet.blogspot.com>  
 Courriel : [bdfdashrambouillet@canalbd.net](mailto:bdfdashrambouillet@canalbd.net)  
 Contact : Hervé Le Gall

**CAMILLE TONNENX**

4, rue de Colmar  
 78200 Montigny-Le-Bretonneux  
 Tél. : 01 30 33 32 37  
 Fax : 01 34 76 81 23  
 Courriel : [camille@tonnenx.com](mailto:camille@tonnenx.com)  
 Contact : Camille Tonnenx

**GIBERT JOSEPH - VERSAILLES**

62, rue de la Paroisse  
 78000 Versailles  
 Tél. : 01 39 20 12 00  
 Fax : 01 39 51 99 39  
 Site : [www.gibertjoseph.com](http://www.gibertjoseph.com)  
 Courriel : [christophe.leduc@gibertjoseph.com](mailto:christophe.leduc@gibertjoseph.com)  
 Contact : M. du Bellay

**LIBRAIRIE - BOUTIQUE RMN  
DU CHÂTEAU DE VERSAILLES**

Spécialité : art  
 Établissement public du musée  
 et du Château de Versailles  
 Espaces commerciaux  
 RP 834  
 78000 Versailles  
 Tél. : 01 30 97 70 80  
 Fax : 01 30 97 71 00  
 Courriel : [monique.chausset@rmn.fr](mailto:monique.chausset@rmn.fr)  
 Contact : Monique Chausset

---

**LIBRAIRIE - BOUTIQUE RMN  
DU MUSÉE DE PORT-ROYAL-DES-CHAMPS**

Spécialité : art  
Chemin des Granges  
78114 Magny-Les-Hameaux  
Tél. : 01 39 30 72 72  
Fax : 01 30 64 79 55  
Contact : Marie-Hélène Fable

---

**LIBRAIRIE - BOUTIQUE RMN  
DU MUSÉE DES ANTIQUITÉS NATIONALES**

Spécialité : art  
Musée du Château  
BP 30  
78103 Saint-Germain-en-Laye  
Tél. : 01 39 10 13 22  
Fax : 01 34 51 17 88  
Courriel : librairie-boutique.stgermain@rmn.fr  
Contact : Jeanne Magnien

---

**LIBRAIRIE DU PINCERAI**

117, rue du Général-de-Gaulle  
78300 Poissy  
Tél. : 01 30 74 30 26  
Fax : 01 30 65 09 70  
Site : [www.librairiedupincerais.fr](http://www.librairiedupincerais.fr)  
Courriel : [librairiedupincerais@yahoo.fr](mailto:librairiedupincerais@yahoo.fr)  
Contact : Jean-François Poignet

---

**LE PAVÉ DANS LA MARE**

Centre commercial Les Sept Mares  
78990 Élanecourt  
Tél. : 01 30 51 99 27  
Fax : 01 30 66 70 48  
Site : [www.pave.fr](http://www.pave.fr)  
Courriel : [mare@pave.fr](mailto:mare@pave.fr)  
Contact : Éric Hardin

---

**LE PAVÉ DU CANAL**

Halle Sud Canal  
3bis, quai Fernand-Pouillon  
78180 Montigny-Le-Bretonneux  
Tél. : 01 30 44 39 39  
Fax : 01 30 57 25 73  
Site : [www.pave.fr](http://www.pave.fr)  
Courriel : [canal@pave.fr](mailto:canal@pave.fr)  
Contact : Éric Hardin

---

**PLANÈTE 33**

Spécialité : bande-dessinée  
33, avenue de Saint-Cloud  
78000 Versailles  
Tél. : 01 39 53 32 27  
Fax : 01 39 53 32 27  
Courriel : [planete33@wanadoo.fr](mailto:planete33@wanadoo.fr)  
Contact : Bertrand Roche

---

**LES RÊVES DORÉS DE SAMARKAND**

Spécialité : bande-dessinée  
124, boulevard du Maréchal-Juin  
78200 Mantes-la-Jolie  
Tél. : 01 30 94 30 97  
Courriel : [revdorsam@laposte.net](mailto:revdorsam@laposte.net)  
Contact : Christian Boete

---

**UNIVERS DU LIVRE - ORGEVAL**

Centre commercial Art de vivre  
502, route des Quarante-Sous  
78630 Orgeval  
Tél. : 01 39 75 29 67  
Fax : 01 39 75 45 08  
Site : [www.gibertjoseph.com](http://www.gibertjoseph.com)  
Contact : M. de Mongodin

---

**UNIVERS DU LIVRE - SAINT-GERMAIN**

1, rue de Pologne  
78100 Saint-Germain-en-Laye  
Tél. : 01 34 51 18 81  
Fax : 01 34 51 96 97  
Site : [www.gibertjoseph.com](http://www.gibertjoseph.com)  
Courriel : [sylvie.beaujean@gibertjoseph.com](mailto:sylvie.beaujean@gibertjoseph.com)  
Contact : Véronique Grosset-Janin

---

**ESSONNE (91)**

---

**AU PAIN DE 4 LIVRES**

65, rue Charles-de-Gaulle  
91330 Yerres  
Tél. : 01 69 48 55 33  
Fax : 01 69 48 55 33  
Site : [www.lepainde4livres.fr](http://www.lepainde4livres.fr)  
Courriel : [le.pain.de.4.livres@wanadoo.fr](mailto:le.pain.de.4.livres@wanadoo.fr)  
Contact : Céline Noël

---

**ESPACE PRESSE PIERRE-LECUT**

2, rue Stalingrad  
91120 Ermont  
Tél. : 01 34 44 14 24  
Fax : 01 34 44 14 25  
Courriel : [pierrelecut@wanadoo.fr](mailto:pierrelecut@wanadoo.fr)  
Contact : Pierre Lecut

---

**ESPACE TEMPS**

ZAC Saint-Pierre  
Rue Molière  
91520 Egly  
Tél. : 01 69 26 02 66  
Fax : 01 69 26 02 27  
Courriel : [espacetemps.egly@wanadoo.fr](mailto:espacetemps.egly@wanadoo.fr)  
Contact : Ludovic Gourdien

**TERRES DE BD**

Spécialité : bande-dessinée  
 23, boulevard Dubreuil  
 91400 Orsay  
 Tél. : 01 69 28 92 76  
 Fax : 01 69 28 97 43  
 Courriel : maxime.texier@wanadoo.fr  
 Contact : Maxime Texier

**LE VERGER DES MUSES**

Centre commercial régional Exona  
 24, rue Paul-Maintenant  
 91100 Corbeil-Essonnes  
 Tél. : 01 64 96 94 62  
 Fax : 01 64 96 44 54  
 Site : www.levergerdesmuses.com  
 Courriel : vdmuses@wanadoo.fr  
 Contact : Bernard Guetteville

**LES VRAIES RICHESSES**

58, Grande-Rue  
 91260 Juvisy-sur-Orge  
 Tél. : 01 69 21 43 02  
 Fax : 01 69 21 43 02  
 Courriel : lesvraiesrichesses@orange.fr  
 Contact : Philippe Soussan

**HAUTS-DE-SEINE (92)****L'AMANDIER**

9, boulevard Richard-Wallace  
 92800 Puteaux  
 Tél. : 01 47 72 62 25  
 Fax : 01 45 06 53 80  
 Site : www.librairielamandier.fr  
 Courriel : librairielamandier@orange.fr  
 Contact : Julie Bacques

**LA BOÎTE À LETTRES**

8, avenue d'Argenteuil  
 92600 Asnières-sur-Seine  
 Tél. : 01 47 93 19 40  
 Fax : 01 47 93 19 40  
 Site : www.laboitealettres.fr  
 Courriel : la-boite-a-lettres@orange.fr  
 Contact : Michel Lanore

**LES BEAUX TITRES**

61, rue Voltaire  
 92300 Levallois-Perret  
 Tél. : 01 47 57 87 23  
 Fax : 01 47 57 33 26  
 Courriel : librairie@lesbeauxtitres.com  
 Contact : Patrice Vannier

**BULLES DE SALON - LEVALLOIS-PERRET**

Spécialité : bande-dessinée  
 45, rue Carnot  
 92300 Levallois-Perret  
 Tél. : 01 47 58 45 69  
 Fax : 01 45 77 96 26  
 Site : www.bullesdesalon.com  
 Courriel : librairie@bulles-de-salon.com  
 Contact : Julien Chambard

**LE COMPTOIR DE LA BD - PLANÈTE 103**

Spécialité : bande-dessinée  
 103, boulevard Jean-Jaurès  
 92100 Boulogne  
 Tél. : 01 41 10 89 89  
 Fax : 01 41 10 89 89  
 Courriel : planete103@wanadoo.fr  
 Contact : Florent Salvador

**L'ÉCRITURE**

6, avenue Jean-Salmon-Legagneur  
 92420 Vaucresson  
 Tél. : 01 47 41 09 18  
 Fax : 01 47 95 49 44  
 Courriel : ecriture@club-internet.fr  
 Contact : Philippe Authier

**LIBRAIRIE DE BAGATELLE**

5, rue Ernest-Deloin  
 92200 Neuilly-sur-Seine  
 Tél. : 01 46 24 16 14  
 Fax : 01 46 24 35 02  
 Courriel : catherine@kakito.com  
 libag@librairie-de-bagatelle.com  
 Contact : Catherine Mittaud

**LIBRAIRIE DÉDICACES**

7, passage d'Arcole  
 92508 Rueil-Malmaison cedex  
 Tél. : 01 47 49 23 70  
 Site : www.librairie.dedicaces.fr  
 Courriel : librairie@librairie-dedicaces.fr  
 Contact : Fabrice Blondeau

**LIBRAIRIE - BOUTIQUE RMN  
DU MUSÉE DE LA CÉRAMIQUE DE SÈVRES**

Spécialité : art  
 Place de la Manufacture  
 92310 Sèvres  
 Tél. : 01 41 14 04 03  
 Fax : 01 41 14 04 03  
 Courriel : librairie-boutique.sevres@rmn.fr  
 Contact : Nicole Odrì

---

### **LIBRAIRIE - BOUTIQUE RMN DU MUSÉE DE LA MALMAISON**

Spécialité : art  
Musée du Château  
92500 Rueil-Malmaison  
Tél. : 01 47 16 71 27  
Fax : 01 47 16 71 27  
Courriel : librairie-boutique.malmaison@rmn.fr  
Contact : Valérie Deguine

---

### **LIBRAIRIE INKIPIT**

57, avenue Aristide-Briand  
92160 Antony  
Tél. : 01 46 89 39 75  
Courriel : inkipit92@orange.fr  
Contact : Mme Ponsoy

---

### **LIBRAIRIE NOUVELLE**

10, rue Maurice-Bokanowski  
92600 Asnières  
Tél. : 01 47 93 06 11  
Fax : 01 47 91 16 00  
Courriel : librairie.nouvelle@wanadoo.fr  
Contact : Laurent Bojgienman, Héléne Bourdin

---

### **LIVRES PLUS - LS INTERNATIONAL**

Spécialité : scolaire  
157, rue des Voies-du-Bois  
92700 Colombes  
Tél. : 01 47 80 60 00  
Fax : 01 42 42 48 19  
Site : www.livres-plus.com  
Courriel : livresplus@magic.fr  
Contact : Claude Lec

---

### **MOTS EN MARGE**

11, place de la Liberté  
92250 La Garenne-Colombes  
Tél. : 01 42 42 85 56  
Courriel : mots.enmarge@hotmail.fr  
Contact : Nathalie Iris

---

### **LA PASSERELLE**

5, rue Henri-Lasson  
92160 Antony  
Tél. : 01 56 45 20 10  
Fax : 01 56 66 08 19  
Courriel : lapasserelle3@wanadoo.fr  
Contact : Véronique Mutrel

---

### **LE PETIT PRINCE**

17, rue de l'Église  
92210 Saint-Cloud  
Tél. : 01 46 02 04 30  
Fax : 01 46 02 04 30  
Courriel : librairie-lepetitprince@orange.fr  
Contact : Évelyne Grun

---

---

### **LA PROCURE - BOULOGNE-BILLANCOURT**

Spécialité : religion  
263, boulevard Jean-Jaurès  
92100 Boulogne-Billancourt  
Tél. : 01 46 20 04 20  
Fax : 01 46 20 04 20  
Site : www.laprocure.com  
Courriel : librairie.boulogne@laprocure.com  
Contact : Jean-Christian Omer-Decugis

---

### **LE ROI LIRE**

4, rue Florian  
92330 Sceaux  
Tél. : 01 43 50 20 60  
Fax : 01 46 61 23 60  
Courriel : roiliresceaux@wanadoo.fr  
Contact : Gilles Bérat

---

## **SEINE-SAINT-DENIS (93)**

---

### **FOLIES D'ENCRE - AULNAY-SOUS-BOIS**

41, boulevard de Strasbourg  
93600 Aulnay-sous-Bois  
Tél. : 01 48 66 12 85  
Fax : 01 48 66 58 51  
Courriel : jeully@hotmail.com  
Contact : Jacques-Étienne Uilly

---

### **FOLIES D'ENCRE - MONTREUIL**

9, avenue de la Résistance  
93100 Montreuil  
Tél. : 01 49 20 80 00  
Fax : 01 49 20 80 04  
Courriel : folies@nerim.fr  
Contact : Jean-Marie Ozanne

---

### **LE LIVRE PAVILLONNAIS - AU CHAT PITRE**

68, allée Pierre-Brossolette  
93320 Les-Pavillons-sous-Bois  
Tél. : 01 48 47 70 76  
Fax : 01 48 47 09 35  
Site : www.au-chat-pitre.com  
Courriel : au-chat-pitre@wanadoo.fr  
Contact : Gérard Auvray

---

### **LA MALLE AUX HISTOIRES**

81, avenue Jean-Lolive  
93500 Pantin  
Tél. : 01 48 97 21 94  
Fax : 01 48 97 31 94  
Courriel : lamalleauxhistoires@wanadoo.fr  
Contact : Sylvia Payok-Monthé

---

## VAL-DE-MARNE (94)

### CHAPITRE.COM - IVRY

Centre commercial Les Quais d'Ivry  
94200 Ivry-sur-Seine  
Site : [www.chapitre.com](http://www.chapitre.com)  
Contact : Franck Dournovo

### L'ÉCLECTIQUE

93, avenue du Bac  
94210 La Varenne-Saint-Hilaire  
Tél. : 01 42 83 52 23  
Fax : 01 48 86 43 63  
Site : [www.eclectique-boutique.com](http://www.eclectique-boutique.com)  
Courriel : [eclectique@9business.fr](mailto:eclectique@9business.fr)  
Contact : Jean-Claude Wierzba

### FOLIES D'ENCRE - LE PERREUX

80, avenue Georges-Clémenceau  
94170 Le Perreux-sur-Marne  
Tél. : 01 48 72 24 23  
Fax : 01 48 71 10 67  
Courriel : [folies.encre@wanadoo.fr](mailto:folies.encre@wanadoo.fr)  
Contact : Nicole Philibert

### LIBRAIRIE MILLEPAGES

174, rue de Fontenay  
94300 Vincennes  
Tél. : 01 43 28 04 15  
Fax : 01 43 74 44 13  
Site : [www.millepages.fr](http://www.millepages.fr)  
Courriel : [millepages@wanadoo.fr](mailto:millepages@wanadoo.fr)  
Contact : Pascal Thuot

### MOTS ET MOTIONS

74, avenue du Général-de-Gaulle  
94160 Saint-Mandé  
Tél. : 01 43 28 77 61  
Fax : 01 43 28 87 47  
Courriel : [mots.et.motions@wanadoo.fr](mailto:mots.et.motions@wanadoo.fr)  
Contacts : Isabelle Theillet, Marie-Hélène Seguin

### PETITES HISTOIRES ENTRE AMIS

46 bis, rue du Général-de-Gaulle  
94430 Chennevières-sur-Marne  
Tél. : 01 45 76 78 16  
Courriel : [petiteshistoires@orange.fr](mailto:petiteshistoires@orange.fr)  
Contact : Pascale Boulgakoff

## VAL-D'OISE (95)

### LE GRAND CERCLE

Centre commercial Art de Vivre - Éragny  
1, rue du Bas-Noyer  
95616 Cergy-Pontoise cedex  
Tél. : 01 34 30 48 00  
Fax : 01 34 30 48 01  
Site : [www.legrandcercle.fr](http://www.legrandcercle.fr)  
Courriel : [courrier@legrandcercle.fr](mailto:courrier@legrandcercle.fr)  
[erik-vautrin@legrandcercle.fr](mailto:erik-vautrin@legrandcercle.fr)  
Contact : Erik Vautrin

### LIBRAIRIE - BOUTIQUE RMN DU MUSÉE DE LA RENAISSANCE

Spécialité : art  
Musée du Château  
95440 Écouen  
Tél. : 01 34 38 38 72  
Fax : 01 34 38 38 78  
Courriel : [librairie-boutique.ecouen@rmn.fr](mailto:librairie-boutique.ecouen@rmn.fr)  
Contact : Jérôme Marcy

### LIBRAIRIE IMPRESSIONS

Spécialité : bande-dessinée  
35, rue du Général-de-Gaulle  
95880 Enghien-les-Bains  
Tél. : 01 34 12 32 06  
Fax : 01 34 12 28 07  
Courriel : [impressionslib@canalbd.net](mailto:impressionslib@canalbd.net)  
Contact : Sylvain Insergueix

## Languedoc-Roussillon

## AUDE (11)

### BD ET CIE

Spécialité : bande-dessinée  
4, rue Francis-Marcero  
11100 Narbonne  
Tél. : 04 68 65 31 56  
Fax : 04 68 65 31 56  
Courriel : [bdetcielb@canalbd.net](mailto:bdetcielb@canalbd.net)  
Contact : Laurent Estrella

### PLACE MÉDIA - NARBONNE

Place de l'Hôtel-de-Ville  
11000 Narbonne  
Tél. : 04 68 32 72 70  
Fax : 04 68 32 72 86  
Site : [www.chapitre.com](http://www.chapitre.com)  
Contact : Thierry Camus

## GARD (30)

---

### L'EAU VIVE - NÎMES

Spécialité : jeunesse  
7, rue Régale  
30000 Nîmes  
Tél. : 04 66 36 22 14  
Fax : 04 66 36 03 44  
Courriel : eauvive.nimes@free.fr  
Contacts : Christine Bertignac, Sylvie Rey

---

### LIBRAIRIE BIBLICA

Spécialité : religion  
23, boulevard Amiral-Courbet  
30000 Nîmes  
Tél. : 04 66 67 88 01  
Fax : 04 66 21 66 65  
Site : www.siloe-librairies.com  
Courriel : nimes@siloe-librairies.com  
Contact : Hubert Emmery

---

### LIBRAIRIE GOYARD

34, boulevard Victor-Hugo  
30000 Nîmes  
Tél. : 04 66 67 20 51  
Fax : 04 66 67 52 06  
Courriel : librairie.goyard@free.fr  
Contact : Clémentine Goyard

---

### LA PORTE DES MOTS

4, rue Neuve  
30140 Anduze  
Tél. : 04 66 54 44 51  
Courriel : librairielaportedesmots@wanadoo.fr  
Contact : Nicole de Fréminville

---

### SAURAMPS EN CÉVENNES

2, place Saint-Jean  
30100 Alès  
Tél. : 04 66 52 18 25  
Fax : 04 66 52 18 26  
Site : www.sauramps.com  
Courriel : jm.sevestre@sauramps.fr  
Contact : Jean-Marie Sevestre

---

## HÉRAULT (34)

---

### AZIMUTS

Spécialité : bande-dessinée  
13, rue Saint-Guilhem  
34080 Montpellier  
Tél. : 04 67 66 35 81  
Fax : 04 67 66 35 81  
Courriel : librairieazimuts@wanadoo.fr  
Contact : Christophe Regner

---

### CLARETON - LIBRAIRIE DU THÉÂTRE

15, rue de la Coquille  
34500 Béziers  
Tél. : 04 67 28 46 62  
Fax : 04 67 49 16 88  
Courriel : librairieclareton@wanadoo.fr  
Contact : Hélène Rouanet

---

### L'ÉCHAPPÉE BELLE

7, rue Gambetta  
34200 Sète  
Tél. : 04 67 43 64 54  
Fax : 04 67 74 74 18  
Site : www.lechappeebelle.fr  
Courriel : contact@lechappeebelle.fr  
Contact : Sophie Dulin

---

### GIBERT JOSEPH - MONTPELLIER

3, place des Martyrs-de-la-Résistance  
34080 Montpellier  
Tél. : 04 67 66 74 30  
Fax : 04 67 66 21 05  
Site : www.gibertjoseph.com  
Courriel : h.gibert@gibertjoseph.com  
Contact : Hervé Gibert

---

### LIBRAIRIE DES SOURCES

90, rue Saint-Alexandre  
34600 Bedarieux  
Tél. : 04 67 23 63 11  
Fax : 04 67 23 77 47  
Courriel : librairiedessources@orange.fr  
Contact : Myriam Poitou

---

### LIBRAIRIE NÉMO

Spécialité : jeunesse  
35, rue de l'Aiguillerie  
34000 Montpellier  
Tél. : 04 67 60 60 90  
Fax : 04 67 60 74 96  
Site : librairienemo.com  
Courriel : nemo@citrouille.net  
Contact : Geneviève Fransolet

---

### SAURAMPS

Le Triangle  
CS 19026  
34967 Montpellier cedex 2  
Tél. : 04 67 06 78 78  
Fax : 04 67 58 27 36  
Site : www.sauramps.com  
Courriel : jm.sevestre@sauramps.fr  
Contact : Jean-Marie Sevestre

---

## PYRÉNÉES-ORIENTALES (66)

### LIBRAIRIE DE L'ERMITAGE

Spécialité : religion  
Angle rue Bastion-Saint-François  
66000 Perpignan  
Tél. : 04 68 34 79 33  
Fax : 04 68 51 26 12  
Site : [www.siloe-librairies.com](http://www.siloe-librairies.com)  
Courriel : [ermitage.siloe@wanadoo.fr](mailto:ermitage.siloe@wanadoo.fr)  
Contact : Hervé Py

### LIBRAIRIE PRIVAT - PERPIGNAN

10, rue du Docteur-Pous  
66000 Perpignan  
Tél. : 04 68 51 74 58  
Fax : 04 68 51 77 67  
Contact : Marie-Josée Ripolles

### TORCATIS

10, rue Mailly  
66000 Perpignan  
Tél. : 04 68 34 20 51  
Fax : 04 68 35 48 71  
Courriel : [librairie.torcatis@wanadoo.fr](mailto:librairie.torcatis@wanadoo.fr)  
Contact : Roger Coste

## Limousin

## CORRÈZE (19)

### LES 3 ÉPIS

9, avenue de Paris  
19100 Brive-la-Gaillarde  
Tél. : 05 55 24 45 83  
Fax : 05 55 23 11 12  
Contact : Charlyne Drouhard

### AU PAPYRUS

12, boulevard Victor-Hugo  
19200 Ussel  
Tél. : 05 55 72 17 82  
Fax : 05 55 72 99 76  
Courriel : [aupapyrus@orange.fr](mailto:aupapyrus@orange.fr)  
Contact : Marie-Hélène Mayen

### BULLES DE PAPIER

Spécialité : bande-dessinée  
2, rue Saint-Libéral  
19100 Brive-la-Gaillarde  
Tél. : 05 55 87 14 42  
Fax : 05 55 87 14 42  
Site : [www.bullesdepapier.com](http://www.bullesdepapier.com)  
Courriel : [bullesdepapier@wanadoo.fr](mailto:bullesdepapier@wanadoo.fr)  
Contact : Emmanuel Dève

### LIBRAIRIE - PAPETERIE

Place Marmontel  
19110 Bort-les-Orgues  
Tél. : 05 55 96 01 02  
Contact : Alain Robineau

## CREUSE (23)

### AU FIL DES PAGES

Spécialité : jeunesse  
40, Grande-Rue  
Place du Marché  
23000 Guéret  
Tél. : 05 55 41 76 11  
Fax : 05 55 41 76 11  
Courriel : [aufildespages@citrouille.net](mailto:aufildespages@citrouille.net)  
Contact : Julia Giraud

## HAUTE-VIENNE (87)

### LIBRAIRIE ANECDOTES

19, rue du Consulat  
87000 Limoges  
Tél. : 05 55 33 07 64  
Fax : 05 55 32 63 80  
Courriel : [anecdotes.librairie.generale@wanadoo.fr](mailto:anecdotes.librairie.generale@wanadoo.fr)  
Contact : Jean-Michel Gillet

### LIBRAIRIE - BOUTIQUE RMN DU MUSÉE DE LA PORCELAINES ADRIEN-DUBOUCHÉ

Spécialité : art  
8 bis, place Winston-Churchill  
87000 Limoges  
Tél. : 05 55 79 09 02  
Fax : 05 55 79 09 02  
Site : [www.musee-adriendubouche.fr](http://www.musee-adriendubouche.fr)  
Courriel : [librairie-boutique.limoges@rmn.fr](mailto:librairie-boutique.limoges@rmn.fr)  
Contact : Florence Garnilla

---

## LIBRAIRIE RÊV'EN PAGES

Spécialité : Jeunesse  
16, rue Othon-Peconnet  
87000 Limoges  
Tél. : 05 55 32 19 92  
Fax : 05 55 32 76 56  
Courriel : info@revenpages.fr  
Contact : Agnès Gizardin

## Lorraine

---

### MEURTHE-ET-MOSELLE (54)

#### LE 101

Spécialité : religion  
42 bis, cours Léopold  
BP 90585  
54009 Nancy cedex  
Tél. : 03 83 17 41 51  
Fax : 03 83 17 41 52  
Site : [www.le101siloe.jimdo.com](http://www.le101siloe.jimdo.com)  
Courriel : [nancy@siloe-librairies.com](mailto:nancy@siloe-librairies.com)  
Contact : Pascal Salet

---

#### L'AUTRE RIVE - NANCY

19, rue du Pont-Mouja  
54000 Nancy  
Tél. : 03 83 30 63 29  
Fax : 03 83 30 63 27  
Courriel : [autre.rive.nancy@wanadoo.fr](mailto:autre.rive.nancy@wanadoo.fr)  
Contact : Jean-Bernard Doumène

---

#### LE HALL DU LIVRE

38, rue Saint-Dizier  
54000 Nancy  
Tél. : 03 83 35 53 01  
Fax : 03 83 32 83 79  
Contact : Astrid Canada

---

#### LIBRAIRIE - BOUTIQUE RMN DU MUSÉE DES BEAUX-ARTS

Spécialité : art  
3, place Stanislas  
54000 Nancy  
Tél. : 03 83 37 96 50  
Fax : 03 83 37 91 80  
Courriel : [librairie-boutique.nancy@rmn.fr](mailto:librairie-boutique.nancy@rmn.fr)  
Contact : Anne-Véronique Voisin

---

#### LIBRAIRIE - PAPETERIE BOSSUET

19, rue Michâtel  
54200 Toul  
Tél. : 03 83 43 02 87  
Courriel : [librairiebossuet@wanadoo.fr](mailto:librairiebossuet@wanadoo.fr)  
Contact : Jocelyne Chenu

---

#### LA PARENTHÈSE - NANCY

Spécialité : bande-dessinée  
19, cours des Arts  
54000 Nancy  
Tél. : 03 83 35 39 63  
Fax : 03 83 32 94 13  
Site : [www.la-parenthese-bd.fr](http://www.la-parenthese-bd.fr)  
Courriel : [la-parenthese@wanadoo.fr](mailto:la-parenthese@wanadoo.fr)  
Contact : Jacques Pierre

---

### MOSELLE (57)

---

#### ESPACE HISLER-EVEN

1, rue Ambroise-Thomas  
57000 Metz  
Tél. : 03 87 75 07 11  
Fax : 03 87 74 27 76  
Courriel : [librairie.hisler.even@wanadoo.fr](mailto:librairie.hisler.even@wanadoo.fr)  
Contact : Simone Hisler

---

#### FORUM ESPACE CULTURE - FORBACH

84, rue Nationale  
57600 Forbach  
Tél. : 03 87 84 69 10  
Fax : 03 87 84 69 11  
Courriel : [forum.forbach@forumalsatia.com](mailto:forum.forbach@forumalsatia.com)  
Contact : Éric Pivrotto

**LIBRAIRIE DE L'ÉCOLE PROFESSIONNELLE**

Spécialité : scolaire  
 28, rue Clovis  
 57000 Metz  
 Tél. : 03 87 66 47 50  
 Fax : 03 87 66 54 09  
 Courriel : librairieprof@wanadoo.fr  
 Contact : Isabelle Berres

**LIVRES ET COMPAGNIE**

5, rue Sainte-Croix  
 57200 Sarreguemines  
 Tél. : 03 87 98 91 80  
 Fax : 03 87 98 91 80  
 Courriel : sarreguemines@clubfl.net  
 Contact : Christine Risovics

**VOSGES (88)****AU MOULIN DES LETTRES**

50, quai des Bons-Enfants  
 88000 Épinal  
 Tél. : 03 29 82 62 89  
 Fax : 03 29 82 62 89  
 Site : www.aumoulindeslettres.fr  
 Courriel : info@aumoulindeslettres.fr  
 Contact : Robert Roth

**Midi-Pyrénées****ARIÈGE (09)****LE BLEU DU CIEL**

15, rue Victor-Hugo  
 09100 Pamiers  
 Tél. : 05 61 60 02 79  
 Courriel : lebleuduciel@laposte.net  
 Contact : Jean-Marc Saunal

**LIBRAIRIE SURRE**

40, rue Delcassé  
 09000 Foix  
 Tél. : 05 61 05 05 80 - Fax : 05 61 05 05 86  
 Courriel : surre@majuscule.com  
 Contact : Franck Surre

**LA MOUSSON**

10, place Pasteur  
 BP 6  
 09201 Saint-Girons cedex  
 Tél. : 05 61 66 01 00 - Fax : 05 34 14 31 11  
 Courriel : lamousson@wanadoo.fr  
 Contact : Youns Maafi

**LIBRAIRIE LE NEUF**

5, quai du Maréchal-Leclerc  
 88100 Saint-Dié-des-Vosges  
 Tél. : 03 29 56 16 71  
 Fax : 03 29 56 04 56  
 Site : www.librairieneuf.com  
 Courriel : libleneuf@wanadoo.fr  
 Contact : Olivier Huguenot

**LIBRAIRIE LEGRAND**

32, rue Charles-Weil  
 88110 Raon l'Étape  
 Tél. : 03 29 41 43 34  
 Fax : 03 29 41 84 46  
 Courriel : librairielegrand@wanadoo.fr  
 Contact : Clovis Legrand

**QUAI DES MOTS**

Spécialité : religion  
 4, place du Général-de-Gaulle  
 88000 Épinal  
 Tél. : 03 29 82 54 96  
 Fax : 03 29 64 03 46  
 Courriel : librairie.quaidesmots@gmail.com  
 Contact : Isabelle Colin

**AVEYRON (12)****CHEMINS D'ENCRE**

Rue Charlemagne  
 12320 Conques  
 Tél. : 05 65 46 22 95 - Fax : 05 65 46 22 95  
 Courriel : librairiecheminsdencre@orange.fr  
 Contact : Marie-Geneviève Fau

**CULTURE BD**

Spécialité : bande-dessinée  
 13, place du Bourg  
 12000 Rodez  
 Tél. : 05 65 42 45 69  
 Site : www.culturebd.over-blog.com  
 Courriel : rodolphe.cosson@wanadoo.fr  
 Contact : Rodolphe Cosson

**LA FOLLE AVOINE**

7, arcades Alphonse-de-Poitiers  
 12200 Villefranche-de-Rouergue  
 Tél. : 05 65 45 32 36 - Fax : 05 65 45 32 36  
 Courriel : folav@wanadoo.fr  
 Contact : Muriel Couderc

**LA MAISON DU LIVRE**

Passage des Maçons  
BP 707  
12007 Rodez cedex  
Tél. : 05 65 73 36 00  
Fax : 05 65 73 36 05  
Site : [www.maisondulivre.com](http://www.maisondulivre.com)  
Courriel : [benoit.bougerol@maisondulivre.com](mailto:benoit.bougerol@maisondulivre.com)  
Contact : Benoît Bougerol

**MOT À MOT**

40, rue Saint-Cyrice  
12000 Rodez  
Tél. : 05 65 78 35 72  
Fax : 05 65 78 35 73  
Site : <http://motamot.over-blog.net>  
Courriel : [librairie-motamot@wanadoo.fr](mailto:librairie-motamot@wanadoo.fr)  
Contact : Frédérique Azemar

**HAUTE-GARONNE (31)****GIBERT JOSEPH - TOULOUSE**

3, rue du Taur  
31000 Toulouse  
Tél. : 05 81 11 17 77  
Fax : 05 61 11 17 78  
Site : [www.gibertjoseph.com](http://www.gibertjoseph.com)  
Courriel : [serge.martin@gibertjoseph.com](mailto:serge.martin@gibertjoseph.com)  
Contact : M. Pressac

**IL ÉTAIT UNE FOIS**

Place Jean-Moulin  
31470 Saint-Lys  
Tél. : 05 61 91 12 00  
Fax : 05 61 91 12 00  
Courriel : [librairie-iletaitunefois@club-internet.fr](mailto:librairie-iletaitunefois@club-internet.fr)  
Contact : Régine Constans

**L'INCUNABLE**

Spécialité : ésotérisme  
16, rue Nazareth  
31000 Toulouse  
Tél. : 05 61 52 78 39  
Fax : 05 61 33 03 95  
Site : [www.incunable.fr](http://www.incunable.fr)  
Courriel : [incunable@wanadoo.fr](mailto:incunable@wanadoo.fr)  
Contact : Laurette Weisberg

**LIBRAIRIE ARCADE**

Spécialité : bande-dessinée  
16, place du Capitole  
31000 Toulouse  
Tél. : 05 61 23 19 49  
Fax : 05 61 21 64 44  
Courriel : [librairie.arcade@yahoo.fr](mailto:librairie.arcade@yahoo.fr)  
Contact : Gilda Raffelli

**LIBRAIRIE CASTÉLA**

20, place du Capitole  
31000 Toulouse  
Tél. : 05 61 23 24 24  
Fax : 05 61 29 03 24  
Courriel : [castelalibrairie@wanadoo.fr](mailto:castelalibrairie@wanadoo.fr)  
Contact : Georges Blanc

**LIBRAIRIE ÉTUDES - UNIVERSITÉ DU MIRAIL**

Spécialité : universitaire  
Université Toulouse II - Le Mirail  
5, allée Antonio-Machado  
31000 Toulouse  
Tél. : 05 61 44 18 25  
Fax : 05 61 41 50 58  
Courriel : [etudesmirail@yahoo.fr](mailto:etudesmirail@yahoo.fr)  
Contact : Sylvie Tiné

**LIBRAIRIE FLOURY FRÈRES**

36, rue de la Colombette  
31000 Toulouse  
Tél. : 05 61 63 44 15  
Fax : 05 61 63 09 87  
Courriel : [contact@librairie-floury.fr](mailto:contact@librairie-floury.fr)  
Contacts : Hervé et Éric Floury

**LIBRAIRIE PRIVAT MÉDECINE ET SCIENCES**

33, rue Gambetta  
31000 Toulouse  
Tél. : 05 61 22 51 43  
Fax : 05 61 29 89 66  
Contact : Marthe Toledo

**LIBRAIRIE PRIVAT - TOULOUSE**

14, rue des Arts  
31000 Toulouse  
Tél. : 05 61 12 64 20  
Fax : 05 61 12 64 37  
Contact : Isabel Desesquelles

**LIBRAIRIE VICTOR-HUGO**

31, rue Victor-Hugo  
31800 Saint-Gaudens  
Tél. : 05 61 95 40 48  
Fax : 05 61 89 54 09  
Courriel : [lib.vhugo@wanadoo.fr](mailto:lib.vhugo@wanadoo.fr)  
Contact : Didier Bonadé

**OMBRES BLANCHES**

50, rue Gambetta  
31000 Toulouse  
Tél. : 05 34 45 53 33  
Fax : 05 61 23 03 08  
Site : [www.ombres-blanches.fr](http://www.ombres-blanches.fr)  
Courriel : [info@ombres-blanches.fr](mailto:info@ombres-blanches.fr)  
Contact : Christian Thorel

**LA PRÉFACE**

35-37, allée du Rouergue  
31770 Colomiers  
Tél. : 05 61 78 56 95 - Fax : 05 61 78 52 70  
Site : [www.lapreface.net](http://www.lapreface.net)  
Courriel : [la.preface@wanadoo.fr](mailto:la.preface@wanadoo.fr)  
Contact : Michèle Capdequi

**TERRES DE LÉGENDES**

Spécialité : bandes-dessinées  
44, rue Gambetta  
31000 Toulouse  
Tél. : 05 61 23 79 47 - Fax : 05 61 23 17 97  
Site : [www.terresdelegendes.fr](http://www.terresdelegendes.fr)  
Courriel : [terres.legendes@free.fr](mailto:terres.legendes@free.fr)  
Contact : Jean-Pascal Molus

**TIRE LIRE**

Spécialité : jeunesse  
77, rue Pargaminières  
31000 Toulouse  
Tél. : 05 61 21 65 85  
Fax : 05 61 21 14 59  
Courriel : [tirelire@club-internet.fr](mailto:tirelire@club-internet.fr)  
Contacts : Marie-Claude Marchez, Michèle Sarlangue

**GERS (32)****LES PETITS PAPIERS**

22, rue Dessoles  
32000 Auch  
Tél. : 05 62 59 38 10  
Fax : 05 62 59 38 76  
Site : [www.lespetitspapiers.org](http://www.lespetitspapiers.org)  
Courriel : [lespetitspapiers0792@orange.fr](mailto:lespetitspapiers0792@orange.fr)  
Contact : Pascal Pradon

**LOT (46)****CALLIGRAMME**

75, rue Joffre  
46000 Cahors  
Tél. : 05 65 35 66 44  
Fax : 05 65 22 06 71  
Courriel : [calligramme.detourbe@laposte.net](mailto:calligramme.detourbe@laposte.net)  
Contact : Nicole Detourbe

**LE LIVRE EN FÊTE**

27, rue Ortabadial  
46100 Figeac  
Tél. : 05 65 34 43 11 - Fax : 05 65 50 03 96  
Courriel : [lelivreenfete@orange.fr](mailto:lelivreenfete@orange.fr)  
Contacts : Denis et Brigitte Bénévent

**HAUTES-PYRÉNÉES (65)****LIBRAIRIE DU SENTIER**

Spécialité : ésotérisme  
66, rue Brauhauban  
65000 Tarbes  
Tél. : 05 62 93 59 96  
Fax : 05 62 51 35 83  
Courriel : [librairiedusentier@orange.fr](mailto:librairiedusentier@orange.fr)  
Contact : Frédéric Pretôt

**LIBRAIRIE PRIVAT LHERIS**

56, rue Maréchal-Foch  
65000 Tarbes  
Tél. : 05 62 34 64 01  
Fax : 05 62 93 25 64  
Contact : Alain Capdejelle

**TARN (81)****CLAIR OBSCUR**

22, rue Sainte-Claire  
81000 Albi  
Tél. : 05 63 47 23 21  
Fax : 05 63 38 46 86  
Courriel : [librairie.clairobscur@wanadoo.fr](mailto:librairie.clairobscur@wanadoo.fr)  
Contact : Serge Acachian

**GAIA LIB**

Spécialité : bande-dessinée  
66, rue Séré-de-Rivières  
81000 Albi  
Tél. : 05 63 76 84 49  
Site : [www.gaialib.com](http://www.gaialib.com)  
Courriel : [gaialib@canalbd.net](mailto:gaialib@canalbd.net)  
Contact : Jeff Lemelle-Briaud

**LIBRAIRIE COULIER**

4, rue de la Libération  
81100 Castres  
Tél. : 05 63 59 09 39  
Fax : 05 63 59 56 43  
Courriel : [librairie.coulier@wanadoo.fr](mailto:librairie.coulier@wanadoo.fr)  
Contact : Anne Valette-Domejean

**LIBRAIRIE GRAFFITI**

Spécialité : jeunesse  
8, place Pélisson  
81100 Castres  
Tél. : 05 63 72 16 99  
Fax : 05 63 72 48 31  
Courriel : [nicole.graffiti@wanadoo.fr](mailto:nicole.graffiti@wanadoo.fr)  
Contact : Nicole Legrand

### LIBRAIRIE SAINT-BENOÎT

Spécialité : religion  
Abbaye d'En-Calcat  
81110 Dourgne  
Tél. : 05 63 50 37 98  
Fax : 05 63 50 38 78  
Site : [www.siloe-librairies.com](http://www.siloe-librairies.com)  
Courriel : [librairie@encalcat.com](mailto:librairie@encalcat.com)  
Contact : Frère Étienne de Lartigue

### LIBRAIRIE SAINT-JEAN

Spécialité : religion  
16, rue Victor-Hugo  
81100 Castres  
Tél. : 05 63 59 31 78  
Fax : 05 63 59 23 66  
Site : [www.siloe-librairies.com](http://www.siloe-librairies.com)  
Courriel : [castres@siloe-librairies.com](mailto:castres@siloe-librairies.com)  
Contact : Sylvie Dreuilhe

### NOIR SUR BLANC

17, rue Jean-Jaurès  
81600 Gaillac  
Tél. : 05 63 57 20 61  
Fax : 05 63 57 20 61  
Courriel : [nsb81@wanadoo.fr](mailto:nsb81@wanadoo.fr)  
Contact : Michel Grossin

### LES RÉGENTS

51, Grande-Rue  
81500 Lavaur  
Tél. : 05 63 58 01 01  
Fax : 05 63 58 28 00  
Courriel : [les.regents@wanadoo.fr](mailto:les.regents@wanadoo.fr)  
Contact : Alain Sudre

### TANT QU'IL Y AURA DES LIVRES

21, lices Georges-Pompidou  
81000 Albi  
Tél. : 05 63 54 18 49  
Fax : 05 63 54 96 63  
Courriel : [librairie.guillot@wanadoo.fr](mailto:librairie.guillot@wanadoo.fr)  
Contact : Nestor Guillot

### TRANSPARENCE

9, rue Timbal  
81000 Albi  
Tél. : 05 63 49 45 30  
Fax : 05 63 38 92 37  
Courriel : [transparence.m.bosc@wanadoo.fr](mailto:transparence.m.bosc@wanadoo.fr)  
Contact : Martine Bosc

## TARN-ET-GARONNE (82)

### LIBRAIRIE DELOCHE

21, rue de la République  
82000 Montauban  
Tél. : 05 63 63 22 66  
Fax : 05 63 66 44 03  
Site : [www.deloche.fr](http://www.deloche.fr)  
Courriel : [librairie.deloche@wanadoo.fr](mailto:librairie.deloche@wanadoo.fr)  
Contact : Danielle Deloche

### LE SCRIBE

115, faubourg Lacapelle  
82000 Montauban  
Tél. : 05 63 63 01 83  
Fax : 05 63 91 20 08  
Site : [www.lescribe.com](http://www.lescribe.com)  
Courriel : [libscribe@aol.com](mailto:libscribe@aol.com)  
Contacts : Brigitte et Jacques Griffault

## Nord-Pas-de-Calais

## NORD (59)

### ALLEGRO PARTITION

Spécialité : musique  
35, place Louise-de-Bettignies  
59800 Lille  
Tél. : 03 20 74 30 04  
Fax : 03 20 74 74 24  
Site : [www.allegro-partition.fr](http://www.allegro-partition.fr)  
Courriel : [contact@allegro-partition.fr](mailto:contact@allegro-partition.fr)  
Contact : Bruno Corbillon

### AVENTURES BD

Spécialité : bande-dessinée  
36, rue Point-Carré  
59140 Dunkerque  
Tél. : 03 28 63 84 52  
Fax : 03 28 63 50 21  
Courriel : [aventure.bd@wanadoo.fr](mailto:aventure.bd@wanadoo.fr)  
Courriel : Claude Chabeau

**AUTOUR DU MONDE**

15, rue Saint-Jacques  
59041 Lille cedex  
Tél. : 03 20 78 19 33  
Fax : 03 20 78 19 33  
Site : [www.autourdumonde-lille.com](http://www.autourdumonde-lille.com)

**COULEURS DIRECTES**

Spécialité : bande-dessinée  
109, rue de Famars  
59300 Valenciennes  
Tél. : 03 27 27 24 32  
Fax : 03 27 31 65 87  
Site : [www.couleursdirectes.fr](http://www.couleursdirectes.fr)  
Courriel : [couleursdirectes@orange.fr](mailto:couleursdirectes@orange.fr)  
Courriel : Éric Leroy

**LE BATEAU LIVRE**

Spécialité : jeunesse  
154, rue Gambetta  
59000 Lille  
Tél. : 03 20 78 16 30  
Fax : 03 20 78 16 45  
Site : <http://bateaulivre.free.fr>  
Courriel : [contact@bateaulivre.fr](mailto:contact@bateaulivre.fr)  
Contact : Gonzague Steenkiste

**LA CLÉ ASTRALE**

Spécialité : ésotérisme  
2, rue Brûle-Maison  
59000 Lille  
Tél. : 03 20 63 98 95  
Fax : 03 20 30 85 74  
Site : [www.lacleastrale.fr](http://www.lacleastrale.fr)  
Courriel : [lacleastrale@aliceadsl.fr](mailto:lacleastrale@aliceadsl.fr)  
Contact : Philippe Brosemer

**LIBRAIRIE - BOUTIQUE RMN DU MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE VALENCIENNES**

Spécialité : art  
Boulevard Watteau  
59300 Valenciennes  
Tél. - Fax : 03 27 47 74 74  
Courriel : [librairie-boutique.valenciennes@rmn.fr](mailto:librairie-boutique.valenciennes@rmn.fr)  
Contact : Virginie Barbieux

**LIBRAIRIE DIALOGUES - THÉÂTRE**

Spécialité : théâtre  
34, rue de la Clef  
59000 Lille  
Tél. : 03 20 55 76 11  
Fax : 03 20 55 76 12  
Courriel : [dialogues-theatre@wanadoo.fr](mailto:dialogues-theatre@wanadoo.fr)  
Contact : Nolwenn Vandestien

**LIBRAIRIE PRIVAT BRUNET**

Place d'Armes  
59500 Douai  
Tél. : 03 27 95 86 30  
Fax : 03 27 95 86 31  
Contact : Franck Brunet

**LIBRAIRIE SAINT-MICHEL**

271, rue Nationale  
59000 Lille  
Tél. : 03 20 54 64 56  
Fax : 03 20 54 64 56  
Courriel : [librairie-stmichel@orange.fr](mailto:librairie-stmichel@orange.fr)  
Contact : Pierre Querleu

**LIBRAIRIE TIRLOY**

Spécialité : religion  
62, rue Esquermoise  
59000 Lille  
Tél. : 03 20 55 37 09  
Fax : 03 20 21 18 49  
Site : [www.tirloy.fr](http://www.tirloy.fr)  
Courriel : [tirloy@free.fr](mailto:tirloy@free.fr)  
Contact : Olivier Boudin

**LIBRAIRIE VAUBAN**

8, place Vauban  
59600 Maubeuge  
Tél. : 03 27 64 64 19  
Fax : 03 27 64 56 41  
Site : [www.librairievauban.com](http://www.librairievauban.com)  
Courriel : [librairie.vauban@cegetel.net](mailto:librairie.vauban@cegetel.net)  
Contact : Kitty Cagnon

**MAJUSCULE - TOURCOING**

2, rue du Général-Leclerc  
59200 Tourcoing  
Tél. : 03 20 27 92 50  
Fax : 03 20 24 55 50  
Courriel : [patrick.demey@majuscule.com](mailto:patrick.demey@majuscule.com)  
Contact : Patrick Demey

**LE MARAIS DU LIVRE**

15, rue de l'Église  
59190 Hazebrouck  
Tél. : 03 28 41 08 20  
Fax : 03 28 41 09 03  
Site : [www.maraisdulivre.com](http://www.maraisdulivre.com)  
Courriel : [librairie@maraisdulivre.com](mailto:librairie@maraisdulivre.com)  
Contact : Vincent Bécart

## PAS-DE-CALAIS (62)

### CAP NORD

Spécialité : bande-dessinée  
4, rue des Balances  
62000 Arras  
Tél. : 03 21 51 61 33  
Fax : 03 21 51 61 33  
Courriel : frederic.beauvisage@wanadoo.fr  
Contact : Frédéric Beauvisage

### FORUM ESPACE CULTURE - BOULOGNE-SUR-MER

57, rue Adolphe-Thiers  
62200 Boulogne-sur-Mer  
Tél. : 03 21 10 28 70  
Fax : 03 21 10 28 79  
Courriel : forum.boulogne@forumalsatia.com  
Contact : Nathalie Villerey

### LIBRAIRIE BRUNET

21, rue Gambetta  
62000 Arras  
Tél. : 03 21 23 87 20  
Contact : Arnaud Derville

### PLACE MÉDIA

6-24, boulevard Jacquard  
62100 Calais  
Tél. : 03 21 00 11 60  
Site : www.chapitre.com  
Contact : Joseph Bonificio

## Pays-de-la-Loire

## LOIRE-ATLANTIQUE (44)

### ALADIN

Spécialité : bande-dessinée  
8, rue Mercœur  
44019 Nantes cedex 01  
Tél. : 02 40 20 39 23  
Fax : 02 40 20 15 59  
Courriel : aladinlib@canalbd.net  
Contact : Georges Mérel

### L'AUTRE RIVE - NANTES

Spécialité : ésotérisme  
21, rue de la Paix  
44000 Nantes  
Tél. : 02 40 89 30 76  
Fax : 02 40 35 59 28  
Site : www.autrerive-librairie-nantes.fr  
Courriel : autrerive.nantes@wanadoo.fr  
Contact : Anne-Marie Gudin

### FORUM ESPACE CULTURE - SAINT-NAZAIRE

76, avenue de la République  
44600 Saint-Nazaire  
Tél. : 02 51 76 39 39  
Fax : 02 52 76 12 24  
Courriel : forum.saint-nazaire@forumalsatia.com  
Contact : Philippe Renou

### LIBRAIRIE DURANCE

4, allée d'Orléans  
BP 51904  
44019 Nantes cedex 1  
Tél. : 02 40 48 68 79  
Fax : 02 40 47 43 27  
Site : www.librairiedurance.fr  
Courriel : d.cousinard@wanadoo.fr  
Contact : Daniel Cousinard

### LIBRAIRIE FORUM PRIVAT

Immeuble C et A  
Rue de Feltre  
44019 Nantes cedex 01  
Tél. : 02 40 12 13 94  
Fax : 02 40 12 00 72  
Contact : Marie-Lou Ribeiro

### LIBRAIRIE LIS

Spécialité : religion  
2bis, rue Georges-Clémenceau  
44000 Nantes  
Tél. : 02 40 74 39 05  
Fax : 02 40 29 35 80  
Site : www.siloe-librairies.com  
Courriel : siloelis@wanadoo.fr  
Contact : Marie-Françoise Ricordel

**LIBRAIRIE MÉDICALE ET SCIENTIFIQUE**

10 bis, Quai de Turenne  
44019 Nantes cedex 01  
Tél. : 02 40 47 06 66  
Contact : Gilles Armange

**L'ODYSSÉE**

44, rue François-Luneau  
44330 Vallet  
Tél. : 02 40 33 99 03  
Fax : 02 40 36 20 50  
Courriel : odyssee.vallet@aliceadsl.fr  
Contact : Anne Verger

**VENT D'OUEST**

5, place du Bon-Pasteur  
44016 Nantes cedex 01  
Tél. : 02 40 48 64 81  
Fax : 02 40 47 62 18  
Site : [www.librairie-nantes.fr](http://www.librairie-nantes.fr)  
Courriel : [librairie@ventdouest.org](mailto:librairie@ventdouest.org)  
Contact : Alain Girard

**VOIX AU CHAPITRE**

67, rue Jean-Jaurès  
44600 Saint-Nazaire  
Tél. : 02 40 01 95 70  
Site : <http://voix-au-chapitre.ouvaton.org/>  
Courriel : [glambert3@club-internet.fr](mailto:glambert3@club-internet.fr)  
Contact : Gérard Lambert-Ullmann

**MAINE-ET-LOIRE (49)****LIBRAIRIE CONTACT / SADEL**

Boulevard de la Romanerie  
49183 Saint-Barthélemy cedex  
Tél. : 02 41 21 11 80  
Fax : 02 41 43 04 32  
Site : [www.sadel.fr](http://www.sadel.fr)  
Courriel : [patrice.moysan@sadel.fr](mailto:patrice.moysan@sadel.fr)  
Contact : Patrice Moysan

**LIBRAIRIE CHRYSALIDE**

Spécialité : ésotérisme  
14, rue Beaurepaire  
49100 Angers  
Tél. : 02 41 86 82 37  
Fax : 02 41 88 83 28  
Site : [www.librairiechrysalide.com](http://www.librairiechrysalide.com)  
Courriel : [librairie.chrysalide@wanadoo.fr](mailto:librairie.chrysalide@wanadoo.fr)  
Contact : Anne-Lise Mazet

**LIBRAIRIE MUSICALE ROSSI**

Spécialité : musique  
50, rue Saint-Laud  
49023 Angers cedex 2  
Tél. : 02 41 88 02 39  
Fax : 02 41 88 16 45  
Contact : Alain Rossi

**LIBRAIRIE PROLOGUE**

67, rue du Commerce  
49300 Cholet  
Tél. : 02 41 58 88 97  
Fax : 02 41 71 84 63  
Site : [www.librairie-prologue.com](http://www.librairie-prologue.com)  
Courriel : [librairie-prologue@wanadoo.fr](mailto:librairie-prologue@wanadoo.fr)  
Contact : Jean-Claude Arnould

**LIBRAIRIE RICHER**

6-8, rue Chaperonnière  
49100 Angers  
Tél. : 02 41 25 50 00  
Fax : 02 41 87 20 80  
Site : [www.librairie-richer.com](http://www.librairie-richer.com)  
Courriel : [accueil@librairie-richer.fr](mailto:accueil@librairie-richer.fr)  
Contact : Pierre Richer

**LIBRAIRIE TECHNIQUE**

54, rue Saint-Pierre  
49300 Cholet  
Tél. : 02 41 46 02 40  
Fax : 02 41 46 74 29  
Courriel : [librairie.technique@wanadoo.fr](mailto:librairie.technique@wanadoo.fr)  
Contacts : Gwenaëlle Beaumatin, Manuelle Battais

**LA LUCIOLE**

Spécialité : jeunesse  
4, rue des Poëliers  
49100 Angers  
Tél. : 02 41 86 16 06  
Fax : 02 41 86 74 47  
Courriel : [laluciole@citrouille.net](mailto:laluciole@citrouille.net)  
Contact : Brigitte Biderre

**MAYENNE (53)****LIBRAIRIE DU MARAIS**

Place Georges-Clémenceau  
BP 90  
53102 Mayenne cedex  
Tél. : 02 43 04 10 12  
Fax : 02 43 00 24 04  
Site : [www.librairiedumarais.com](http://www.librairiedumarais.com)  
Courriel : [libdumarais@orange.fr](mailto:libdumarais@orange.fr)  
Contact : Olivier Dorgère

---

**LIBRAIRIE M'LIRE**

3, rue de la Paix  
53000 Laval  
Tél. : 02 43 53 04 00 - Fax : 02 43 53 23 52  
Site : [www.librairiemlire.hautefort.com](http://www.librairiemlire.hautefort.com)  
Courriel : [mlire@wanadoo.fr](mailto:mlire@wanadoo.fr)  
Contact : Marie Boisgontier

---

**LIBRAIRIE SILOE - LAVAL**

5, avenue du Général-de-Gaulle  
53000 Laval  
Tél. : 02 43 59 11 50 - Fax : 02 43 49 03 17  
Site : [www.siloe-librairies.com](http://www.siloe-librairies.com)  
Contact : Lydie Mouchoux

---

**SARTHE (72)****LA CLÉ DE VIE**

Spécialité : ésotérisme  
71, rue Nationale  
72000 Le Mans  
Tél. : 02 43 28 27 42  
Fax : 02 43 28 39 77  
Site : [www.cledevie.com](http://www.cledevie.com)  
Courriel : [cle-de-vie@wanadoo.fr](mailto:cle-de-vie@wanadoo.fr)  
Contact : Yves Hamelin

---

**LIBRAIRIE BULLE**

Spécialité : bande-dessinée  
6, rue Saint-Honoré  
72000 Le Mans  
Tél. : 02 43 28 06 23  
Fax : 02 43 87 52 76  
Courriel : [lib.bulle@wanadoo.fr](mailto:lib.bulle@wanadoo.fr)  
Contact : Samuel Chauveau

---

**LIBRAIRIE DOUCET**

66, avenue du Général-de-Gaulle  
72000 Le Mans  
Tél. : 02 43 24 04 10  
Fax : 02 43 24 96 62  
Site : [www.librairiedoucet.fr](http://www.librairiedoucet.fr)  
Courriel : [odumont@librairiedoucet.fr](mailto:odumont@librairiedoucet.fr)  
Contact : Olivier Dumont

---

**LIBRAIRIE THUARD**

24, rue de l'Étoile  
72000 Le Mans  
Tél. : 02 43 82 22 22  
Fax : 02 43 82 25 25  
Site : [www.librairiethuard.fr](http://www.librairiethuard.fr)  
Courriel : [librairiethuard@wanadoo.fr](mailto:librairiethuard@wanadoo.fr)  
Contact : Anne-Sophie Thuard

---

**VENDEE (85)****LIBRAIRIE AGORA**

11, rue Georges-Clémenceau  
85000 La Roche-sur-Yon  
Tél. : 02 51 44 58 94  
Fax : 02 51 44 58 93  
Site : [www.librairie-agera.com](http://www.librairie-agera.com)  
Courriel : [contact@librairie-agera.com](mailto:contact@librairie-agera.com)  
Contact : Xavier Taveneau

---

**LIBRAIRIE ARCADIE**

2, place du Petit-Booth  
BP 325  
85403 Luçon cedex  
Tél. : 02 51 56 02 67  
Fax : 02 51 29 04 30  
Site : [www.arcadie-calipage.com](http://www.arcadie-calipage.com)  
Courriel : [jmdemy@arcadie-calipage.com](mailto:jmdemy@arcadie-calipage.com)  
Contact : Jean-Michel Demy

---

**LIBRAIRIE - BOUTIQUE RMN DU MUSÉE  
CLÉMENCEAU ET DE-LATTRE-DE-TASSIGNY**

Spécialité : art  
Musée des Deux Victoires  
85390 Mouilleron-en-Pareds  
Tél. : 02 51 00 31 49  
Fax : 02 51 00 34 31  
Contact : Jean-François Bourasseau

---

**LIBRAIRIE CENTRALE**

20, rue de l'Hôtel-de-Ville  
85100 Les Sables d'Olonne  
Tél. : 02 51 95 10 91  
Fax : 02 51 32 85 97  
Courriel : [lib.cent.ls@wanadoo.fr](mailto:lib.cent.ls@wanadoo.fr)  
Contact : Isabelle Castel

---

**LIBRAIRIE SYPE**

Spécialité : religion  
58, rue Joffre  
BP 149  
85004 La Roche-sur-Yon cedex  
Tél. : 02 51 37 38 81  
Fax : 02 51 46 03 47  
Site : [www.siloe-librairies.com](http://www.siloe-librairies.com)  
Courriel : [la-roche-sur-yon@siloe-librairies.com](mailto:la-roche-sur-yon@siloe-librairies.com)  
Contact : Yves Auvinet

---

**LIBRAIRIE VOYELLES**

Spécialité : jeunesse  
 64, rue Nationale  
 85100 Les Sables d'Olonne  
 Tél. : 02 51 32 99 77  
 Fax : 02 51 23 71 17  
 Site : [www.librairie-voyelles.net](http://www.librairie-voyelles.net)  
 Courriel : [gto.voyelles@wanadoo.fr](mailto:gto.voyelles@wanadoo.fr)  
 Contact : Olivier Anselm

**MAISON DE LA PRESSE DESPRET**

14, rue Carnot  
 85300 Challans  
 Tél. : 02 51 93 11 53  
 Fax : 02 51 49 48 19  
 Courriel : [maisonpresse.challans@wanadoo.fr](mailto:maisonpresse.challans@wanadoo.fr)  
 Contact : Nicole Biteau

**Picardie****AISNE (02)****LIBRAIRIE - BOUTIQUE RMN  
DU MUSÉE FRANCO-AMÉRICAIN**

Spécialité : art  
 Château de Blérancourt  
 02300 Blérancourt  
 Tél. : 03 23 39 60 16  
 Contact : Fatima Denis

**LIBRAIRIE COGNET**

21-23, rue Victor-Basch  
 02100 Saint-Quentin  
 Tél. : 03 23 62 72 89  
 Fax : 03 23 62 03 41  
 Site : [www.librairiecognet.com](http://www.librairiecognet.com)  
 Courriel : [cognetlibrairie@orange.fr](mailto:cognetlibrairie@orange.fr)  
 Contact : Cécile Jaffary

**LE LISEUR**

4, place du Général-Leclerc  
 02400 Château-Thierry  
 Tél. : 03 23 83 77 77  
 Fax : 03 23 83 77 77  
 Site : [www.leliseur.com](http://www.leliseur.com)  
 Courriel : [librairieleliseur@wanadoo.fr](mailto:librairieleliseur@wanadoo.fr)  
 Contact : Manuel Desaubeau

**OISE (60)****ENTRE LES LIGNES**

38, rue de la République  
 60100 Creil  
 Tél. : 03 44 25 87 23  
 Fax : 03 44 25 87 23  
 Site : [www.librairie-entrelignes.com](http://www.librairie-entrelignes.com)  
 Courriel : [librairieentrelignes.38@wanadoo.fr](mailto:librairieentrelignes.38@wanadoo.fr)  
 Contacts : Claire et Anne Lesobre

**LIBRAIRIE - BOUTIQUE RMN  
DU CHÂTEAU DE COMPIÈGNE**

Spécialité : art  
 Place du Général-de-Gaulle  
 60200 Compiègne  
 Tél. : 03 44 40 56 04  
 Fax : 03 44 40 56 04  
 Courriel : [librairie-boutique.compiègne@rmn.fr](mailto:librairie-boutique.compiègne@rmn.fr)  
 Contact : Brigitte Cossement

**MAISON DE LA BD**

Spécialité : bande-dessinée  
 24, rue de la République  
 60100 Creil  
 Tél. : 03 44 24 77 78  
 Fax : 03 44 24 77 78  
 Courriel : [maisondelabdblib@canalbd.net](mailto:maisondelabdblib@canalbd.net)  
 Contact : Michel Clair

**LA PROCURE VISAGES**

Spécialité : religion  
 101, rue de la Madeleine  
 60000 Beauvais  
 Tél. : 03 44 45 66 11  
 Fax : 03 44 45 61 36  
 Site : [www.laprocure.com](http://www.laprocure.com)  
 Courriel : [librairie.beauvais@laprocure.com](mailto:librairie.beauvais@laprocure.com)  
 Contact : Daniel Faburel

**UNIVERS DU LIVRE - BEAUVAIS**

36, place Jeanne-Hachette  
 60000 Beauvais  
 Tél. : 03 44 45 50 50  
 Fax : 03 44 45 50 50  
 Site : [www.gibertjoseph.com](http://www.gibertjoseph.com)  
 Contact : M. Besquide

## SOMME (80)

### LA BULLE EN STOCK

Spécialité : bande-dessinée  
4, rue du Marché-Lanselles  
80000 Amiens  
Tél. : 03 22 91 50 10  
Fax : 03 22 91 78 10  
Site : [www.bulleenstock.com](http://www.bulleenstock.com)  
Courriel : [bulleenstock@wanadoo.fr](mailto:bulleenstock@wanadoo.fr)  
Contact : Somphon Upravan

### MARTELLE

3, rue des Vergeaux  
BP 40540  
80005 Amiens cedex 1  
Tél. : 03 22 71 54 54  
Fax : 03 22 92 89 33  
Site : [www.librairiemartelle.com](http://www.librairiemartelle.com)  
Courriel : [librairie.martelle@nordnet.fr](mailto:librairie.martelle@nordnet.fr)  
Contact : Françoise Gaudefroy

## Poitou-Charentes

## CHARENTE (16)

### CHAPITRE.COM

Centre commercial Champ-de-Mars  
16000 Angoulême  
Tél. : 05 45 92 12 72  
Site : [www.chapitre.com](http://www.chapitre.com)  
Contact : Pascal Dulondel

## CHARENTE-MARITIME (17)

### CALLIGRAMMES

24, rue Chaudrier  
17000 La Rochelle  
Tél. : 05 46 41 52 48  
Fax : 05 46 41 41 89  
Site : [www.calligrammes.net](http://www.calligrammes.net)  
Courriel : [lib.calligrammes@wanadoo.fr](mailto:lib.calligrammes@wanadoo.fr)  
Contact : Philippe Legrand

### DE LA LETTRE@LA BULLE

2, place Bassompierre  
17100 Saintes  
Tél. : 05 46 74 21 93  
Fax : 05 46 98 03 07  
Site : [www.lettrebulle.com](http://www.lettrebulle.com)  
Courriel : [lettrebulle@wanadoo.fr](mailto:lettrebulle@wanadoo.fr)  
Contact : Emmanuel Donne

### GREFINE

Spécialité : bande-dessinée  
57, rue Saint-Nicolas  
17000 La Rochelle  
Tél. : 05 46 41 46 85  
Fax : 05 46 41 95 56  
Site : [www.grefine.com](http://www.grefine.com)  
Courriel : [librairiegrefine@infonie.fr](mailto:librairiegrefine@infonie.fr)  
Contact : Madeleine Daurel

### LIBRAIRIE - BOUTIQUE RMN LIBRAIRIE DU MUSÉE NAPOLÉONNIEN ET AFRICAÏN

Spécialité : art  
Fondation Gourgaud  
17123 Île-d'Aix  
Tél. : 05 46 84 66 40  
Fax : 05 46 84 69 67  
Contact : Nathalie Colas

### LIBRAIRIE DES PERTUIS

27, rue de la République  
17310 Saint-Pierre-d'Oléron  
Tél. : 05 46 47 00 69  
Fax : 05 46 75 03 10  
Courriel : [lib.pertuis@wanadoo.fr](mailto:lib.pertuis@wanadoo.fr)  
Contact : Dominique Bellaud

### LIBRAIRIE DU RIVAGE

82, boulevard Aristide-Briand  
17200 Royan  
Tél. : 05 46 22 05 16  
Fax : 05 46 22 05 16  
Site : [www.librairie-du-rivage.com](http://www.librairie-du-rivage.com)  
Courriel : [librairie.rivage@wanadoo.fr](mailto:librairie.rivage@wanadoo.fr)  
Contact : Patrick Frèche

## DEUX-SÈVRES (79)

### L'HYDRAGON

Spécialité : bande-dessinée  
15, rue des Cordeliers  
79000 Niort  
Tél. : 05 49 25 98 55  
Fax : 05 49 25 98 55  
Courriel : [lhydragonlib@canalbd.net](mailto:lhydragonlib@canalbd.net)  
Contact : Jean-Luc Rouaud

**LA LIBRAIRIE DES HALLES**

1 bis, rue Thiers  
79000 Niort  
Tél. : 05 49 04 05 03  
Fax : 05 49 17 18 80  
Site : [www.lalibrairieniort.com](http://www.lalibrairieniort.com)  
Courriel : [contact@lalibrairieniort.com](mailto:contact@lalibrairieniort.com)  
Contact : Anne-Marie Carlier

**LE MATOULU**

Spécialité : jeunesse  
3, Grand-Rue  
79500 Melle  
Tél. : 05 49 29 14 57  
Fax : 05 49 07 82 74  
Site : [www.lematoulu.free.fr](http://www.lematoulu.free.fr)  
Courriel : [lematoulu@orange.fr](mailto:lematoulu@orange.fr)  
Contact : Magalie Kergosien

**VIENNE (86)****LA BELLE AVENTURE**

Spécialité : jeunesse  
15, rue des Grandes-Écoles  
86000 Poitiers  
Tél. : 05 49 41 64 14  
Fax : 05 49 41 64 14  
Courriel : [labelaventure@wanadoo.fr](mailto:labelaventure@wanadoo.fr)  
Contact : Christine Drugmant

**BULLES D'ENCRE - POITIERS**

Spécialité : bande-dessinée  
63, rue de la Cathédrale  
86000 Poitiers  
Tél. : 05 49 62 32 16  
Fax : 05 49 62 32 16  
Courriel : [bulles.dencre@wanadoo.fr](mailto:bulles.dencre@wanadoo.fr)  
Contact : Franck Mancois

**GIBERT JOSEPH - POITIERS**

7, rue Gambetta  
86000 Poitiers  
Tél. : 05 49 62 89 89  
Fax : 05 49 55 91 35  
Site : [www.gibertjoseph.com](http://www.gibertjoseph.com)  
Courriel : [jeanmichel.richet@gibertjoseph.com](mailto:jeanmichel.richet@gibertjoseph.com)  
Contact : Jean-Michel Richet

**LIBRAIRIE ORFÉO**

Spécialité : musique  
30, rue de la Chaîne  
86000 Poitiers  
Tél. : 05 49 41 11 04  
Fax : 05 49 60 74 70  
Courriel : [librairie.orneo@wanadoo.fr](mailto:librairie.orneo@wanadoo.fr)  
Contact : Jack Berteau

**LE VERSEAU**

Spécialité : ésotérisme  
74, rue de la Cathédrale  
86000 Poitiers  
Tél. : 05 49 88 44 22  
Fax : 05 49 88 01 67  
Courriel : [leverseau@interpc.fr](mailto:leverseau@interpc.fr)  
Contact : Samuel Garnier

**Provence-Alpes-Côte-d'Azur****ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE (04)****AU POIVRE D'ÂNE - MANOSQUE**

9, place de l'Hôtel-de-Ville  
04100 Manosque  
Tél. : 04 92 72 45 08  
Fax : 04 92 72 40 03  
Site : [www.initiales.org](http://www.initiales.org)  
Courriel : [librairiepoivredane@wanadoo.fr](mailto:librairiepoivredane@wanadoo.fr)  
Contact : Jean-Christophe Desfilhes

**LA CARLINE**

13, boulevard des Martyrs  
04300 Forcalquier  
Tél. : 04 92 75 01 25  
Fax : 04 92 75 30 67  
Courriel : [lacarline@orange.fr](mailto:lacarline@orange.fr)  
Contact : Sophie Grimaud

## HAUTES-ALPES (05)

---

### LIBRAIRIE ALPINE

Spécialité : religion  
13, rue Carnot  
05000 Gap  
Tél. : 04 92 51 15 05  
Fax : 04 92 53 85 87  
Site : [www.siloe-librairies.com](http://www.siloe-librairies.com)  
Courriel : [gap@siloe-librairies.com](mailto:gap@siloe-librairies.com)  
Contact : François Céard

---

### LIBRAIRIE PAYSAGES

Place Saint-Marcellin  
05200 Embrun  
Tél. : 04 92 43 00 27  
Fax : 04 92 43 47 05  
Courriel : [paysages@hotmail.fr](mailto:paysages@hotmail.fr)  
Contact : Françoise Callier

---

## ALPES-MARITIMES (06)

---

### LIBRAIRIE - BOUTIQUE RMN DU MUSÉE CHAGALL

Spécialité : art  
Avenue du Docteur-Ménard  
06000 Nice  
Tél. : 04 93 53 75 71  
Fax : 04 93 53 87 39  
Courriel : [librairie-boutique.nice-chagall@rmn.fr](mailto:librairie-boutique.nice-chagall@rmn.fr)  
Contact : Florence Pawlak

---

### LIBRAIRIE - BOUTIQUE RMN DU MUSÉE MATISSE

Spécialité : art  
164, avenue des Arènes-de-Cimiez  
06000 Nice  
Tél. : 04 93 53 50 96  
Fax : 04 93 53 21 47  
Courriel : [librairie-boutique.nice-matisse@rmn.fr](mailto:librairie-boutique.nice-matisse@rmn.fr)  
Contact : Monique Febvay

---

### LIBRAIRIE - BOUTIQUE RMN DU MUSÉE NATIONAL FERNAND-LÉGER

Chemin du Val de Pome  
06410 Biot  
Tél. : 04 93 65 50 70  
Fax : 04 93 65 50 70  
Courriel : [librairie-boutique.biot@rmn.fr](mailto:librairie-boutique.biot@rmn.fr)  
Contact : Marie Boyelfieu

---

### LIBRAIRIE PRIVAT SORBONNE - ANTIBES

8-10, avenue Robert-Soleau  
06600 Antibes  
Tél. : 04 93 34 25 50  
Fax : 04 93 34 22 29  
Contact : Laurence Tieulle

---

### LIBRAIRIE PRIVAT SORBONNE - CANNES

7, rue des Belges  
06000 Cannes  
Tél. : 04 93 06 23 33  
Fax : 04 92 98 60 21  
Contact : Erick Laurens

---

### LIBRAIRIE PRIVAT SORBONNE - NICE

37, rue de l'Hôtel-des-Postes  
06000 Nice  
Tél. : 04 93 13 77 94  
Fax : 04 93 13 77 89  
Contact : Stéphane Gillot

---

### LIBRAIRIE TAO

Spécialité : ésotérisme  
19, rue de l'Hôtel-des-Postes  
06000 Nice  
Tél. : 04 93 80 51 54  
Fax : 04 93 80 51 54  
Site : [www.librairietao.fr](http://www.librairietao.fr)  
Courriel : [lib.tao@wanadoo.fr](mailto:lib.tao@wanadoo.fr)  
Contact : Arlette Guillon

---

## BOUCHES-DU-RHÔNE (13)

---

### À L'ENCRE BLEUE

Spécialité : jeunesse  
86, boulevard Roger-Chieusse  
13016 Marseille  
Tél. : 04 91 51 46 96  
Site : [www.alencrebleue.fr](http://www.alencrebleue.fr)  
Courriel : [encrebleue@orange.fr](mailto:encrebleue@orange.fr)  
Contact : Laure Carrère-Pascal

---

### L'ALINÉA - MARTIGUES

12, rue Jean-Roque  
13500 Martigues  
Tél. : 04 42 42 19 03  
Fax : 04 42 80 59 47  
Site : [www.librairielinea.fr](http://www.librairielinea.fr)  
Courriel : [lalinea@wanadoo.fr](mailto:lalineaa@wanadoo.fr)  
Contact : Raymond Tamisier

---

### AU POIVRE D'ÂNE - LA CIOTAT

12, rue des Frères-Blanchard  
13600 La Ciotat  
Tél. : 04 42 71 96 93  
Fax : 04 42 73 19 68  
Site : [www.initiales.org](http://www.initiales.org)  
Courriel : [poivredanesurmer@orange.fr](mailto:poivredanesurmer@orange.fr)  
Contact : Valérie Ehrardt

---

**AUX VENTS DES MOTS**

32, boulevard Carnot  
13120 Gardanne  
Tél. : 04 42 52 65 47  
Fax : 04 42 52 24 79  
Site : [www.auxventsdesmots.canalblog.com](http://www.auxventsdesmots.canalblog.com)  
Courriel : [auxventsdesmots@laposte.net](mailto:auxventsdesmots@laposte.net)  
Contact : Lionel Daubigny

**LE BAPTISTÈRE**

Spécialité : religion  
13, rue Portalis  
13100 Aix-en-Provence  
Tél. : 04 42 38 01 97  
Fax : 04 42 27 16 78  
Site : [www.siloe-librairies.com](http://www.siloe-librairies.com)  
Courriel : [aix-en-provence@siloe-librairies.com](mailto:aix-en-provence@siloe-librairies.com)  
Contact : Ginette Abadie

**GIBERT JOSEPH - MARSEILLE**

4, boulevard Dugommier  
13331 Marseille  
Tél. : 04 91 11 02 90  
Fax : 04 91 50 74 44  
Site : [www.gibertjoseph.com](http://www.gibertjoseph.com)  
Courriel : [philippe.bergier@gibertjoseph.com](mailto:philippe.bergier@gibertjoseph.com)  
Contact : Philippe Bergier

**LIBRAIRIE ACTES SUD**

Place Nina-Berberova  
BP 90038  
13633 Arles cedex  
Tél. : 04 90 49 56 77  
Fax : 04 90 96 95 25  
Site : [www.librairieactessud.com](http://www.librairieactessud.com)  
Courriel : [librairie@actes-sud.fr](mailto:librairie@actes-sud.fr)  
Contact : Rémy Raillard

**LIBRAIRIE DU PALAIS**

Spécialité : bande-dessinée  
10, rue Plan-de-la-Cour  
13200 Arles  
Tél. : 04 90 96 75 05  
Fax : 04 90 49 83 74  
Courriel : [pierre.legrosauroy@free.fr](mailto:pierre.legrosauroy@free.fr)  
Contact : Pierre Legros-Auroy

**LIBRAIRIE GOULARD**

37, cours Mirabeau  
13100 Aix-en-Provence  
Tél. : 04 42 27 66 47  
Fax : 04 42 27 27 27  
Site : [www.librairiegoulard.com](http://www.librairiegoulard.com)  
Courriel : [goulard.goulard@free.fr](mailto:goulard.goulard@free.fr)  
Contact : Anne Farine

**LIBRAIRIE PRADO PARADIS**

19, avenue de Mazargues  
13008 Marseille  
Tél. : 04 91 76 55 96  
Fax : 04 91 77 81 91  
Site : [www.librairiepradoparadis.fr](http://www.librairiepradoparadis.fr)  
Courriel : [contact@librairiepradoparadis.fr](mailto:contact@librairiepradoparadis.fr)  
Contacts : Lionel Escoffier, Frédéric Piétri

**LIBRAIRIE REGARDS**

Spécialité : art et sciences-humaines  
Centre de la Vieille Charité  
13001 Marseille  
Tél. : 04 91 90 55 34  
Fax : 04 91 90 55 34  
Site : [www.librairieregards.com](http://www.librairieregards.com)  
Courriel : [libregards@orange.fr](mailto:libregards@orange.fr)  
Contact : Molly Fournel

**LIBRAIRIE SAINT-PAUL**

Spécialité : religion  
47, boulevard Paul-Peytral  
13006 Marseille  
Tél. : 04 91 15 77 77  
Fax : 04 91 15 77 79  
Site : [www.libraiestpaul.fr](http://www.libraiestpaul.fr)  
Courriel : [marseille@libraiestpaul.fr](mailto:marseille@libraiestpaul.fr)  
Contact : Andrée Delachaux

**MAUPETIT ACTES SUD**

142, La Canebière  
13001 Marseille cedex 01  
Tél. : 04 91 36 50 50  
Fax : 04 91 36 50 79  
Site : [www.initiales.org](http://www.initiales.org)  
Courriel : [maupetit@actes-sud.fr](mailto:maupetit@actes-sud.fr)  
Contact : René Caprioli

**PULVERAIL**

337, rue Paradis  
13008 Marseille  
Tél. : 04 91 53 43 56  
Fax : 04 91 53 24 61  
Courriel : [alexis.krikorian@laplumedoree.com](mailto:alexis.krikorian@laplumedoree.com)  
Contact : Alexis Kirkorian

**VENTS DU SUD**

7, rue du Maréchal-Foch  
13100 Aix-en-Provence  
Tél. : 04 42 23 03 38  
Fax : 04 42 23 47 36  
Site : [www.ventsusud.fr](http://www.ventsusud.fr)  
Courriel : [ventsusud2@wanadoo.fr](mailto:ventsusud2@wanadoo.fr)  
Contact : Jean-Claude Lacroix

## VAR (83)

---

### CHARLEMAGNE - FRÉJUS

Le Florus - Îlot Mangin  
83600 Fréjus  
Tél. : 04 94 17 07 97  
Fax : 04 94 17 07 97  
Site : [www.c-charlemagne.com](http://www.c-charlemagne.com)  
Courriel : [marc.pujol@charlemagne-frejus.com](mailto:marc.pujol@charlemagne-frejus.com)  
Contact : Marc Pujol

---

### CHARLEMAGNE - HYÈRES

Avenue Joseph-Clotis  
83400 Hyères  
Tél. : 04 94 65 66 65  
Fax : 04 91 65 78 56  
Site : [www.c-charlemagne.com](http://www.c-charlemagne.com)  
Contact : Marie Théron

---

### CHARLEMAGNE - LA SEYNE

27, quai Gabriel-Péris  
83500 La-Seyne-sur-Mer  
Tél. : 04 94 06 01 10  
Fax : 04 94 30 28 14  
Site : [www.c-charlemagne.com](http://www.c-charlemagne.com)  
Contact : Frédéric Denoyer

---

### CHARLEMAGNE - TOULON

50, boulevard de Strasbourg  
83000 Toulon  
Tél. : 04 94 62 22 88  
Fax : 04 94 89 29 46  
Site : [www.c-charlemagne.com](http://www.c-charlemagne.com)  
Courriel : [olivier.rouard@c-charlemagne.com](mailto:olivier.rouard@c-charlemagne.com)  
Contact : Khaled Hafsi

---

### LIBRAIRIE LORQUAISE

16, cours de la République  
83510 Lorgues  
Tél. : 04 94 84 34 64  
Fax : 04 94 73 75 04  
Courriel : [librairie.lorguaise@wanadoo.fr](mailto:librairie.lorguaise@wanadoo.fr)  
Contact : Michel Paolasso

---

### LIBRAIRIE PRIVAT - LA GARDE

Centre commercial Var-Est  
83130 La Garde-Toulon  
Tél. : 04 94 21 13 04  
Fax : 04 94 21 13 04  
Contact : Anthony Guillard

---

## VAUCLUSE (84)

---

### À L'ORANGE BLEUE

23, rue Caristie  
84100 Orange  
Tél. : 04 90 51 78 59  
Fax : 04 90 51 68 99  
Site : [www.orangebleu-librairie.com](http://www.orangebleu-librairie.com)  
Courriel : [contact@orangebleue-librairie.com](mailto:contact@orangebleue-librairie.com)  
Contacts : Gilles et Emmanuelle Taillardas

---

### L'EAU VIVE - AVIGNON

Spécialité : jeunesse  
15, rue Vieux-Sextier  
84000 Avignon  
Tél. : 04 90 82 58 10  
Fax : 04 90 86 69 57  
Site : [www.librairieeauvive.com](http://www.librairieeauvive.com)  
Courriel : [librairieeauvive@free.fr](mailto:librairieeauvive@free.fr)  
Contact : Jean-François Sourdis

---

### LIBRAIRIE AMBLARD PRIVAT

10-14 Portail Matheron  
84000 Avignon  
Tél. : 04 90 80 62 80  
Fax : 04 90 85 61 56  
Courriel : [avignon2@clubfl.net](mailto:avignon2@clubfl.net)  
Contact : Emmanuelle Methel

---

### LIBRAIRIE DE L'HORLOGE

35, place de l'Horloge  
84200 Carpentras  
Tél. : 04 90 63 18 32  
Fax : 04 90 63 50 54  
Courriel : [horloge@nerim.net](mailto:horloge@nerim.net)  
Contact : Françoise Bascou

---

### LIBRAIRIE MONTFORT

36 bis, Grande-Rue  
84110 Vaison-la-Romaine  
Tél. : 04 90 28 88 51  
Fax : 04 90 28 88 51  
Courriel : [librairie-montfort@hotmail.fr](mailto:librairie-montfort@hotmail.fr)  
Contact : Sandrine Balme

---

### LA MÉMOIRE DU MONDE

36, rue Carnot  
84000 Avignon  
Tél. : 04 90 85 96 76  
Fax : 04 90 82 50 26  
Site : [www.librairie-paca.fr](http://www.librairie-paca.fr)  
Courriel : [lamoiredumonde@yahoo.fr](mailto:lamoiredumonde@yahoo.fr)  
Contact : Stéphane Tristant

---

**MOT À MOT - PERTUIS**

68, place Mirabeau  
84120 Pertuis  
Tél. : 04 90 79 02 04  
Fax : 04 90 79 08 77  
Site : [www.mot-a-mot.fr](http://www.mot-a-mot.fr)  
Courriel : [contact@mot-a-mot.fr](mailto:contact@mot-a-mot.fr)  
Contact : Magali Borgarino-Fiori

**LE PASSEUR DE L'ISLE**

7, place de la Liberté  
84800 L'Isle-sur-la-Sorgue  
Tél. : 04 90 20 85 84  
Fax : 04 90 20 77 22  
Courriel : [lepasser@wanadoo.fr](mailto:lepasser@wanadoo.fr)  
Contact : Jacques Courtieux

**Rhône-Alpes****AIN (01)****LIBRAIRIE BLANCHE NEIGE**

Centre commercial du Bugey  
01500 Ambérieu-en-Bugey  
Tél. : 04 74 38 15 17  
Fax : 04 74 38 15 17  
Courriel : [blancheneige3@club-internet.fr](mailto:blancheneige3@club-internet.fr)  
Contact : Corinne Salles

**LIBRAIRIE MONTBARBON**

19, rue du Maréchal-Joffre  
BP 126  
01004 Bourg-en-Bresse  
Tél. : 04 74 23 45 68  
Fax : 04 74 22 27 72  
Site : [www.montbarbon.com](http://www.montbarbon.com)  
Courriel : [librairie@montbarbon.com](mailto:librairie@montbarbon.com)  
Contact : Philippe Montbarbon

**ARDÈCHE (07)****LE COIN DES LIVRES**

213, route du Forez  
07430 Davézieux  
Tél. : 04 75 67 73 14  
Fax : 04 75 67 73 23  
Courriel : [librairie.lecoindeslivres@orange.fr](mailto:librairie.lecoindeslivres@orange.fr)  
Contact : Françoise Gaucher

**LIBRAIRIE MARQUAND**

65, boulevard Gambetta  
07200 Aubenas  
Tél. : 04 75 35 29 58  
Fax : 04 75 35 50 85  
Courriel : [librairie.marquand@wanadoo.fr](mailto:librairie.marquand@wanadoo.fr)  
Contact : Lysiane Dominichetti

**PLACE MÉDIA - AUBENAS**

47, boulevard Gambetta  
07200 Aubenas  
Tél. : 04 75 89 20 43  
Fax : 04 73 93 05 39  
Site : [www.chapitre.com](http://www.chapitre.com)  
Courriel : [aubenas@clubfl.net](mailto:aubenas@clubfl.net)  
Contact : Nadine Teyssier

**DRÔME (26)****LIBRAIRIE DES CORDELIERS**

13, côte des Cordeliers  
26100 Romans-sur-Isère  
Tél. : 04 75 05 15 55  
Fax : 04 75 72 50 56  
Site : [www.initiales.org](http://www.initiales.org)  
Courriel : [librairiedescordeliers@gmail.com](mailto:librairiedescordeliers@gmail.com)  
Contacts : Olivier Badoy, François Reynaud

**LIBRAIRIE DU LYCÉE**

1, place Jean-Jaurès  
26100 Romans-sur-Isère  
Tél. : 04 75 02 29 28  
Fax : 04 75 02 72 77  
Courriel : [romans@clubfl.net](mailto:romans@clubfl.net)  
Contact : Frédérique d'Agostino

**LIBRAIRIE MOSAÏQUE**

35, rue Buffardel  
26150 Die  
Tél. : 04 75 22 01 93  
Fax : 04 75 22 27 22  
Courriel : [librairiemosaique@wanadoo.fr](mailto:librairiemosaique@wanadoo.fr)  
Contact : Florence Bermond

**LIBRAIRIE VALENTINOISE PEUPLE LIBRE**

Spécialité : religion  
 2, rue Émile-Augier  
 26000 Valence  
 Tél. : 04 75 43 12 90  
 Fax : 04 75 56 05 56  
 Courriel : librairie.valence@laprocare.com  
 Contact : Loïc Joncheray

**PLACE MÉDIA - MONTÉLIMAR DAUJAT**

17, rue Raymond-Daujat  
 26200 Montélimar  
 Tél. : 04 75 49 26 15  
 Fax : 04 75 51 96 48  
 Site : www.chapitre.com  
 Courriel : montelimar@clubfl.net  
 Contact : Cynthia Hody

**PLACE MÉDIA - MONTÉLIMAR JULIEN**

52, rue Pierre-Julien  
 26200 Montélimar  
 Tél. : 04 75 01 26 73  
 Fax : 04 75 51 96 47  
 Site : www.chapitre.com  
 Courriel : montelimar@clubfl.net  
 Contact : Cynthia Hody

**PRÉ TEXTE**

Le Parol  
 26220 Dieulefit  
 Tél. : 04 75 46 83 55  
 Fax : 04 75 46 83 55  
 Courriel : pretexte-isabelle@orange.fr  
 Contact : Isabelle Cassard

**ISÈRE (38)****LES BULLES DE VIENNE**

Spécialité : bande-dessinée  
 11, rue du Collège  
 38200 Vienne  
 Tél. : 04 74 53 07 14  
 Fax : 04 74 53 07 14  
 Courriel : lesbullesdevienne@wanadoo.fr  
 Contact : Fabrice Matron

**DECITRE - GRENOBLE**

9-11, Grande-Rue  
 38000 Grenoble  
 Tél. : 04 76 03 36 36  
 Fax : 04 76 03 36 31  
 Site : www.decitre.fr  
 Courriel : vgutcolomby@decitre.fr  
 Contact : Virginie Guy-Colomby

**LA DÉRIVE**

10, place Sainte-Claire  
 38000 Grenoble  
 Tél. : 04 76 54 75 46  
 Fax : 04 76 01 03 09  
 Site : http://libladerive.canalblog.com  
 Courriel : laderive@aol.com  
 Contact : Yves Baruffaldi

**GIBERT JOSEPH - GRENOBLE**

4, rue Béranger  
 38000 Grenoble  
 Tél. : 04 76 43 04 30  
 Fax : 04 76 43 93 40  
 Site : www.gibertjoseph.com  
 Courriel : perrinmichel38@gmail.com  
 Contact : Michel Perrin

**LIBRAIRIE - BOUTIQUE RMN  
DU MUSÉE DE GRENOBLE**

Spécialité : art  
 5, place de Lavalette  
 38000 Grenoble  
 Tél. : 04 76 51 94 07  
 Fax : 04 76 44 17 25  
 Courriel : librairie-boutique.grenoble@rmn.fr  
 Contact : Christine Delcloy

**LIBRAIRIE MAJOLIRE**

5-7, place Charlie-Chaplin  
 38300 Bourgoin-Jallieu  
 Tél. : 04 74 93 83 33  
 Fax : 04 74 93 01 96  
 Courriel : librairie.bourgoin@majolire.fr  
 Contact : Michel Vilain

**LIBRAIRIE - PAPETERIE BLANCHARD**

20, cours Romestang  
 38200 Vienne  
 Tél. : 04 74 85 05 19  
 Fax : 04 74 31 59 25  
 Courriel : btk.vienne@free.fr  
 Contact : Marc Tekatlian

**LIBRAIRIE - PAPETERIE CHEMAIN**

6, rue Adolphe-Péronnet  
 38500 Voiron  
 Tél. : 04 76 05 00 67  
 Fax : 04 76 0518 45  
 Courriel : librairie.chemain@wanadoo.fr  
 Contact : Laurence Mani-Ponset

**LIBRAIRIE PRIVAT - GRENOBLE**

23, Grande-Rue  
38000 Grenoble  
Tél. : 04 76 42 49 81  
Fax : 04 76 63 04 47  
Contact : Jean-Christophe Cantin

**LUCIOLES**

Spécialité : jeunesse  
13, place du Palais  
38200 Vienne  
Tél. : 04 74 85 53 08  
Fax : 04 74 85 27 52  
Site : [www.librairieelucioles.fr](http://www.librairieelucioles.fr)  
Courriel : [lucioles@free.fr](mailto:lucioles@free.fr)  
Contact : Michel Bazin

**MAJOLIRE L'ISLE D'ABEAU**

26, rue des Sayes  
38080 L'Isle-d'Abeau  
Tél. : 04 74 27 12 72  
Fax : 04 74 27 67 17  
Contact : Michel Vilain

**LE MARQUE PAGE**

8, Grande-Rue  
38160 Saint-Marcellin  
Tél. : 04 76 38 25 25  
Site : [www.lemarquepage.net](http://www.lemarquepage.net)  
Courriel : [librairie@lemarquepage.net](mailto:librairie@lemarquepage.net)  
Contact : Didier Paradis

**MOMIE FOLIE**

Spécialité : bande-dessinée  
12 bis, rue des Clercs  
38000 Grenoble  
Tél. : 04 76 51 66 22  
Fax : 04 76 63 82 18  
Site : <http://boutique.momiefolie.com>  
Courriel : [momiefolie@free.fr](mailto:momiefolie@free.fr)  
Contact : Patrick Corbet

**L'OR DU TEMPS**

Spécialité : ésotérisme  
8, rue de Belgrade  
38000 Grenoble  
Tél. : 04 76 47 54 29  
Fax : 04 76 50 36 92  
Site : [www.lor-du-temps.com](http://www.lor-du-temps.com)  
Courriel : [lor-du-temps@wanadoo.fr](mailto:lor-du-temps@wanadoo.fr)  
Contact : Jean-Pierre Combe

**LE SQUARE - LIBRAIRIE DE L'UNIVERSITÉ**

2, place du Docteur Léon-Martin  
38000 Grenoble  
Tél. : 04 76 46 61 63  
Fax : 04 76 46 14 59  
Site : [www.librairielesquare.com](http://www.librairielesquare.com)  
Courriel : [libsquar@club-internet.fr](mailto:libsquar@club-internet.fr)  
Contact : Françoise Folliot

**LOIRE (42)****CULTURE ET FOI**

Spécialité : religion  
20, rue Berthelot  
42100 Saint-Étienne  
Tél. : 04 77 80 48 70  
Fax : 04 77 80 48 70  
Site : <http://culture-et-foi-42.cef.fr>  
Courriel : [culture-et-foi@wanadoo.fr](mailto:culture-et-foi@wanadoo.fr)  
Contact : Jean-Christophe Demariaux

**DES BULLES ET DES HOMMES**

Spécialité : bande-dessinée  
1 bis, rue du 11-Novembre  
42100 Saint-Étienne  
Tél. : 04 77 21 73 65  
Fax : 04 77 21 73 65  
Courriel : [dbdhba@gmail.com](mailto:dbdhba@gmail.com)  
Contact : Bertrand Saignol

**FORUM ESPACE CULTURE - SAINT-ÉTIENNE**

5, rue Michel-Rondet  
42029 Saint-Étienne cedex 1  
Tél. : 04 77 32 36 59  
Fax : 04 66 37 70 70  
Courriel : [forum.st-etienne@forumalsatia.com](mailto:forum.st-etienne@forumalsatia.com)  
Contact : Emmanuelle Trzybinski

**GIBERT JOSEPH - SAINT-ÉTIENNE**

18, rue Pierre-Bérard  
42100 Saint-Étienne  
Tél. : 04 77 49 04 90  
Fax : 04 77 41 11 24  
Site : [www.gibertjoseph.com](http://www.gibertjoseph.com)  
Courriel : [daniel.ravel@gibertjoseph.com](mailto:daniel.ravel@gibertjoseph.com)  
Contact : Daniel Ravel

**LIBRAIRIE PRÉFACE**

8, avenue de la Gare  
42700 Firminy  
Tél. : 04 77 89 06 99  
Fax : 04 77 89 11 47  
Site : [www.initiales.org](http://www.initiales.org)  
Courriel : [librairie.preface@wanadoo.fr](mailto:librairie.preface@wanadoo.fr)  
Contact : Daniel Lemuhot

---

### LIBRAIRIE REGAIN

25, rue de la République  
42350 La Talaudière  
Tél. : 04 77 53 06 42  
Fax : 04 77 53 06 42  
Courriel : librairie-regain42@orange.fr  
Contact : Danièle Tranchard

---

### LIBRAIRIE RELIANCE

Spécialité : ésotérisme  
19, rue Brossard  
42000 Saint-Étienne  
Tél. : 04 77 37 31 93  
Fax : 04 77 37 31 93  
Site : [www.librairiereliance.fr](http://www.librairiereliance.fr)  
Courriel : librairie.reliance@club-internet.fr  
Contact : Joël Liversain

---

## RHÔNE (69)

---

### LA 9<sup>e</sup> BULLE

Spécialité : bande-dessinée  
8, rue du Marché  
69009 Lyon  
Tél. : 04 78 83 65 22  
Courriel : la9emebulle@hotmail.fr  
Contact : Laurent Menubarbe

---

### A CAPPELLA

Spécialité : musique  
3, quai Jean-Moulin  
BP 1220  
69202 Lyon  
Tél. : 04 78 28 47 15  
Fax : 04 78 30 83 18  
Site : [www.acappella.eu](http://www.acappella.eu)  
Courriel : francois@a.cappella.biz  
Contact : François Bressoux

---

### À PLEINE PAGE

Spécialité : jeunesse  
3, rue Palais-Grillet  
69002 Lyon  
Tél. : 04 72 77 99 30  
Fax : 04 72 77 99 30  
Courriel : apleinepage@citrouille.net  
Contact : Françoise Vincent

---

### LE BAL DES ARDENTS

17, rue Neuve  
69001 Lyon  
Tél. : 04 72 98 83 36  
Site : [www.lebaldesardents.com](http://www.lebaldesardents.com)  
Courriel : bal-des-ardents@wanadoo.fr  
Contact : Francis Chaput-Dezerville

---

### DECITRE

30, rue du Président-Krüger  
69008 Lyon  
Tél. : 04 26 68 00 30  
Fax : 04 26 68 00 31  
Site : [www.decitre.fr](http://www.decitre.fr)  
Courriel : guillaume.decitre@decitre.fr  
Contact : Guillaume Decitre

---

### DECITRE - BELLECOUR 6

6, Place Bellecour  
69002 Lyon  
Tél. : 04 26 68 00 12  
Fax : 04 26 68 00 21  
Site : [www.decitre.fr](http://www.decitre.fr)  
Courriel : jbailly@decitre.fr  
Contact : Julie Bailly

---

### DECITRE - BELLECOUR 29

29, Place Bellecour  
69002 Lyon  
Tél. : 04 26 68 00 09  
Fax : 04 26 68 00 11  
Site : [www.decitre.fr](http://www.decitre.fr)  
Courriel : iroibet@decitre.fr  
Contact : Isabelle Roibet

---

### DECITRE - ÉCULLY

Centre commercial Grand-Ouest  
69130 Écully  
Tél. : 04 72 18 75 40  
Fax : 04 72 18 75 41  
Site : [www.decitre.fr](http://www.decitre.fr)  
Courriel : cproko@decitre.fr  
Contact : Christophe Prokopowicz

---

### DECITRE - LYON PART-DIEU

Centre commercial La Part-Dieu  
Niveau 3  
69003 Lyon  
Tél. : 04 26 68 00 83  
Fax : 04 26 68 00 81  
Site : [www.decitre.fr](http://www.decitre.fr)  
Courriel : amignard@decitre.fr  
Contact : Anthony Mignard

---

### DECITRE - SAINT-GENIS-LAVAL

Centre commercial Saint-Genis 2  
69230 Saint-Genis-Laval  
Tél. : 04 78 56 73 73  
Fax : 04 78 56 73 71  
Site : [www.decitre.fr](http://www.decitre.fr)  
Courriel : pgerbaud@decitre.fr  
Contact : Philippe Gerbaud

**DES LIVRES.COM, L'ÉLECTRO-LIBRAIRIE**

12, place du Lieutenant Tom-Morel  
69001 Lyon  
Tél. : 04 72 07 97 44  
Fax : 04 72 07 97 44  
Site : [www.deslivres.com](http://www.deslivres.com)  
Courriel : [georges.grospiron@deslivres.fr](mailto:georges.grospiron@deslivres.fr)  
Contact : Georges Grospiron

**FANTASIO**

33, avenue Henri-Barbusse  
69100 Villeurbanne cedex  
Tél. : 04 78 84 89 47  
Fax : 04 78 85 58 05  
Courriel : [fantasio.sa@wanadoo.fr](mailto:fantasio.sa@wanadoo.fr)  
Contact : Hervé Blanchard

**GIBERT JOSEPH - LYON**

6, rue de la Barre  
69007 Lyon  
Tél. : 04 72 77 76 74  
Fax : 04 72 77 76 77  
Site : [www.gibertjoseph.com](http://www.gibertjoseph.com)  
Contact : Mlle Siaux

**LIBRAIRIE - BOUTIQUE RMN  
DU MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE LYON**

Spécialité : art  
20, place des Terreaux  
69001 Lyon  
Tél. : 04 78 29 68 15  
Fax : 04 78 30 99 73  
Courriel : [librairie-boutique.lyon@rmn.fr](mailto:librairie-boutique.lyon@rmn.fr)  
Contact : Patricia Brun

**LIBRAIRIE DU MUSÉE GADAGNE**

Spécialité : art  
1, place du Petit-Collège  
69005 Lyon  
Contact : Isabelle Fleuriot

**LIBRAIRIE DU TRAMWAY**

92, rue Moncey  
69003 Lyon  
Tél. : 04 78 14 52 27  
Fax : 04 78 14 52 28  
Site : [www.lalibrairiedutramway.com](http://www.lalibrairiedutramway.com)  
Courriel : [gestion@lalibrairiedutramway.com](mailto:gestion@lalibrairiedutramway.com)  
Contact : Anne Castinel

**LIBRAIRIE PASSAGES**

11, rue de Brest  
69002 Lyon  
Tél. : 04 72 56 34 84  
Fax : 04 78 38 37 54  
Site : [www.librairie-passages.fr](http://www.librairie-passages.fr)  
Courriel : [contact@librairie-passages.fr](mailto:contact@librairie-passages.fr)  
Contact : Françoise Charriau

**LIBRAIRIE PRIVAT - LYON**

19, place Bellecour  
69219 Lyon cedex 2  
Tél. : 04 72 56 21 21  
Fax : 04 72 56 21 49  
Contact : Vincent Demulière

**LIBRAIRIE SAINT-PAUL**

Spécialité : religion  
8, place Bellecour  
69002 Lyon  
Tél. : 04 78 42 26 15  
Fax : 04 72 40 28 79  
Site : [www.librairiestpaul.fr](http://www.librairiestpaul.fr)  
Courriel : [librairie.stpaul@wanadoo.fr](mailto:librairie.stpaul@wanadoo.fr)  
Contact : Élixa Zanella

**LA MAISON JAUNE**

37, rue de la République  
69250 Neuville-sur-Saône  
Tél. : 04 78 91 16 27  
Site : [www.maisonjaune.fr](http://www.maisonjaune.fr)  
Courriel : [la.maison.jaune@wanadoo.fr](mailto:la.maison.jaune@wanadoo.fr)  
Contact : Florence Veyrié

**MOMIE MANGAS - LYON**

Spécialité : bande-dessinée  
66, rue Victor-Hugo  
69002 Lyon  
Tél. : 04 78 37 04 92  
Fax : 04 78 38 32 77  
Site : [www.momie-mangas.com](http://www.momie-mangas.com)  
Courriel : [momiemangaslib@canalbd.net](mailto:momiemangaslib@canalbd.net)  
Contact : Patrick Corbet

**LA PROCURE - LÉO**

Spécialité : religion  
9, rue Henri-IV  
69002 Lyon  
Tél. : 04 78 37 63 19  
Site : [www.laprocureleo.fr](http://www.laprocureleo.fr)  
Courriel : [laprocure@wanadoo.fr](mailto:laprocure@wanadoo.fr)  
Contact : Alain Clavagnier

**RACONTE-MOI LA TERRE**

Spécialité : voyage et cultures du monde  
 14, rue du Plat  
 69002 Lyon  
 Tél. : 04 78 92 60 22  
 Fax : 04 78 92 60 21  
 Site : [www.racontemoilaterre.com](http://www.racontemoilaterre.com)  
 Courriel : [librairie@racontemoilaterre.com](mailto:librairie@racontemoilaterre.com)  
 Contact : Blandine Haase

**LE RAMEAU D'OR**

32, cours Franklin-Roosevelt  
 69004 Lyon  
 Tél. : 04 78 24 46 76  
 Fax : 04 72 74 48 83  
 Courriel : [lerameaudor@wanadoo.fr](mailto:lerameaudor@wanadoo.fr)  
 Contact : Hélène Martel

**RIVE GAUCHE - DRLP**

19, rue de Marseille  
 69007 Lyon  
 Tél. : 04 78 72 72 45  
 Fax : 04 72 73 24 84  
 Courriel : [rivegauche69@wanadoo.fr](mailto:rivegauche69@wanadoo.fr)  
 Contact : Jocelyne Bolland

**TERRE DES LIVRES**

86, rue de Marseille  
 69007 Lyon  
 Tél. : 04 78 72 84 22  
 Fax : 04 78 72 84 22  
 Site : <http://terre.des.livres.free.fr>  
 Courriel : [terre.des.livres@free.fr](mailto:terre.des.livres@free.fr)  
 Contact : Fabien Charreton

**VIVEMENT DIMANCHE**

4, rue du Chariot-d'Or  
 69004 Lyon  
 Tél. : 04 78 27 44 10  
 Fax : 04 78 27 48 92  
 Site : [www.vivementdimanche.com](http://www.vivementdimanche.com)  
 Courriel : [libvivementdimanche@wanadoo.fr](mailto:libvivementdimanche@wanadoo.fr)  
 Contact : Maya Flandin

**SAVOIE (73)****BD FIX - BASSENS**

Spécialité : bande-dessinée  
 Centre commercial Galion  
 73000 Bassens  
 Tél. : 04 79 33 25 77  
 Fax : 04 79 33 40 76  
 Site : [www.bd-fix.com](http://www.bd-fix.com)  
 Contact : Daniel Lebœuf

**BD FIX - CHAMBÉRY**

Spécialité : bande-dessinée  
 4, rue Victor-Hugo  
 73000 Chambéry  
 Tél. : 04 79 75 02 28  
 Fax : 04 79 75 28 47  
 Site : [www.bd-fix.com](http://www.bd-fix.com)  
 Courriel : [bdfix73@gmail.com](mailto:bdfix73@gmail.com)  
 Contact : Jean-Norbert Olivetto

**DECITRE - CHAMBÉRY**

75, rue Sommeiller  
 73000 Chambéry  
 Tél. : 04 79 62 80 80  
 Fax : 04 79 62 80 81  
 Site : [www.decitre.fr](http://www.decitre.fr)  
 Courriel : [mlandech@decitre.fr](mailto:mlandech@decitre.fr)  
 Contact : Miléna Landeche

**LIBRAIRIE DES BAUGES**

104, rue de la République  
 73200 Albertville  
 Tél. : 04 79 32 00 91  
 Fax : 04 79 31 29 77  
 Site : [www.librairiedesbauges.fr](http://www.librairiedesbauges.fr)  
 Courriel : [knagel@librairiedesbauges.fr](mailto:knagel@librairiedesbauges.fr)  
 Contact : Kurt Nagel

**LIBRAIRIE DES DANAÏDES**

3, place Carnot  
 73100 Aix-les-Bains  
 Tél. : 04 79 61 10 41  
 Fax : 04 79 35 67 72  
 Site : [www.librairie-danaides.com](http://www.librairie-danaides.com)  
 Courriel : [contact@librairie-danaides.com](mailto:contact@librairie-danaides.com)  
 Contact : Bénédicte Cabane

**LIBRAIRIE GARIN**

Boulevard du Théâtre  
 73000 Chambéry  
 Tél. : 04 79 33 53 64  
 Fax : 04 79 70 56 91  
 Courriel : [garin@paraf.fr](mailto:garin@paraf.fr)  
 Contact : Laurence Quenard

**HAUTE-SAVOIE (74)****DECITRE - ANNECY**

19, rue Sommeiller  
 74000 Annecy  
 Tél. : 04 50 33 00 02  
 Fax : 04 50 33 00 01  
 Site : [www.decitre.fr](http://www.decitre.fr)  
 Courriel : [annecy@decitre.fr](mailto:annecy@decitre.fr)  
 Contact : Xavier Valdehouse

**LIBRAIRIE 9E QUAI**

Spécialité : bande-dessinée  
 9, rue Royale  
 74000 Annecy  
 Tél. : 04 50 51 09 04  
 Fax : 04 50 10 92 42  
 Site : [www.9equai.fr](http://www.9equai.fr)  
 Courriel : [jean@9equai.com](mailto:jean@9equai.com)  
 Contact : Jean Die

**LIBRAIRIE DES ARTS**

Spécialité : ésotérisme  
 12, rue Sommeiller  
 74000 Annecy  
 Tél. : 04 50 51 23 35  
 Fax : 04 50 51 23 35  
 Site : [www.librairiedesarts.com](http://www.librairiedesarts.com)  
 Courriel : [librairie.des.arts@free.fr](mailto:librairie.des.arts@free.fr)  
 Contact : Joëlle Aldon

**LIBRAIRIE LE VIEIL ANNECY**

Spécialité : religion  
 3, rue Jean-Jacques-Rousseau  
 74000 Annecy  
 Tél. : 04 50 45 25 95  
 Fax : 04 50 45 27 04  
 Site : [www.laprocure.com](http://www.laprocure.com)  
 Courriel : [librairie.annecy@laprocure.com](mailto:librairie.annecy@laprocure.com)  
 Contact : Pascal Descoings

**MAISON DE LA SAGESSE**

Spécialité : ésotérisme  
 15, rue Vallon  
 74200 Thonon-les-Bains  
 Tél. : 04 50 81 88 71  
 Fax : 04 50 81 88 72  
 Site : [www.librairie-sagesse.fr](http://www.librairie-sagesse.fr)  
 Courriel : [contact@librairie-sagesse.fr](mailto:contact@librairie-sagesse.fr)  
 Contact : Lionel Favero

**PLACE MÉDIA - ANNEMASSE**

18, rue du Commerce  
 74100 Annemasse  
 Tél. : 04 50 95 05 06  
 Fax : 04 50 92 02 06  
 Site : [www.chapitre.com](http://www.chapitre.com)  
 Courriel : [annemasse@clubfl.net](mailto:annemasse@clubfl.net)  
 Contact : Christine Paire

**Outre-Mer****GUADELOUPE (971)****LA CASE AUX LIVRES**

BP 59  
 97133 Saint-Barthélemy  
 Tél. : 05 90 27 15 88  
 Fax : 05 90 52 98 57  
 Site : [www.lacaseauxlivres.com](http://www.lacaseauxlivres.com)  
 Courriel : [contact@lacaseauxlivres.com](mailto:contact@lacaseauxlivres.com)  
 Contact : Karine Ledee

**LIBRAIRIE GÉNÉRALE JASOR**

46, rue Schoelcher  
 97120 Pointe-à-Pitre  
 Tél. : 05 90 26 69 30  
 Fax : 05 90 26 88 97  
 Courriel : [max@jasor.net](mailto:max@jasor.net)  
 Contact : Harold Broussillon

**GUYANE (973)****LIBRAIRIE ENCRAGE**

CV 13, place Appolo-Sinarouba  
 BP 85  
 97310 Kourou  
 Tél. : 05 94 22 09 22  
 Fax : 05 94 22 09 20  
 Courriel : [encrage.lac@orange.fr](mailto:encrage.lac@orange.fr)  
 Contact : Maud Prigent

## LA RÉUNION (974)

---

### DES BULLES DANS L'OcéAN - SAINT-DENIS

Spécialité : bande-dessinée  
63, rue Jean-Châtel  
97400 Saint-Denis-de-la-Réunion  
Tél. : 02 62 41 58 58  
Fax : 02 62 41 58 58  
Courriel : des.bulles.dans.locean@wanadoo.fr  
Contact : Jean-Luc Schneider

---

### DES BULLES DANS L'OcéAN - SAINT-PIERRE

Spécialité : bande-dessinée  
39, rue du Four-à-Chaux  
97646 Saint-Pierre-de-la-Réunion  
Tél. : 02 62 35 20 20  
Fax : 02 62 35 20 20  
Courriel : bullesmag-stpierre@wanadoo.fr  
Contact : Jean-Luc Schneider

---

### LIBRAIRIE GÉRARD

5 ter, rue de la Compagnie-des-Indes  
BP 110  
97462 Saint-Denis cedex  
Tél. : 02 62 20 08 15  
Fax : 02 62 21 34 51  
Courriel : libgerard@librairiegerard.fr  
Contact : Olivier Koenig

---

### MANATHAN - LE BATO LIVRE

30, rue Hélène-Boucher  
Îlot logistique Saint-Exupéry  
BP 30  
97438 Sainte-Marie  
Tél. : 02 62 90 91 74  
Fax : 02 62 90 91 79  
Courriel : bato.livre@sa-autrement.com  
Contact : Bernard Besomi

---

### LE REPAIRE DE LA MURÈNE

Spécialité : bande-dessinée  
76, rue Juliette-Dodu  
97400 Saint-Denis-de-la-Réunion  
Tél. : 02 62 46 44 61  
Fax : 02 62 46 44 62  
Courriel : lamurene3@gmail.com  
Contact : Jean-Luc Schneider



# **VII.** Les annexes : textes applicables

- 192** Le prix du livre
- 200** Les usages commerciaux
- 205** La définition fiscale du livre
- 208** Les délais de paiement

# 1.

## LE PRIX DU LIVRE

### A. Loi du 10 août 1981

relative au prix du livre (version consolidée décembre 2008)

#### Article 1

Modifié par loi n°93-1420 du 31 décembre 1993 - art. 1 JORF 1<sup>er</sup> janvier 1994

Toute personne physique ou morale qui édite ou importe des livres est tenue de fixer, pour les livres qu'elle édite ou importe, un prix de vente au public.

Ce prix est porté à la connaissance du public. Un décret précisera, notamment, les conditions dans lesquelles il sera indiqué sur le livre et déterminera également les obligations de l'éditeur ou de l'importateur en ce qui concerne les mentions permettant l'identification du livre et le calcul des délais prévus par la présente loi.

Tout détaillant doit offrir le service gratuit de commande à l'unité. Toutefois, et dans ce seul cas, le détaillant peut ajouter au prix effectif de vente au public qu'il pratique les frais ou rémunérations correspondant à des prestations supplémentaires exceptionnelles expressément réclamées par l'acheteur et dont le coût a fait l'objet d'un accord préalable.

Les détaillants doivent pratiquer un prix effectif de vente au public compris entre 95 % et 100 % du prix fixé par l'éditeur ou l'importateur.

Dans le cas où l'importation concerne des livres édités en France, le prix de vente au public fixé par l'importateur est au moins égal à celui qui a été fixé par l'éditeur.

Les dispositions de l'alinéa précédent ne sont pas applicables aux livres importés en provenance d'un État membre de la Communauté économique européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, sauf si des éléments objectifs, notamment l'absence de commercialisation effective dans cet État, établissent que l'opération a eu pour objet de soustraire la vente au public aux dispositions du quatrième alinéa du présent article.

#### Article 2

Par dérogation aux dispositions de l'article 37 (1°) (1) de la loi n°73-1193 du 27 décembre 1973 modifiée, les conditions de vente établies par l'éditeur ou l'importateur, en appliquant un barème d'écart

sur le prix de vente au public hors taxes, prennent en compte la qualité des services rendus par les détaillants en faveur de la diffusion du livre. Les remises correspondantes doivent être supérieures à celles résultant de l'importance des quantités acquises par les détaillants.

#### Article 3

Modifié par loi n°2003-517 du 18 juin 2003 - art. 4 JORF 19 juin 2003

Par dérogation aux dispositions du quatrième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> et sous réserve des dispositions du dernier alinéa, le prix effectif de vente des livres peut être compris entre 91 % et 100 % du prix de vente au public lorsque l'achat est réalisé :

1° Pour leurs besoins propres, excluant la revente, par l'État, les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement, de formation professionnelle ou de recherche, les syndicats représentatifs ou les comités d'entreprise ;

2° Pour l'enrichissement des collections des bibliothèques accueillant du public, par les personnes morales gérant ces bibliothèques. Le prix effectif inclut le montant de la rémunération au titre du prêt en bibliothèque assise sur le prix public de vente des livres prévue à l'article L. 133-3 du code de la propriété intellectuelle.

Le prix effectif de vente des livres scolaires peut être fixé librement dès lors que l'achat est effectué par une association facilitant l'acquisition de livres scolaires par ses membres ou, pour leurs besoins propres, excluant la revente, par l'État, une collectivité territoriale ou un établissement d'enseignement.

#### Article 4

Toute personne qui publie un livre en vue de sa diffusion par courtage, abonnement ou par correspondance moins de neuf mois après la mise en vente de la première édition fixe, pour ce livre, un prix de vente au public au moins égal à celui de cette première édition.

**Article 5**

Les détaillants peuvent pratiquer des prix inférieurs au prix de vente au public mentionné à l'article 1<sup>er</sup> sur les livres édités ou importés depuis plus de deux ans, et dont le dernier approvisionnement remonte à plus de six mois.

**Article 6**

Les ventes à prime ne sont autorisées, sous réserve des dispositions de la loi n°51-356 du 20 mars 1951 modifiée et de la loi n°73-1193 du 27 décembre 1973 modifiée, que si elles sont proposées, par l'éditeur ou l'importateur, simultanément et dans les mêmes conditions à l'ensemble des détaillants ou si elles portent sur des livres faisant l'objet d'une édition exclusivement réservée à la vente par courtage, par abonnement ou par correspondance.

**Article 7**

Toute publicité annonçant des prix inférieurs au prix de vente au public mentionné à l'article 1<sup>er</sup> (alinéa 1<sup>er</sup>) est interdite hors des lieux de vente.

**Article 8**

En cas d'infraction aux dispositions de la présente loi, les actions en cessation ou en réparation peuvent être engagées, notamment par tout concurrent, association agréée de défense des consommateurs ou syndicat des professionnels de l'édition ou de la diffusion de livres ainsi que par l'auteur ou toute organisation de défense des auteurs.

**Article 9**

Les dispositions de la présente loi ne font pas obstacle à l'application, le cas échéant, de l'ordonnance n°45-

1483 du 30 juin 1945 modifiée relative aux prix, à l'exception toutefois des premier et deuxième alinéas du 4<sup>e</sup> de l'article 37 de ladite ordonnance.

**Article 10**

Modifié par loi - art. 116 JORF 31 décembre 2002

Un décret détermine les modalités d'application de la présente loi aux départements d'outre-mer, compte tenu des sujétions dues à l'éloignement de ces départements.

Le prix des livres scolaires est identique en métropole et dans les départements d'outre-mer.

**Article 10 bis**

Créé par loi 85-500 1985-05-13 art. 2 JORF 14 mai 1985

Un décret en Conseil d'État détermine les peines d'amendes contraventionnelles applicables en cas d'infraction aux dispositions de la présente loi.

**Article 11**

La présente loi entrera en vigueur à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1982, y compris pour l'ensemble des livres édités ou importés antérieurement à cette date.

Le Gouvernement présentera au Parlement, avant le 1<sup>er</sup> juin 1983, un rapport sur l'application de la loi ainsi que sur les mesures prises en faveur du livre et de la lecture publique.

**Article 11-1**

Créé par ordonnance n°2007-1801 du 21 décembre 2007 - art. 13

La présente loi est applicable à Mayotte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

**B. Décret n°81-1068 du 3 décembre 1981**

pris pour l'application de la loi n°81-766 du 10 août 1981 relative au prix du livre et portant modification du régime du dépôt légal

Le Premier ministre,

Sur le rapport du garde des Sceaux, ministre de la Justice, du ministre de l'Économie et des Finances, du ministre de la Culture et du ministre de la Consommation,

Vu la loi du 21 juin 1943 modifiant le régime du dépôt légal et le décret du 21 juin 1943 modifié pris pour son application ;

Vu la loi n°57-298 du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique ;

Vu la loi n°81-766 du 10 août 1981 relative au prix du livre, et notamment ses articles 1<sup>er</sup>, 4 et 5,

**Article 1**

L'éditeur ou l'importateur indique le prix de vente au public sur les livres qu'il édite ou importe par impression ou étiquetage. Dans ce dernier cas, l'étiquette porte également le nom de l'éditeur.

Pour les livres, édités ou importés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1982, l'indication des prix de vente au public est effectuée par l'éditeur, l'importateur, le distributeur ou, à défaut, par le détaillant.

Les prix résultant des modifications du tarif de l'éditeur ou de l'importateur intervenu après le 1<sup>er</sup> janvier 1982

sont portés sur les livres par le détaillant ainsi que la date d'entrée en vigueur desdits prix.

### Article 2

Par dérogation aux dispositions de l'article 1, pour les livres faisant l'objet d'une édition exclusivement réservée à la vente par courtage, par abonnement ou par correspondance, le prix de vente au public peut être indiqué uniquement sur les documents de vente ou catalogues permettant la commande.

### Article 3

Tout éditeur ou importateur est tenu de faire connaître aux détaillants offrant à la vente les livres qu'il édite ou importe le prix de ces livres par des catalogues ou tarifs soit généraux, soit limités aux nouveautés.

Le détaillant doit permettre la consultation par l'acheteur de ces catalogues ou tarifs ou, à défaut, de tous autres documents permettant la connaissance du prix de vente au public mentionné à l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 10 août 1981 susvisée.

### Article 4

Pour les livres importés qui ont été édités hors de la Communauté économique européenne, est considéré comme importateur le dépositaire principal de livres importés à qui incombe l'obligation prévue par l'article 8 de la loi du 21 juin 1943 susvisée, sauf si les livres ont été mis en libre pratique dans un État membre de la C.E.E.

Pour les livres édités dans un État membre de la C.E.E. ou qui ont été mis en libre pratique dans un État membre, le prix de vente au public en France ne peut être inférieur au prix de vente fixé ou conseillé par l'éditeur pour cette vente, ou au prix de vente au détail fixé ou conseillé dans le pays d'édition ou dans le pays de mise en libre pratique, exprimé en francs français, ou au prix résultant

de la répercussion sur ces prix d'un avantage obtenu par l'importateur dans le pays d'édition.

### Article 5

Les délais de neuf mois et de deux ans mentionnés aux articles 4 et 5 de la loi du 10 août 1981 susvisée courent à partir du premier jour du mois suivant celui du dépôt légal.

Pour les ouvrages édités ou importés antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 1982, ces délais courent à partir du premier jour du trimestre du dépôt légal.

### Article 6

Dans le cas prévu à l'alinéa 3 de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 10 août 1981 susvisée, la définition et le coût des prestations supplémentaires expressément réclamées par l'acheteur donnent lieu à l'établissement d'un document contractuel signé par l'acheteur qui en reçoit un exemplaire.

### Article 7

a modifié les dispositions suivantes : [décret dépôt légal abrogé]

### Article 8

Le présent décret entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1982.

### Article 9

Le garde des Sceaux, ministre de la Justice, le ministre de l'Économie et des Finances, le ministre du Commerce et de l'Artisanat, le ministre de la Culture, le ministre de la Consommation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

## C. Circulaire du 30 décembre 1981 relative au prix du livre

La loi n°81-766 du 10 août 1981, complétée par le décret n°81-1068 du 3 décembre 1981, pris pour son application instituée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1982 un nouveau régime de prix pour les livres. Afin de faciliter l'entrée en vigueur de cette législation, il convient de préciser les points suivants :

### 1. Champ d'application

Le champ d'application de la loi susmentionnée relative au prix du livre est identique à celui déterminé par la définition du livre contenue dans l'instruction en date du

30 décembre 1971 de la direction générale des impôts pour l'application du taux réduit de la T.V.A..

Les livres incorporant des disques, bandes magnétiques, cassettes, films ou diapositives, à la double condition qu'ils forment un ensemble dont les éléments ne peuvent faire l'objet d'une vente séparée et que le support audiovisuel ne soit que l'accessoire du livre, sont considérés comme livres au regard de la loi n°81-766 du 10 août 1981.

## 2. Marquage du prix sur les livres

L'indication du prix sur le livre doit permettre l'information du client dans les meilleures conditions. À cet égard, le prix doit normalement figurer sur la couverture extérieure du livre ; dans le cas de livres emballés sous vide par un film plastique transparent, cette enveloppe pourra cependant être utilisée comme support de marquage du prix. La même solution pourra être retenue pour les livres présentés sous emboîtement.

Selon les dispositions du décret précité, l'éditeur ou l'importateur a la charge du marquage initial du prix des livres dont il assure la publication, ou l'importation à titre de dépositaire principal. Cette obligation s'applique donc aussi bien aux nouveautés qu'aux rééditions ou réimpressions.

Par ailleurs, il est rappelé que les dispositions de l'arrêté n°25-921 du 16 septembre 1971 relatif au marquage, l'étiquetage et l'affichage des prix, en ce qu'elles sont compatibles avec l'article 1<sup>er</sup> du décret précité, restent valables pour les livres : en particulier, lorsque le marquage du prix effectif de vente incombe au détaillant, celui-ci peut recourir à un écriteau, une étiquette ou une simple inscription sur le livre ou son emballage ; une telle responsabilité appartient aux détaillants pour les livres édités ou importés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1982 pour lesquels le marquage des prix n'aura pas été effectué en amont. Elle leur revient également (art. 1<sup>er</sup>, alinéa 3 du décret) en cas de modification de tarifs intervenant après le 1<sup>er</sup> janvier 1982, ainsi bien entendu que dans le cas de pratiques de prix inférieures prévues par l'article 5 de la loi.

Dans ce dernier cas, et conformément à l'article 2 (2<sup>o</sup>) de l'arrêté n°77-105 P du 2 septembre 1977 relatif à la publicité des prix à l'égard du consommateur, l'étiquetage ou l'affichage du prix doit faire apparaître, outre le prix réduit annoncé, le prix de référence. Lorsque la réduction de prix est d'un taux uniforme sur un ensemble d'ouvrages bien déterminés, l'indication du prix réduit sur le livre n'est pas obligatoire et la réduction peut se faire par escompte de caisse, à condition que cette modalité fasse l'objet d'une publicité sur les lieux de vente.

## 3. Évolution des prix fixés par l'éditeur ou l'importateur

Les modifications de tarifs doivent être communiquées par l'éditeur ou l'importateur à son réseau de vente par tous documents appropriés et préalablement à l'entrée en vigueur des nouveaux prix ; le délai entre la communication de ceux-ci et leur date d'application doit être suffisant pour que les détaillants puissent procéder au marquage des exemplaires en magasin ; ce délai ne devrait normalement pas être inférieur à quinze jours.

Cependant, à titre transitoire, dans le cas de collections à prix homogène, notamment collections au format de

poche, il est toléré que l'indication du prix ne soit pas portée sur les ouvrages par le producteur. Celui-ci devra alors en revanche fournir à son réseau de vente des écriteaux ou affichettes portant en caractères très lisibles les prix de vente au public ainsi que leur date d'entrée en vigueur et destinés à être placés en évidence à proximité immédiate des rayons concernés.

## 4. Service de commande à l'unité

Le service de commande à l'unité doit être rendu, de façon gratuite, par tous les détaillants de livres. La loi a toutefois prévu (art. 1<sup>er</sup>, alinéa 3) que le détaillant peut réclamer une rémunération au cas où une prestation supplémentaire et exceptionnelle lui serait expressément réclamée par l'acheteur qui en accepterait d'avance le coût.

Il est évident que le renseignement bibliographique fait partie du service normal du détaillant et doit donc être assuré gratuitement dès lors que la demande du client est suffisamment précise pour pouvoir être satisfaite sans recherche approfondie.

En revanche, et à titre d'exemple, la nécessité de passer une commande directement à l'étranger ou l'emploi, pour une commande donnée ou sa livraison, de procédés de transmission plus rapides que ceux habituellement utilisés, peuvent justifier une rémunération exceptionnelle.

## 5. Dégrogation à la limitation à 5 % des rabais sur les prix de vente fixés par l'éditeur ou l'importateur

Le respect du prix de vente fixé par l'éditeur ou l'importateur assorti d'une flexibilité de - 5% ne s'applique pas aux acquisitions de livres effectuées pour leurs activités spécifiques par un certain nombre de collectivités, limitativement énumérées par l'article 3 de la loi.

La dérogation concerne en particulier les établissements d'enseignement sans qu'il soit fait de distinction selon le statut juridique de l'établissement ou le niveau d'enseignement. Tous les établissements publics ou privés d'enseignement maternel, primaire, secondaire ou supérieur entrent donc dans le champ d'application de l'article 3 (alinéa 2) de la loi ; étant entendu que les livres achetés dans ces conditions correspondent aux seuls besoins propres des établissements et recouvrent essentiellement les manuels remis aux élèves et les ouvrages destinés aux bibliothèques fonctionnant dans ces établissements.

Sont par ailleurs rangées au nombre des bénéficiaires de conditions de vente préférentielles "les bibliothèques qui accueillent du public pour la lecture ou pour le prêt".

Cette définition englobe toutes les bibliothèques publiques ou privées recevant, selon des modalités diverses, du public : les bibliothèques universitaires, les

bibliothèques centrales de prêt, les bibliothèques municipales, les bibliothèques de comité d'entreprise ou d'établissement, ou celles directement gérées par l'entreprise mais non assimilables à des centres de documentation à usage interne, les bibliothèques d'associations, de fondations et d'autres groupements dès lors qu'un ensemble de personnes peut y avoir accès.

Enfin, s'agissant des achats de livres scolaires opérés par des associations (notamment associations de parents d'élèves) pour leurs membres, il convient de préciser que seuls ouvrent droit à dérogation les ouvrages normalement utilisés dans l'enseignement de quelque degré qu'il soit et élaborés pour répondre à un programme préalablement défini ou agréé par le ministère ou l'autorité exerçant la tutelle de l'enseignement.

### 6. Mentions afférentes au dépôt légal

L'attention des éditeurs et des imprimeurs est appelée sur les dispositions de l'article 7 du décret précité qui

apporte des modifications aux mentions obligatoires au titre du dépôt légal.

En particulier, deviennent obligatoires sur les livres et dans les déclarations de dépôt correspondantes, les numéros bibliographiques internationaux normalisés souvent désignés au moyen de leur sigle anglais ISBN et ISSN.

Par ailleurs, la mention de la date du dépôt légal sur le livre est désormais plus précise et doit faire apparaître non plus le trimestre mais le mois d'exécution du dépôt légal.

Compte tenu de l'entrée en vigueur, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1982, du système du prix unique sur les livres, il importe que les opérations matérielles de marquage des nouveaux prix sur les ouvrages en magasin soient effectuées dans les plus brefs délais. Ceux-ci ne pourront pas excéder six semaines.

Toutes difficultés d'application ou d'interprétation relatives au régime de prix institué par la loi n°81-766 du 10 août 1981 devront être signalées à la Direction du livre et de la lecture.

## D. Décret n°85-556 du 29 mai 1985

relatif aux infractions à la loi n°81-766 du 10 août 1981 modifiée relative au prix du livre

### Article 1

Sera puni de la peine d'amende prévue pour la troisième classe de contraventions :

1. Quiconque aura édité ou importé un livre sans fixer un prix de vente au public ;
2. Sous réserve des exceptions prévues par les articles 3 et 5 de la loi du 10 août 1981 relative au prix du livre, tout détaillant qui aura pratiqué un prix effectif de vente non compris entre 95 % et 100 % du prix fixé par l'éditeur ou l'importateur ;
3. Tout importateur qui aura fixé, pour un livre édité dans un autre État membre de la Communauté économique européenne, un prix de vente au public inférieur au prix de vente fixé ou conseillé par l'éditeur pour la vente au public en France de cet ouvrage ou, à défaut, inférieur au prix de vente au détail fixé ou conseillé par lui dans le pays d'édition, exprimé en francs français ;
4. Tout importateur qui aura fixé, pour un livre édité en France et réimporté d'un État non membre de la communauté économique européenne, un prix de vente au public inférieur à celui qu'à fixé l'éditeur ;
5. Tout importateur qui aura fixé, pour un livre édité en France et réimporté d'un État membre de la

Communauté économique européenne, un prix de vente au public inférieur au prix fixé par l'éditeur, s'il est établi que l'opération a eu pour objet de soustraire la vente au public de cet ouvrage aux dispositions du quatrième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 10 août 1981 ;

6. Quiconque aura fixé, pour un livre publié en vue de sa diffusion par courtage, abonnement ou correspondance moins de neuf mois après sa première édition, un prix de vente au public inférieur à celui de cette première édition.

### Article 2

Le décret n°82-1176 du 29 décembre 1982 relatif aux infractions à la loi n°81-766 du 10 août 1981 concernant le prix du livre, modifié par le décret n°85-271 du 26 février 1985, est abrogé.

### Article 3

Le ministre de l'Économie, des Finances et du Budget, le garde des Sceaux, ministre de la Justice, et le ministre de la Culture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

# E. Circulaire du 10 janvier 1990

relative au prix des livres édités hors de France et proposés à la vente en France

## 1. Rappel des principes posés par le décret

Les modalités de fixation du prix des livres importés diffèrent selon qu'il s'agit :

- de livres importés édités hors de la Communauté économique européenne et non mis en libre pratique, c'est-à-dire non commercialisés dans un autre État membre de la C.E.E. avant leur importation en France;
- de livres importés soit édités dans un autre État membre, soit ayant fait l'objet d'un acte de commercialisation dans un autre État membre de la C.E.E. avant leur importation en France.

Dans le premier cas, le prix de vente au public est fixé par l'importateur dépositaire principal, à qui incombe l'obligation prévue par l'article 8 de la loi du 21 juin 1943 relative au dépôt légal.

Dans le second cas, il appartient à chaque importateur de fixer le prix de vente au public. Ce prix, conformément au décret, ne peut être inférieur au prix de vente au public pour la France librement fixé par l'éditeur étranger. Si l'éditeur étranger n'a pas fixé un tel prix, le prix fixé par l'importateur ne peut être inférieur au prix de vente au public fixé ou conseillé par l'éditeur concerné pour le pays dans lequel le livre a été édité, converti en francs français suivant les modalités définies au paragraphe 2 ci-dessous. Dans le cas où l'importateur obtient, dans le pays d'édition, un prix plus favorable que celui résultant des conditions commerciales usuelles, le prix de vente plancher ci-dessus défini (prix conseillé par l'éditeur pour la vente au public en France ou prix résultant de la conversion en francs français du prix fixé pour le pays d'édition) est réduit en proportion. Cette règle ne devra recevoir application qu'en tant qu'elle n'est pas utilisée dans le seul but de faire échec à la réglementation sur le prix unique du livre. Dans ce cas, il appartiendrait aux tribunaux de requalifier l'opération au regard de la réglementation.

## 2. Modalités de fixation des prix en francs français

Afin d'éviter des variations trop fréquentes des prix des ouvrages importés des autres États de la C.E.E. et édités dans ces pays, dues aux fluctuations des taux de change entre le franc français et les autres monnaies nationales concernées, il est conseillé, pour la conversion en francs français des prix notifiés par les éditeurs des autres États de la C.E.E. en monnaies étrangères, d'adopter des dates de référence pour les taux de change :

- le 2 janvier, ou le premier jour d'ouverture des établissements bancaires suivant cette date ;
- le 1<sup>er</sup> juillet, ou le premier jour d'ouverture des établissements bancaires suivant cette date.

Les taux de change pour les différentes monnaies concernées, à ces dates, sont les cours de vente au public de ces monnaies fixés par les établissements bancaires.

Naturellement, au cas où le taux de change entre le franc français et une monnaie étrangère subirait une variation importante et durable dans l'intervalle de ces deux dates, l'importateur peut être amené à assurer la conversion sur la base du nouveau cours ainsi établi.

Lorsque l'éditeur étranger ou son mandataire n'a pas explicitement prévu que le prix qu'il a notifié pour un ouvrage s'entendait toutes taxes comprises pour la France, il convient de procéder de la façon suivante :

- si le prix de vente au public pour la France a été fixé par l'éditeur étranger ou son mandataire, il faut ajouter la T. V.A. en vigueur pour le livre en France;
- si seul le prix de vente au public pour le pays d'édition a été notifié, il faut déduire au préalable la T.V.A. éventuellement incluse dans ce prix, au taux en vigueur pour le livre dans ce pays, opérer la conversion en francs français et ajouter la T.V.A. au taux en vigueur en France pour le livre.

## F. Décret n°2004-922 du 31 août 2004

modifiant le décret n°85-862 du 8 août 1985 pris pour l'application de la loi n°81-766 du 10 août 1981 modifiée relative au prix du livre en ce qui concerne les livres scolaires

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche et du ministre de la Culture et de la Communication,

Vu la loi n°81-766 du 10 août 1981 modifiée relative au prix du livre, notamment ses articles 1<sup>er</sup> et 3 ;

Vu le décret n°85-862 du 8 août 1985 pris pour l'application de la loi n°81-766 du 10 août 1981 modifiée relative au prix du livre en ce qui concerne les livres scolaires,

Décète :

### Article 1

Le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> du décret du 8 août 1985 susvisé est modifié ainsi qu'il suit : "Sont considérés comme livres scolaires, au sens de l'alinéa 4 de l'article 3 de la loi du 10 août 1981 susvisée, les manuels et leur

mode d'emploi, ainsi que les cahiers d'exercices et de travaux pratiques qui les complètent ou les ensembles de fiches qui s'y substituent, régulièrement utilisés dans le cadre de l'enseignement primaire, secondaire et préparatoire aux grandes écoles, ainsi que des formations au brevet de technicien supérieur, et conçus pour répondre à un programme préalablement défini ou agréé par les ministres concernés." La classe ou le niveau d'enseignement doit être imprimé sur la couverture ou la page de titre de l'ouvrage.

### Article 2

Le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche et du ministre de la Culture et de la Communication sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

## G. Décret n°2004-920 du 31 août 2004

portant application des articles L. 133-2 à L. 133-4 du code de la propriété intellectuelle et relatif à la rémunération au titre du prêt en bibliothèque (extraits)

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 133-1 à L. 133-4 ;

Vu le code du patrimoine ;

Le Conseil d'État (section de l'intérieur) entendu,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Le titre III du livre Ier de la première partie du code de la propriété intellectuelle (partie Réglementaire) est complété par un chapitre III ainsi rédigé :

### Chapitre III : Rémunération au titre du prêt en bibliothèque

Art. R. 133-1. - Les bibliothèques accueillant du public pour le prêt mentionnées aux articles L. 133-3 et L. 133-4 sont :

1. Les bibliothèques des collectivités territoriales désignées aux articles L. 310-1 à L. 310-6 et L. 320-1 à L. 320-4 du code du patrimoine ;

2. Les bibliothèques des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des autres établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

3. Les bibliothèques des comités d'entreprise ;

4. Toute autre bibliothèque ou organisme mettant un fonds documentaire à la disposition d'un public, dont plus de la moitié des exemplaires de livres acquis dans l'année est destinée à une activité organisée de prêt au bénéfice d'usagers inscrits individuels ou collectifs.

# H. Décret n°2004-921 du 31 août 2004

portant application de l'article L. 133-3 du code de la propriété intellectuelle et relatif à la part de rémunération au titre du prêt en bibliothèque à la charge de l'État (extraits)

Le Premier ministre,  
Sur le rapport du ministre de la Culture et de la Communication,  
Vu le code de la propriété intellectuelle, et notamment ses articles L. 133-1 à L. 133-4,  
Décrète :

**Article 1<sup>er</sup>** - Il est ajouté au chapitre III du titre III du livre Ier de la première partie du code de la propriété intellectuelle (partie Réglementaire) un article R. 133-2 ainsi rédigé :  
Art. R. 133-2. - Le montant de la première part de la rémunération prévue au deuxième alinéa de l'article L. 133-3 est calculé sur la base d'une contribution forfaitaire par usager inscrit dans les bibliothèques accueillant du public pour le prêt, telles que visées à l'article R. 133-1. Cette contribution est fixée à 1 € par usager inscrit dans les bibliothèques des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des autres établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et versée par ce dernier. Elle est fixée à 1,5 € par usager inscrit dans les autres bibliothèques accueillant du public pour le prêt et versée par le ministre chargé de la Culture.  
Pour la première année d'application de la loi, cette contribution est respectivement fixée à 0,5 € par usager inscrit dans les bibliothèques des établissements

d'enseignement supérieur et à 0,75 € par usager inscrit dans les autres bibliothèques accueillant du public pour le prêt.

Le nombre des usagers inscrits est précisé chaque année par arrêté dans les conditions suivantes :

- Le nombre des usagers inscrits dans les bibliothèques publiques est évalué chaque année à partir des éléments statistiques fournis par les communes et les départements en application des articles R. 1422-5 et R. 1422-14 du code général des collectivités territoriales ;
- Le nombre des usagers inscrits dans les bibliothèques des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des autres établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'Enseignement supérieur est évalué chaque année à partir des statistiques annuelles établies par le ministre chargé de l'Enseignement supérieur ;
- Afin de tenir compte des usagers inscrits dans les autres bibliothèques accueillant du public pour le prêt, le nombre des usagers inscrits dans les bibliothèques publiques est majoré d'un taux exprimé en pourcentage. Ce taux est fixé à 4 % et révisable tous les trois ans à partir d'estimations chiffrées relatives au développement de l'activité de ces bibliothèques.



# 2.

## LE PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES USAGES COMMERCIAUX ENTRE L'ÉDITION ET LA LIBRAIRIE

Le présent protocole s'inscrit dans le cadre mis en place par la loi du 10 août 1981 pour défendre la "bibliodiversité" et la création éditoriale. Dans ce cadre, ses signataires soulignent l'importance de cette loi et s'attachent à en défendre et à en promouvoir l'application. La loi du 10 août 1981 a demandé aux éditeurs de fixer le prix public du livre. Son article 2 précise que "les conditions de vente établies par l'éditeur ou l'importateur, en appliquant un barème d'écart sur le prix de vente au public hors taxes, prennent en compte la qualité des services rendus par les détaillants en faveur de la diffusion du livre. Les remises correspondantes doivent être supérieures à celles résultant de l'importance des quantités acquises par les détaillants." Le présent protocole précise les conditions de fixation des remises des libraires dans le cadre de l'article 2 de la loi. Il reformule aussi les autres usages commerciaux de l'édition avec la librairie.

Il est décidé qu'il s'appliquerait aux libraires dont la définition suit : une librairie est un magasin physique de vente de livres, ouvert à tout public. Par conséquent, ne sont notamment pas concernés par ce protocole :

- les grossistes en livres, ouverts aux seuls professionnels,
- les librairies en ligne, dont l'essentiel du chiffre d'affaires ne transite pas par un magasin physique de vente de livres.

Le présent protocole, qui constitue un engagement entre les parties signataires, ne saurait, à lui seul, résoudre l'ensemble des problèmes que connaissent les professions concernées. Aussi la poursuite de travaux en commun entre l'édition et la librairie sur des sujets ayant trait aux relations commerciales doit-elle rendre possible l'actualisation du présent

protocole. Ainsi les sujets suivants devront faire l'objet d'une prochaine actualisation : le marquage des prix, certains aspects du fonctionnement des nouveautés, et la définition des critères quantitatifs. Ces sujets seront discutés au sein de la Commission des usages commerciaux, composée des signataires du présent protocole.

La définition du qualitatif est au cœur du dispositif de la loi du 10 août 1981 et les critères qualitatifs sont les outils d'évaluation de la "qualité des services rendus par les détaillants". Ils sont prédéterminants à la constitution de la remise afin de valoriser le maillage serré des librairies sur le territoire français, garant de la plus large diffusion de la production éditoriale, et de l'accès de tous au livre.

### I. Les critères qualitatifs

Le libraire et l'éditeur ou le diffuseur sont des maillons essentiels de la chaîne du livre qui va de l'auteur au lecteur.

Conformément aux obligations légales, les méthodes ou modes de calcul permettant d'apprécier l'application des critères qualitatifs devront être non discriminatoires et pouvoir être expliqués à la demande.

Les remises qualitatives ci-après s'organisent en deux pôles, le premier constitué de critères obligatoires, le second de critères facultatifs.

## [Critères obligatoires]

L'ensemble des critères ci-dessous, pris dans leur totalité, doit représenter entre 30 % et 70 % des points de remise qualitative attribués par l'éditeur ou le diffuseur au libraire. Chaque critère doit être valorisé, c'est-à-dire qu'il ne peut correspondre à un potentiel de 0 point de remise.

L'évaluation de ces critères pourra également tenir compte de la manière dont les indicateurs qui en découlent évoluent dans chaque librairie au regard des spécificités de cette dernière et de la situation du marché.

### 1. Commandes à l'unité

Le fait pour le libraire d'accepter, de la part des lecteurs, des commandes à l'unité, sur la totalité des titres publiés et disponibles, fait partie des services qualifiant le libraire eu égard aux contraintes de gestion que cette prestation engendre pour lui.

### 2. Compétence du personnel

Présence d'un personnel suffisamment nombreux pour être en contact direct avec le public et ayant reçu une formation, interne ou externe, de libraire. La qualité de l'équipe de vente intègre tout ce qui renforce le conseil au public : lecture des nouveautés, connaissance des catalogues, des lecteurs de la librairie... Ce personnel, formé à l'emploi qu'il occupe, est capable d'accueillir, de gérer, de conseiller, de maîtriser l'assortiment, de découvrir et de faire découvrir.

### 3. Relation du libraire avec ses fournisseurs

Réception, sur rendez-vous, par le libraire, ou son personnel qualifié et pourvu d'un pouvoir décisionnaire, des représentants désignés de l'éditeur/diffuseur au rythme nécessité par le programme et l'étendue de leurs catalogues. Cet entretien doit aboutir, après présentation et argumentation, à une décision sur l'achat. Ce critère ne pourra pas être opposable aux librairies qui pourraient recevoir ces représentants mais que l'éditeur/diffuseur choisit de ne pas visiter pour des raisons liées à sa propre organisation. Dans ce cas, ce critère est remplacé par le critère 8 (offices et notés avant parution).

### 4. Actions d'animations à l'initiative du libraire

Le libraire, selon sa propre initiative, avec l'aide si souhaitée de l'éditeur/diffuseur, organise des animations autour des nouveautés ou des ouvrages de fonds composant son assortiment. Ces animations participent d'une démarche commerciale servant aussi à inscrire le libraire comme acteur de la vie culturelle dans sa zone de chalandise.

Sont notamment considérés comme animations : les signatures d'auteurs, les rencontres avec les

auteurs, les propositions thématiques "multi-éditeurs", l'organisation de prix littéraires, les tenues de stand hors de la librairie, les réunions d'informations avec les bibliothécaires, l'accueil de classes d'enfants en librairie...

## [Critères complémentaires]

### 5. Réassortiment

Le volume des titres suivis en réassortiment par rapport au volume des titres suivis en nouveautés est un indicateur capital de la capacité du libraire à relayer le travail des éditeurs en accompagnant ainsi la durée de vie des nouveautés et le renouvellement de son fonds.

### 6. Fonds

La défense du fonds de catalogue des éditeurs est une priorité pour ces derniers et leurs auteurs. Les libraires qui présentent, animent et vendent une part significative des titres de ce fonds contribuent ainsi de façon positive à la diversité éditoriale qui est le fondement même de l'activité de la librairie. En conséquence, la commande régulière et la présence, chez le libraire, d'un pourcentage des titres du fonds de catalogue de l'éditeur, défini par ce dernier ou par le diffuseur, seront prises en compte en regard de la taille et de la spécificité de la librairie et notamment de la nature de son assortiment.

### 7. Recherches bibliographiques

Le libraire se dote d'outils bibliographiques actualisés (bibliothèque de catalogues et/ou bases de données professionnelles) pour répondre sur l'ensemble des titres publiés par les éditeurs, toutes tailles confondues, à toute recherche au service de sa clientèle.

### 8. Offices et notés avant parution

Le libraire est inscrit au service des nouveautés, tel qu'il est décrit dans le présent protocole, ou passe des notés avant parution aux représentants de l'éditeur/diffuseur. L'engagement du libraire par rapport à l'offre de l'éditeur/diffuseur sera un élément apprécié en fonction de la taille de la librairie et de la nature de son assortiment. L'éditeur/diffuseur ne peut imposer à un libraire de retenir l'intégralité des titres proposés. Ce critère pourra se substituer au critère 3 dans les conditions définies par l'article se rapportant à ce dernier.

### 9. Promotion de l'offre éditoriale

#### a. Rôle prescripteur du libraire

En étant, par un travail de promotion dont il a l'initiative, prescripteur d'ouvrages de création, hors domaine scolaire, technique et universitaire, le libraire soutient les créations, les premières œuvres, les collections,

les séries et les auteurs dans leur parcours, mais également les ouvrages du fonds. Ainsi, un libraire, au-delà de sa participation à des opérations de promotion, peut faire valoir un travail particulièrement significatif de lancement et de relais sur certains ouvrages de l'éditeur dont les ventes qu'il a réalisées lui octroient une part de marché nationale supérieure à celle représentée par la part de marché globale de son activité.

#### b. Promotion des éditeurs/diffuseurs

Le libraire met en avant les priorités de l'éditeur/diffuseur en participant à des campagnes nationales, régionales ou locales organisées par celui-ci. Il utilise alors, dans la mesure du possible, les supports préparés par ce dernier. Le libraire a la faculté de ne pas recevoir ces supports.

L'éditeur/diffuseur ne peut réclamer d'un libraire qu'il participe à un nombre de campagnes qui serait disproportionné par rapport aux spécificités de la librairie et notamment à sa nature et à sa taille, ni, a fortiori, à l'ensemble des campagnes qu'il organise. Pour l'attribution des points correspondant à ce critère, l'éditeur/diffuseur prend en compte à la fois le paragraphe a. et le paragraphe b.

### 10. Outils professionnels

En investissant sur les outils de transmission de la profession et en se dotant d'une connexion Internet pour faciliter l'envoi d'informations actualisées de la part de l'éditeur/diffuseur, le libraire apporte sa contribution à la chaîne du livre. En exploitant les outils lui permettant de comprendre son environnement commercial et d'évaluer ses performances, le libraire manifeste sa volonté de pérenniser son activité dans l'évolution du marché.

Pour l'établissement de leurs conditions générales de vente, les éditeurs/diffuseurs doivent obligatoirement intégrer au moins trois des critères complémentaires ci-dessus. Un critère, qu'il soit obligatoire ou facultatif, ne peut représenter à lui seul plus de 25 % de l'ensemble du potentiel de la remise qualitative.

## II. Les remises

### 1. Composition de la remise

La remise du libraire est établie par chaque éditeur ou diffuseur en fonction :

- d'une remise de base,
- d'une remise additionnelle attribuée selon les critères qualitatifs définis au chapitre I.,
- d'une remise additionnelle attribuée selon des critères quantitatifs.

Conformément à la loi du 10 août 1981, la remise

additionnelle attribuée au libraire au titre des critères qualitatifs est supérieure à la remise additionnelle attribuée au titre des critères quantitatifs.

### 2. Fonctionnement de la remise

À l'exception de la remise de base, les remises accordées selon d'autres critères que ceux du chapitre I sont réputées quantitatives, sauf si la commission de suivi instituée au chapitre V ci-dessous en décide autrement. Dans le cas des chaînes de librairies ou des librairies à établissements multiples, les remises sont déterminées pour chaque point de vente.

## III. Les nouveautés

### 1. Définitions

Pour tenir compte au plus près de la réalité commerciale du point de vente, le service des nouveautés, défini d'un commun accord entre l'éditeur, le diffuseur ou leur représentant et le libraire, permet à ce dernier de passer une commande négociée avec l'éditeur, le diffuseur ou leur représentant, portant sur un ou plusieurs titres et sur des quantités pour chaque titre sélectionné de la mise en vente. Cette commande participe de l'assortiment choisi du libraire.

La détermination du choix des titres s'effectue lors de la présentation de la mise en vente par le représentant. Dans le cas où le libraire n'est pas visité, la détermination du choix des titres peut s'effectuer sur la base des grilles d'office validées par le libraire. Ces grilles peuvent correspondre à des formules d'abonnement.

L'information sur les rééditions fait l'objet d'une présentation distincte de la nouveauté, mais entre dans les mêmes modes de traitement.

Par office, on entend :

#### • Office sur grille personnalisée ou abonnement

En accord avec l'éditeur ou son représentant, le libraire détermine, en remplissant une grille, les quantités exactes de livres, par catégories d'ouvrages, qui lui seront envoyées automatiquement.

Le libraire peut à tout moment demander la modification (augmentation ou diminution) des quantités fixées. L'éditeur dispose d'un délai de 30 jours pour informer le libraire des nouvelles conditions qui peuvent en découler. Si la modification n'implique pas de nouvelles conditions ou si celles-ci font l'objet d'un accord entre le libraire et l'éditeur, ce dernier dispose alors d'un délai de 60 jours pour mettre en œuvre cette modification.

Dans le cas de la détermination du service de nouveautés par l'intermédiaire d'un diffuseur, les quantités et les catégories sont précisées par l'éditeur, chacun d'eux faisant l'objet d'une grille. Toutefois, les

éditeurs représentés par ce diffuseur peuvent être regroupés sur une même grille, pour des ouvrages de même nature.

#### • **Service des nouveautés à façon**

Sur la base du programme de l'éditeur/diffuseur, le libraire passe des commandes de nouveautés avant parution aux représentants de ces derniers.

## 2. Modalités de fonctionnement du service de nouveautés

#### • **Modification du service des nouveautés**

À défaut de toute modification demandée par le libraire (cf. ci-dessus), le contrat fait l'objet d'une tacite reconduction.

#### • **Fonctionnement**

L'éditeur/diffuseur doit limiter son envoi aux ouvrages commandés par le libraire, faisant partie d'une grille ou d'une commande dans le cadre d'un service de nouveautés à façon, en respectant les quantités prévues : les éditeurs/diffuseurs reconnaissent aux libraires l'entière maîtrise de leur assortiment. Tout envoi de livres, non négocié en amont, peut être retourné sans délai par le libraire.

L'éditeur ou le diffuseur envoie au libraire sur simple demande, à tout moment, et sous quinze jours, un double de la grille ou des grilles le concernant ; cet envoi est assorti d'un rappel des conditions de vente correspondantes.

D'une manière générale, le changement de diffuseur ne devant pas créer de perturbations, la responsabilité des opérations traitées antérieurement avec le libraire incombe à l'ancien diffuseur pendant les délais de retour convenus, sauf accord entre les deux diffuseurs communiqué aux libraires.

Cette information doit suivre les canaux adaptés : fax, courrier électronique, annonces dans Livres Hebdo...

En cas d'intervention d'un nouveau diffuseur, les libraires doivent être informés de la modification de la liste des éditeurs diffusés préalablement à toute démarche de diffusion. Cette information doit provenir soit de l'éditeur, de l'ancien diffuseur ou du nouveau diffuseur.

Les CGV doivent être envoyées dans un délai n'excédant pas 1 mois sur simple demande écrite de la part du libraire.

## 3. Nouveautés liées à une parution exceptionnelle

Le fonctionnement des relations commerciales dans le cas de nouveautés liées à une parution exceptionnelle sera précisé dans le cadre des travaux en commun sur le fonctionnement de l'office conduits à la suite de la mise en place du protocole. Les conclusions qui en seront tirées viendront compléter le présent protocole.

## 4. Utilisation des grilles d'office

Le service des nouveautés constitue un des éléments fondamentaux de la commercialisation du livre.

C'est l'opération par laquelle un éditeur envoie aux libraires ses nouveautés avant leur mise en vente.

Le service des nouveautés est également un système de promotion et d'information physique, complémentaire des autres moyens d'information (presse professionnelle, bulletins d'éditeurs, représentants...). Il ne dispense pas l'éditeur de fournir une information régulière et de qualité sur ces nouveautés. Tout libraire peut demander à être inscrit à un service de nouveautés.

### **Expédition et réception**

Les nouveautés sont envoyées à temps pour respecter la date prévue de mise en vente.

### **Retours**

Les nouveautés envoyées dans le service de nouveautés comportent un droit de retour intégral, dans des limites de temps fixées par l'éditeur/diffuseur.

Les retours faits par le libraire sont accompagnés d'un document mentionnant son numéro de compte et le contenu de chacun des colis (titres et quantités).

Les livres ne doivent pas être abîmés, ni marqués ou étiquetés. Le cas particulier des ouvrages retournés, marqués d'un prix ou étiquetés du fait du non respect par l'éditeur de l'obligation de marquage du prix, est examiné dans le cadre du groupe de travail conjoint sur le marquage des prix qui se réunira à la suite de la mise en place du protocole et dont les conclusions viendront compléter le présent protocole.

L'emballage des ouvrages retournés est identique en qualité à celui qui a été utilisé à l'aller.

Sous ces conditions, la note de crédit des retours (avoir) est émise dans le mois qui suit la réception du colis.

En cas de refus de crédit du retour par l'éditeur/diffuseur, celui-ci en indique le motif précis au libraire et s'engage à lui restituer les ouvrages concernés.

#### Documents comptables

Les factures du service des nouveautés sont distinctes des factures de réassort.

Inspirée de la norme interprofessionnelle, la facture permet une identification rapide des ouvrages (auteurs, titres, éditeurs, catégories, codification...) et indique la date de l'envoi.

La facture du service des nouveautés est identifiée sur le relevé de fin de mois.

À chaque envoi est joint le double de la facture ou un document récapitulatif des éléments de l'envoi (bon de livraison) autorisant ainsi un rapprochement aisé avec la facture. De nouveaux outils (avis d'expédition électronique, facture dématérialisée) doivent permettre une meilleure organisation de la chaîne du livre et à ce titre être développés.

## IV. Autres dispositions

### 1. Marquage des prix

Les livres doivent être dotés d'un code à barres. Le prix doit être marqué sur le livre conformément à la loi.

### 2. Changement de prix

Tout changement du prix public d'un ouvrage doit être signifié au libraire par la presse professionnelle, ou par d'autres moyens, au moins deux mois avant sa date d'application. En cas de baisse de prix, cette information doit également indiquer le délai durant lequel le libraire peut retourner les ouvrages. Dans ce cadre, le libraire a une faculté intégrale de retour sur les ouvrages concernés sur la base du prix d'achat d'origine.

### 3. Ventes aux collectivités

Consciente du rôle prioritaire joué par le réseau de la librairie et dans une perspective de développement dynamique et harmonieux de son activité, l'interprofession des métiers du livre s'oriente vers la voie positive du partenariat en matière de vente aux diverses collectivités (bibliothèques, comités d'entreprises, municipalités, entreprises, etc.).

À l'exemple des autres pays de l'Union Européenne, elle s'engage à faire en sorte que le réseau de librairies assure pleinement son rôle d'interlocuteur naturel de ces collectivités.

La vente aux collectivités ne peut s'effectuer que dans le cadre de la loi du 10 août 1981 modifiée notamment par la loi du 18 juin 2003.

## V. Commission de suivi

La Commission de suivi est une commission paritaire qui réunit les représentants des signataires du présent protocole et de l'administration chargée du livre au ministère de la culture. Elle veille à la bonne application du présent protocole et organise la conciliation entre les parties sur les points en relevant.

Le champ de compétence, les attributions, la composition et les modalités de fonctionnement sont précisés dans un document en annexe.

## VI. Entrée en vigueur

Le présent protocole entrera en vigueur lors de la modification des conditions générales de vente de chaque éditeur/diffuseur et au plus tard dans les douze mois à compter de sa date de signature.

*À Paris, le 26 juin 2008*

#### **Benoît Bougerol**

Président du Syndicat de la Librairie Française

#### **Serge Eyrolles**

Président du Syndicat National de l'Édition

#### **Laurent Fiscal**

Président du Syndicat des Loisirs Culturels

# 3. LA DÉFINITION FISCALE DU LIVRE

## Instruction fiscale du 12 mai 2005

Référence : C.G.I., art. 278 bis-6°

### Avertissement

Le 6° de l'article 278 bis du code général des impôts (CGI) soumet au taux réduit de 5,5 % de la T.V.A. les ouvrages répondant à la définition fiscale du livre.

Le taux réduit de la T.V.A. s'applique désormais aux ouvrages qui, quand bien même ils présentent un contenu rédactionnel insuffisant, comportent néanmoins un véritable apport éditorial (guides, annuaires, répertoires...), ainsi qu'à certains types d'ouvrages auparavant exclus de ce régime (cartes géographiques, livres de coloriage...).

## I. Rappel des règles en vigueur

1. Pour l'application du 6° de l'article 278 bis du code général des impôts (CGI), les caractéristiques des ouvrages considérés comme des livres sont précisées par la doctrine administrative (DB 3 C 215).
2. Ainsi, un livre est un ensemble imprimé, illustré ou non, publié sous un titre, ayant pour objet la reproduction d'une œuvre de l'esprit d'un ou plusieurs auteurs en vue de l'enseignement, de la diffusion de la pensée et de la culture.
3. Pour être considéré comme un livre, un ouvrage doit remplir les conditions cumulatives suivantes :
  - l'ouvrage doit être constitué d'éléments imprimés. Les éléments audiovisuels ou numériques (cassette audio, compact disc musical, DVD, diapositives...) demeurent passibles du taux qui leur est propre ;
  - l'ouvrage doit reproduire une œuvre de l'esprit ; en pratique, l'ouvrage doit comporter une partie rédactionnelle suffisante permettant de conférer à l'ensemble le caractère d'une œuvre intellectuelle ;
  - en outre, l'ouvrage ne doit pas présenter un caractère commercial ou publicitaire marqué, c'est-à-dire être principalement destiné à informer un public de l'existence et des qualités d'un produit ou d'un service,

avec ou sans indication de prix, dans le but d'en augmenter les ventes ou de promouvoir l'image d'un annonceur ;

- enfin, l'ouvrage ne doit pas contenir un espace important destiné à être rempli par le lecteur.

4. En pratique, pour l'appréciation de ces deux derniers critères, la surface consacrée à la publicité (annonces commerciales, noms de marque, logos professionnels...) ou à des blancs intégrés au texte en vue d'être utilisés par le lecteur ne doit pas dépasser le tiers de la surface totale de l'ouvrage.

## II. Extension du champ d'application du taux réduit

5. L'application du taux réduit de la T.V.A. est étendue aux ouvrages comportant un apport éditorial avéré.
6. Sont ainsi soumis au taux réduit les ouvrages qui, bien que dépourvus de contenu rédactionnel au sens strict, constituent cependant des œuvres de l'esprit en raison du travail éditorial important qu'ils supposent.
7. L'apport éditorial est caractérisé par la recherche, la sélection et la mise en forme de données (agrégation, ordonnancement, présentation, indexation...) conférant à l'ensemble une homogénéité et une cohérence globale.
8. Sous réserve du respect des conditions énoncées au I, hormis celle tenant à l'apport rédactionnel, sont concernées les catégories d'ouvrages suivantes :
  - A. Annuaires, guides et répertoires
9. Sont par exemple soumis au taux réduit les annuaires de personnalités, les répertoires portant sur un secteur d'activité particulier ou encore les guides tels que les guides d'hôtels-restaurants ou les guides touristiques répondant aux caractéristiques du 7.
10. Demeurent en revanche soumis au taux normal les ouvrages consistant en une simple compilation/ énumération d'informations, tels que les brochures touristiques comportant une liste exhaustive d'hôtels et restaurants, les annuaires téléphoniques, les indicateurs de chemins de fer et autres publications similaires.



B. Recueils de photographies et de reproduction d'œuvres, catalogues artistiques, ouvrages de cotation

11. Sont désormais considérés comme des livres les recueils de photographies, les ouvrages artistiques constitués de reproductions, les répertoires d'œuvres, y compris lorsqu'ils ne sont assortis d'aucun commentaire, comme peuvent déjà l'être les catalogues d'exposition vendus dans les musées. Il en est de même des ouvrages de cotation comportant un aspect rédactionnel ou éditorial réel, bien qu'ils soient appelés à servir de référence dans les transactions entre collectionneurs (philatélie, numismatique, cartophilie...).

12. Demeurent en revanche soumis au taux normal de la T.V.A. les catalogues dont la finalité essentielle est la vente des produits présentés (catalogues de vente par correspondance, de ventes aux enchères publiques...).

3 C-4-05

- 3 - 12 mai 2005

C. Partitions de musique

13. Les partitions de musique destinées à diffuser la culture musicale sont désormais considérées comme répondant dans leur ensemble à la définition fiscale du livre, quel que soit le compositeur (classique ou contemporain) et qu'elles comportent ou non des paroles. Dès lors, elles relèvent du taux réduit de la T.V.A..

14. Il est précisé que les cassettes audio ou les disques compact accompagnant éventuellement les partitions de musique sont des supports de sons relevant dans tous les cas du taux normal.

15. Il en est de même des fournitures qui constituent

des articles de papeterie, tels les cahiers de musique pour devoirs ainsi que le papier à musique.

D. Cartes géographiques et atlas

16. Sont désormais soumis au taux réduit les cartes géographiques reliées ou pliables (cartes routières, touristiques, de ville...), ainsi que les atlas, y compris lorsqu'ils ne sont assortis d'aucun commentaire.

E. Ouvrages pour enfants

17. Les albums et livres de coloriage sont réputés satisfaire au critère du paragraphe 4 concernant l'importance relative des espaces à compléter et sont donc soumis au taux réduit.

18. Comme toutes les autres catégories d'ouvrages, ils doivent se présenter comme des livres et conserver cette présentation à l'usage.

19. Sont exclus du bénéfice du taux réduit de la T.V.A. les ouvrages destinés au découpage, à la construction et à l'affichage ("livres-maquette", "livres-frise", livres conçus pour être découpés...).

F. Cahiers d'exercices

20. Il est admis que le taux réduit de la T.V.A. s'applique aux cahiers d'exercices et de travaux pratiques complétant les livres scolaires ou les ensembles de fiches qui s'y substituent, utilisés dans les conditions prévues par le décret n°2004-922 du 31 août 2004 modifiant le décret n°85-862 du 8 août 1985 pris pour l'application de la loi du 10 août 1981 modifiée relative au prix du livre en ce qui concerne les livres scolaires, ainsi qu'aux cahiers de vacances.

21. La présente instruction entre en vigueur à sa date de publication. Elle n'entraîne ni rappel, ni restitution.

## RESCRIT N° 2009/48 (TCA)

Date de publication : 15/09/2009

3. Taxes sur le chiffre d'affaires 3 C. Taux  
3 C 2. Taux réduit 3 C 21 produits imposables  
aux taux réduits  
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Taux. Livres audio.

### Question

Quel est le taux de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) applicable à la fourniture de livres audio ?

### Réponse

Le 6° de l'article 278 bis du code général des impôts (CGI) soumet notamment au taux réduit de la TVA les opérations de vente portant sur les livres qui s'entendent comme des ensembles imprimés, illustrés ou non, publiés sous un titre, ayant pour objet la reproduction d'une œuvre de l'esprit d'un ou plusieurs auteurs en vue de l'enseignement, de la diffusion de la pensée et de la culture.

La directive 2009/47/CE du Conseil du 5 mai 2009 publiée au Journal officiel de l'Union européenne le 9 mai 2009 qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2009 étend le bénéfice du taux réduit à la fourniture de livres, sur tout type de support physique.

En conséquence, la fourniture de livres audio qui s'entendent comme des ouvrages dont la lecture à haute voix a été enregistrée sur un disque compact, un cédérom ou tout autre support physique similaire et dont le contenu reproduit, pour l'essentiel, la même information textuelle que celle contenue dans les livres imprimés peut bénéficier du taux réduit de la TVA.

En revanche, le téléchargement de livres par fichiers numériques, qui constitue une prestation de service par voie électronique, demeure soumis au taux normal de la taxe, conformément au droit communautaire.

© Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique

## RESCRIT N° 2009/63 (TCA)

Date de publication : 17/11/2009

3. Taxes sur le chiffre d'affaires 3 C. Taux  
3 C 2. Taux réduit 3 C 21 produits imposables  
aux taux réduits  
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Taux.  
Livres sur support physique.

### Question

Quel est le taux de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) applicable à la fourniture de livres sur support physique ?

### Réponse

Le 6° de l'article 278 bis du code général des impôts (CGI) soumet notamment au taux réduit de la TVA les opérations de vente portant sur les livres qui s'entendent

comme des ensembles imprimés, illustrés ou non, publiés sous un titre, ayant pour objet la reproduction d'une œuvre de l'esprit d'un ou plusieurs auteurs en vue de l'enseignement, de la diffusion de la pensée et de la culture.

La directive 2009/47/CE du Conseil du 5 mai 2009 publiée au Journal officiel de l'Union européenne le 9 mai 2009, qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2009, étend le bénéfice du taux réduit à la fourniture de livres, sur tout type de support physique.

En conséquence, la fourniture de livres audio qui s'entendent comme des ouvrages dont la lecture à haute voix a été enregistrée sur un disque compact, un cédérom ou tout autre support physique similaire et dont le contenu reproduit, pour l'essentiel, la même information textuelle que celle contenue dans les livres imprimés peut bénéficier du taux réduit de la TVA.

Tel est également le cas de la fourniture de livre sous forme de Cédérom ou de clef USB dès lors que le contenu du support reproduit, pour l'essentiel, la même information textuelle que celle contenue dans les livres imprimés.

Toutefois, si les supports cédérom et clef USB contiennent non seulement la même information textuelle que celle des livres imprimés mais également des fonctions inexistantes dans les éditions papiers (moteur de recherche, mise à jour par internet...), leur cession relève du taux normal de la taxe.

En outre, il est précisé s'agissant des offres composites comprenant à la fois une édition papier et une version sous forme de cédérom, clé USB ou autre support physique similaire, et dans l'hypothèse où les supports numériques ne pourraient relever du taux réduit de la taxe, que conformément aux dispositions de l'article 268 bis du CGI, lorsque des opérations passibles de taux différents font l'objet d'une facturation globale et forfaitaire, il appartient au redevable de ventiler les recettes correspondant à chaque taux, de manière simple et économiquement réaliste, sous sa propre responsabilité et sous réserve du droit de contrôle de l'administration. À défaut d'une telle ventilation, le prix doit être soumis dans sa totalité au taux normal.

Enfin, il est rappelé que le téléchargement de livres par fichiers numériques, qui constitue une prestation de service par voie électronique, demeure soumis au taux normal de la taxe, conformément au droit communautaire.

© Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique

# 4.

## LA LOI RELATIVE AUX DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS DANS LE SECTEUR DU LIVRE

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,  
Le Président de la République promulgue la loi dont  
la teneur suit :

### Article unique

Nonobstant les dispositions prévues aux huitième  
alinéa et suivants de l'article L. 441-6 du code de  
commerce, pour les opérations d'achat, de vente, de  
livraison, de commission ou de façon concourant à

la fabrication de livres, ainsi que pour la fourniture de  
papier et autres consommables dédiés à une activité  
d'impression, de brochage, de reliure ou d'édition de  
livres, le délai est défini conventionnellement entre les  
parties.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Paris, le 27 janvier 2010.





Syndicat de la Librairie Française

# BULLETIN D'ADHÉSION

2010 (année civile : du 01/01 au 31/12)

Par cette adhésion, vous vous engagez à respecter les statuts et la charte du SLF en ligne sur le site [www.syndicat-librairie.fr](http://www.syndicat-librairie.fr). Merci de remplir avec précision les renseignements demandés.

## Coordonnées générales

Nom de la librairie ..... Adresse de la librairie .....

Spécialité (si la librairie réalise plus de 50 % de son CA livre dans un secteur : jeunesse, BD, religieux, ésotérisme..., indiquez la spécialité) .....  
.....

Code postal .....  
Ville .....

Adhésion à un ou plusieurs groupements (de spécialité, ass. régionale...) ..... Tél. ....

Contact à la librairie : Mme  Mlle  M.  Fax .....

Nom ..... Courriel de la librairie .....

Prénom ..... Site Internet .....

Les informations ci-dessus figureront sur le site et dans le guide professionnel du SLF dans le but de valoriser le réseau des adhérents.  
Si vous vous y opposez, cochez cette case

## Informations professionnelles

(ces informations à usage exclusif du SLF ne seront ni publiées, ni diffusées à l'extérieur mais nous permettront de vous adresser régulièrement des informations)

Directeur : Mme  Mlle  M.  Autre contact : Mme  Mlle  M.

Nom ..... Nom .....

Prénom ..... Prénom .....

Tél. direct ..... Tél. direct .....

Courriel personnel ..... Courriel personnel .....

CA annuel (total livre y compris ventes à terme) net HT .....

Effectif total ..... dont nombre d'apprentis .....

(L'absence de mention du CA ne permet pas d'obtenir le statut d'adhérent, ni de recevoir les informations du SLF, ni de voter en AG. La cotisation est alors considérée comme un don.)

Superficie .....

Date de création ou de reprise .....

## Règlement

Votre cotisation est calculée selon le montant de votre chiffre d'affaires HT (total livre y compris les ventes à terme).

**L'entreprise** ou le **groupe** doit cotiser sur l'ensemble de son activité livre (dans toutes les entreprises contrôlées par le groupe) **et ne peut pas faire adhérer seulement un magasin ou une filiale**. La liste avec les coordonnées complètes des librairies du groupe doit être fournie au SLF.

**L'entreprise** ou le **groupe** cotise\* :

- à hauteur de 0,06 % de son CA HT (total livre) à partir de 200 K€ et jusqu'à 6.3 M€,
- puis à hauteur de 0,015 % de son CA HT (total livre) sur la tranche de CA supérieure à 6.3 M€ et sans plafond.

**Par ailleurs :**

- Si le CA HT de l'entreprise est inférieur à 200 K€ (total livre) le montant de la cotisation est fixé forfaitairement à 120 €.
- En l'absence de CA de référence, la première cotisation est gratuite pour les librairies créées depuis moins de 12 mois.

Vous avez la possibilité de régler votre cotisation, d'un montant de .....

- soit par chèque  
 soit par prélèvement semestriel ou annuel  
(voir notice jointe)

\* Le montant de votre cotisation est déductible de votre déclaration de résultat professionnel.

Nous vous remercions d'envoyer votre règlement accompagné de ce bulletin dûment complété à :

**Syndicat de la Librairie Française**

Hôtel de Massa - 38, rue du Faubourg Saint-Jacques - 75014 Paris

# Formulaire d'inscription



Pour vous informer au mieux de l'évolution 1001libraires.com, le portail de la librairie indépendante, merci de nous retourner ce formulaire d'inscription.

---

## Coordonnées générales

Nom de la librairie : .....  
Adresse de la librairie : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Téléphone : .....  
Courriel : .....

## Qui contacter dans votre librairie ?

Nom : ..... Prénom : .....  
Courriel personnel: .....

## Informations web

Site web ou blog : .....  
Précisez sa date de création : .....  
Responsable du site : .....  
Courriel personnel : .....

Avez-vous créé une page Facebook : oui  non   
Précisez sa date de création : .....

## Informations professionnelles

Spécialité : .....  
Superficie de la librairie .....  
Nombre de titres : .....  
Chiffre d'affaires : .....

Souhaitez-vous être contacté rapidement par l'équipe du portail ? oui  non

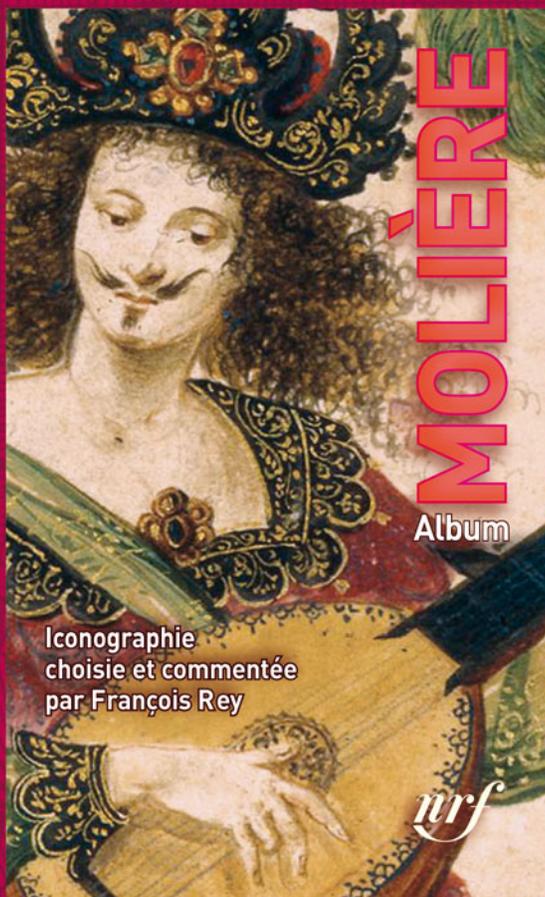
---

Merci de nous renvoyer votre formulaire d'inscription directement par courriel à  
Sylvie Lartigue, libraire et commerciale de 1001libraires : [sylvie1001lib@gmail.com](mailto:sylvie1001lib@gmail.com)

Toutes les informations de 1001libraires.com sont sur le blog :  
[PL21.org](http://PL21.org)

A L B U M P L É I A D E

Mai 2010



Votre libraire vous offre l'Album

*Molière*

pour l'achat de 3 volumes de la collection\*

\* Chez les libraires participant à l'opération et dans la limite des stocks disponibles.  
D'après photo © Rue des Archives.

La Pléiade | Gallimard

### **Le libraire et la librairie en 2010.**

Connaître l'actualité de la librairie en 2010, les chiffres et informations clés sur ce secteur, les formations, les aides aux librairies, les repères juridiques essentiels, les outils collectifs et les partenaires des libraires...

Le Syndicat de la Librairie Française a souhaité rassembler dans la deuxième édition du guide professionnel de la librairie des informations indispensables aux libraires mais également à leurs partenaires des autres métiers du livre. À l'heure où de grands débats traversent le monde de l'écrit et celui de la librairie en particulier (défense du prix unique du livre, situation économique des librairies, labellisation et politiques publiques, évolution de la production éditoriale, meilleure reconnaissance du métier de libraire, nouvelle convention collective, développement des ventes sur Internet, dématérialisation du livre...), ce guide entend offrir une meilleure visibilité sur la réalité du métier de libraire, sur les enjeux collectifs de la librairie et sur les orientations de la profession pour son développement à venir.

#### **Syndicat de la Librairie Française**

Hôtel de Massa  
38, rue du Faubourg Saint-Jacques  
75014 Paris  
Tél. : 01 53 62 23 10  
Fax : 01 53 62 10 45  
Courriel : [contact@syndicat-librairie.fr](mailto:contact@syndicat-librairie.fr)  
Site : [www.syndicat-librairie.fr](http://www.syndicat-librairie.fr)

ISBN : 978-2-9523239-1-8  
EAN : 9782952323918

